BUDGET DE DÉPENSES
2002-2003

VOLUME III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2003

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la *Loi sur l'administration publique* (2000, chapitre 8)
par monsieur Joseph Facal,
ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique,
ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique
et président du Conseil du trésor

Conseil du trésor
Québec

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-21510-2
Dépôt légal, 1er trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Les informations touchant le Budget de dépenses 2002-2003 se retrouvent dans quatre volumes :

Volume I :	*Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées*
Volume II :	*Crédits des ministères et organismes*
Volume III :	*Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes*
Volume IV :	*Message du Président du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires*

Le Volume I regroupe les informations se rapportant à l'Assemblée nationale et aux personnes désignées par cette dernière, c'est-à-dire le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Protecteur du citoyen. La section portant sur l'Assemblée nationale comprend le message de sa présidente, suivi des crédits 2002-2003 et du plan annuel de gestion des dépenses pour la prochaine année financière. L'autre section présente les crédits et les plans annuels de gestion des dépenses de chacune des personnes désignées.

Le Volume II présente les crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2002-2003 en distinguant les crédits, le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuille et programme. Il est à noter que les tableaux apparaissant au début de ce volume englobent non seulement les crédits et les dépenses des ministères et organismes du gouvernement mais aussi les crédits et les dépenses du Volume I concernant l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière. Ces tableaux sont présentés ainsi afin de faciliter l'accès à l'information portant sur les crédits et le budget de dépenses.

Le Volume III regroupe les *Plans annuels de gestion des dépenses* élaborés par chacun des ministères en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8); ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques déposés à l'Assemblée nationale. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuille.

Le Volume IV débute par un message du Président du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du prochain budget de dépenses. Les chapitres qui suivent fournissent des informations additionnelles sur le budget de dépenses ainsi que d'autres renseignements portant sur des sujets qui y sont rattachés.

PRÉFACE

La *Loi sur l'administration publique* instaure un nouveau cadre de gestion axée sur l'atteinte des résultats. Cette nouvelle approche repose notamment sur des principes de transparence et d'imputabilité de l'Administration publique devant l'Assemblée nationale. La loi prévoit également un ensemble intégré de documents à rendre publics soit : la déclaration de services aux citoyens, le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du Budget des dépenses regroupe les *Plans annuels de gestion des dépenses* de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Ces plans présentent les choix budgétaires pour atteindre les objectifs fixés dans les plans stratégiques déposés à l'Assemblée nationale. Bien que le dépôt du document à l'Assemblée nationale incombe au Président du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre du plan relève du ministre responsable du portefeuille.

Au début du volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les années financières 2001-2002 et 2002-2003. Ensuite, le plan annuel de chaque portefeuille est présenté en trois sections : la mission et les créneaux d'activités, les choix budgétaires et les orientations ainsi que le plan budgétaire. Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées, ces informations se retrouvent dans le Volume I du Budget des dépenses.

La section *Mission et créneaux d'activités* énonce la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de mieux comprendre le contexte et les finalités des interventions découlant du plan stratégique.

La section *Choix budgétaires et orientations* présente les orientations en regard des choix budgétaires. Les orientations sont ensuite décrites dans un tableau qui précise les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs de résultat et les cibles pour l'année financière 2002-2003. Les actions les plus déterminantes sont mentionnées afin d'expliquer comment seront utilisées les ressources disponibles pour atteindre les objectifs. Les évaluations de programmes prévues pour l'année financière sont aussi indiquées.

La section *Plan budgétaire* explique l'évolution du budget des dépenses par programme et les variations significatives.

— Le *Budget de dépenses* présente par programme le budget 2002-2003 comparé à celui de 2001-2002, la variation entre ces deux exercices, la dépense probable de 2001-2002 ainsi que l'effectif.

— Le *Budget d'investissements* 2002-2003 est comparé avec celui de l'exercice 2001-2002 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances ».

— Les *Fonds spéciaux* sont présentés distinctement en fournissant pour 2001-2002 et 2002-2003 la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu ainsi que le montant d'investissement et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DONNÉES

Sommaire des dépenses 9

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Métropole 15
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 39
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique 57
Conseil exécutif 79
Culture et Communications 101
Éducation 129
Emploi, Solidarité sociale 145
Environnement 163
Famille, Enfance et Condition féminine 175
Faune et Parcs 195
Finances 203
Industrie et Commerce 215
Justice 225
Recherche, Science et Technologie 241
Régions 255
Relations avec les citoyens et Immigration 267
Relations internationales 285
Ressources naturelles 297
Revenu 311
Santé et Services sociaux 323
Sécurité publique 337
Tourisme, Loisir et Sport 357
Transports 371
Travail 385

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2002-2003. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant compare, pour les années financières 2002-2003 et 2001-2002, les budgets de dépenses de chaque portefeuille et montre leur variation. Ce tableau indique en outre la dépense probable de l'exercice 2001-2002 et le pourcentage de variation entre la dépense probable et le budget 2002-2003.

Sommaire des dépenses [1]

	2002-2003		2001-2002		Dépenses 2002-2003
	Budget de dépenses (1) (000 $)	Variation (2)=(1)-(3) (000 $)	Budget de dépenses (3) (000 $)	Dépense probable [2] (4) (000 $)	Dépense probable 2001-2002 (5) (%)
Assemblée nationale [3]	91 474,5	2 839,7	88 634,8	88 634,8	3,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale [3]	47 918,9	(1 417,4)	49 336,3	49 726,2	(3,6)
Affaires municipales et Métropole	1 519 875,3	74 957,9	1 444 917,4	1 478 746,9	2,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	643 549,1	10 280,0	633 269,1	640 745,3	0,4
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	548 239,0	21 070,4	527 168,6	437 657,5	1,5 [4]
Conseil exécutif	178 382,4	31 059,8	147 322,6	116 710,7	24,3 [5]
Culture et Communications	504 085,7	19 716,0	484 369,7	486 769,7	3,6
Éducation	11 143 847,7	508 789,2	10 635 058,5	10 540 012,8	5,7 [6]
Emploi, Solidarité sociale	3 967 782,6	(138 693,4)	4 106 476,0	4 056 019,1	(2,2)
Environnement	181 240,0	15 065,5	166 174,5	174 228,3	4,0
Famille et Enfance	1 859 068,4	179 907,4	1 679 161,0	1 704 496,5	9,1
Faune et Parcs	107 416,2	(6 531,1)	113 947,3	121 471,5	(11,6)
Finances (excluant le service de la dette) [7]	628 828,3	58 693,2	570 135,1	490 626,2	11,4 [8]
Industrie et Commerce	144 917,1	(5 882,7)	150 799,8	208 636,9	(16,5) [9]
Justice et Condition féminine	508 187,9	7 289,1	500 898,8	511 337,9	(0,6)
Recherche, Science et Technologie	246 458,3	19 464,1	226 994,2	223 691,4	10,2
Régions	194 715,9	6 574,6	188 141,3	141 766,0	8,1 [8]
Relations avec les citoyens et Immigration	199 889,4	9 215,3	190 674,1	215 322,0	(7,2)
Relations internationales	107 457,6	1 841,2	105 616,4	109 497,7	(1,9)
Ressources naturelles	277 556,2	(35 168,7)	312 724,9	326 317,3	(14,9)
Revenu	658 648,6	27 382,1	631 266,5	626 755,6	5,1
Santé et Services sociaux	17 451 424,6	312 135,6	17 139 289,0	17 109 955,7	2,0 [10]
Sécurité publique	790 137,5	39 235,9	750 901,6	789 957,3	-
Tourisme	128 119,8	7 924,9	120 194,9	157 360,2	(18,6) [11]
Transports	1 362 315,1	26 660,6	1 265 654,5	1 363 901,4	(0,1)
Travail	61 227,7	(12 073,9)	73 301,6	77 157,1	(20,6) [12]

Sommaire des dépenses [1]

	2002-2003		2001-2002		Dépenses 2002-2003
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable [2]	Dépense Probable 2001-2002
	(1) (000 $)	(2)=(1)-(3) (000 $)	(3) (000 $)	(4) (000 $)	(5) (%)
Économies à réaliser	(300 000,0)	-	-	-	
Crédits 2002-2003 reportés en 2003-2004	(29 763,8)	-	-	-	
Autres variations [13]	-	54 926,5	(54 926,5)	-	
DÉPENSES DE PROGRAMMES	43 223 000,0	1 305 261,8	42 247 502,0	42 247 502,0	2,3
SERVICE DE LA DETTE	6 497 000,0	(235 000,0)	6 732 000,0	6 732 000,0	(3,5)
DÉPENSES TOTALES	49 720 000,0	1 070 261,8	48 979 502,0	48 979 502,0	1,5

[1] Les données portent uniquement sur le budget de dépenses avant la consolidation des organismes et fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, Placements et Avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume II du Budget de dépenses 2002-2003.

[2] La dépense probable 2001-2002 a été redressée afin de la présenter sur la même base que le Budget de dépense 2002-2003.

[3] Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le volume I.

[4] Au portefeuille « Conseil du trésor, Administration et Fonction publique », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2002-2003 le programme « Fonds de suppléance » car ce programme est constitué de provisions ayant pour but de pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir au cours de l'exercice financier dans l'ensemble des autres portefeuilles.

[5] Au portefeuille « Conseil exécutif », le pourcentage de variation a été calculé en excluant du budget de dépenses 2002-2003 la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales. Si l'on exclut également l'entente avec la nation crie, la croissance du portefeuille est de 0 %.

[6] Au ministère de l'Éducation, la croissance est de 4,8 % lorsqu'elle est établie par rapport à l'enveloppe initiale 2001-2002.

[7] Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du ministère des Finances. Au volume II du Budget de dépenses 2002-2003 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du ministère des Finances incorporent le service de la dette.

[8] Le pourcentage de variation a été calculé en ajoutant à la dépense probable 2001-2002 les virements de provisions vers d'autres ministères.

[9] Le pourcentage de variation a été calculé en retranchant de la dépense probable 2001-2002 les virements de provisions reçus d'autres ministères.

[10] Au ministère de la Santé et des Services sociaux, la croissance par rapport à l'enveloppe initiale 2001-2002 est de 735,6 M$, soit 4,4 %. Le taux de 2,0 % incorpore l'effet des dépenses additionnelles de 394,1 M$ encourues au cours de l'exercice 2001-2002.

[11] Au portefeuille « Tourisme, Loisir et Sport », la diminution par rapport à la dépense probable résulte principalement du fait que les sommes allouées à la promotion touristique ont été transférées à la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales du portefeuille « Conseil exécutif ».

[12] Au ministère du Travail, la variation par rapport à la dépense probable découle essentiellement de la fin de l'entente entre la CSST et le gouvernement relativement au financement des activités d'inspection.

[13] Les autres variations incluent notamment le redressement pour la politique familiale ainsi que les corrections apportées au budget comparatif 2001-2002 afin de présenter les données sur la même base qu'en 2002-2003.

Portefeuilles ministériels

AFFAIRES MUNICIPALES ET MÉTROPOLE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission première du ministère des Affaires municipales et de la Métropole consiste à s'assurer que les différentes institutions municipales exercent avec efficacité les rôles qui leur sont confiés par la loi. À cette fin, le Ministère définit l'encadrement législatif des institutions municipales, assure leur organisation et leur maintien sur le territoire, exerce certains contrôles et définit un encadrement administratif et technique pour assurer la gestion adéquate du système municipal. Il fournit également aux institutions municipales un soutien technique et financier.

En outre, il assume un rôle d'intermédiaire entre les milieux gouvernemental et municipal, tant en fournissant des conseils au gouvernement sur toute question pouvant toucher le milieu municipal en général et la Métropole en particulier, qu'en faisant valoir ou en appliquant des lois ou politiques gouvernementales auprès des municipalités, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures et d'inforoute.

Le Ministère a également pour mission de susciter et de soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole ainsi que d'assurer la coordination interministérielle des activités gouvernementales relatives à ce territoire.

L'ampleur de l'utilisation de l'un ou l'autre de ces divers leviers d'intervention varie selon les champs d'action du Ministère que l'on peut schématiser ainsi :

— Les institutions municipales :

  - leur organisation territoriale, politique et administrative;
  - leurs pouvoirs et responsabilités;
  - leur fiscalité et leur financement en général;
  - leurs règles d'évaluation foncière et de taxation;
  - leur gestion financière et administrative;
  - leurs règles de démocratie;

— L'aménagement du territoire et l'urbanisme;

— Les infrastructures municipales;

— L'inforoute municipale;

— La promotion économique et touristique et l'aménagement de la Métropole, en concertation avec les ministères concernés, ainsi que la mise en oeuvre et le suivi de la Politique de soutien au développement local et régional dans les régions administratives de l'Île de Montréal et de Laval.

Le portefeuille du ministre des Affaires municipales et à la Métropole englobe, en plus du Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement. La Commission municipale a la mission d'agir comme conseiller, expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle et d'adjudication. À titre de conciliateur, la Commission est appelée à statuer sur les droits des municipalités, des organismes et des citoyens en tranchant des litiges et des différends.

Pour sa part, la Société d'habitation du Québec a comme mission de faciliter aux citoyens l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Enfin, la Régie du logement a pour mission de trancher les litiges dont elle est saisie, d'informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et de favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La Régie est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le plan annuel de gestion des dépenses du portefeuille des Affaires municipales et de la Métropole présente les priorités budgétaires qui permettront l'utilisation optimale des ressources et l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique.

La réorganisation municipale et la poursuite de la mise en oeuvre de l'entente financière et fiscale avec le milieu municipal continueront à structurer les interventions ministérielles en 2002-2003. En outre, des sommes appréciables seront allouées aux divers programmes d'assainissement des eaux afin de doter les municipalités des services de base d'aqueduc et d'égout et d'offrir à la population québécoise une eau potable de qualité.

Dans le cadre du plan d'accélération des investissements publics, le Ministère appuiera la mise à niveau des infrastructures et leur modernisation en procédant à des actions marquantes notamment par la mise en place des nouveaux programmes Infrastructures Québec-Municipalités et Renouveau urbain et embellissement villageois, lesquels ont été annoncés lors du dernier Discours sur le budget.

Le nouveau programme d'Infrastructures Québec-Municipalités procurera un soutien accru aux infrastructures municipales puisque les sommes seront majoritairement investies dans les projets destinés à la rénovation et à la mise aux normes des systèmes d'alimentation en eau potable ainsi que ceux visant l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées. Pour sa part, le programme Renouveau urbain et embellissement villageois visera à augmenter le pouvoir d'attraction des collectivités urbaines et rurales et à contribuer ainsi à la revitalisation du milieu.

Le soutien aux projets structurants de la Métropole se poursuivra compte tenu du fait que le développement d'une métropole dynamique et compétitive à l'échelle internationale demeure une priorité.

Un accent particulier sera également mis sur les priorités en habitation en 2002-2003 dans le but de permettre aux ménages d'avoir accès à un logement adéquat à coût abordable et, des sommes importantes seront consacrées à la réalisation de logements, particulièrement pour les ménages à revenu faible ou modeste.

Enfin, les activités d'adjudication et d'information continueront d'être priorisées par la Régie du logement.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC)		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le soutien à la mise en place des villes nouvelles dans les agglomérations de Montréal, de Québec et de l'Outaouais, ainsi que des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	Fournir aux nouvelles villes et aux communautés métropolitaines l'appui et les outils requis pour l'harmonisation du fardeau fiscal des contribuables des municipalités regroupées et établir des mesures transitoires d'étalement de la hausse de taxes.	Taux de réduction des disparités fiscales en 2002-2003 sur les territoires visés
	Soutenir la mise en place dans les nouvelles villes de Montréal, de Québec, de Longueuil et de Lévis, de règles de dotation des arrondissements permettant de tenir compte du niveau de service dispensé antérieurement et établissant des éléments de péréquation entre les arrondissements.	Écarts avec les budgets des anciennes municipalités Degré de redistribution permis par la formule de péréquation entre les arrondissements
	S'assurer que l'harmonisation des conditions de travail de la main-d'oeuvre des nouvelles villes se réalise sans augmenter le total des dépenses annuelles de main-d'oeuvre des municipalités visées.	Écart de la masse salariale globale après les regroupements municipaux dans les territoires de chacune des nouvelles villes attribuable à l'harmonisation des conditions de travail
Les responsabilités ainsi que les modes de représentation et de prise de décision des MRC	Proposer des amendements législatifs visant à habiliter les MRC à exercer des responsabilités élargies (modalités de financement, représentation équilibrée entre les milieux urbains et ruraux, etc.).	Amendements législatifs déposés
La diversification des sources de revenus des MRC et des agglomérations urbaines	Mettre en place un régime de redevances de développement.	Encadrement législatif et administratif adopté

Orientation 1 : Renforcer les agglomérations urbaines et les municipalités régionales de comté (MRC)		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Accroître les revenus de source autre que la valeur foncière par les municipalités de 15 M$ pour l'année civile 2002 et de 45 M$ pour l'année civile 2003, conformément à l'entente financière et fiscale.	Revenus obtenus à ce titre par les municipalités en 2002 et 2003
	S'assurer de l'instauration de mesures de fiscalité d'agglomération : – en veillant à ce qu'un régime de partage de la croissance de l'assiette foncière soit mis en place d'ici juillet 2002 pour la Communauté métropolitaine de Montréal. – en veillant à ce qu'un fonds de développement métropolitain soit mis en place pour la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici juillet 2002.	Mesures de fiscalité d'agglomération mises en place

Actions déterminantes :

— Assurer le suivi de l'application des règles relatives à l'étalement des hausses de taxes et au partage des dettes et adapter, au besoin, l'encadrement législatif et réglementaire;

— Développer une instrumentation permettant l'établissement de formules normatives de dotation des arrondissements et la diffuser dans les villes issues de regroupement;

— Mettre en place le Bureau municipal des relations de travail;

— Appliquer le programme de diversification des revenus;

— Définir les modalités et faire adopter des dispositions législatives et réglementaires relatives aux régimes de redevances de développement et de partage de la croissance de l'assiette foncière.

Orientation 2 : Favoriser le regroupement des municipalités		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le Volet 1 de la Politique de consolidation des communautés locales (communautés village-paroisse)	Réaliser, d'ici 2003, 20 nouveaux regroupements de municipalités ciblées par le Volet 1 de la politique.	Nombre de regroupements réalisés
Actions déterminantes : — Réaliser des regroupements sur la base de l'article 125.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM); — Réaliser des regroupements sur une base volontaire.		

Orientation 3 : Assurer le développement de communautés viables sur l'ensemble du territoire québécois, notamment en milieu rural		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
L'organisation et le financement des villages nordiques	Réévaluer le financement des villages nordiques en fonction des besoins des communautés.	Programme de financement des villages nordiques
Le soutien aux MRC dans l'exercice de leurs responsabilités	Soutenir financièrement les MRC pour la réalisation de leurs nouveaux mandats en matière de sécurité incendie et de gestion des matières résiduelles, soit la somme de 3,75 M$ en 2002-2003.	Sommes dépensées
Actions déterminantes : — Définir de nouvelles modalités de financement des villages nordiques; — S'assurer du soutien financier des communautés rurales et des MRC dans leurs nouveaux mandats à l'égard de la sécurité incendie et de la gestion des matières résiduelles.		

Orientation 4 : Alléger et simplifier la législation municipale		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les lois municipales	Proposer l'adoption des lois sur l'organisation administrative des municipalités (Livre III) et sur les compétences municipales (Livre V) d'ici 2003.	Lois présentées à l'Assemblée nationale
Actions déterminantes : — Consulter les milieux gouvernementaux (printemps 2002) et municipal (automne 2002); — Poursuivre les travaux entourant la rédaction du Livre III.		

Orientation 5 : Renouveler les façons de faire en matière d'aménagement et d'urbanisme		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et d'urbanisme	Proposer des modifications législatives pour fixer une échéance à toutes les MRC et communautés pour assurer 100 % de la révision des schémas d'aménagement et la conformité aux orientations gouvernementales.	Projet de loi déposé Schémas révisés en vigueur prenant en considération les orientations gouvernementales actualisées
L'instrumentation des MRC en matière d'aménagement et les mécanismes de participation des citoyennes et des citoyens	Déposer des amendements législatifs pour améliorer l'instrumentation et rénover les mécanismes de consultation permettant la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions en matière d'aménagement et d'urbanisme.	Amendements législatifs et réglementaires déposés
Le cadre gouvernemental d'aménagement pour la Communauté métropolitaine de Québec	Transmettre d'ici novembre 2002 à la Communauté métropolitaine de Québec un document d'orientations gouvernementales devant servir à l'élaboration de son schéma d'aménagement. Faire adopter le cadre gouvernemental d'aménagement pour la Communauté métropolitaine de Québec.	Document d'orientations gouvernementales en aménagement transmis Cadre d'aménagement adopté

Orientation 5 : Renouveler les façons de faire en matière d'aménagement et d'urbanisme		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Préparer les amendements à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; — Élaborer le cadre et les orientations gouvernementales d'aménagement destinés à la Communauté métropolitaine de Québec.		

Orientation 6 : Préserver et moderniser les infrastructures municipales		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La mise aux normes des équipements pour le traitement de l'eau potable	Mettre en place ou améliorer des infrastructures municipales afin de fournir aux citoyens une eau potable de qualité.	Nombre de municipalités dont les équipements ont été mis aux normes et qui ont adhéré au Programme d'excellence en eau potable
	Soutenir les municipalités ayant des problèmes de qualité d'eau potable à même les programmes existants.	Priorité accordée, dans les programmes d'aide, aux municipalités ayant des problématiques relatives à la qualité de l'eau
La pérennité des infrastructures municipales et le suivi des équipements pour le traitement des eaux usées	S'assurer que les municipalités maintiennent en bon état les équipements de traitement des eaux usées et qu'elles les exploitent de façon à respecter les exigences de rejet.	Nombre de municipalités dont les équipements sont maintenus en bon état et qui respectent les exigences de rejet
	Améliorer les connaissances sur l'état des infrastructures et des immobilisations.	Banque de données sur les infrastructures mise en place
Les services de base d'aqueduc et d'égout	Mettre en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans les municipalités qui n'ont pas de services lorsque les équipements individuels ne sont pas adéquats.	Population visée par la mise en place de nouvelles infrastructures

Orientation 6 : Préserver et moderniser les infrastructures municipales		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Intégrer aux douze municipalités faisant partie du Programme d'excellence en eau potable les municipalités où il y a eu regroupement en 2001, ce qui représentera une population de plus de 3,3 millions d'habitants; — Soutenir les municipalités dans l'identification de solutions techniques aux problèmes de qualité d'eau potable; — Soutenir financièrement la réalisation de projets dans le cadre des travaux d'Infrastructures Canada-Québec (TICQ 2000); — Inscrire les municipalités qui ne le sont pas déjà au système des ouvrages municipaux d'aqueduc et d'égout (SOMAE); — Compléter l'enquête téléphonique et la banque de données sur les infrastructures municipales d'eau potable; — Mettre en place des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans les municipalités pour lesquelles une priorité aura été établie (TICQ 2000 et Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités); — Diffuser la méthode de coût de revient des services d'eau qui aura été validée dans cinq stations de traitement de l'eau potable; — Produire un devis technique pour la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout sans tranchée et un devis type pour les contrats de performance pour les travaux d'infrastructures.		

Orientation 7 : Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
L'inforoute municipale	Contribuer à la mise en place du portail de l'inforoute municipale.	Portail de l'inforoute municipale opérationnel
	Rendre 50 % des formulaires disponibles sur le portail du bureau municipal.	Nombre de formulaires disponibles par rapport au nombre total de formulaires ministériels
Le système d'information et de gestion en matière d'aménagement du territoire (SIGAT)	Rendre accessibles les banques de données des schémas d'aménagement par SIGAT.	Nombre de MRC et de communautés métropolitaines ayant accès à la banque de données
La mesure et le suivi de la performance	Expérimenter les 92 indicateurs de performance développés auprès d'organismes municipaux et, à terme, statuer sur l'efficience de chacun.	Rapport final du projet d'expérimentation

Orientation 7 : Moderniser et adapter les modes de gestion et de financement		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le système d'évaluation foncière	Analyser la faisabilité de transférer la responsabilité de l'évaluation foncière aux instances supramunicipales.	Analyse de faisabilité réalisée
L'entente financière et fiscale avec les unions municipales	Bonifier le montant des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux, des collèges et des universités ainsi que ceux des réseaux de l'éducation primaire et secondaire selon les modalités prévues à l'entente financière et fiscale.	Montants versés aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux, des collèges et des universités Montants versés aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de l'éducation primaire et secondaire
	Permettre aux municipalités, par l'adoption de taux variés de taxe foncière par catégorie d'immeubles, d'atténuer les transferts fiscaux provoqués par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et favoriser ainsi une plus grande stabilité des comptes de taxes.	Mesure de la stabilité du fardeau fiscal relatif aux catégories d'immeubles pouvant faire l'objet de taux distincts

Actions déterminantes :

— Préciser la politique du Ministère pour la gestion du portail de l'inforoute municipale à la fin de la convention Québec-Affaires;

— Consolider le suivi des ouvrages municipaux d'aqueduc et d'égout (SOMAE);

— Permettre l'accès à la banque de données SIGAT (visualisation et interactivité);

— Développer les formulaires électroniques;

— Finaliser le rapport du projet d'expérimentation des indicateurs de performance;

— Réaliser une étude de faisabilité (transfert de la responsabilité de l'évaluation foncière aux instances supramunicipales) et faire des recommandations;

— Verser les compensations prévues à l'entente financière et fiscale avec les unions municipales;

— Recenser les municipalités ayant utilisé les taux variés en 2002-2003 et analyser les effets de l'application des taux variés.

Orientation 8 : Agir sur les conditions de développement économique, social et culturel de la métropole		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le développement métropolitain	Soutenir la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement, de développement économique, social et culturel, d'environnement et de fiscalité.	Projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la Communauté
L'harmonisation interrégionale et métropolitaine (Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie)	S'assurer d'une harmonisation interrégionale des planifications stratégiques des conseils régionaux pour les cinq régions concernées et de la prise en considération des orientations gouvernementales pour la Métropole.	Ententes-cadres régionales signées prenant en considération l'avis d'harmonisation interrégionale
Le soutien de projets spécifiques et structurants dans la Métropole	Appuyer des projets à caractère métropolitain dans les domaines économique, social et culturel de même que la réalisation de grands projets (infrastructures, aménagement, revitalisation, etc.).	Nombre de projets à caractère métropolitain et de grands projets soutenus
Le rayonnement de la Métropole sur la scène internationale	Contribuer à améliorer le positionnement de Montréal parmi les principales métropoles internationales.	Position de Montréal parmi les principales métropoles, selon différents indicateurs de compétitivité

Actions déterminantes :

— Adopter la politique d'harmonisation des compétences de la CMM, des MRC et des nouvelles villes;

— Élaborer le plan d'action qui concrétise les orientations du cadre d'aménagement et amorcer sa mise en oeuvre;

— Poursuivre les travaux d'harmonisation interrégionale des planifications stratégiques du Conseil régional de développement (CRD);

— Mettre en place une table de concertation CMM-CRD;

— Poursuivre les travaux du comité interministériel métropolitain.

Orientation 9 : Assurer, dans le contexte de la réorganisation municipale et métropolitaine, la mise en oeuvre de la Politique de soutien au développement local et régional dans les régions de l'Île de Montréal et de Laval		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les modalités d'organisation des centres locaux de développement (CLD) concernés et de leur desserte territoriale	Revoir l'organisation des CLD sur l'Île de Montréal en tenant compte des regroupements effectués.	Réseau des CLD sur l'Île de Montréal redéfini
Actions déterminantes : — Réviser l'organisation des CLD sur l'Île de Montréal; — Négocier avec les mandataires territoriaux des CLD.		

Orientation 10 : Mettre à niveau le cadre de gestion ministériel		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La création d'agences de prestation de services	Réaliser trois études de faisabilité sur la création d'agences de prestation de services (secteur de la gestion des compensations tenant lieux de taxes, secteur des activités de financement municipal et secteur de l'évaluation des immeubles complexes) et, le cas échéant, concrétiser les projets.	Nombre d'études de faisabilité réalisées et d'agences créées
La gestion par résultats	Implanter d'ici 2003 un tableau de bord mesurant l'atteinte d'objectifs préétablis.	Degré d'avancement de l'implantation du tableau de bord ministériel
Les nouvelles technologies de l'information	Renouveler le parc informatique.	Pourcentage de renouvellement du parc informatique
Les ressources humaines	Mettre au point d'ici 2003 un plan de développement des ressources humaines et de la relève de manière à assurer l'adéquation en nombre et en compétence des ressources humaines par rapport aux besoins du Ministère.	Degré d'avancement du plan de développement des ressources humaines et de la relève

Orientation 10 : Mettre à niveau le cadre de gestion ministériel		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La gestion de la connaissance	Mettre en place d'ici 2003 un observatoire de la recherche en affaires municipales. Mettre en place d'ici 2003 un entrepôt ministériel de données.	Degré d'avancement de la mise en place de l'observatoire de la recherche en affaires municipales Degré d'avancement de la mise en place de l'entrepôt de données
Actions déterminantes : — Réaliser les trois études de faisabilité sur la création d'agences de prestation de services; — Développer le tableau de bord ministériel; — Poursuivre le renouvellement du parc informatique; — Développer l'observatoire de recherche en affaires municipales; — Commencer la réalisation de l'entrepôt de données ministériel.		

LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Orientation 1 : Assumer efficacement les nouvelles responsabilités confiées à la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les regroupements et les équipements supralocaux	Assurer le traitement efficace des dossiers et favoriser l'implication du milieu municipal.	Délai moyen du traitement des dossiers
Les exemptions de taxes	Assurer : – un traitement diligent des demandes – la qualité et la cohérence des décisions rendues – la compréhension des nouveaux critères	Information aux organismes à but non lucratif et aux municipalités

Orientation 1 : Assumer efficacement les nouvelles responsabilités confiées à la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Ajuster le processus et l'échéancier établis et tenir des rencontres régulières des commissaires pour assurer la cohérence et le suivi efficace des dossiers; — Assurer la diffusion efficace des avis et de l'information relative aux dossiers; — Mettre en place un mécanisme d'échange entre les commissaires et de contrôle de la qualité des décisions; — Tenir à jour la formation relative aux nouveaux critères et à leur interprétation par les tribunaux supérieurs.		

Orientation 2 : Renforcer la capacité organisationnelle de la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le personnel et l'organisation du travail ainsi que les méthodes et les processus	Revoir l'organisation du travail en fonction des nouvelles responsabilités.	Partage des responsabilités
	Revoir et adapter les méthodes et les processus.	Fréquence d'utilisation des nouvelles technologies
	Intensifier l'usage des nouvelles technologies.	Nombre d'heures de formation
Actions déterminantes : — Compléter la dotation du personnel pour la mise en place d'un projet spécifique relié aux nouvelles responsabilités de la Commission; — Revoir le système informatique et assurer la formation du personnel pour en optimiser l'utilisation; — Favoriser l'intégration de la bureautique dans le travail des commissaires et de tout le personnel.		

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Orientation 1 : Permettre aux ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La disponibilité de logements	Augmenter l'offre de logements à loyer abordable. Cible en 2002-2003 : – 880 logements, hors Nunavik Cible en 2002-2003 : – 50 logements, au Nunavik Augmenter l'offre de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Cible en 2002-2003 : – 1 570 logements	 Nombre de nouveaux logements à loyer abordable dont la réalisation est soutenue financièrement par la SHQ (hors Nunavik) Nombre de nouveaux logements au Nunavik dont la réalisation est soutenue financièrement par la SHQ Nombre de nouveaux logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu
L'offre de logements et de services résidentiels adaptés	Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux personnes handicapées de vivre le plus longtemps possible dans leur logement de façon fonctionnelle et sécuritaire. Cible en 2002-2003 : – 2 360 logements pour les personnes âgées Cible en 2002-2003 : – 450 logements pour les personnes handicapées	 Nombre de logements privés et communautaires nouvellement adaptés pour les personnes âgées Nombre de logements privés nouvellement adaptés pour les personnes handicapées

Orientation 1 : Permettre aux ménages d'avoir un logement correspondant à leurs besoins		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Accroître l'offre de logements destinés aux ménages vivant des situations particuliers (santé mentale, alcoolisme, personnes multiproblématiques, jeunes en difficulté, etc.) et requérant un support spécifique. Cible en 2002-2003 : – 90 logements	Nombre de nouveaux logements sociaux destinés aux personnes vivant des situations particuliers liés au logement
L'aide aux ménages à faible revenu	Maintenir en nombre et en qualité le parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Cible au 31 décembre 2002 : – 85 000 logements	Nombre de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu, qui étaient en exploitation le 31 décembre 2001 et qui sont encore en exploitation le 31 décembre de chaque année
Actions déterminantes : — Mettre en place un programme Logement abordable Québec doté d'un budget de 323,4 M$ pour deux ans; — Reconduire le Programme AccèsLogis sous le nom d'AccèsLogis Québec et en bonifier l'enveloppe en la faisant passer de 43 M$ à 50 M$.		

Orientation 2 : Assurer aux citoyens un habitat de qualité		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La qualité physique et l'habitabilité des bâtiments résidentiels	Améliorer la qualité des logements. Cible en 2002-2003 : – 3 000 logements	Nombre de logements ruraux rénovés à la suite d'une aide financière

Orientation 2 : Assurer aux citoyens un habitat de qualité		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La revitalisation des milieux résidentiels	Améliorer la qualité du cadre bâti résidentiel dans les quartiers urbains en difficulté. Cible en 2002-2003 : – 262,5 M$ Cible en 2002-2003 : – 8 400 logements	 Valeur des travaux de revitalisation réalisés en M$ Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de revitalisation
Actions déterminantes : — Mettre en place le nouveau Programme Rénovation Québec avec une enveloppe de 37,5 M$ en 2002-2003; — Reconduire et bonifier le Programme Réno-Village.		

Orientation 3: Favoriser l'amélioration des standards de qualité et l'efficacité de l'industrie québécoise de l'habitation		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le développement du marché intérieur	Contribuer à une meilleure qualité dans la construction résidentielle.	Indicateurs en développement
Le développement des marchés extérieurs	Contribuer à la croissance des exportations québécoises en habitation, en particulier celles des produits et services à forte valeur ajoutée.	Indicateurs en développement
Actions déterminantes : — Poursuivre et consolider les actions déjà entreprises, notamment celles qui découlent de Programme d'appui à l'industrie de l'habitation.		

Orientation 4 : Être une organisation plus performante		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les pratiques de gestion	Axer la gestion sur les résultats.	Le 31 décembre 2002, avoir un ensemble minimal d'indicateurs de résultats portant sur les objectifs stratégiques et opérationnels, sur les quatre programmes visés au Discours sur le budget du 1er novembre 2001.
La prestation de services aux clients et aux partenaires	Améliorer la qualité des services aux clients et aux partenaires.	À l'automne 2002, avoir rendu publique une première déclaration de services aux citoyens.
L'innovation	Mettre en place un centre d'expertise et de recherche en habitation (CERH).	Le 31 mars 2003, avoir mis en place une unité administrative responsable de gérer un centre d'expertise et de recherche en habitation.
Actions déterminantes : — Appliquer le cadre prévu à la *Loi sur l'administration publique* pour tout ce qui concerne la modernisation de la gestion.		

LA RÉGIE DU LOGEMENT

Orientation 1 : Rendre justice avec célérité et dans des termes facilement compréhensibles par les citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La révision de l'ensemble des procédures de traitement des dossiers, l'organisation du travail et l'allocation des ressources	Réduire de 25 %, en deux ans, le délai moyen d'audience des demandes de recouvrement-résiliation et des causes civiles devant faire l'objet d'une audience. Cibles 2002-2003 : – 28 jours pour les demandes de recouvrement-résiliation – 91 jours pour les causes civiles	Délai avant audience

Orientation 1 : Rendre justice avec célérité et dans des termes facilement compréhensibles par les citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	En fixation de loyer, anticiper la période intensive de traitement des dossiers de manière à entendre la presque totalité des demandes avant la fin de l'année courante. Cible 2002-2003 : – 90 % au 31 décembre 2002	Proportion des demandes de fixation de l'année courante entendues ou réglées au 31 décembre
Actions déterminantes : — Mettre en oeuvre une procédure de décision sur examen du dossier pour les demandes de recouvrement-résiliation non contestées (projet de loi 26); — Élargir la compétence des greffiers spéciaux (projet de loi 26); — Mettre en place de nouveaux modes d'organisation du travail judiciaire favorisant l'efficience et l'efficacité; — Attribuer aux différents bureaux des ressources en adjudication proportionnelles aux besoins pour offrir le service dans des délais comparables.		

Orientation 2 : Dispenser aux citoyens justiciables le niveau d'information adéquat dans des conditions d'accessibilité enviables		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les outils de support technique, les télécommunications et les nouvelles technologies	Servir au moins 90 % des clients en moins de 20 minutes d'attente pour une consultation auprès d'un préposé à l'information dans un bureau. Cible 2002-2003 : – 90 % en 2002-2003 Augmenter le taux de réponse aux demandes d'accès aux services d'un préposé au téléphone. Cible 2002-2003 : – 80 % en 2002-2003	Proportion des clients ayant attendu moins de 20 minutes pour une consultation personnalisée en cubicule Nombre de réponses des préposés par rapport aux appels acheminés

Orientation 2 : Dispenser aux citoyens justiciables le niveau d'information adéquat dans des conditions d'accessibilité enviables		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le partenariat avec les associations regroupant les clientèles de la Régie	Proposer et expérimenter un partenariat avec les associations regroupant les clientèles de la Régie.	Mise en place d'une table de consultation et de concertation
Actions déterminantes : — Élaborer et implanter les outils de soutien au nouveau rôle du préposé à l'information (documentation électronique, assistance à la rédaction de la demande); — Mettre en place un système de distribution des appels vers les préposés disponibles dans l'ensemble des bureaux; — Développer les fonctionnalités du site Web; — Développer un partenariat avec les associations de locataires, de propriétaires et de clientèles particulières pour favoriser une meilleure pénétration de l'information, notamment quant à la préparation des parties aux audiences.		

Orientation 3 : Offrir aux citoyens qui le désirent une assistance en vue de conclure des règlements à l'amiable		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La définition des conditions de réalisation de la conciliation pour les parties et le tribunal, dont les délais d'audience et la complexité des causes	Adopter et implanter une politique de conciliation. Cible 2002-2003 : – Exercice 2002-2003 Augmenter le nombre d'ententes entre les parties. Cible 2002-2003 : – 5 % en 2002-2003	Mise en oeuvre de la politique de conciliation Proportion des audiences conclues par entente entre les parties

Orientation 3 : Offrir aux citoyens qui le désirent une assistance en vue de conclure des règlements à l'amiable		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Obtenir la conciliation dans des délais de traitement inférieurs aux causes comparables en adjudication.	Délai écoulé entre le début et la fin du processus de conciliation comparé au délai de traitement par décision (en cas de succès de la conciliation) Comparaison du délai de traitement par décision selon que la cause a cheminé ou non en conciliation (en cas d'échec de la conciliation)
Action déterminante : — Élaborer et implanter une politique de conciliation.		

L'évaluation de programme

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole mène actuellement ses premiers travaux dans le cadre de sa nouvelle politique d'évaluation de programme. Ceux-ci concernent l'impact des regroupements municipaux sur le fardeau et l'équité fiscale des contribuables. L'étude touche également les conséquences des regroupements sur la base fiscale (valeurs foncières et marchandes) des nouvelles municipalités. En outre, le Ministère a confié un mandat à l'École nationale d'administration publique pour un plan d'évaluation du programme Infrastructures Canada-Québec 2000.

En 2001-2002, la Société d'habitation du Québec a fait un bilan du plan d'action gouvernemental en habitation pour la période 1997-2001. Ce bilan a permis, entre autres, de préciser les principales mesures annoncées dans le Discours sur le budget du 1er novembre 2001 qui devraient permettre de poursuivre les objectifs stratégiques de la Société d'habitation du Québec pour 2002-2007. Par ailleurs, en 2002-2003, la Société d'habitation du Québec évaluera certains aspects des programmes d'aide à la rénovation qui font l'objet d'un partage de coûts avec le gouvernement fédéral. Le ciblage et la portée de l'aide en faveur des ménages à faible revenu seront notamment évalués.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Les choix budgétaires effectués par le Ministère et l'ensemble des organismes pour l'année découlent des actions envisagées et signifiées aux différents plans stratégiques concernés dans l'ensemble du portefeuille Affaires municipales et Métropole et visent à assurer le respect des priorités gouvernementales établies.

Le budget de dépenses 2002-2003 du portefeuille Affaires municipales et Métropole se chiffre à 1 519,9 M$, ce qui représente une hausse de 75,0 M$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable en bonne partie aux sommes rattachées aux mesures financières prévues à l'entente financière conclue avec le monde municipal au cours de l'année 2000.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	116 354,4	38 930,8	77 423,6	97 452,6
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	608 326,3	(20 587,6)	628 913,9	595 821,4
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	478 165,7	49 180,4	428 985,3	472 833,8
4. Administration générale	45 263,2	1 335,5	43 927,7	46 814,2
5. Commission municipale du Québec	3 132,5	288,1	2 844,4	2 844,4
6. Habitation	254 700,4	5 621,9	249 078,5	249 408,5
7. Régie du logement	13 932,8	188,8	13 744,0	13 772,0
Total	1 519 875,3	74 957,9	1 444 917,4	1 478 746,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	762	—	762	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole, tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale de soutien au développement local et régional pour les régions administratives de Montréal et de Laval.

L'enveloppe budgétaire de ce programme connaît une hausse de 38,9 M$ à la suite des budgets additionnels de 17,7 M$ injectés relativement aux décisions concernant l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. De plus, une somme de 5,4 M$ a été ajoutée à cette enveloppe pour refléter les engagements gouvernementaux pris à l'égard de la Société de gestion Marie-Victorin combinés aux ajustements apportés aux activités régionales de l'Île de Montréal et de Laval. Enfin, la subvention gouvernementale de 15,8 M$ à la Régie des installations olympiques a été intégrée dans ce programme.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme assure une participation financière du gouvernement pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées municipales au sein de toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures au sein des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique particulièrement par la mise en place des nouveaux programmes Infrastructures Québec-Municipalités et Renouveau urbain et embellissement villageois.

Le budget de ce programme connaît une réduction de 20,6 M$. Toutefois, il prend en considération les sommes injectées pour le nouveau programme Infrastructures Québec-Municipalités annoncé lors du Discours sur le budget du 1er novembre 2001 lequel permettra la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable, pour la collecte et le traitement des eaux usées ainsi que pour la voirie locale. En outre, ce programme comprend les sommes nécessaires à la mise en place du nouveau programme Renouveau urbain et embellissement villageois, également annoncé lors du dernier Discours sur le budget, qui vise l'amélioration et le renouveau des quartiers des municipalités du Québec. Ce dernier s'inscrit dans le cadre des orientations gouvernementales du Québec pour un aménagement concerté du territoire.

Les variations du programme de Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain se détaillent comme suit :

	M$
— Augmentation des programmes d'infrastructures, notamment le programme Infrastructures Canada-Québec 2000	6,5
— Infrastructures Québec-Municipalités	3,3
— Mise en place du programme Renouveau urbain et embellissement villageois	0,7
— Diminution dans le remboursement des emprunts des programmes d'assainissement des eaux du Québec et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égout	(31,1)

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme vise à fournir aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il a aussi pour but d'inciter au regroupement de municipalités, et ce, à travers toutes les régions du Québec. De plus, il permet d'accorder une aide financière et technique au milieu municipal, aux villages nordiques et à l'Administration régionale Kativik. Il couvre le soutien aux municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Il reflète également les mesures financières du pacte fiscal incluses dans l'entente conclue avec le monde municipal.

Les budgets alloués à ce programme font état d'une hausse de 49,2 M$ qui se traduit ainsi :

	M$
— Augmentation des sommes découlant des mesures du pacte fiscal et de la réorganisation municipale	36,8
— Ajustements aux compensations tenant lieu de taxes aux municipalités	9,8
— Programme d'aide particulière (péréquation)	2,6

Programme 4 : Administration générale

Ce programme comprend la direction du Ministère ainsi que les unités responsables de la planification, de la direction et de la coordination des ressources nécessaires à la gestion des différents programmes du Ministère et à l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en oeuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal.

Le budget de dépenses pour l'année 2002-2003 démontre une augmentation de 1,3 M$ qui concerne des ajustements relatifs à la dépense d'amortissement et aux coûts d'entretien des systèmes, lesquels découlent d'immobilisations informatiques reliées à la gestion des programmes destinés à la clientèle.

Programme 5 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'agir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe. La croissance du budget de la Commission municipale du Québec se chiffre à 0,3 M$ et se rattache pour l'essentiel aux mandats qui lui sont confiés dans le cadre de la réorganisation du monde municipal.

Programme 6 : Habitation

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

Le budget de dépenses de ce programme connaît une hausse de 5,6 M$ par rapport à l'exercice 2001-2002 attribuable notamment aux mesures annoncées en habitation lors du Discours sur le budget du 1er novembre 2001.

Programme 7 : Régie du logement

Ce programme permet de trancher par décision les différends entre les propriétaires et les locataires en matière de bail résidentiel. En outre, il permet de renseigner les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail. Il permet également de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget attribué à la Régie du logement est augmenté de 0,2 M$ pour tenir compte de l'augmentation des différentes échelles salariales de 2,5 % au 1er janvier 2002.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	7 042,6	5 429,9
Prêts, Placements et Avances	4 763,2	4 763,2

Les crédits alloués aux immobilisations se réfèrent essentiellement aux projets informatiques découlant des mesures financières du pacte fiscal, à la mise à jour du parc informatique et à l'inforoute municipale. Les prêts, placements et avances concernent les sommes qui seraient prêtées aux centres locaux de développement.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission d'influencer et de soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses fonctions et pouvoirs touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur six directions générales, soit celles des Affaires régionales; de la Formation, de l'Agroenvironnement et des Technologies; de l'Alimentation (incluant une nouvelle agence : le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale); des Politiques agroalimentaires; des Pêches et de l'Aquaculture commerciales et des Services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont la Financière agricole du Québec (FAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ces organismes ont un fonctionnement autonome.

Les interventions du Ministère et des organismes peuvent être regroupées sous l'angle des trois grands leviers suivants :

— L'appui financier : pour l'agriculture et l'agroalimentaire, les programmes offerts touchent les assurances agricoles, le financement agricole, le remboursement partiel des taxes foncières aux exploitations agricoles, la mise en marché et la qualité, l'aide régionale aux entreprises et aux services-conseils, l'aide à l'investissement en agroenvironnement, l'amélioration de la santé animale, l'appui à la recherche et l'appui à la concertation sectorielle et régionale. Quant au secteur des pêches et de l'aquaculture, l'appui est composé principalement des programmes de financement des entreprises de pêches, de développement des pêches et de l'aquaculture commerciales, de financement des associations nationales et d'aide à la concertation;

— L'appui professionnel : ces mesures incluent les services-conseils aux entreprises, la recherche et développement (R-D) et le transfert technologique, les services en santé animale, la formation des ressources humaines ainsi que la veille économique et commerciale. Le Ministère est présent dans toutes les régions, avec un réseau de conseillers et conseillères permettant de rejoindre l'ensemble des clientèles du secteur agricole et agroalimentaire de même que celles des pêches et de l'aquaculture;

— L'encadrement réglementaire : il concerne principalement le contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires, la protection sanitaire des animaux, la protection du territoire et des activités agricoles, la mise en marché collective des produits agricoles et de la pêche et l'enregistrement des exploitations agricoles.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Dans le cadre de la poursuite de son plan stratégique 2001-2004, les choix budgétaires du Ministère ont été guidés par les consensus et engagements du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, par la mise en œuvre de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture, et par le respect du cadre financier gouvernemental.

Ainsi, des ressources additionnelles seront affectées à la mise en place d'un système de traçabilité et à l'implantation dans les entreprises d'un système d'assurance qualité basé sur la norme HACCP.

Le budget d'investissements a aussi été augmenté afin de permettre la modernisation des Instituts de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière, l'augmentation du niveau de confinement des laboratoires de santé animale et le renouvellement d'actifs dans le secteur des pêches, le tout s'intégrant au Plan d'accélération des investissements publics (PAIP).

Par ailleurs, la croissance des coûts de certains programmes, notamment le Programme de remboursement partiel des taxes municipales et scolaires et le Programme d'amélioration de la santé animale du Québec, oblige le Ministère à prendre des mesures pour contrôler l'ensemble de ses dépenses de transfert tout en maximisant l'impact sur le développement du secteur. Ainsi, le programme de remboursement des taxes a été modifié pour réduire la croissance de ses coûts et favoriser une plus grande équité entre les régions et entre les agriculteurs.

De plus, le mode de versement des subventions du programme Prime-Vert sera modifié en s'assurant du respect des objectifs de mise en conformité des entreprises agricoles et de réduction de la pollution diffuse, sans accroître la contribution financière des producteurs et productrices agricoles.

Enfin, le Ministère, après l'approbation du gouvernement, déposera une politique de la transformation alimentaire qui permettra aux entreprises de ce secteur de contribuer à l'accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et ainsi participer à la croissance des emplois dans l'ensemble du Québec et de ses régions.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Cette section présente une synthèse de l'information entourant les axes d'intervention et les objectifs prévus au plan stratégique du Ministère afin de situer dans quel esprit s'inscrivent nos actions déterminantes. Seuls les objectifs, les cibles et les indicateurs de résultat principaux au regard du budget et de notre mission, y apparaissent. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le Plan stratégique du Ministère et des organismes 2001-2004 qui fait largement état du contexte et des grands enjeux auxquels se rattachent six orientations pour le secteur agricole et agroalimentaire et trois orientations pour le secteur de pêches et de l'aquaculture. Il contient également les vingt-sept axes de travail pour lesquels le Ministère et les organismes se sont fixé soixante-dix objectifs.

Orientation 1 : Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'amélioration de la performance sur les marchés est tributaire de l'offre de produits et de la compétitivité des entreprises	Élaborer et mettre en oeuvre une politique gouvernementale de la transformation alimentaire.	Diffusion de la politique de transformation Cible 2002-2003 : – Printemps 2002
Pour accroître la présence des produits québécois sur les marchés, le Ministère et les organismes ciblent les cinq axes d'intervention suivants : – les marchés hors-Québec – le marché intérieur – la transformation – la mise en marché collective – la coordination verticale	Permettre aux entreprises bioalimentaires québécoises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et d'y réaliser des ventes.	Entreprises ayant exploré de nouveaux marchés (cible : 150) et y ayant réalisé des ventes (cible : 100)
	Faciliter l'adaptation des formules de mise en marché collective aux contextes plus ouverts et concurrentiels des marchés (RMAAQ).	Plans conjoints incluant un plan stratégique de développement et des indicateurs de résultat Cible 2002-2003 : – 6 plans conjoints
	Renforcer la coordination entre les maillons en incitant les tables filières et celles de concertation régionales à actualiser leurs plans stratégiques de développement sur la base d'objectifs de croissance.	Plans de développement des tables filières et des tables régionales actualisés sur la base des objectifs de croissance
Pour préparer les entreprises à un environnement plus concurrentiel, les axes d'intervention retenus sont : – les risques d'entreprises agricoles – le développement des ressources humaines – la R-D et le transfert technologique – l'investissement étranger – la veille concurrentielle	Moderniser les programmes de sécurité du revenu, sous la responsabilité de la Financière agricole du Québec (FAQ).	Échéancier de mise en oeuvre et étapes Cible 2002-2003 : – Implantation progressive du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)
	S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'oeuvre pour le secteur bioalimentaire.	État de réalisation des travaux d'adéquation entre l'offre et les besoins Cibles 2002-2003 : – Offre en transformation améliorée
	Augmenter l'adoption des nouvelles technologies.	– Nombre de technologies identifiées et entreprises rejointes
	Contribuer à faire connaître le Québec comme terre d'accueil avantageuse.	– Nombres d'activités de prospection sélective d'investissement étranger

Orientation 1 : Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Élaborer une politique gouvernementale de la transformation alimentaire sur la base des consensus du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois et mettre en place un comité de pilotage gouvernement-industrie; — Repositionner les interventions du Ministère touchant les marchés intérieurs, extérieurs et les produits de niche en fonction de la nouvelle politique gouvernementale de la transformation alimentaire; — Réviser le processus d'évaluation de plans conjoints et le suivi des recommandations faites auprès des offices de producteurs; — Mettre en place graduellement le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) et le rendre accessible à l'ensemble des entreprises agricoles; — Moderniser les Instituts de technologie agricole et ajuster l'offre de formation agricole et agroalimentaire afin de répondre davantage aux besoins de l'industrie; — Mettre en oeuvre la politique d'intégration des jeunes en agriculture, issue d'un engagement pris au Sommet du Québec et de la jeunesse.		

Orientation 2 : Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Afin d'assurer au public des aliments sains, le Ministère axe ses interventions à deux niveaux : – la gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire – l'adaptation aux règles sanitaires internationales	Procéder à la révision de la réglementation afférente aux nouvelles lois portant sur les aliments et la santé animale. Développer un plan d'action en partenariat avec les intervenants du milieu, sur la mise en oeuvre de la traçabilité.	Nouvelles réglementations adoptées Cible 2002-2003 : – 3 projets de règlements Plan d'action développé Cible 2002-2003 : – Cheptel bovin identifié et plans développés pour les secteurs ovins et porcins

Orientation 2 : Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Pour la gestion des risques, les actions portent sur les domaines suivants : – la révision réglementaire – l'implantation d'un mécanisme de traçabilité – la maîtrise des risques par les entreprises – la communication du risque	Développer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les partenaires, une stratégie québécoise de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité basés sur la norme HACCP, de la ferme jusqu'à la table.	Modèles de normalisation et de certification développés et implantation dans les secteurs ciblés Cible 2002-2003 : Définition de plans d'action et des mesures d'appui
Quant à l'adaptation aux règles sanitaires internationales, les interventions touchent les domaines suivants : – la veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire – le développement de l'épidémiosurveillance au Québec de la ferme jusqu'à la table	Actualiser, développer et réaliser des programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique et développer les stratégies d'intervention appropriées.	Programmes de surveillance actualisés Cible 2002-2003 : – Consolidation du Réseau d'alertes et d'information zoosanitaire (RAIZO)

Actions déterminantes :

— Modifier la réglementation en fonction des nouvelles exigences en termes de traçabilité et de sécurité alimentaire;

— Compléter les étapes préparatoires à la mise en place de la traçabilité pour l'ensemble de la filière bovine au regard des consensus obtenus lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois;

— Implanter un système d'assurance de la qualité basé sur la norme HACCP, dans les secteurs de la production, de la transformation, du détail et de la restauration en lien avec les consensus obtenus lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois;

— Mettre en place une structure dédiée à l'épidémiosurveillance et procéder à la mise à niveau des laboratoires afin de répondre aux nouvelles exigences en termes de biosécurité.

Orientation 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Afin de créer un contexte favorable au développement harmonieux des activités et des entreprises agricoles sur le territoire dans le respect de l'environnement, deux axes d'intervention sont retenus : – la protection du territoire et des activités agricoles – le soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement)	Assurer la pérennité de la zone agricole, base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités et des entreprises agricoles (CPTAQ) : – en appliquant la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) judicieusement, avec efficacité et transparence, dans l'esprit du nouveau régime; – en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif.	Pourcentage de décisions finales (non contestées ou maintenues par le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ou les cours de justice) Nombre et pertinence des recommandations produites par les instances du monde municipal et agricole
Pour soutenir la gestion durable des ressources, l'action du Ministère et des organismes s'articule autour des domaines d'intervention suivants : – le Plan d'action en agroenvironnement – l'information et la sensibilisation – les conseils et aides financières à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement – la valorisation des efforts des agriculteurs – l'intégration du principe d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide	Soutenir les objectifs agroenvironnementaux privilégiés, d'ici 2003, par les intervenants du milieu dans le cadre du Plan d'action « Un environnement à valoriser », notamment au niveau de l'adoption des pratiques suivantes : – l'entreposage étanche et suffisant des fumiers; – la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF); – l'utilisation du travail réduit du sol pour les cultures annuelles; – l'utilisation de la lutte intégrée pour le contrôle des ennemis des cultures et la réduction des pesticides.	Actions, sous le leadership du Ministère, réalisées dans le Plan d'action Nombre d'entreprises avec un entreposage adéquat et nombre d'unités animales Cible 2002-2003 : – Ajout de 1 100 structures, de manière à atteindre un taux de conformité de 80 % des entreprises visées Nombre d'entreprises munies d'un PAEF Nombre de membres de clubs-conseils en agroenvironnement Superficies avec travail réduit du sol Superficies sous lutte intégrée et quantités de pesticides utilisées

Orientation 3 : Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Mettre en application les modifications législatives apportées le 21 juin 2001 à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1); — Poursuivre la réalisation du Plan d'action « Un environnement à valoriser » et mettre en oeuvre les consensus du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, notamment : – le développement d'une stratégie 2003-2010 afin de compléter les travaux sur la pollution ponctuelle et accélérer ceux sur la pollution diffuse et les surplus de fumier; – l'implantation de l'écoconditionnalité selon une approche graduelle de 2002 à 2005; – la poursuite des actions visant la diminution des risques de pollution agricole et d'odeurs; – l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole pour rendre accessible, dès 2005, la certification à l'ensemble des entreprises; – l'appui à la modernisation du Règlement sur la réduction de la pollution origine agricole (RRPOA).		

Orientation 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Afin de stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux, le Ministère cible son travail sur deux axes : – l'adaptation des entreprises agricoles – le soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire D'une part, pour soutenir l'adaptation des entreprises agricoles, les domaines d'intervention sont : – l'information et la sensibilisation des entreprises – les conseils et aides financières à des entreprises ciblées	Que chaque direction régionale identifie et révise chaque année : – les secteurs prioritaires pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles, en lien avec les objectifs ministériels de croissance; – les technologies à implanter dans chacun des secteurs ciblés; – les objectifs de résultats à atteindre en termes de nombre d'entreprises devant avoir adopté les technologies identifiées.	Entreprises ayant adopté les technologies recommandées dans les secteurs prioritaires Cible 2002-2003 : – 5 700 entreprises

Orientation 4 : Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
D'autre part, pour appuyer le développement et la croissance du secteur dans chacune des régions, les domaines d'intervention sont : – la concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales – la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles	Que, d'ici 2003, 100 % des régions administratives aient été soutenues dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole et agroalimentaire, harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la direction régionale, en ce qui regarde : – les secteurs de production prioritaires; – les cibles de croissance économique à atteindre (en termes d'investissement et de création d'emplois); – les mesures à prévoir afin de favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.	Régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités de la direction régionale Cible 2002-2003 : – Toutes les régions (17) Nombre d'ententes spécifiques de développement Cible 2002-2003 : – 5 ententes

Actions déterminantes :

— Réaliser des activités d'information et de sensibilisation portant sur les nouvelles technologies, notamment par la poursuite du développement d'Agri-Réseau, qui permettra la mise en onde d'une vingtaine de sites Internet dans différents domaines d'intérêt (6 sont déjà opérants et 5 sont sur le point de l'être) afin de diffuser une information de pointe aux entreprises et aux professionnels de l'agroalimentaire;

— Poursuivre la mise en oeuvre de l'entente nationale sur les services-conseils afin d'offrir des services de pointe, de développer de nouveaux services prioritaires et d'harmoniser l'offre globale de services-conseils offerts aux entreprises agricoles;

— Accompagner les acteurs régionaux dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités ministérielles et les cibles de développement définies lors des forums ministériels;

— Mettre en application les mesures de diversification de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire issues de la stratégie de développement économique des régions ressources et dont l'application a été élargie avec la nouvelle Politique nationale de la ruralité.

Orientation 5 : Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Afin de promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie, le Ministère et les organismes entendent travailler à deux niveaux : – la valorisation et la promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans – la visibilité de l'expertise et des compétences du personnel dans le secteur bioalimentaire	Faire connaître le secteur bioalimentaire auprès du public, tant pour sa contribution à l'économie du Québec que pour l'excellence et le savoir-faire de ses artisans. Implanter un programme de reconnaissance du personnel du Ministère en lien avec le plan d'action ministériel relié à la modernisation de la gestion publique.	Événements ayant impliqué le Ministère et public rejoint Commandites effectuées et ressources mises en partenariat Programme de reconnaissance implanté Cible 2002-2003 : – Printemps 2002

Actions déterminantes :

— Faire reconnaître l'excellence du secteur par la tenue de cinq grands événements du bioalimentaire;

— Participer de façon accrue à des événements externes et développer le matériel promotionnel pour le secteur bioalimentaire, par exemple : Québec en fleurs (Floralies internationales), les expositions agricoles, les Fêtes gourmandes, les cahiers spéciaux d'information, etc.;

— Développer une démarche de valorisation et de reconnaissance de la personne au travail dans le cadre du plan d'action ministériel de modernisation de la gestion publique.

Orientation 6 : Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une action constante doit être menée afin d'affirmer la spécificité du secteur agroalimentaire québécois dans toutes les facettes des relations fédérales-provinciales et de faire valoir la position du Québec dans les négociations et la mise en oeuvre des ententes commerciales internationales. À cette fin, les interventions du Ministère s'inscrivent autour de deux grands axes qui touchent cinq domaines : – Accords commerciaux – une position concertée – le règlement de litiges – Relations fédérales-provinciales – l'équité des dépenses – les ententes de commercialisation – les projets d'harmonisation fédérale-provinciale et ententes d'équivalences internationales	Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion aux forums appropriés, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de gestion du risque et de R-D. S'assurer, dans le cadre de la révision des ententes de commercialisation (oeufs, volaille, lait), de la prise en compte des intérêts du Québec.	Obtention d'une position concertée et d'une stratégie de défense sur la scène québécoise et internationale — Évolution de la part des ressources fédérales (financières et/ou humaines) investies dans le secteur agroalimentaire québécois Ententes révisées Cible 2002-2003 : – Oeufs, volaille

— **Actions déterminantes :**

— Entreprendre une consultation auprès des intervenants sectoriels afin de définir la position québécoise à défendre auprès des instances de négociation de la ZLÉA;

— Documenter et préparer les argumentaires nécessaires à la défense des intérêts du Québec lors de litiges commerciaux;

— S'assurer que les intérêts du Québec soient pris en compte dans le présent cycle de négociations à l'OMC;

— Assurer une vigilance afin d'obtenir une part équitable des dépenses fédérales dans le secteur agricole et agroalimentaire québécois.

SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Orientation 1 : Accroître la biomasse aquatique disponible

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
L'accroissement de la disponibilité de la ressource est la clé de voûte de tout le développement du secteur. Les interventions sont centrées sur deux domaines : – l'accès à la ressource halieutique – la croissance des productions aquacoles	Accroître de 15 % la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées (notamment maquereau, mactre de Stimpson, crabe commun, loup-marin et l'oursin).	Pourcentage d'accroissement de la valeur des débarquements pour les espèces ciblées
	Soutenir l'industrie du Québec dans la revendication d'une part équitable de la ressource.	Écart entre la quote-part et la part allouée pour sept espèces
Les interventions porteront spécifiquement sur : – l'adaptation du soutien au secteur de la capture – l'exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles – la défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral – le soutien à la croissance de la production – l'amélioration de la productivité en milieu naturel	D'ici 2004 : – augmenter la production de 1 000 tonnes de truite arc-en-ciel et d'omble de fontaine; – atteindre une production de 2 500 tonnes au total pour les moules et pétoncles.	Augmentation de la production totale pour les entreprises aquacoles
	Afin de diversifier le secteur, développer la production : – en eau douce et salée, de l'omble chevalier et de l'omble fontaine; – en eau douce, de doré et de perchaude; – en eau marine, de mye.	Suivi de la production expérimentale et pilote des espèces ciblées

Actions déterminantes :

— Actualiser la stratégie d'intervention auprès du gouvernement fédéral et élaborer des demandes concertées industrie-gouvernement du Québec pour l'allocation annuelle des contingents de pêche;

— Amorcer les travaux visant la négociation d'une entente avec le gouvernement fédéral pour le développement des espèces émergentes;

— Appliquer les programmes de financement de la pêche commerciale et de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond, issus de la Stratégie de développement des régions ressources du gouvernement du Québec;

— Poursuivre les travaux visant la mise en oeuvre d'un cadre législatif favorable au développement de l'aquaculture.

Orientation 2 : Améliorer la compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le maintien des conditions favorables au développement et à la compétitivité des entreprises est une préoccupation ministérielle. Les interventions toucheront : – la productivité des entreprises – le soutien à l'innovation – la commercialisation des produits aquatiques Les actions seront ciblées sur : – l'amélioration de la gestion des entreprises et la formation – la sécurisation des approvisionnements des entreprises de transformation – les initiatives de développement et d'utilisation de nouvelles technologies – les actions concertées afin de mieux se positionner sur le marché québécois et sur les marchés extérieurs – la connaissance des marchés	Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte : – d'ici 2004, d'avoir favorisé l'augmentation de la valeur ajoutée de produits aquatiques transformés identifiés en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises; – d'ici 2004, d'avoir favorisé une utilisation plus complète des biomasses aquatiques identifiées comme étant prioritaires en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises. Faciliter la participation des entreprises à des événements commerciaux d'envergure nationale et internationale.	Nombre et valeur des projets identifiés Nombre et valeur des projets identifiés Valeur des ententes d'affaires réalisées lors des événements pour lesquels le Ministère appuie financièrement la participation des entreprises

Actions déterminantes :

— Offrir un appui professionnel, technique et financier aux projets qui utilisent de nouvelles technologies, développent de nouveaux produits et de nouveaux marchés, et améliorent la qualité des produits;

— Améliorer les outils statistiques permettant de mieux connaître l'industrie et cibler les interventions.

Orientation 3 : Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Les différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble au développement du secteur et ces efforts doivent être encouragés et stimulés	Faire en sorte que les activités du Réseau Pêches et Aquaculture Québec et des groupes de travail qui en sont issus axent leurs travaux sur des projets de développement du secteur.	Projets réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture
Le Ministère entend travailler : – au renforcement de l'organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture – à la contribution des partenaires au développement du secteur	Accroître l'effectif des associations nationales afin d'améliorer leur pouvoir de représentation auprès du gouvernement fédéral.	Évolution du nombre de membres
Pour ce, les efforts porteront sur : – le développement de liens sectoriels – une représentation forte des différents maillons du secteur – l'accès à du financement – l'établissement de réseaux de recherche – l'obtention de formation adaptée – le développement des liens avec d'autres secteurs industriels	Faire en sorte que le secteur puisse avoir accès à l'ensemble des ressources en R-D : – d'ici 2003, mettre en place, avec les partenaires, les différents réseaux d'expertise en aquaculture, valorisation et pêche; – s'assurer, d'ici 2004, de l'implantation des structures de coordination et financement en R-D.	Réseaux mis en place Projets de R-D réalisés en concertation avec différents réseaux de recherche

Actions déterminantes :

— Offrir un appui au Réseau pêches et Aquaculture Québec et à ses tables filières, notamment par le biais du programme d'appui à la concertation qui facilite l'embauche de ressources professionnelles;

— Consolider les activités de R-D du Ministère dans les différentes régions, et mettre en place un mécanisme de détermination des priorités de recherche en concertation avec les partenaires du milieu;

— Intensifier les collaborations avec les partenaires régionaux, particulièrement dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources du gouvernement du Québec.

L'évaluation de programme

Les évaluations et les cadres d'évaluation prévus ont été réalisés sauf l'évaluation du programme Prime-Vert qui est toujours en cours. Les recommandations ont permis d'engager le Ministère dans des processus de révision ou d'adaptation des programmes évalués.

Les évaluations faisaient partie du Plan pluriannuel d'évaluation de programmes adopté par le Ministère. Ce plan traduit ainsi ses préoccupations et sont en lien avec les grands dossiers et les orientations stratégiques.

Un comité de suivi de l'évaluation est mis en place pour chaque évaluation, de façon à assurer la participation des gestionnaires et des professionnels liés aux programmes.

— Programme Horizon-Export

L'évaluation du programme a été complétée. Les recommandations seront intégrées dans le processus actuel, visant le développement de nouveaux programmes dans le cadre de la politique de transformation alimentaire.

— Programme ASAQ

L'évaluation du programme d'Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) est terminée. Une équipe sera formée afin d'élaborer certaines propositions permettant de revoir le programme pour son renouvellement, prévu en avril 2004.

— Programme-cadre d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région

Deux mesures font l'objet d'une évaluation. Il s'agit de mesures concernant l'appui aux services-conseils de groupes :

- Syndicat de gestion agricole;
- Centres régionaux d'établissements en agriculture.

Une étude préliminaire a été réalisée. Elle sera suivie d'une analyse pour dégager des pistes d'amélioration de ces mesures. Une révision du programme-cadre s'amorcera au cours de la prochaine année financière.

Des cadres d'évaluation ont été produits pour :

— Le Programme de financement de la pêche commerciale;
— Le Programme de modernisation de la flotte de pêches;
— Le Programme d'appui à l'innovation et au développement de l'aquiculture commerciale.

Ces cadres ont permis la mise en place de méthodes de suivi des programmes de façon à en faciliter l'évaluation ultérieure. Les documents administratifs, servant à l'enregistrement des renseignements obtenus de la clientèle, ont également été révisés.

Un cadre de gestion pour la reddition de comptes des partenaires (organismes recevant une aide du Ministère par des programmes normés ou par des ententes) a également été réalisé. Le cadre fait l'objet d'un projet pilote pour être, par la suite, évalué avant son application, prévue au cours de la prochaine année financière.

De nouveaux programmes feront l'objet d'évaluation pendant la prochaine année :

— Club d'encadrement technique

Il s'agit de l'évaluation d'une autre des mesures d'aide aux Services-Conseils de groupe.

— Autres évaluations

D'autres évaluations sont aussi prévues :

- Accès service-conseil;
- Programme de soutien financier aux producteurs désignés;
- Soutien à la stratégie phytosanitaire.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Formation, recherche et développement technologique	35 479,5	1 723,4	33 756,1	34 575,8
2. Financière agricole du Québec	305 000,0	—	305 000,0	305 000,0
3. Aide aux entreprises agroalimentaires	174 653,1	(8 073,8)	182 726,9	185 284,0
4. Appui réglementaire	54 247,6	12 975,7	41 271,9	42 355,4
5. Gestion interne et soutien	54 515,5	4 033,9	50 481,6	51 076,3
6. Développement des pêches et de l'aquiculture	19 653,4	(379,2)	20 032,6	22 453,8
Total	643 549,1	10 280,0	633 269,1	640 745,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 168	—	2 168	—

Le Ministère disposera en 2002-2003 d'un budget de dépenses de 643,5 M$, ce qui représente une augmentation de 10,0 M$ par rapport à l'exercice financier 2001-2002.

Programme 1 : Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer un développement durable du secteur bioalimentaire.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Activités d'enseignement du niveau collégial offertes par les Instituts de technologie agroalimentaire et par le Campus McDonald de l'Université McGill	19,4
– Activités de recherche et de développement technologique	16,0

L'augmentation du budget de dépenses de 1,7 M$ s'explique principalement par une augmentation des budgets de rémunération pour les fixer à un niveau comparable à la dépense réelle dans les Instituts de technologie agroalimentaire et pour tenir compte de l'indexation prévue aux conventions collectives.

Programme 2 : Financière agricole du Québec

Ce programme résulte de la fusion de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles. Il vise à offrir aux producteurs agricoles des programmes d'aide au financement, d'assurances-récoltes et à leur garantir un revenu annuel selon certaines modalités.

Les crédits de 305,0 M$ résultent d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de la Financière agricole de Québec, une somme totale de 2 135,0 M$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

Programme 3 : Aide aux entreprises agroalimentaires

Ce programme vise à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires à favoriser le développement régional et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Remboursement partiel des taxes municipales et scolaires aux productrices et producteurs agricoles	78,0
– Services professionnels et techniques offerts par le Ministère aux exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires	41,0
– Programme d'amélioration de la santé animale du Québec	16,6
– Programme Prime-Vert	15,4
– Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région	12,4
– Gestion des entreprises et développement de nouveaux produits	5,9
– Associations et organismes agricoles	3,8
– Autres crédits de transfert	1,5

La diminution du budget de dépenses de 8,1 M$ s'explique principalement :

— Par une diminution de 26,7 M$ des crédits affectés au programme Prime-Vert suite à un changement dans le mode de versement des subventions sans modifier les objectifs de mise en conformité des entreprises agricoles et de réduction de la pollution diffuse convenus lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001;

— Par une augmentation de crédits de 13,5 M$ pour le programme de remboursement de taxes municipales et scolaires et de 4,6 M$ pour le programme d'amélioration de la santé animale.

Par ailleurs, le Ministère compte déposer dans le courant de l'année une politique de la transformation.

Programme 4 : Appui réglementaire

Ce programme vise à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Contrôle de la qualité des produits réalisé par le Ministère et les municipalités	42,3
– Opérations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec chargée d'administrer la *Loi sur la protection du territoire agricole* (L.R.Q., C.P-41.1)	8,6
– Coordination de la mise en marché des produits réalisée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3,3

L'augmentation du budget de 13,0 M$ s'explique principalement par l'ajout de crédits additionnels pour l'implantation de systèmes de traçabilité et d'assurance qualité, et le renforcement du réseau d'alerte et d'information zoosanitaire.

Programme 5 : Gestion interne et soutien

Ce programme vise à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire, à soutenir les directions générales du Ministère en regard des services à la gestion et à assumer le coût des investissements réalisés par le Ministère.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Services à la gestion dispensés aux unités administratives du Ministère	47,7
– Direction du Ministère	3,6
– Études économiques	3,2

Le budget de ce programme enregistre une hausse de 4,0 M$ principalement attribuable à un ajustement des dépenses d'amortissement découlant de la hausse du budget d'investissements, du Plan d'accélération des investissements publics et des projets approuvés dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources.

Programme 6 : Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquiculture au contexte de la globalisation des marchés et d'un développement durable et à assurer une plus grande autonomie et une viabilité économique du secteur.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Exploitation et transformation de la ressource	12,2
– Planification et recherche	7,5

La diminution de 0,4 M$ résulte principalement d'un ajustement au budget de transfert.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	28 285,8	10 583,8
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements de 17,7 M$ s'explique principalement par la mise en œuvre du Plan d'accélération des investissements publics qui entraînera des modernisations majeures aux immeubles du Ministère, notamment les Instituts de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière et l'augmentation du niveau de confinement des laboratoires de santé animale. Des crédits sont également prévus dans le cadre de la Stratégie de développement des régions ressources pour la modernisation des actifs du secteur des pêches.

CONSEIL DU TRÉSOR, ADMINISTRATION ET FONCTION PUBLIQUE

LE CONSEIL DU TRÉSOR ET SON SECRÉTARIAT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du Secrétariat du Conseil du trésor consiste à conseiller le Conseil du trésor, son président et ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique en matière de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, à offrir des services aux citoyens et à la communauté gouvernementale ainsi qu'à veiller, en concertation avec tous les intervenants concernés, à l'implantation du nouveau cadre de gestion découlant de la *Loi sur l'administration publique* (2000, c. 8) et au suivi de sa mise en oeuvre. Il conseille également le Secrétaire d'État au Renouvellement de la Fonction publique dans son domaine de juridiction.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Les orientations mises de l'avant pour l'allocation des ressources en 2001-2002 se poursuivront en 2002-2003 à l'égard de plusieurs dossiers. Ainsi, les choix budgétaires supportant la mise en place d'un cadre renouvelé en matière de gestion des ressources humaines, notamment en relation avec les programmes de mentorat, d'accueil aux nouveaux employés et de recrutement public sont maintenus. Il en est de même pour les mesures de soutien à l'emploi afférentes au Programme de développement de l'employabilité des personnes handicapées ainsi qu'à celui du Programme de stages pour étudiants.

Par ailleurs, les choix effectués l'an dernier à l'égard de l'allocation budgétaire reliée à la gestion des ressources informationnelles sont reconduits. Ils concernent notamment la mise en place de l'Intranet gouvernemental, la prestation électronique de services, la normalisation et la sécurité des échanges électroniques.

Pour l'exercice 2002-2003, les principaux choix effectués au regard de l'allocation des ressources sont les suivants :

— Pour accentuer la mise en place d'un cadre renouvelé en matière de gestion des ressources humaines, des crédits de 5,9 M$ ont été alloués à cet égard. Cette somme permettra de finaliser l'implantation de la qualification unique (candidats aptes à occuper des postes réguliers ou occasionnels) par la tenue de concours de recrutement public dans des classes d'emplois dont le bassin de candidatures est considéré comme insuffisant (1,3 M$) et tenir des concours à l'intention des finissants de niveaux secondaire, collégial et universitaire (0,2 M$). De plus, ces crédits permettront la poursuite des programmes de mentorat (3,8 M$) et d'accueil aux nouveaux employés (0,6 M$). Finalement, une équipe dédiée au recrutement scolaire sera mise en place de même que seront envisagées d'autres mesures visant le renouvellement de la fonction publique;

— Afin de maintenir le leadership exercé par le Secrétariat dans le déploiement des infrastructures technologiques gouvernementales, des crédits de 4,9 M$ ont été alloués à cette activité. Ces crédits permettront notamment d'assurer la mise en oeuvre du nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles en soutien à la modernisation de l'Administration publique, de coordonner la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental en sécurité de l'information ainsi que la fonction gouvernementale de normalisation en ressources informationnelles;

— Les crédits de 6,0 M$ se rapportant au Fonds de partenariat interministériel sont maintenus. Ils visent à soutenir les ministères et organismes dans le développement de leurs projets en matière d'inforoute gouvernementale. La nature de ces crédits est conforme au plan de développement des projets pour lesquels ils sont octroyés, c'est-à-dire 5,0 M$ pour l'investissement et 1,0 M$ pour les dépenses de fonctionnement;

— Des crédits de 1,1 M$ sont alloués spécifiquement aux mesures reliées aux conditions de travail du personnel de la fonction publique. À cet égard, ils seront dédiés au soutien à l'implantation du nouveau cadre normatif de gestion des ressources humaines, notamment la classification et la rémunération des emplois autres que ceux du personnel d'encadrement. De plus, ils permettront, avec un souci d'équité, l'élaboration d'une politique de rémunération, de conditions de travail et d'avantages sociaux qui aideront les organisations à attirer et à retenir une main-d'oeuvre de qualité et suffisante pour assurer la prestation adéquate des services aux citoyens. Finalement, ces crédits ont pour objet de permettre de conclure des ententes avec les diverses organisations représentant les employés syndiqués et d'adapter, après consultation, les décrets concernant les conditions de travail du personnel d'encadrement;

— Afin de poursuivre la modernisation de la gestion publique et acquitter les responsabilités additionnelles confiées au Secrétariat du Conseil du trésor à cet égard, des crédits de 1,3 M$ ont été alloués. Ils permettront notamment d'accompagner et de soutenir les ministères et organismes dans la mise en oeuvre de la gestion axée sur les résultats ainsi que dans la réalisation de leur plan d'implantation de la modernisation;

— Une provision de 0,1 M$ a été ajoutée pour transférer entre programmes ou portefeuilles, soit de l'entité bénéficiaire à l'entité cédante, toute partie d'un crédit équivalant à la valeur d'échange convenue du bien cédé.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Rôle-conseil auprès des ministères et organismes	Offrir aux ministères et organismes des outils et conseils nécessaires à l'implantation de la gestion axée sur les résultats.	Publier tous les guides ou documents de référence annoncés.
Actions déterminantes : — Concevoir et diffuser des guides et des documents de référence, notamment sur la gestion axée sur les résultats, la planification stratégique, les indicateurs, les contrôles et la gestion des risques et enfin, la gestion budgétaire. La parution de chacun des documents sera suivie d'ateliers d'information et de sensibilisation.		
Gestion des changements et des compétences	Élaborer des outils sur mesure pour répondre aux besoins prioritaires en gestion des ressources humaines.	Nombre d'études réalisées Degré de réalisation des études

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Mettre en oeuvre des projets prioritaires de recherche et de formation en gestion des ressources humaines, notamment pour la gestion des compétences et pour le développement des aptitudes en gestion.		
Renouvellement de la fonction publique	Finaliser l'implantation de la qualification unique (candidats aptes à occuper des postes réguliers ou occasionnels).	Acquisition de bassins de candidatures qualifiées et disponibles dans l'ensemble des classes d'emplois pour lesquelles des besoins sont à combler Fermeture du Fichier central du personnel occasionnel au 31 décembre 2002
	Favoriser le développement de mentalités et d'attitudes positives du milieu de travail à l'égard des groupes cibles.	Cible 2002-2003 : – D'ici le 31 mars 2003, mettre à la disposition des ministères et des organismes un programme de sensibilisation de leurs gestionnaires
	Favoriser une meilleure intégration des nouveaux employés, particulièrement les jeunes.	Cibles 2002-2003 : – Rendre disponibles autant de sessions d'accueil qu'il y a de nouveaux employés réguliers nommés sur tout le territoire du Québec. – Inscrire 100 nouveaux diplômés au programme de mentorat.
Actions déterminantes : — Tenir des concours de recrutement public dans des classes d'emplois dont le bassin de candidatures est considéré comme insuffisant et tenir des concours à l'intention des finissants de niveaux secondaire, collégial et universitaire; — Tenir des sessions de sensibilisation à la diversité et aux différences destinées à la haute direction, au personnel des directions des ressources humaines et aux gestionnaires concernant les groupes cibles suivants : les communautés culturelles, les personnes handicapées et les autres groupes sous-représentés dans la fonction publique; — Poursuivre l'implantation du programme de mentorat et du programme d'accueil gouvernemental aux nouveaux employés réguliers.		

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Allégements réglementaires	Réviser les politiques de gestion financière, budgétaire et comptable dans une perspective d'assouplissement administratif, d'harmonisation des interventions des organismes centraux et d'un contrôle plus stratégique.	Nombre de règlements et de directives analysés et révisés (modifiés, fusionnés, éliminés...)
	Implanter le nouveau cadre normatif de gestion des ressources humaines, notamment la classification et la rémunération des emplois autres que ceux du personnel d'encadrement.	Avoir terminé en mars 2003 l'intégration de tous les employés de la fonction publique dans la nouvelle classification.
	Proposer au gouvernement l'adoption d'un nouveau règlement remplaçant le Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires.	Projet de règlement soumis au gouvernement avant le 31 mars 2003.
	Proposer au gouvernement l'adoption d'un nouveau règlement remplaçant le Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires.	Projet de règlement soumis au gouvernement avant le 31 mars 2003.
Actions déterminantes : — Mettre en place la nouvelle classification et l'étude de la rémunération qui en découle; — Procéder à l'analyse de l'impact et aux consultations requises à l'égard du nouveau cadre de gestion des ressources matérielles en vue de proposer au gouvernement une refonte du règlement actuel.		
Ententes de gestion	Mettre en place les conditions favorables au développement des agences et à la conclusion éventuelle d'ententes de gestion.	Nombre de conventions de performance et d'imputabilité conclues Nombre d'ententes conclues
Actions déterminantes : — Accompagner les unités administratives qui se préparent à signer une convention de performance et d'imputabilité et, éventuellement, à demander la conclusion d'une entente de gestion.		

Orientation 1 : Contribuer à mettre en place un cadre renouvelé de gestion gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Ressources informationnelles	Assurer la mise en oeuvre du cadre de gestion des ressources informationnelles dans l'Administration publique.	Nombre de plans de gestion reçus des ministères et organismes
	Maintenir la sécurité de l'information et des échanges électroniques.	Pourcentage de réalisation du plan d'action gouvernemental en sécurité de l'information
Actions déterminantes : — Concevoir des outils et des guides de planification et de suivi; — Réaliser le plan gouvernemental de gestion des ressources informationnelles; — Proposer des projets particuliers qui devront faire l'objet d'un suivi stratégique; — Établir une concertation des actions gouvernementales; — Élaborer un bilan; — Soutenir l'action des ministères et organismes dans la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental en sécurité de l'information; — Élaborer des règles et une définition des orientations stratégiques de la solution de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale; — Contribuer au développement de l'architecture gouvernementale de sécurité.		
Mise en oeuvre de la modernisation de la gestion publique	Réaliser des activités d'information et de formation nécessaires à la mise en oeuvre de la modernisation de la gestion publique.	Nombre d'activités de diffusion et de communication réalisées et nombre de personnes touchées.
Actions déterminantes : — Tenir des ateliers d'échanges sur les bonnes pratiques des ministères et organismes via le réseau des répondants à la modernisation de la gestion publique.		

Orientation 2 : Contribuer au maintien de l'équilibre budgétaire		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Évolution des dépenses de programme	Fournir au gouvernement une information précise, fiable et pertinente dans le but de respecter l'objectif de dépenses de programmes.	Production d'analyses et de documents nécessaires à la préparation et au suivi du budget de dépenses et d'investissements
Actions déterminantes : — Élaborer le budget de dépenses et suivre son exécution en cours d'exercice.		

Orientation 3 : Adapter la politique de gestion des ressources humaines et les conventions collectives pour tenir compte des conditions économiques et sociales prévisibles, des changements technologiques et des meilleures pratiques de gestion		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Prochaines négociations	Élaborer, avec un souci d'équité, une politique de rémunération, de conditions de travail et d'avantages sociaux qui aidera les organisations à attirer et à retenir une main-d'oeuvre de qualité et suffisante pour assurer la prestation adéquate des services aux citoyens.	Cible 2002-2003 : – Respect des priorités gouvernementales et sectorielles
	Conclure des ententes avec les diverses organisations représentant les employés syndiqués et adapter, après consultation, les décrets concernant les conditions de travail des cadres.	Cibles 2002-2003 : – Nombre d'ententes conclues – Conciliation avec les besoins futurs
Actions déterminantes : — Établir la position gouvernementale pour le renouvellement des conventions collectives; — Obtenir les mandats de négociation du Conseil du trésor; — Négocier les dispositions intersectorielles de ces conventions collectives (équité, croissance salariale, régimes de retraite, etc.).		

Orientation 4 : Promouvoir et contribuer à assurer le déploiement cohérent et efficient de l'inforoute gouvernementale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Ressources informationnelles	Assurer l'implantation d'infrastructures et le déploiement de solutions d'affaires électroniques communes, partageables et cohérentes. Favoriser le déploiement de l'inforoute gouvernementale.	État d'avancement des projets d'implantation des infrastructures de soutien à la prestation électronique de services Nombre de projets gouvernementaux en ligne
Actions déterminantes : — Déployer des solutions d'affaires électroniques pour répondre aux besoins spécifiques des ministères et organismes; — Poursuivre le développement de l'Architecture d'entreprise gouvernementale et développer l'Intranet gouvernemental.		

Orientation 5 : Proposer et mettre en oeuvre des moyens pour mettre à profit toutes les ressources gouvernementales et, de la sorte, réaliser des économies, générer des gains de productivité et améliorer les services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Développement des marchés publics	Favoriser les regroupements d'achats.	Proportion des achats des ministères et organismes visés par les regroupements d'achats de la Direction générale des acquisitions
Actions déterminantes : — Procéder aux analyses avantages/coûts dans une perspective de rentabilité globale, des services offerts ou à offrir pour les différentes clientèles desservies.		
Services gouvernementaux	Renforcer le caractère stratégique des services communs offerts à la communauté gouvernementale.	Taux de satisfaction de la clientèle Cible 2002-2003 : – Maintenir un taux de satisfaction égal ou supérieur à 90 %.

Orientation 5 :	**Proposer et mettre en oeuvre des moyens pour mettre à profit toutes les ressources gouvernementales et, de la sorte, réaliser des économies, générer des gains de productivité et améliorer les services à la clientèle**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'amélioration du service à la clientèle.		
Gestion intégrée des ressources (GIRES)	Poursuivre l'implantation du projet GIRES.	Cibles 2002-2003 : – Production du bien livrable 0 pour l'automne 2002 – Production du bien livrable 1 pour le 31 mars 2003
Actions déterminantes : — Concevoir, réaliser et convertir les données de la livraison 0 comprenant les informations et les structures de base centrales en ressources humaines et financières; — Concevoir la livraison 1 comprenant les fonctionnalités pour la paie, l'assiduité et la gestion du temps.		

L'évaluation de programme

Pour l'exercice 2002-2003, le Secrétariat du Conseil du trésor effectuera un bilan des actions menées en matière d'évaluation de programme et procédera aux modifications nécessaires sur les façons de faire à cet égard. Il procédera également aux évaluations de programmes suivantes :

— Programme pilote de mentorat :

Valider les objectifs du programme pilote permettant de mesurer jusqu'à quel point la relation d'aide et d'apprentissage est actualisée par la présence d'un mentor accompagnant dans son intégration un nouvel employé.

— Programme d'accueil gouvernemental :

Mesurer comment ce nouveau programme permet aux nouveaux employés de bien saisir le rôle de la fonction publique, de créer un sentiment d'appartenance et de comprendre les possibilités de carrière offertes.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La Commission de la fonction publique est un organisme qui contribue, au nom de l'État, à assurer le respect des principes et objectifs de la *Loi sur la fonction publique* et de la *Loi sur l'administration publique* relatifs à la gestion des ressources humaines de la fonction publique en intervenant au regard de litiges entre l'Administration et ses fonctionnaires, en assurant la surveillance de la sélection et de la gestion des ressources humaines et en fournissant un éclairage adéquat à l'Assemblée nationale et aux autorités gouvernementales.

Les activités de la Commission peuvent se regrouper de la façon suivante :

— La Commission entend et décide des recours exercés principalement en vertu des articles 33, 35, 123 et 127 de la *Loi sur la fonction publique*. Elle fournit dans ce cadre un service de médiation à la clientèle;

— La Commission s'assure du respect de la Loi et des autres normes pertinentes au regard du système de recrutement et de promotion des fonctionnaires ainsi que de l'équité et de l'impartialité des décisions prises à l'égard des fonctionnaires, en procédant à des vérifications et des enquêtes dans les ministères et organismes. Elle fournit également dans ce cadre un service de sensibilisation et de renseignement à la clientèle;

— La Commission décide des demandes de certification de moyens d'évaluation utilisés dans les concours tenus en vertu de la *Loi sur la fonction publique* ou lors de la constitution de réserves de candidatures;

— La Commission donne des avis en vertu de l'article 83 de la *Loi sur la fonction publique* quant à l'exclusion de certains emplois de l'application totale ou partielle de la *Loi sur la fonction publique*, effectue des études à caractère horizontal, donne des avis et fait des recommandations sur divers aspects du cadre législatif et normatif en gestion des ressources humaines;

— La Commission dispose d'un pouvoir réglementaire à certaines fins.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

La Commission ne dispose pas encore d'outils lui permettant d'établir de façon rigoureuse ses choix budgétaires. Elle devrait cependant disposer en début d'année 2002-2003 d'un système de gestion qui lui permettra d'effectuer, sur la base de données fiables, les choix pertinents pour les années ultérieures. Pour l'année 2002-2003 les choix de la Commission sont traduits dans sa répartition des emplois, catégories et nombre, consacrés aux activités de la Commission en lien avec les responsabilités assumées par les différentes directions et la Commission. Sur la base du coût de la rémunération de l'effectif et sa répartition au début de l'année 2002-2003, près de 20 % du budget de la Commission pour l'année 2002-2003 est consacré aux activités de la Commission au regard des appels, de 40 % aux activités reliées à ses activités de surveillance et de contrôle, de 25 % aux activités reliées au développement, à la planification, aux études et aux avis et de 15 % aux activités de soutien administratif.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Centrer la gestion sur les résultats et sur la qualité des services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Gestion optimale de toutes les ressources	Améliorer la gestion des ressources humaines. Cible 2002-2003 : – Augmenter la productivité de chacun et l'efficacité de la Commission.	Pourcentage d'augmentation du nombre de dossiers traités et de mandats exécutés et diminution du délai de traitement des dossiers et des mandats au 31 mars 2003
	Implanter un plan directeur des technologies de l'information. Cible 2002-2003 : – Réaliser la première phase du plan directeur.	Degré de réalisation de la première phase du plan directeur au 31 mars 2003
Développement d'outils et de systèmes de gestion	Implanter un nouveau système d'assignation et de suivi des mandats et des dossiers et les outils requis. Cible 2002-2003 : – Implanter ce système et ces outils.	Degré d'implantation du système et des outils au 31 mars 2003
	Préparer un plan annuel d'intervention auprès de la clientèle. Cibles 2002-2003 : – Réaliser le plan d'intervention 2002-2003.	Degré de réalisation du plan 2002-2003 au 31 mars 2003
	– Préparer le plan d'intervention 2003-2004.	Disponibilité du plan d'intervention 2003-2004 au 31 mars 2003

Orientation 1 : Centrer la gestion sur les résultats et sur la qualité des services à la clientèle		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Implanter le nouveau système de contrôle de qualité des enquêtes, vérifications et études. Cible 2002-2003 : – Mettre en oeuvre le nouveau système.	Degré de mise en oeuvre du nouveau système au 31 mars 2003
	Implanter un système de traitement des plaintes. Cible 2002-2003 : – Mettre en oeuvre le nouveau système.	Degré de mise en oeuvre du nouveau système au 31 mars 2003
Mise en place d'un système de veille stratégique et de prospective	Implanter un système de veille stratégique et de prospective. Cible 2002-2003 : – Mettre en oeuvre le système.	Degré d'implantation du système au 31 mars 2003
Actions déterminantes : — Dans la continuité des travaux de développement réalisés au cours du dernier exercice financier, la Commission doit, en 2002-2003, prendre les moyens appropriés pour assurer l'implantation efficace et harmonieuse de ses nouveaux systèmes et outils visant à améliorer ses résultats et la qualité de ses services à la clientèle. Pour y parvenir, elle devra notamment accentuer ses interventions et ses actions portant sur la sensibilisation, l'information, la formation et la mobilisation du personnel dans un contexte de gestion du changement.		

Orientation 2 : Suivre de près l'implantation du nouveau cadre de gestion		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Évaluation des impacts sur les valeurs, principes et objectifs privilégiés par la loi	Réaliser une étude d'impacts sur les valeurs et les principes privilégiés par la loi. Cible 2002-2003 : – Réaliser une étude.	Disponibilité de l'étude au 31 mars 2003

Orientation 2 : Suivre de près l'implantation du nouveau cadre de gestion		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Identification de tous les nouveaux lieux d'intervention	Déterminer tous les nouveaux lieux d'intervention de la Commission. Cibles 2002-2003 : – Disposer d'un document d'orientation. – Effectuer, le cas échéant, les ajustements aux rôles de la Commission.	 Disponibilité du document d'orientation au 31 mars 2003 Disponibilité d'un rapport sur les changements qui en découlent dans les rôles de la Commission au 31 mars 2003
Actions déterminantes : — En 2002-2003, dans le cadre de l'implantation du nouveau cadre de gestion gouvernementale, la Commission devra se donner les moyens d'identifier les changements déjà introduits et les tendances qui se dessinent à cet égard en matière de gestion des ressources humaines, apprécier les transformations en cours de même que revoir la nature et la cible de ses interventions.		

Orientation 3 : Scruter la gestion des ressources humaines et fournir un éclairage adéquat aux autorités concernées		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Clarification des rôles et dynamisation des interventions auprès des autorités concernées	Réexaminer les rôles et interventions de la Commission auprès du Conseil du trésor, de l'Assemblée nationale, du Conseil exécutif, des ministères et organismes et la façon de les dynamiser. Cible 2002-2003 : – Réaliser une étude sur les rôles et les interventions de la Commission et sur la façon de les dynamiser.	 Disponibilité de l'étude au 31 mars 2003

Orientation 3 : Scruter la gestion des ressources humaines et fournir un éclairage adéquat aux autorités concernées		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Développement et implantation d'une démarche générale proactive quant à l'exercice du rôle de la Commission	Développer un processus de consultation et d'échanges périodiques auprès des autorités du Secrétariat du Conseil du trésor et des ministères et organismes. Cibles 2002-2003 : – Élaborer un processus de consultation et d'échanges périodiques avec les autorités concernées. – Implanter le processus de consultation et d'échanges. Réaliser une planification intégrée annuelle des différents mandats de la Commission. Cible 2002-2003 : – Réaliser une planification intégrée annuelle.	 Disponibilité d'un document sur le processus de consultation et d'échanges périodiques au 31 mars 2003 Degré d'implantation du processus de consultation et d'échanges au 31 mars 2003 Nombre annuel de séances de consultation et d'échanges tenues au 31 mars 2003 Degré de réalisation de la planification intégrée annuelle au 31 mars 2003
Actions déterminantes : — Dans un contexte d'imputabilité accrue des ministères et organismes en 2002-2003, la Commission se questionnera sur la façon d'exercer son rôle et d'intervenir auprès des ministères et organismes dans le cadre de ses divers mandats. Sa réflexion sur ce nécessaire repositionnement conduira à des décisions qui porteront notamment sur une opération d'information et de sensibilisation auprès des différents intervenants dont les ministères et organismes.		

Orientation 4 : Intensifier les interventions visant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Offre élargie de moyens favorisant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges	Favoriser le recours aux conférences préparatoires. Cible 2002-2003 : – Augmenter le nombre de dossiers où il y aura eu recours aux conférences préparatoires.	Nombre de dossiers où il y aura eu une conférence préparatoire au 31 mars 2003 Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre de dossiers
	Offrir aux parties des séances d'échange et d'information assorties de moyens assurant la confidentialité dans les cas de litiges reliés à des concours de promotion. Cible 2002-2003 : – Augmenter le nombre de dossiers où il y aura eu des séances d'échanges et d'information.	Nombre de séances tenues au 31 mars 2003 Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre de dossiers
	Réduire la moyenne des délais de traitement des dossiers d'appels. Cible 2002-2003 : – Réduire la moyenne des délais de traitement des dossiers d'appels.	Délai moyen de traitement des dossiers d'appels au 31 mars 2003 Pourcentage de réduction du délai moyen de traitement

Orientation 4 : Intensifier les interventions visant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Sur la base de l'évaluation de la pertinence de fournir un service de médiation par les commissaires, offrir, le cas échéant, un service de médiation par les commissaires. Cible 2002-2003 : – Intégrer à l'offre de services de la Commission la médiation par les commissaires, le cas échéant.	Nombre de médiations faites par un commissaire au 31 mars 2003 Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre de médiations faites par un commissaire
	Susciter la demande en matière de certification d'examens. Cible 2002-2003 : – Augmenter annuellement le nombre de demandes de certification d'examens.	Nombre de demandes de certification d'examens au 31 mars 2003 Pourcentage d'augmentation annuelle du nombre de demandes
Sensibilisation accrue des autorités gouvernementales et des autres clientèles à l'utilisation de moyens favorisant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges	Rencontrer périodiquement les autorités du Secrétariat du Conseil du trésor et des autres ministères et organismes. Cible 2002-2003 : – Rencontrer chaque année les autorités du Secrétariat du Conseil du trésor et la moitié des ministères et organismes.	Nombre et fréquence des rencontres tenues au 31 mars 2003 Nombre et pourcentage de ministères et organismes rencontrés au 31 mars 2003
	Élaborer et rendre disponible un nouveau guide à l'usage de toute la clientèle de la Commission. Cible 2002-2003 : – Élaborer un nouveau guide à l'usage de toute la clientèle.	Disponibilité du guide à l'usage de toute la clientèle

Orientation 4 : Intensifier les interventions visant la prévention et le règlement rapide et harmonieux des litiges		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — La Commission dispose de différents leviers d'intervention afin de faciliter et d'accélérer le règlement des litiges. Au cours de l'année 2002-2003, les défis en la matière sont plus particulièrement de deux ordres : – Systématiser davantage l'offre de services et le mode de fonctionnement de la Commission à cet égard; – Mettre en oeuvre une stratégie visant à mieux informer et sensibiliser les parties quant à son offre de services.		

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	63 473,6	1 422,3	62 051,3	51 221,2
2. Fonctions gouvernementales	69 825,5	(3 291,0)	73 116,5	56 913,3
3. Commission de la fonction publique	2 778,8	116,9	2 661,9	2 402,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	308 161,1	(18 959,4)	327 120,5	327 120,5
5. Fonds de suppléance	104 000,0	41 781,6	62 218,4	—
Total	548 239,0	21 070,4	527 168,6	437 657,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	830	—	830	—

Note : Les programmes 2 et 5 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes. Ces provisions s'élèvent respectivement à 6,0 M$ et 104,0 M$. Le budget de dépenses comparatif 2001-2002 du programme 5 a été rétabli à la baisse pour tenir compte des transferts de crédits récurrents faits vers d'autres programmes. La dépense probable des provisions est nulle par le fait que les provisions ont été complètement transférées en cours d'année ou qu'elles n'ont pas été utilisées.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à établir des politiques générales de gestion des ressources humaines, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire concernant les contrats gouvernementaux, à réaliser les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la *Loi sur le service des achats du gouvernement* (L.R.Q., c. S-4), à assurer la mise en oeuvre de l'inforoute gouvernementale, à déterminer l'allocation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles conformément aux priorités du gouvernement et à veiller à ce que les ministères et les organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes. On y retrouve également les dépenses visant à fournir divers services aux ministères et organismes.

De 2001-2002 à 2002-2003, le budget de ce programme augmente de 1,4 M$ pour s'établir à 63,5 M$. Cette augmentation est due à la croissance de la masse salariale.

Programme 2 : Fonctions gouvernementales

Ce programme regroupe les dépenses reliées aux fonctions centrales se rapportant au développement de l'employabilité, de même qu'au recrutement, à la coordination et au soutien à la gestion des ressources, particulièrement les ressources humaines. Ce programme pourvoit également au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996. On y retrouve aussi la provision permettant d'appuyer la réalisation de projets visant la mise en oeuvre de l'inforoute gouvernementale ainsi que le budget se rapportant à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Finalement, ce programme inclut une provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise 69,8 M$ en 2002-2003, soit une diminution de 3,3 M$ par rapport à celui de 2001-2002. Certains programmes enregistrent une diminution de leur budget totalisant 7,0 M$ compte tenu de la baisse des taux d'intérêt. Il s'agit des contributions d'employeur (Régime de rentes aux survivants), du Fonds relatif à la tempête de verglas et du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées. Par ailleurs, le budget relié à la coordination et au soutien à la gestion des ressources est augmenté de 3,7 M$ pour tenir compte des choix budgétaires en matière de renouvellement de la fonction publique, de développement de la gestion des ressources humaines, de conditions de travail et de soutien au déploiement des infrastructures technologiques.

Programme 3 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat d'intervenir au regard de recours exercés par les fonctionnaires, de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions les affectant, de s'assurer de l'observation des lois et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion, de décider des demandes de certification des moyens d'évaluation, de produire des études, de donner des avis et de produire des rapports aux autorités et de donner des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emplois aux dispositions de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Programme 4 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses de 303,8 M$ pour les régimes de retraite et de 4,4 M$ pour les assurances collectives des employés de la fonction publique. Les dépenses du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) pour les employés des réseaux de l'éducation et ceux de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés.

La baisse de 19,0 M$ par rapport à 2001-2002 se situe uniquement au niveau des régimes de retraite. Le nouveau régime de retraite accordé aux juges a entraîné une dépense non récurrente de 36,0 M$ en 2001-2002. En excluant cette dépense, le coût des régimes de retraite croît de 17,1 M$ en 2002-2003. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation salariale accordée conformément aux conventions collectives.

Programme 5 : Fonds de suppléance

Ce programme vise d'une part à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans la gestion des programmes gouvernementaux et d'autre part, à provisionner, le cas échéant, tous correctifs salariaux. Le total des dépenses affectées à ce programme en 2002-2003 s'élève à 104,0 M$. Ces dépenses comprennent :

— 103,9 M$ à titre de provision générale pour faire face aux imprévus qui pourraient survenir en cours d'année;

— 0,1 M$ pour la provision relative à la rémunération;

Il importe de noter que le montant inscrit en 2001-2002 a été affecté par divers virements de crédits qui ont été effectués au cours du dernier exercice.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	5 118,0	5 118,0
Prêts, Placements et Avances	300 011,0	284 978,8

Le budget d'investissements du Conseil du trésor se compose principalement d'une provision de 300,0 M$ au titre de la supercatégorie « Prêts, Placements et Avances » se situant au programme « Fonds de suppléance ». Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ainsi ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	2 190,4	1 653,3
Dépenses	2 190,4	1 653,3
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	3 561,5	2 282,6
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent principalement le maintien des infrastructures du réseau et celles du parc bureautique du Secrétariat du Conseil du trésor ainsi que le développement des systèmes d'information. La sécurité et la relève seront accrues en vue de la protection de l'information et des actifs informationnels. Les outils de gestion des infrastructures seront améliorés et enfin, des efforts seront consentis à la modernisation des systèmes et des applications. Les revenus du Fonds sont prévus au budget (affectation à un fonds spécial) du Secrétariat du Conseil du trésor.

LE FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	29 760,0	34 590,0
Dépenses	29 760,0	34 590,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du Programme de reconstruction et de relance économique de ces régions.

Un des objectifs visés par la mise en place du Fonds consiste à rassembler tous les coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2002-2003, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 20,7 M$ alors que les autres dépenses, soit 9,0 M$, sont assumées par les crédits prévus au Secrétariat du Conseil du trésor. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et ceux reliés à la reconstruction des zones sinistrées. Concernant ces derniers frais, un montant de 20,2 M$ se rapporte à des travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la reconstruction des infrastructures municipales.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 414,8 M$. De ce total, un montant de 121,4 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 293,4 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

LE FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	36 010,0	36 120,0
Dépenses	36 010,0	36 120,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles, soit 28,1 M$ en 2002-2003 et 27,8 M$ en 2001-2002, laquelle représente l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec, sur une période de dix ans, une compensation pour le rétablissement du réseau. Les crédits se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 7,9 M$ pour 2002-2003 et 8,3 M$ pour 2001-2002, sont prévus au Secrétariat du Conseil du trésor. Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds et l'aide apportée aux sinistrés.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 046,9 M$. De ce total, un montant de 466,2 M$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 580,7 M$, est assumée par le gouvernement du Canada.

LE FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	257 554,9	297 485,9
Dépenses	250 688,6	290 183,8
Excédent (Déficit)	6 866,3	7 302,1
Investissement	110 031,6	71 700,0
Effectif (ETC)	915	915

Le Fonds des services gouvernementaux a pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces biens et services comprennent le développement et l'exploitation informatiques, les télécommunications, le courrier et la messagerie, la reprographie, la distribution de fournitures et d'ameublement de bureau, l'entretien de l'équipement bureautique, le transport aérien nécessaire aux fonctions gouvernementales et finalement le soutien à la gestion des ressources.

Les données probables de 2001-2002 incluent celles se rapportant à la Direction générale des acquisitions, soit 6,7 M$ pour les revenus et 6,4 M$ pour les dépenses. Les montants afférents à cette direction sont intégrés aux données budgétaires (programme 1) du Secrétariat du Conseil du trésor en 2002-2003.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 257,6 M$ et 250,7 M$ en 2002-2003, en baisse respectivement de 39,9 M$ et 39,5 M$ par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Outre l'explication fournie au paragraphe précédent, ces variations s'expliquent principalement par l'effet estimé de la baisse des coûts et de son impact sur la tarification (20 M$) en ce qui a trait à la mise en oeuvre du nouveau Réseau de télécommunication multimédia de l'administration publique québécoise (RETEM) et par une baisse des ventes de logiciels (14 M$) dans le secteur Fournitures et ameublement (FAQ) après une forte hausse à caractère ponctuel en 2001-2002.

Les montants indiqués pour l'investissement concernent principalement le projet GIRES, le Service aérien gouvernemental et les secteurs des services informatiques et des télécommunications. L'ensemble des investissements reliés au projet GIRES atteint 79,4 M$ en 2002-2003 et 44,4 M$ en 2001-2002. De plus, pour l'exercice 2002-2003, une part importante des investissements est constituée de la modernisation du réseau de radiocommunication pour un montant de 11 M$ et, pour l'exercice 2001-2002, de l'acquisition d'un hélicoptère pour 11 M$.

CONSEIL EXÉCUTIF

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

— Conseiller et assister le premier ministre et le Conseil des ministres dans leur rôle de direction de l'État québécois;

— Faciliter le développement d'une vision gouvernementale cohérente de l'action des ministères et organismes;

— Favoriser des relations harmonieuses avec les communautés autochtones;

— Veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec dans ses relations avec le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements des autres provinces et des territoires du Canada;

— Assister le ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport dans ses fonctions de ministre responsable de la Jeunesse;

— Contribuer, par l'intermédiaire du Bureau de la Capitale-Nationale, à la diversification de l'économie de la capitale et favoriser l'adaptation de l'action gouvernementale au contexte spécifique de la région.

Le ministère du Conseil exécutif est en premier lieu au service du premier ministre, du Conseil des ministres et des comités ministériels. Il est aussi à la disposition des ministres délégués aux Affaires autochtones et aux Affaires intergouvernementales canadiennes, du ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, et du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale.

Le Ministère est en rapport étroit avec les ministères et organismes dans le processus de décision et à l'occasion de réflexions stratégiques sur certains enjeux interministériels ou gouvernementaux. Il voit également à coordonner l'action gouvernementale en vue de la réalisation effective et du suivi du plan d'accélération des investissements publics. De plus, il travaille avec les représentants de diverses associations, notamment les groupes de jeunes, les syndicats, les associations d'affaires, les entreprises, ainsi qu'avec les élus locaux ou leurs représentants dans le cadre de projets particuliers.

Par l'entremise du Secrétariat à la jeunesse et du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), le Ministère fournit également aux citoyens, notamment aux jeunes et aux Autochtones, des services directs d'information. Le Secrétariat aux affaires autochtones entretient des relations avec les représentants des communautés autochtones du Québec, et le Secrétariat à la jeunesse est en relation avec le Conseil permanent de la jeunesse, organisme qui conseille le ministre. De même, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes entretient des rapports avec les communautés francophones et acadiennes du Canada; il est, de plus, fréquemment en contact avec les représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral.

Le Bureau de la Capitale-Nationale exerce son action dans cinq principaux créneaux : il assure un rôle-conseil à l'égard de dossiers ou de projets régionaux structurants; il voit à la cohérence et à la visibilité de l'action gouvernementale et à son adaptation au contexte spécifique de la région de la Capitale-Nationale; il contribue à la diversification de l'économie de la capitale; il appuie la promotion et le développement touristique de la région, et il soutient le développement des collectivités locales et régionales.

LES ORIENTATIONS

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Assurer un soutien de qualité à la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une expertise de qualité	Fournir le soutien approprié, en temps opportun, aux instances gouvernementales pour leur permettre de prendre des décisions judicieuses.	Cible 2002-2003 : – Maintien au sein du ministère du Conseil exécutif de l'expertise nécessaire à la prise de décision Indicateurs : – Nombre d'activités de formation et de perfectionnement et taux de satisfaction à leur égard – Dépôt d'avis en temps opportun, selon les priorités et l'agenda du Conseil des ministres
	Assurer, aux ministères et organismes, le soutien et l'information nécessaires pour leur permettre d'inscrire les priorités gouvernementales dans leurs plans d'actions et de préparer leur plan stratégique, conformément à la loi.	Cible 2002-2003 : – Diffusion de l'information nécessaire à la mise à jour des plans stratégiques des ministères et organismes Indicateurs : – Tenue de rencontres de formation et d'information – Analyse des plans et transmission des avis dans les délais prévus par la loi – Taux de satisfaction des ministères et organismes en ce qui concerne le soutien-conseil

Orientation 1 : Assurer un soutien de qualité à la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Cibles 2002-2003 : – Production, avec le Secrétariat du Conseil du trésor, d'un guide sur la gestion axée sur les résultats – Production d'un état de situation sur l'exercice d'analyse des tendances – Production d'un programme de travail commun pour la Table des sous-ministres adjoints responsables de la planification stratégique (SMA) Indicateurs : – Guide diffusé à la Table des SMA – Planification d'ici à l'automne 2002 – Approbation et mise en oeuvre du programme de travail
Une coordination et une concertation efficaces	Assurer, en concertation avec les ministères et organismes, la coordination efficace des dossiers gouvernementaux prioritaires, y compris la réalisation des projets économiques majeurs et les dossiers d'économie sociale.	Indicateurs : – Pourcentage de mémoires transmis aux comités ministériels – Pourcentage de mémoires et pourcentage de décrets soumis aux comités ministériels qui font l'objet d'une analyse écrite – Nombre de réunions de coordination des comités ministériels par rapport au nombre de séances du Conseil des ministres
	Suivi des travaux reliés aux événements du 11 septembre 2001.	Indicateurs : – Rapports de suivi des réalisations du Comité au cours de l'année 2002-2003 – Suivi prévu du budget pour l'année 2002-2003

Orientation 1 : Assurer un soutien de qualité à la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une coordination et une concertation efficaces		Cibles 2002-2003 : – Dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics (PAIP), démarrage de projets, pour une somme de plus d'un milliard de dollars avant le 1er juillet 2002 – Démarrage de projets pour une somme totale de 2,5 milliards de dollars Indicateur : – Nombre et montant des projets d'investissement public entrepris dans le cadre du PAIP Cible 2002-2003 : – Bilan de réalisation et de reddition de comptes Indicateur : – Nombre d'investissements générés et d'emplois créés Cible 2002-2003 : – Suivi adéquat de l'avancement des projets d'investissement public Indicateur : – Nombre et montant des projets suivis par secteur et selon la nature des interventions Cible 2002-2003 : – Analyses des projets d'ordre stratégique ou présentant une problématique particulière Indicateur : – Nombre de projets d'investissement analysés

Orientation 1 : Assurer un soutien de qualité à la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Assurer la concertation dans divers dossiers interministériels afin de proposer aux divers intervenants une cohérence dans la communication gouvernementale.	Cible 2002-2003 : – Coordination d'une tournée ministérielle dans les 17 régions administratives du Québec Indicateur : – Taux de satisfaction par rapport au soutien accordé aux ministères et organismes dans leurs activités de communication à portée gouvernementale
	Soutenir et conseiller les ministères et organismes dans le développement de leurs campagnes de publicité.	Cible 2002-2003 : – Développement, pour l'ensemble des ministères et organismes, d'une politique de visibilité à l'égard des annonces gouvernementales

Actions déterminantes :

— Diffusion du guide de bonnes pratiques en planification stratégique;

— Production et diffusion de l'information nécessaire aux ministères et organismes;

— Présentation d'un état de situation sur l'exercice d'analyse des tendances;

— Assurer le suivi des mesures pour contrer les effets néfastes de situations d'urgence, notamment des événements du 11 septembre 2001;

— Articuler une campagne de publicité institutionnelle à la suite du budget Marois (1er novembre 2001), en concertation avec l'ensemble des ministères visés.

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une préoccupation pour des services de qualité	S'assurer de la mise en oeuvre de la déclaration ministérielle de services aux citoyens.	Cible 2002-2003 : – Amélioration des services Indicateur : – Nombre de mesures mises en place

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une réglementation gouvernementale de meilleure qualité pour les citoyens et les entreprises	Assurer le suivi du plan d'action gouvernemental découlant des rapports du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire.	Cible 2002-2003 : – Les mesures retenues, à la suite des recommandations du Groupe conseil, ont été réalisées Indicateur : – Nombre de mesures réalisées
	Assurer l'application, par les ministères et organismes, des aspects de la politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif.	Cible 2002-2003 : – Tous les projets de loi et de règlements adoptés qui engendrent, pour les entreprises, des frais supérieurs à 10 M$, ont fait l'objet d'une étude d'impact Indicateur : – Nombre d'études d'impact réalisées Cible 2002-2003 : – Un processus de déclaration d'impact pour les projets de loi et de règlements qui engendrent, pour les entreprises, des frais de moins de 10 M$, est mis en place Indicateurs : – Un guide est diffusé – Une formation sur mesure est donnée
Une haute fonction publique compétente et représentative	Maintenir un bassin de candidats de qualité pour la haute fonction publique.	Cible 2002-2003 : – Mise à jour des plans de relève préparés par les sous-ministres et les dirigeants d'organismes gouvernementaux Indicateur : – Évolution du nombre de plans de relève mis à jour

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Poursuivre l'accroissement de la représentation des femmes et de celle des Autochtones, des membres des communautés culturelles et des anglophones titulaires d'un emploi supérieur.	Cible 2002-2003 : – État de situation à jour à l'égard de la représentation de ces groupes Indicateur : – Évolution de la diversité de la représentation des titulaires d'un emploi supérieur
Une gestion efficace des ressources et mobilisatrice du personnel	S'assurer de l'engagement des gestionnaires du Ministère en regard aux changements organisationnels et technologiques liés à la modernisation de l'administration publique.	Cibles 2002-2003 : – Tous les gestionnaires maîtrisent les fondements de la gestion axée sur les résultats (GAR) – Tous les gestionnaires ont reçu une attente à cet égard Indicateurs : – Pourcentage de gestionnaires sensibilisés et formés au mode de gestion axée sur les résultats et à ses exigences – Pourcentage de gestionnaires s'étant vu signifier une attente spécifique à cet égard
	S'assurer de l'appropriation par le personnel du nouveau cadre de gestion axé sur la modernisation de l'administration publique.	Cibles 2002-2003 : – Tout le personnel se dit satisfait de l'information reçue au sujet du plan d'action sur la modernisation – Tous les employés ont été formés à la GAR Indicateurs : – Pourcentage de l'ensemble du personnel informé et sensibilisé quant au plan d'action ministériel et gouvernemental de modernisation de la gestion publique – Pourcentage d'employés sensibilisés et formés quant au mode de gestion axée sur les résultats

Orientation 2 : Contribuer, en tant qu'acteur de premier plan, à la gestion moderne de l'État		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Adapter les processus de gestion des ressources en fonction du nouveau cadre de gestion gouvernementale.	Cible 2002-2003 : – 90 % des interventions retenues dans le rapport ont été réalisées Indicateur : – Niveau de réalisation des interventions retenues dans le rapport d'analyse et de révision du processus de gestion des ressources humaines, financières et matérielles

Actions déterminantes :

— Mise en oeuvre de la déclaration de services aux citoyens du ministère du Conseil exécutif;

— Contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un nouveau Groupe conseil sur l'allégement réglementaire;

— Effectuer les analyses et émettre les avis relatifs aux projets de loi et de règlements;

— Superviser la préparation, par les ministères et organismes, des plans pluriannuels d'allégement réglementaire;

— Campagne de sensibilisation et de formation soutenue auprès des gestionnaires et de leurs équipes quant au mode de gestion axée sur les résultats.

Orientation 3 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones, et favoriser leur développement économique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La conclusion d'ententes avec les nations et les communautés autochtones	Favoriser la signature d'ententes de responsabilisation, de développement et de partenariat avec les communautés autochtones dans divers domaines en prenant en considération les préoccupations de la population visée. Poursuivre les travaux menant à la signature d'une entente de principe et à la préparatic d'une entente territoriale globale avec les Attikameks et les Innus respectivement.	Cibles 2002-2003 : – 3 déclarations de compréhension et de respect mutuel – 3 ententes-cadres – 2 ententes territoriales globales (Innu et Attikamek) – 1 entente de principe d'autonomie gouvernementale (Gespeg) – 1 entente avec le Nunavik – 3 ententes spécifiques de concertation régionales entre le SAA, les Conseils régionaux de développement et les communautés autochtones Indicateur : – Nombre de déclarations de compréhension et de respect mutuel ainsi que d'ententes signées
Une autonomie financière et un développement économique accrus	À l'aide du Fonds de développement pour les Autochtones (FDA), soutenir des projets de développement économique et d'infrastructures communautaires en milieu autochtone, pour une somme de 25 M$ par année, qui génèrent des investissements d'au moins 40 M$ par année et favorisent la création d'emplois et d'entreprises autochtones.	Cibles 2002-2003 : – 25 M$ d'engagements – au moins 50 % des engagements en développement économique – au moins 40 M$ d'investissements totaux – 90 emplois créés ou consolidés Indicateurs : – Engagements financiers, particulièrement en ce qui regarde le développement économique – Investissements générés en milieu autochtone – Emplois autochtones créés ou consolidés

Orientation 3 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones, et favoriser leur développement économique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Contribuer au développement de modèles et de mesures permettant d'accroître la participation des Autochtones au développement économique et à la mise en valeur des ressources.	Cible 2002-2003 : – Création, consolidation ou développement de 5 entreprises autochtones Indicateur : – Nombre d'entreprises autochtones créées, consolidées ou développées
Des mécanismes de concertation politique et de règlement de dossiers particuliers (fiscalité et foresterie)	En matière de concertation politique, convenir d'un mécanisme d'échange et de concertation entre le Québec et l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador (APNQL).	Cibles 2002-2003 : – 2 tables de travail sectorielles (fiscalité et allocations familiales) – 1 conseil des jeunes Autochtones – 1 rencontre entre le premier ministre, le ministre responsable aux Affaires autochtones et les chefs autochtones Indicateur : – Mécanismes d'échange et de concertation

Actions déterminantes :

— Procéder à la négociation et à la signature de déclarations de compréhension et de respect mutuel et d'ententes-cadres avec les communautés autochtones;

— Poursuivre les négociations et viser à la signature : d'une entente territoriale globale avec les Attikameks et les Innus en 2002-2003; d'une entente portant sur l'établissement d'une forme de gouvernement au Nunavik; d'une entente de principe sur l'autonomie gouvernementale avec Gespeg;

— Mettre en oeuvre l'entente finale avec les Cris et celle avec les Inuits, une fois conclue;

— Poursuivre la mise en oeuvre du Fonds de développement pour les autochtones (FDA), effectuer un bilan de mi-parcours et apporter, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires pour atteindre les objectifs;

— Consolider, créer ou développer des entreprises autochtones, notamment dans les secteurs forestier et faunique, par la concertation de tous les intervenants touchés et par l'entremise du Fonds de développement pour les Autochtones;

Orientation 3 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones, et favoriser leur développement économique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
— Maintenir le dialogue pour convenir d'un mécanisme d'échange et de concertation entre le Québec et l'APNQL; — Mettre en valeur, par une campagne de sensibilisation et d'information tournée vers les régions du Québec, le bilan positif, les principes et objectifs qui guident l'action du gouvernement dans le dossier autochtone et les perspectives d'avenir pour les communautés autochtones et les Québécois.		

Orientation 4 : Promouvoir et défendre les intérêts du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires canadiens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Une action intergouvernementale cohérente et efficace	Assurer la cohérence de l'action du Québec dans ses relations intergouvernementales canadiennes et favoriser le partage d'un espace économique commun avec le Canada, notamment par les activités de conseil auprès du premier ministre, du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, des ministères et des organismes lors de la préparation et du déroulement des rencontres ou des négociations intergouvernementales.	Indicateur : – Nature et nombre d'activités de conseil auprès des autorités visées
Le suivi et le conseil à l'égard du dossier constitutionnel et des politiques des autres gouvernements quant à leurs incidences pour le Québec	Faire un suivi adéquat de l'évolution du dossier constitutionnel, notamment par la prise en considération des positions émanant des milieux politiques, gouvernementaux, judiciaires et universitaires.	Cible 2002-2003 : – Dépôt à l'Assemblée nationale de la mise à jour des études réalisées dans le cadre des travaux de la Commission Bélanger-Campeau Indicateur : – Date du dépôt des documents

Orientation 4 : Promouvoir et défendre les intérêts du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires canadiens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones du Canada	Faciliter les occasions d'échange entre les organismes du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes afin d'établir des partenariats au sein de la communauté des gens d'affaires, du milieu de la coopération et du milieu associatif ou syndical francophone.	Cible 2002-2003 : – Augmentation de la portée des relations entre le Québec et les communautés acadiennes et francophones du Canada Indicateur : – Nombre d'activités réalisées pour accroître les échanges et les projets de partenariat entre des organismes québécois et des organismes issus des communautés acadiennes et francophones

Actions déterminantes :

— Assister, soutenir et conseiller les instances participant aux rencontres intergouvernementales canadiennes;

— Déposer et rendre publique la mise à jour des études réalisées dans le cadre des travaux de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté;

— Organiser la tenue du troisième Forum de la francophonie découlant de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Orientation 5 : Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La coordination gouvernementale des priorités jeunesse	Assurer, en concertation avec les ministères et organismes, la coordination efficace des dossiers gouvernementaux prioritaires en matière de jeunesse.	Cible 2002-2003 : – Une meilleure coordination gouvernementale des priorités jeunesse

Orientation 5 : Assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Assurer la prise en considération des orientations de la Politique québécoise de la jeunesse ainsi que des besoins et préoccupations des jeunes dans la prise de décision gouvernementale.	Indicateurs : – Nature et nombre d'activités de coordination interministérielles – Nature des moyens ou des procédés mis en oeuvre pour assurer la prise en considération des besoins et des préoccupations des jeunes par les ministères et organismes
La politique jeunesse	Proposer pour adoption le plan d'action de la politique jeunesse et s'assurer de la mise en oeuvre par les ministères et organismes visés.	Cible 2002-2003 : – Adoption du plan d'action de la politique jeunesse (PAJ) Indicateurs : – Date d'adoption – Résultats quantitatifs et qualitatifs liés à la réalisation des mesures du PAJ

Actions déterminantes :

— Animer le réseau des répondants jeunesse des ministères et organismes afin de favoriser l'intégration d'une préoccupation jeunesse au sein des plans stratégiques des ministères;

— Participer aux discussions relatives au développement d'un volet jeunesse dans les ententes-cadres État-régions;

— Participer activement aux travaux d'élaboration des politiques et stratégies gouvernementales liées aux quatre orientations de la politique jeunesse;

— Effectuer, en collaboration avec les ministères et organismes visés, les travaux de consultation, d'harmonisation et d'analyse requis afin que les mesures qui seront introduites dans le PAJ ciblent les priorités établies par les différents partenaires, dont le Comité de suivi de la mise en oeuvre de la politique jeunesse.

LE BUREAU DE LA CAPITALE-NATIONALE

Orientation 1 : Favoriser la diversification de l'économie de la région		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Aide financière spécifique à la région de la Capitale-Nationale	Appuyer les projets moteurs et de diversification économique par l'entremise du Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale.	Cible 2002-2003 : – 15 projets impliquant une aide financière globale de 5,0 M$, des investissements de 62,5 M$ et 416 emplois directs créés et maintenus Indicateur : – Nombre de projets, le financement accordé, les investissements réalisés, les emplois créés et maintenus
	Mettre à jour la Stratégie de diversification économique en tenant compte des conclusions de l'étude sur les organismes de développement économique et du contexte de la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (2000, c. 56).	Cible 2002-2003 : – Adoption de la mise à jour de la Stratégie de diversification économique Indicateur : – Adoption de la Stratégie de diversification économique révisée et d'un modèle régional de développement économique

Actions déterminantes :

— Produire un bilan des résultats obtenus depuis 1998 en ce qui concerne la diversification économique et le portrait des principales filières économiques, cibler les actions propres à chaque filière et définir le rôle des différents acteurs;

— Faire adopter un cadre normatif révisé pour le Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale.

Orientation 2 : Assurer l'interface entre le gouvernement et les organismes voués au développement local et régional		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le soutien au Conseil régional de concertation et de développement de Québec (CRCDQ), dans son rôle de concertation et de planification du développement du territoire et, le soutien à l'action des Centres locaux de développement (CLD)	Participer à la mise en oeuvre de l'entente-cadre; renforcer, d'ici au 31 mars 2002, l'action de la Conférence administrative régionale (CAR) en accentuant son rôle de concertation interministériel sur le plan régional et voir à adapter l'action des CLD et à soutenir leur action.	Cibles 2002-2003 : – 15 projets réalisés découlant du plan d'action du CRCDQ – 5 ententes spécifiques élaborées ou révisées Indicateurs : – Nombre de projets réalisés découlant du plan d'action du CRCDQ – Nombre d'ententes spécifiques élaborées ou révisées – Bilan gouvernemental de l'action de la CAR, suivi des ententes de gestion avec les CLD
Actions déterminantes : — Faire le bilan périodique de la réalisation des plans d'action qui découlent de l'entente-cadre, au sein du comité bipartite de suivi de l'entente; voir à la mise en oeuvre du décret qui précise le rôle de la CAR; soutenir l'implantation du CLD de la nouvelle ville de Québec de même que l'action des CLD limitrophes; — Accompagner le CRCDQ dans une démarche de révision des statuts et des processus organisationnels.		

Orientation 3 : Voir à la mise en place d'un modèle de développement économique adapté au contexte de la région		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La définition du rôle des principaux organismes voués au développement économique de la région	Favoriser la consolidation et l'arrimage des organismes en matière de développement économique, en continuité avec la réorganisation municipale.	Cible 2002-2003 : – Animation du milieu afin de favoriser la consolidation et l'arrimage

Orientation 3 : Voir à la mise en place d'un modèle de développement économique adapté au contexte de la région		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La complémentarité du rôle de l'Association touristique de Charlevoix (ATR) et de l'Office de tourisme et des congrès de la ville de Québec (OTCVQ)	S'assurer de la complémentarité du rôle de ces organismes dans le nouveau contexte de la réorganisation municipale, soit la nouvelle ville de Québec et la création de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).	Indicateur : – Émergence d'un modèle d'organisation du développement économique de la région et nombre d'interventions de soutien aux actions de consolidation et d'arrimage Cible 2002-2003 : – Concertation avec Tourisme Québec, la ville de Québec, la CMQ et les MRC afin de rendre complémentaires les rôles de l'ATR et de l'OTCVQ Indicateur : – Adapter le protocole d'entente avec l'OTCVQ
Actions déterminantes : — Analyser l'étude déposée sur les organismes voués au développement économique de la région et formuler des recommandations en vue de l'adoption d'un modèle adapté au contexte de la région; — Proposer les ajustements requis au rôle de l'OTCVQ.		

Orientation 4 : S'assurer de la prise en considération par le gouvernement du statut de Québec comme capitale nationale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Les décisions gouvernementales ayant des incidences sur la Capitale-Nationale	Favoriser la concertation interministérielle à l'égard des dossiers et des projets régionaux structurants.	Cible 2002-2003 : – Maximiser le nombre de projets tenant compte du caractère spécifique de la Capitale-Nationale Indicateurs : – Nombre de dossiers ou de projets suivis – Suivi de 10 dossiers ou projets

Orientation 4 : S'assurer de la prise en considération par le gouvernement du statut de Québec comme capitale nationale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Assurer, par l'intermédiaire du Comité ministériel sur la Capitale-Nationale, le suivi des projets gouvernementaux en vue du 400e anniversaire de Québec.		

Orientation 5 : Favoriser la mise en oeuvre de la Politique relative à la Capitale-Nationale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Engagements de cette politique et suivi des plans d'action ministériels	Veiller à la mise en oeuvre des engagements gouvernementaux.	Cible 2002-2003 : – Suivi périodique permettant de relever les engagements remplis et de ceux à venir Indicateur : – Suivi, sur une base semestrielle, des engagements contenus dans la Politique
	Assurer le suivi touchant la mise en oeuvre des plans d'action.	Cible 2002-2003 : – Suivi périodique permettant de relever les mesures contenues dans les plans d'action qui ont été mises en oeuvre de celles à venir Indicateur : – Suivi, sur une base semestrielle, des mesures contenues dans les plans d'action des ministères et organismes gouvernementaux
Actions déterminantes : — Réalisation et diffusion d'un bilan de l'action gouvernementale en relation avec les engagements de la Politique relative à la Capitale-Nationale.		

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2002-2003 du ministère du Conseil exécutif s'élève à 178,4 M$ en hausse de 31,1 M$ par rapport à l'exercice 2001-2002. Cette majoration des dépenses reflète les variations découlant de la nouvelle entente avec la nation crie ainsi que des ajustements au budget consenti au Développement de la Capitale-Nationale.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	1 220,8	47,4	1 173,4	1 137,6
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	67 207,5	1 467,6	65 739,9	33 554,4
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	11 386,1	(603,8)	11 989,9	12 011,9
4. Affaires autochtones	51 119,7	27 713,5	23 406,2	23 456,2
5. Jeunesse	8 772,7	39,0	8 733,7	9 468,3
6. Développement de la Capitale-Nationale	38 675,6	2 396,1	36 279,5	37 082,3
Total	178 382,4	31 059,8	147 322,6	116 710,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	460	—	460	—

Note : Le programme 2 inclut une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres ministères et organismes. Ces transferts sont imputés à la dépense probable de ces autres ministères et organismes.

Programme 1 : Cabinet du Lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Ce programme se compose d'une seule activité :	M$
– Cabinet du Lieutenant-gouverneur	1,2

F2

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif de ce programme est de fournir au premier ministre, au Conseil des ministres, au Comité des priorités ainsi qu'aux comités ministériels, les services-conseils et le soutien administratif et logistique nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales	33,3
– Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	16,0
– Direction générale de l'administration	12,6
– Cabinet du premier ministre	4,2
– Indemnités de l'Exécutif	1,1

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	6,2
– Coopération intergouvernementale et francophonie	2,4
– Représentation du Québec au Canada	2,0
– Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	0,8

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à favoriser la mise en place des conditions qui permettent le développement de relations harmonieuses avec les Autochtones et à mettre en oeuvre les orientations gouvernementales concernant les Autochtones, notamment la mise en oeuvre de la nouvelle entente avec la nation crie.

Ce programme se compose d'une seule activité :	M$
– Secrétariat aux affaires autochtones	51,1

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques gouvernementales qui concernent la jeunesse et à coordonner les activités gouvernementales qui s'y rapportent.

Il vise également à assurer le suivi des engagements pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, dont l'élaboration d'une politique jeunesse et du plan d'action qui en découle.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Secrétariat à la jeunesse	8,1
– Conseil permanent de la jeunesse	0,7

L'écart de la dépense probable par rapport au budget de dépenses 2001-2002 s'explique principalement par le transfert du dossier de l'économie sociale vers le ministère des Finances.

Programme 6 : Développement de la Capitale-Nationale

Ce programme vise le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant son rôle comme Capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, ainsi qu'en appuyant le développement et la diversification de ses assises économiques.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Soutien au développement de la région de la Capitale-Nationale	22,3
– Commission de la capitale nationale du Québec	15,6
– Cabinet du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale	0,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	865,6	865,6
Prêts, Placements et Avances	2 311,1	2 311,1

Le budget d'investissements du ministère du Conseil exécutif s'élève à 3,2 M$, soit le budget projeté pour permettre l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes et à l'atteinte des objectifs recherchés et des mandats fixés, alors que les prêts, placements et avances réfèrent principalement aux montants accordés aux centres locaux de développement (CLD).

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS JEUNESSE QUÉBEC

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	41 600,0	40 700,0
Dépenses	(41 600,0)	(40 700,0)
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds Jeunesse Québec est dédié au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécoises et Québécois.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger.

Les champs de compétence

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture, la culture scientifique et technique ainsi que le loisir culturel et scientifique. En matière de communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'autoroute de l'information, du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les activités

Les principales activités du Ministère incluent l'élaboration, la coordination et le suivi de politiques, l'élaboration, la gestion et l'évaluation de programme, la mise en oeuvre d'ententes de partenariat, la conception de projets et la gestion d'institutions nationales. Par ailleurs, la ministre a la responsabilité de donner annuellement des orientations aux organismes et aux sociétés d'État. Le Ministère assure également l'harmonisation de l'ensemble des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture ainsi que la coordination gouvernementale des politiques en matière de communications et de gestion des documents.

Charte de la langue française

La ministre est responsable de la Charte de la langue française. Le Secrétariat à la politique linguistique l'assiste dans l'exercice de ses fonctions. Il a pour mandat de coordonner l'application ainsi que la mise en oeuvre de la politique linguistique, de superviser les modifications législatives et d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière linguistique. De plus, la ministre a la responsabilité des organismes chargés d'appliquer la politique linguistique québécoise.

Les organismes qui relèvent de la ministre

La responsabilité de la mise en oeuvre de la mission liée à la Culture et aux Communications est partagée entre différents organismes et sociétés d'État, chacun ayant un rôle bien précis :

— Des organismes de conservation, de production et de diffusion de biens ou de services culturels : la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec), la Société de la Place des arts de Montréal, la

Société du Grand Théâtre de Québec, la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), le Musée de la civilisation, le Musée du Québec et le Musée d'art contemporain de Montréal;

— Des organismes-conseils et de soutien financier dans les secteurs des arts et lettres et des industries culturelles : le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC);

— Un organisme de régulation : la Régie du cinéma, qui a un mandat de surveillance et de contrôle en matière de diffusion des oeuvres cinématographiques;

— Un tribunal administratif : la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, qui est responsable de l'application de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) de même que de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (L.R.Q., c. S-32.01);

— Un organisme consultatif : la Commission des biens culturels, qui agit comme conseillère en matière de patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., c. B-4) et de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1).

Par ailleurs, le gouvernement, sur la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nomme certains membres du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Cinémathèque québécoise. Ces deux institutions, bien qu'elles ne relèvent pas directement de l'autorité de la ministre, participent ainsi à l'atteinte des objectifs du Ministère.

Enfin, la ministre est également responsable des organismes de la Charte de la langue française : l'Office de la langue française, le Conseil de la langue française et la Commission de protection de la langue française.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du ministère de la Culture et des Communications définit les grandes orientations guidant l'action du Ministère et de ses mandataires dans l'accomplissement de sa mission.

Orientations : Culture et Communications

Les ressources affectées aux nombreuses activités qui soutiennent les quatre orientations sont globalement évaluées à 421,0 M$.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication

Travaillant à l'affirmation de l'identité québécoise, à la promotion et à l'expression de la culture ainsi qu'à un accès équitable aux moyens de communication, le Ministère aborde ces problématiques par des actions structurantes. C'est ainsi qu'il développe et met en application des politiques sectorielles (lecture et livre, diffusion des arts de la scène, musées), qu'il négocie des ententes avec des partenaires (ministère de l'Éducation, municipalités, etc.) ou, encore, qu'il apporte un soutien aux infrastructures culturelles.

Ces grandes stratégies, dont découlent plusieurs activités, canalisent beaucoup de ressources. En 2002-2003, on estime à environ 286,0 M$ la valeur des ressources consacrées aux activités déployées en support à cette orientation.

Orientation 2 : La stimulation de la création, de la production et de la diffusion

L'expression culturelle, c'est avant tout la création, la production, la promotion et la mise en marché des oeuvres et des produits issus de l'activité des artistes. De plus, dans un contexte de vive concurrence nationale et internationale, des efforts importants doivent être consacrés à assurer la visibilité de ces oeuvres et produits.

Les programmes de soutien et les stratégies de développement des marchés sont les principaux outils appuyant cette orientation. Le CALQ ainsi que la SODEC sont des acteurs de premier plan dans ce rôle de soutien aux milieux des arts, des lettres et des entreprises culturelles. Au total, cette fonction essentielle d'aide bénéficiera de quelque 107,0 M$ en 2002-2003.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications

Le contexte moderne dans lequel nous évoluons n'est pas sans effet sur l'organisation des systèmes culturels et de communications et commande, par conséquent, une constante adaptation. Il importe avant tout que le Ministère travaille à garantir aux organismes et aux entreprises de la culture et des communications les moyens pour améliorer leur santé financière et ainsi favoriser leur développement.

La stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture et le développement des compétences sont au coeur des actions de cette orientation. En 2002-2003, ce sont donc plus de 26,0 M$ qui seront consacrés à ces préoccupations.

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle

Le Ministère, appuyé par les organismes et les sociétés d'État, joue un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la mission gouvernementale en matière de culture et de communications. Ses positions doivent être claires et témoigner d'une vision des enjeux et des orientations, partagée avec ses mandataires et ses partenaires. Pour ce faire, il conçoit ou actualise des politiques, il multiplie les collaborations interministérielles et il modernise sa gestion dans le sens voulu par *la Loi sur l'administration publique* (2000 c. 8) et mettant l'accent sur l'amélioration des services aux citoyens.

En 2002-2003, on prévoit consacrer environ 2,5 M$ à cette orientation. Une bonne part de ce montant résulte de la prise en compte de la rémunération des employés et des employées affecté(e)s aux différents projets qui en découlent.

Soulignons également que, dans le cadre de son plan triennal de modernisation, le Ministère entend investir environ 1,2 M$ par année au développement technologique.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientations : Culture et Communications

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le développement des pratiques	Promouvoir et valoriser la pratique d'activités culturelles par les citoyens et les citoyennes.	Nombre d'expositions permanentes renouvelées dans les musées Cible 2002-2003 : – 25 expositions permanentes renouvelées d'ici avril 2003 Nombre d'expositions internationales réalisées dans les musées Cible 2002-2003 : – 14 expositions internationales réalisées avant avril 2003 Maintenir le rythme de sensibilisation des jeunes élèves à la culture et aux communications Cible 2002-2003 : – 450 000 rencontres et visites par année Indicateur de situation[1] Suivre l'évolution du taux de fréquentation des bibliothèques, des salles de spectacles et des institutions muséales au cours des trois prochaines années État de la situation : Au Québec, une personne sur trois a fréquenté un de ces établissements en 1999

[1] L'indicateur de situation est utilisé lorsque l'évolution de la mesure ne dépend pas strictement de l'action du Ministère, mais également de celle de partenaires publics et d'autres acteurs externes.

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'engagement communautaire	Favoriser la responsabilisation des organismes, des instances locales et régionales ainsi que des communautés autochtones à l'égard du développement culturel, notamment en matière de patrimoine et d'information locale.	Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les municipalités qui viendront à échéance d'ici 2004 Cible 2002-2003 : – 11 ententes renouvelées en 2002-2003 Assurer le renouvellement des ententes de développement culturel avec les communautés autochtones qui viendront à échéance d'ici 2004 Cible 2002-2003 : – 4 ententes renouvelées en 2002-2003 Nombre de médias communautaires ayant accès à une aide financière sur le plan du fonctionnement Cible 2002-2003 : – 100 médias communautaires soutenus financièrement d'ici avril 2003
Accès à l'autoroute de l'information	Contribuer à la mise en oeuvre du programme «Villages branchés du Québec».	Soutien aux études préliminaires structurant les demandes régionales Cible 2002-2003 : – Réalisation de 35 études
	Sensibiliser les intervenants aux impacts de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (2001, c. 32).	Nombre de rencontres de sensibilisation et d'information Cible 2002-2003 : – 4 rencontres

Orientation 1 : La démocratisation de la culture et des services de communication		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Mise en oeuvre des volets I et II du programme de Soutien aux institutions muséales; poursuite du programme Rencontres culture-éducation; consolidation d'un outil d'enquête sur les pratiques culturelles; — Renégocier le cadre de référence des ententes de développement culturel MCC-Municipalités; maintenir les ententes avec les communautés autochtones; poursuivre le programme de Soutien aux médias communautaires; — Élaborer la norme dans le cadre du programme «Villages branchés du Québec» et fournir l'expertise pour l'analyse des projets soumis aux fins de financement en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, ainsi qu'avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole; — Assurer la mise en place du Comité d'harmonisation prévu par la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (2001, c. 32) en collaboration avec le Bureau de normalisation du Québec.		

Orientation : 2 La stimulation de la création, de la production et de la diffusion		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le soutien au cinéma et à la production télévisuelle	Favoriser le renouvellement de la création, l'émergence de produits et de services novateurs et la production de contenus de langue française dans les secteurs de la culture et des communications.	Rapport entre le nombre de longs métrages fiction réalisés par de nouveaux cinéastes et le nombre total de longs métrages produits Cible 2002-2003 : – 30 % de longs métrages réalisés par de nouveaux cinéastes
Le développement des marchés	Accroître la diffusion des oeuvres et des produits québécois et contribuer au développement des marchés.	Nombre de représentations dans le domaine des arts de la scène données à l'extérieur du Québec Cible 2002-2003 : – 400 représentations par année

Orientation : 2 La stimulation de la création, de la production et de la diffusion		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Indicateurs de situation Suivre l'évolution de la part du marché domestique détenue par les entreprises québécoises dans les domaines du cinéma, de la télévision, du disque, du livre et du spectacle Cinéma État de la situation : une moyenne de 5 % de 1996 à 2000 Télévision État de la situation : une moyenne de 87 % du temps d'écoute de la télévision par les francophones du Québec est consacrée à la télévision de langue française de 1996 à 2000 Disque État de la situation : 21 % en 2000 Livre État de la situation : 36 % en 1998-1999 Spectacle professionnel État de la situation : 73 % en 1998-1999
Le développement des marchés	Soutenir le processus de francisation de sites Web de PME dans le cadre d'un appel de projets en collaboration avec l'Office de la langue française.	Nombre de projets soutenus Cible 2002-2003 : – Augmenter le nombre de PME qui ont généralisé l'usage du français dans leur site Web

Orientation : 2 La stimulation de la création, de la production et de la diffusion		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Utiliser le Fonds de l'autoroute de l'information afin de soutenir la conception de contenus et de services inforoutiers en langue française.	Nombre de projets soutenus

Actions déterminantes :

— Poursuite du programme d'Aide au cinéma et à la production télévisuelle (SODEC);

— Poursuite de l'aide financière octroyée au CALQ et à la SODEC; consolidation des outils de veille et de statistique;

— Assurer le suivi et la réalisation des projets retenus lors des deux premières années de la phase III du Fonds de l'autoroute de l'information.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le développement de l'emploi et des compétences	Contribuer à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'au développement des compétences dans les secteurs de la culture et des communications.	Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le cadre de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture Cible 2002-2003 : – 500 emplois maintenus ou créés en 2002-2003
		Indicateurs de mise en oeuvre[2]
La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications	Créer des conditions favorables au développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications dans le contexte de la mondialisation et de la nouvelle économie.	Participer aux différents groupes de travail sur la diversité culturelle et faire valoir le point de vue québécois dans les forums internationaux

[2] L'indicateur de mise en oeuvre est lié à l'actualisation ou à l'entrée en vigueur des programmes, des stratégies ou des politiques ministérielles.

Orientation 3 : L'adaptation du système culturel et des communications		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Élaborer un cadre de référence pour le respect et la gestion de la propriété intellectuelle du secteur de la culture et des communications, en lien avec les travaux interministériels prévus dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation Cible 2002-2003 : – Élaborer d'ici avril 2003 le cadre de référence
La stabilisation et le développement des organismes et des entreprises de la culture et des communications	Faire connaître la Politique québécoise de l'autoroute de l'information et procéder aux arrimages nécessaires concernant les besoins inforoutiers au niveau sociétal.	Nombre de visites et de rencontres avec d'autres partenaires Cible 2002-2003 : – 10 rencontres
Actions déterminantes : — Poursuite de la stratégie de développement des ressources humaines en culture en collaboration avec Emploi-Québec; — Promotion d'un instrument international sur la diversité culturelle et contribution, le cas échéant, à son élaboration; — Prendre activement part aux discussions associées au domaine inforoutier aux niveaux national et international.		

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Indicateurs de mise en oeuvre
L'adaptation de l'organisation ministérielle	Moderniser l'organisation pour répondre à une gestion axée sur les résultats visant la qualité des services.	Adopter un cadre de recherche Cible 2002-2003 : – Cadre adopté en 2002-2003

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Restructurer les programmes d'aide financière Cible 2002-2003 : – Programmes restructurés en avril 2003 Mettre en place un système automatisé de gestion permettant des transactions électroniques Cible 2002-2003 : – Système mis en place en avril 2003
	Actualiser les politiques et les stratégies du Ministère en tenant compte notamment des orientations gouvernementales ainsi que des politiques des autres ministères.	Proposer au gouvernement une politique du cinéma et de la production audiovisuelle Cible 2002-2003 : – Politique proposée en 2002-2003 Proposer au gouvernement, une politique du patrimoine Cible 2002-2003 : – Politique proposée en 2002-2003 Proposer au gouvernement une actualisation des mesures découlant de l'application de la Politique québécoise de l'autoroute de l'information Cible 2002-2003 : – Plan d'actualisation proposé en 2002-2003

Orientation 4 : Le renouvellement de l'action ministérielle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Poursuite du chantier de modernisation de l'organisation; — Présider le comité directeur sur l'actualisation de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle, lequel associe outre le Ministère, le CALQ, la SODEC, la Régie du cinéma et Télé-Québec; — Présider le Forum d'orientation stratégique interministériel des sous-ministres adjoints relié au déploiement de l'autoroute de l'information; — Participer au Comité stratégique des ressources informationnelles réunissant des sous-ministres et traitant notamment de la prestation électronique des services.		

Orientations : La Charte de la langue française

Les budgets alloués aux organismes linguistiques servent pour une large mesure à couvrir la masse salariale requise pour assurer le traitement des effectifs autorisés.

L'essentiel des activités réalisées en 2001-2002 dans le cadre du programme Charte de la langue française découlait des mandats spécifiques dévolus aux organismes en vertu des dispositions de la *Charte de la langue française*.

En 2002-2003, le maintien de ces activités exigera substantiellement les mêmes ressources qui seront allouées selon les grandes orientations identifiées dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique (cohérence des interventions gouvernementales et promotion de la politique linguistique; francisation des milieux de travail; respect de la *Charte de la langue française*; suivi de l'évolution de la situation linguistique; qualité du français et outils terminologiques; officialisation des noms de lieux). Plus spécifiquement, l'allocation budgétaire (23,8 M$) entre ces orientations est la suivante :

	M$
– Francisation des milieux de travail	11,4
– Qualité du français et instrumentation terminologique	5,7
– Suivi de l'évolution de la situation linguistique	1,9
– Respect de la *Charte de la langue française*	1,8
– Cohérence des interventions gouvernementales et diffusion de la politique linguistique	1,6
– Officialisation des noms de lieux	1,4
TOTAL	**23,8**

SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Orientation 1 : Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur

Axes d'intervention	Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Soutien à la ministre et promotion de la politique linguistique	Maintenir le rôle de coordination et de conseil du Secrétariat et préparer des documents d'orientation et de réflexion.	Mandats réalisés, demandes traitées, analyses et documents produits Cible 2002-2003 : – Modifications à la *Charte de la langue française* et actualisation de la politique linguistique québécoise
	Faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.	Nombre de publications produites et diffusées Cible 2002-2003 : – 9 000 publications Nombre de rencontres et de séances de formation Cible 2002-2003 : – 20 rencontres

Actions déterminantes :

— Modifications législatives à la *Charte de la langue française;*

— Actualisation de la politique linguistique québécoise;

— Suivi des mandats confiés par la ministre;

— Rencontres de visiteurs étrangers et présentation d'exposés sur la politique linguistique québécoise;

— Diffusion de documents d'information dans les délégations du Québec à l'étranger;

— Sensibilisation et formation du personnel des délégations du Québec à l'étranger.

Orientation 2 : Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mise en valeur des corpus lexicaux	Faire connaître le réseau des corpus lexicaux, soutenir leur développement et leur mise à jour.	Nombre de mises à jour et d'ajouts de corpus Cible 2002-2003 : – Mise à jour de 4 des 11 corpus lexicaux
Actions déterminantes : — Poursuite du programme de soutien financier auprès des chercheurs universitaires.		

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 : Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'Administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Suivi du processus de francisation dans les entreprises et l'Administration	Augmenter annuellement de 5 % le nombre d'entreprises qui ont généralisé l'utilisation du français à tous les niveaux.	Nombre d'entreprises qui obtiennent un certificat de francisation de l'Office au cours d'une année Cible 2002-2003 : – Augmentation de 5 % du nombre de décisions de certification par rapport au nombre moyen de décisions des 5 dernières années

Orientation 1 :	Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'Administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Régulariser la situation des entreprises dont le programme de francisation est en cours depuis plus de dix ans en normalisant, sur une base annuelle, le déroulement du processus de francisation de 35 % des entreprises de cette catégorie.	Nombre d'entreprises dont la situation a été régularisée (certification, prolongation ou suspension de l'attestation de programme) Cible 2002-2003 : – Régularisation de 35 % des entreprises dont le programme est en cours depuis plus de 10 ans au 1er avril 2002
	Faire progresser la francisation des organismes de l'Administration qui ne sont pas certifiés en délivrant un certificat de conformité ou en faisant approuver le programme de francisation dans le cas de 20 % de ces organismes annuellement.	Nombre d'organismes de l'Administration à qui l'Office a délivré un certificat ou dont il a approuvé un programme au cours d'une année Cible 2002-2003 : – Décision de certification ou d'approbation de programme de 20 % des organismes qui ne sont pas certifiés au 1er avril 2002
	Amener les directions, les professeurs et les élèves des milieux de formation professionnelle et technique à utiliser les outils informatiques qui existent en français.	Pourcentage de logiciels en français utilisés dans les milieux de formation professionnelle et technique Cible 2002-2003 : – Données mises à jour sur la langue des logiciels utilisés dans la formation professionnelle et technique – Entente avec 10 % des organismes d'enseignement professionnel et technique de langue française pour utiliser des logiciels français

Orientation 1 :	**Assurer la francisation et le maintien de l'usage du français dans les entreprises et l'Administration en mettant l'accent sur la disponibilité des technologies de l'information en français et sur leur utilisation dans les milieux de travail et de la formation professionnelle et technique**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Analyser d'ici 2004 les pratiques linguistiques dans les grandes entreprises à vocation internationale en comparant la situation du Québec avec celle prévalant en France, en Catalogne, en Belgique, et dans d'autres États.	État d'avancement de la recherche sur les pratiques linguistiques dans les grandes entreprises à vocation internationale Cible 2002-2003 : – Remise du rapport de recherche pour la partie québécoise

Actions déterminantes :

— La francisation des technologies de l'information (T.I.) est l'axe prioritaire d'intervention dans le cadre du processus de francisation des milieux de travail dans les entreprises et dans l'Administration. Cette stratégie comporte un ensemble d'actions rigoureusement orchestrées dans les milieux de travail eux-mêmes, dans les organismes de formation professionnelle et technique en T.I. et auprès des divers acteurs de la chaîne commerciale en commençant par les concepteurs et les fabricants de produits des T.I.

Orientation 2 :	**Contribuer au développement et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie et l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Donner libre accès dans le réseau Internet au « Grand dictionnaire terminologique » et à des outils linguistiques élaborés en fonction des besoins des Québécois, prioritairement ceux du monde du travail et de la formation professionnelle et technique	Enrichir le « Grand dictionnaire terminologique » de 5 000 fiches nouvelles ou mises à jour par année en fonction des besoins exprimés par les usagers et des besoins prévus dans les technologies de l'information.	Nombre de fiches nouvelles et mises à jour produites annuellement Cible 2002-2003 : – 5 000 fiches

Orientation 2 : Contribuer au développement et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie et l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Maintenir et augmenter le niveau de satisfaction des usagers du « Grand dictionnaire terminologique » en ce qui concerne la pertinence et la qualité du contenu.	Taux de réponses obtenues par les usagers Cible 2002-2003 : – 70 % des usagers se montrent pleinement satisfaits – 20 % des usagers se montrent satisfaits Taux de satisfaction des utilisateurs quant à la pertinence et à la qualité du contenu Cible 2002-2003 : – Taux de 75 %
	Répondre à 2 000 questions terminologiques des usagers québécois du « Grand dictionnaire terminologique » dans Internet selon l'offre de service d'« @ssisterme ».	Nombre de questions terminologiques traitées Cible 2002-2003 : – 2 000 réponses Pourcentage d'usagers satisfaits de la pertinence et de la qualité des réponses reçues Cible 2002-2003 : – 90 % d'usagers satisfaits
	Répondre de façon satisfaisante à environ 4 000 questions linguistiques et terminologiques selon l'offre de service des consultations téléphoniques tarifées.	Nombre de questions traitées Cible 2002-2003 : – 4 000 questions Pourcentage d'usagers satisfaits en fonction de l'offre de service (2001 à 2004) Cible 2002-2003 : – 90 % d'usagers satisfaits

Orientation 2 :	**Contribuer au développement et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie et l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mettre à la disposition de la Francophonie, des pays de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), l'expertise développée par l'Office de la langue française en matière d'aménagement linguistique, de traitement informatique des langues et de développement terminologique	Faire du « Grand dictionnaire terminologique » (GDT) une banque multilingue, contribuant ainsi au rayonnement du français et servant de référence en Francophonie, dans les pays membres de la ZLEA et dans le reste du monde. Animer le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal).	Nombre de termes en espagnol et en portugais ajoutés au GDT Cible 2002-2003 : – Tenue et animation d'une réunion du Rifal

Actions déterminantes :

— Recherche et rédaction de fiches pour enrichir le GDT en fonction de la demande des usagers; veille dans les secteurs d'innovation technologique comme les technologies de l'information pour anticiper la demande terminologique; opérationnalisation du traitement de données terminologiques en direction du « français standard utilisé au Québec »;

— Recherche et rédaction de 2 000 fiches de terminologie en réponse aux questions pour lesquelles il n'y a pas de résultats dans le GDT ou pour lesquelles la réponse est jugée insatisfaisante (@ssisterme); analyse des données d'un système d'information de gestion pour orienter la production terminologique dans les secteurs les plus en demande;

— Étude sur la pertinence de maintenir le service de consultations terminolinguistiques personnalisées dans sa formule actuelle étant donné la décroissance importante de l'utilisation de ce service au cours des cinq dernières années et définition d'alternatives adaptées;

— Réalisation de la plate-forme de production et de diffusion terminologique multilingue.

Orientation 3 : Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Développer une approche systémique et intervenir de façon plus énergique auprès des grands acheteurs, des distributeurs et des fabricants, de façon à ce que les consommateurs soient informés et servis en français	Intervenir auprès des fabricants et des distributeurs pour que les produits offerts au Québec respectent les droits des consommateurs francophones.	Degré de conformité aux exigences de la Charte des jeux et jouets électroniques, des produits informatiques et des appareils électroménagers Cible 2002-2003 : – Diminution de 20 % du nombre de plaintes des consommateurs, par rapport à l'année précédente, contre des entreprises assujetties au processus de francisation et offrant ces types de produits sur le marché québécois
	Permettre que soit respectée la langue des consommateurs lors du processus d'intégration des Amériques en créant des partenariats avec d'autres pays, membres de la ZLEA.	Nombre de produits disponibles en français au Québec – Jeux électroniques – Électroménagers
Actions déterminantes : — Réaliser les démarches incitatives en concertation avec la Commission de protection de la langue française et le Conseil québécois du commerce de détail.		

Orientation 4 : Assurer par la conduite de diverses études et analyses, le suivi et l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réaliser diverses études permettant d'observer l'évolution de la situation linguistique pour être en mesure d'adopter ou de recommander les actions appropriées	Évaluer l'utilisation du français au sein des entreprises québécoises, notamment en ce qui a trait à la disponibilité et à l'utilisation des technologies de l'information en français. Analyser les compétences linguistiques exigées à l'embauche, à la mutation et à la promotion du personnel dans les entreprises de la région montréalaise.	Données évaluatives sur l'utilisation du français Cible 2002-2003 : – Terminer l'analyse des données État d'avancement de la recherche sur les compétences linguistiques exigées Cible 2002-2003 : – Terminer l'analyse des données
Actions déterminantes : — Analyse des données colligées au cours de l'exercice 2001-2002 relativement à la présence et à l'utilisation des technologies de l'information en français dans les petites, moyennes et grandes entreprises du Québec. Les rapports de recherche qui s'ensuivront permettront de connaître la situation qui prévaut et contiendront des recommandations pour orienter les actions en vue de faire du français la langue des technologies de l'information au travail.		

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC

Orientation 1 : Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mettre la priorité sur l'officialisation des noms de voies de communication (odonymes) et de barrages, sur la promotion de la toponymie autochtone et l'enrichissement du site Web de la Commission de toponymie	Poursuivre le traitement des noms de voies de communication en vue de leur officialisation. Objectif 2001-2004 : – 8 000 odonymes à officialiser.	Le nombre d'odonymes officialisés Cible 2002-2003 : – 1 000 odonymes officialisés

Orientation 1 : Assurer l'officialisation des noms de lieux du Québec, leur utilisation et, enfin, leur conservation à titre d'éléments du patrimoine national		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Effectuer le traitement des noms de barrages. Objectif 2001-2004 : – 1 200 noms à officialiser	Le nombre de noms d'ouvrages de retenue officialisés Cible 2002-2003 : – 500 noms officialisés
	Assurer la préservation de 50 % des noms patrimoniaux de municipalités concernées par les projets de regroupements.	Le pourcentage d'anciens noms de municipalités qui sont maintenus dans la nomenclature géographique officielle
	Promouvoir la toponymie autochtone en publiant un répertoire sectoriel consacré à la toponymie crie, d'ici septembre 2003.	Le degré d'avancement du projet
	Rendre disponibles des renseignements sur l'origine et la signification des noms de lieux. Objectif 2001-2004 : – 30 000 dossiers à traiter	Le nombre de nouvelles rubriques précisant l'origine et la signification Cible 2002-2003 : – 10 000 dossiers traités

Actions déterminantes :

— Poursuivre le traitement de l'odonymie municipale et la normalisation de ce corpus fortement touché par les regroupements municipaux;

— Assurer le traitement des ouvrages d'art (barrages, ponts, digues etc.) en vue de l'officialisation des noms d'entités majeures;

— Rendre disponibles sur le site Web de la Commission les données pertinentes concernant l'origine et la signification de toponymes importants.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 : Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Développement de la recherche. Le Conseil entend développer davantage les dossiers de recherche sur la langue du travail, l'intégration linguistique des immigrants et la place du français dans une société de l'information	Analyser l'impact des communications externes des entreprises sur ce que veut dire travailler en français dans une économie ouverte en entreprenant une étude exploratoire sur la mise en place de « passerelles linguistiques » dans les entreprises pour mieux connaître les stratégies que les entreprises utilisent pour leurs communications externes. Cette étude permettra de voir si la communication multilingue repose sur les employés (recrutement et formation linguistique), une unité administrative, la haute direction, ou encore, l'ensemble des professionnels. Analyser le rôle du français dans une société de l'information marquée par l'augmentation dramatique de l'importance de l'information et du savoir, par la mondialisation accélérée de l'économie ainsi que par le développement de la langue et de ses outils de traitement informatisés. Dans le domaine de l'intégration linguistique des immigrants, évaluer notamment l'impact de la loi à l'égard des « enfants de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c.C-11) » d'un point de vue démolinguistique et sociolinguistique en étudiant le comportement linguistique d'immigrants scolarisés en français en vertu de la *Charte de la langue française* (L.R.Q., c.C-11).	Nombre de publications, d'études, d'analyses et d'avis Diffusion des publications Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération

Orientation 1 : Assurer, par la conduite de diverses études et analyses, le suivi de l'évolution de la situation linguistique québécoise, plus particulièrement en ce qui a trait au domaine du travail et à la participation des immigrants à la vie collective en français		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — La réalisation d'études sur : – l'impact de la langue sur l'employabilité au Québec; – l'impact des communications externes sur la langue du travail au Québec; – la signification du travail en français dans le contexte actuel; – l'état de l'ingénierie linguistique au Québec; – le comportement linguistique des immigrants (enfants scolarisés en français); – l'analyse démolinguistique de l'exogamie. — La participation à un colloque international sur la langue de travail au printemps 2003.		

Orientation 2 : Contribuer au développement du français et à la généralisation d'un français de qualité au Québec en mettant à la disposition des usagers la terminologie ainsi que l'expertise terminologique et linguistique en fonction des besoins observés et exprimés prioritairement dans les milieux de travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Poursuite des recherches dans le domaine de la maîtrise du français	Mener une étude sur la qualité du français dans le domaine des médias écrits et électroniques, ainsi que dans un corps de courriels.	Nombre de publications, d'études, d'analyse et d'avis Diffusion des publications Nombre de publications diffusées sur le Web, fréquence de la mise à jour du site Web et statistiques de fréquentation Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération
Actions déterminantes : — La réalisation d'études sur : – la qualité de la langue dans les courriels; – la langue des émissions d'affaires publiques.		

Orientation 3 : Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La promotion de la langue française de concert avec des instances internationales	Maintenir des liens avec des organismes d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme le Conseil, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue française, et participer activement aux séminaires et aux réunions en lien avec les autres conseils de la francophonie du Nord ainsi qu'avec l'Agence internationale de la Francophonie. Suivre l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretenir des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne. Contribuer à la réflexion sur le processus d'intégration des Amériques (Zone de libre-échange des Amériques) et appuyer les initiatives et les actions pour assurer la place du français dans le cadre de l'intégration des Amériques. Participer à la coopération avec des organismes d'autres aires linguistiques afin de promouvoir la diversité culturelle et linguistique.	Participation à des colloques, à des séminaires et à des consultations publiques et le nombre de communications prononcées ou de publications s'y rapportant Participation à des comités scientifiques et à des projets de coopération
	Remettre annuellement les prix et les décorations du Conseil à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde.	Ordre des francophones d'Amérique Prix du 3-Juillet-1608 Prix Jules-Fournier Prix Raymond-Charrette

Orientation 3 : Assurer la cohérence des interventions gouvernementales dans le dossier linguistique et contribuer à améliorer la connaissance et la perception de la politique linguistique tant au Québec qu'à l'extérieur		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Séminaire interaméricain sur les langues.		

COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Orientation 1 : Assurer la présence du français au Québec dans l'affichage, dans la présentation des produits de consommation et dans les services		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Axer les interventions au cours de la période 2002-2003 auprès de l'Administration, des entreprises et plus particulièrement des petites entreprises	Faire en sorte que la politique linguistique gouvernementale soit respectée dans l'Administration et amener les villes, les commissions scolaires, les services de la santé et les services sociaux à une meilleure connaissance de la *Charte de la langue française*.	Maintien d'un pourcentage de correction autour de 90 % Traitement de plus de 60 % des dossiers dans un délai n'excédant pas 6 mois Mesure de délai de correction ainsi que du taux de correction par motif de plainte
	Informer et encourager une entreprise faisant l'objet d'une plainte à franciser l'ensemble de ses produits et s'assurer que ses documents publicitaires, ses factures et ses contrats d'adhésion soient en français.	Augmentation du nombre de rencontres avec des fabricants, distributeurs et détaillants
	Faire en sorte que les plaintes individuelles diminuent à l'endroit des petites entreprises.	Diminution du nombre de plaintes
Actions déterminantes : — Organiser des rencontres en vue d'accroître la concertation avec les organismes de l'Administration, les fabricants, distributeurs et détaillants; — Diffusion en 2002-2003 d'un document d'information sur l'application de *la Charte de la langue française* dans les entreprises.		

L'évaluation de programme

Culture et Communications

En 2001-2002, un cadre ministériel d'évaluation a été adopté. Il prend appui sur la planification stratégique et il est assorti d'un programme annuel de travail. Les ententes de développement culturel entre le Ministère et des municipalités ont été évaluées, ainsi que le cadre d'entente conclu en 1994-1995 entre l'Union des municipalités du Québec et le Ministère. De plus, le Ministère a procédé à la production d'un bilan et d'un cadre d'évaluation de la Politique de la lecture et du livre et ce, de concert avec le MEQ, le MFE, le CALQ et la SODEC. Par ailleurs, le Ministère a élaboré, de concert avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Fonds de stabilisation et de consolidation des organismes culturels, le devis d'évaluation de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. Enfin, le Ministère a entrepris la révision de l'ensemble de ses programmes d'aide financière.

En 2002-2003, le Ministère produira les indicateurs de la Politique de la lecture et du livre en partenariat avec les sociétés d'État et les ministères responsables concernés. Il mettra en oeuvre le devis d'évaluation de la stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture. De plus, le Ministère développera un cadre d'évaluation pour l'ensemble des mesures de la Politique de diffusion des arts de la scène. La production des indicateurs de la Politique de la diffusion des arts de la scène, de la Politique muséale et des conventions de soutien aux conseils régionaux de la culture sera amorcée avec les directions responsables de la gestion des programmes et des autres mesures liées à ces politiques. Enfin, le Ministère poursuivra ses efforts d'information et de diffusion du cadre ministériel d'évaluation auprès des gestionnaires afin de favoriser son implantation optimale dans les processus de gestion.

Charte de la langue française

Depuis une dizaine d'années, les organismes d'application de la *Charte de la langue française* en collaboration avec divers ministères ont produit plusieurs études et travaux pour évaluer l'atteinte des objectifs de la politique linguistique québécoise. En 1992, une première série d'indicateurs généraux ont été rendus publics. Ils ont été suivis en 1994 d'indicateurs plus spécifiques concernant la langue du travail. En 1996, ces divers indicateurs ont servi à la préparation d'un bilan de la situation linguistique au Québec (Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française). Ce bilan a permis l'élaboration d'un portrait à la fois qualitatif et quantitatif de la situation de la langue française dans divers secteurs d'activité (éducation, travail, commerce et affaires, intégration des immigrants, secteurs scientifiques, culture). À la suite de ce bilan, la politique linguistique québécoise a été revue (modifications à la *Charte de la langue française* et mise en place de diverses mesures dont une politique linguistique gouvernementale). En l'an 2000, le gouvernement a constitué la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Les divers instruments et indicateurs produits au cours des ans ont servi à alimenter la réflexion de la Commission qui a remis son rapport final en août 2001. À la suite de ce rapport et de l'évaluation qu'il a fait de la politique linguistique québécoise, la ministre responsable de la *Charte de la langue française* a rendu publiques en décembre 2001, les orientations gouvernementales visant à actualiser la politique linguistique québécoise.

De plus, certains organismes tels l'Office de la langue française et la Commission de toponymie procèdent depuis quelques années à l'évaluation des programmes, produits et services à tour de rôle et se basent généralement sur les conclusions de ces études pour réorienter leurs actions ou leurs produits. Durant la prochaine année, ils ont l'intention de continuer dans la même voie, en plus mettre sur pied un mécanisme de suivi des recommandations.

En 2001-2002, l'Office a procédé, comme prévu, à l'évaluation des services du Téléphone linguistique et des consultations terminolinguistiques personnalisées. Il a de plus évalué les activités des comités de

francisation institués par la *Charte de la langue française* dans les entreprises qui emploient 100 personnes et plus et tenté de repérer les moyens utiles à la relance de ces comités. Dans ce dernier cas, les données ont été cueillies et il reste à les analyser et à rédiger le rapport de recherche, ce qui sera fait en 2002-2003.

Pour 2002-2003, l'Office prévoit procéder à deux nouvelles études évaluatives : évaluation du service automatisé de réception des appels de l'organisme, système mis en place en septembre 2001, et évaluation de l'impact de la campagne publicitaire « J'achète en français » diffusée à l'automne 2001 et à l'hiver 2002. Le projet d'évaluer le taux de satisfaction des usagers du « Grand dictionnaire terminologique » qui avait été prévu pour 2002-2003 a été reporté à l'exercice 2003-2004.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	76 615,3	2 690,5	73 924,8	73 882,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	403 712,8	17 353,6	386 359,2	389 653,5
3. Charte de la langue française	23 757,6	(328,1)	24 085,7	23 233,7
Total	504 085,7	19 716,0	484 369,7	486 769,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 049	—	1 049	—

Note : Le programme 3 contient une provision pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française qui permet d'effectuer des transferts de crédits.

Les dépenses 2002-2003 du Ministère s'établissent à 504,1 M$, ce qui représente une augmentation de 19,7 M$ par rapport au budget de l'année précédente qui s'explique principalement par les crédits additionnels annoncés au Discours sur le budget 2001-2002 pour le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de télédiffusion du Québec, par l'ajustement de la rémunération, par la variation du service de la dette et par la hausse des crédits consacrés aux programmes découlant du Sommet du Québec et de la Jeunesse.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2002-2003 et leur part respective sont : 230,2 M$ pour les programmes d'aide; 193,5 M$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 161,6 M$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 44,2 M$ pour le fonctionnement du Ministère et 36,2 M$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

L'augmentation de 2,7 M$ découle principalement de la variation de la rémunération, des ajustements aux loyers et de l'amortissement des investissements autorisés au Plan d'accélération des investissements publics pour les institutions nationales.

Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; appuyer la réalisation de projets visant la mise en oeuvre de la Politique de l'autoroute de l'information; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 17,3 M$ s'explique essentiellement par les crédits additionnels pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et pour la Société de télédiffusion du Québec, par l'indexation salariale pour les sociétés d'État, par la variation du service de la dette découlant notamment du Plan d'accélération des investissements publics et par l'augmentation des crédits pour les programmes découlant du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Programme 3 : Charte de la langue française

L'affectation des ressources allouées au programme *Charte de la langue française* est fonction des objectifs et des priorités du programme soit d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

La diminution de 0,3 M$ résulte principalement de la non-récurrence des crédits affectés en 2001-2002 aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	4 604,3	2 154,3
Prêts, Placements et Avances	1 500,0	—

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Il comprend également un montant de 1,5 M$ en Prêts, placements et avances pour le financement des activités du Centre de documents semi-actifs des Archives nationales du Québec.

ÉDUCATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de l'Éducation est l'instance gouvernementale chargée de voir à ce que les citoyennes et les citoyens bénéficient des services éducatifs dont ils ont besoin pour assurer leur développement personnel et jouer un rôle actif dans la société.

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, la mission de l'école est triple. Elle consiste à **instruire**, c'est-à-dire assurer le développement des habiletés intellectuelles ainsi que l'acquisition et la maîtrise des connaissances, à **socialiser** les élèves, c'est-à-dire les préparer à être des citoyennes et des citoyens responsables et, enfin, à les **qualifier**, en leur assurant la maîtrise plus immédiate des compétences professionnelles ou en leur procurant les bases nécessaires à une formation plus poussée. À l'enseignement collégial, cette mission se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail. Pour les universités, s'ajoute à l'enseignement une importante mission qui est celle de la recherche.

Le ministère de l'Éducation assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confie en exerçant les cinq fonctions horizontales suivantes, lesquelles définissent en même temps ses créneaux d'activités :

— L'orientation et la planification des services éducatifs offerts sur le territoire, en fonction des besoins du Québec et de sa population;

— La gestion des ressources et leur répartition aux réseaux d'établissements;

— L'évaluation du système d'éducation et de l'atteinte des objectifs fixés;

— L'information de la population sur le rendement du système et son évolution;

— Le rôle d'expert et de conseil auprès du législateur et des responsables politiques.

De plus, comme la loi le stipule, le ministre assure l'harmonisation des orientations et des activités de l'éducation avec l'ensemble des politiques gouvernementales, en fonction des besoins économiques, sociaux et culturels du Québec. Le ministre dirige et coordonne l'application de ces politiques dans sa sphère d'attribution.

Pour accomplir sa mission, le Ministère dispose de différents outils d'intervention : les lois et les règlements sous sa responsabilité, incluant les règlements portant sur les régimes pédagogiques des différents ordres d'enseignement, sauf l'enseignement universitaire; les orientations données au système d'éducation; les règles annuelles d'attribution des ressources financières affectées à l'éducation; les programmes d'études de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial; les plans de réussite et les contrats de performance; les épreuves uniques administrées dans le cadre de la sanction des études secondaires et collégiales et la collecte des données utiles à la gestion du système d'éducation.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la Commission consultative de l'enseignement privé et le Conseil supérieur de l'éducation.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en oeuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

Pour sa part, la Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Conseil supérieur de l'éducation a pour mission d'informer le ministre de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'éducation, de le conseiller sur les changements à opérer dans le système d'éducation et d'inspirer des plans de développement à long terme. Ce faisant, il assure à la population un droit de regard et un pouvoir d'influence sur la mission éducative.

Enfin, il est important d'insister sur le fait que le Ministère remplit sa mission sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Il n'en demeure pas moins qu'au cœur de toutes les actions du Ministère se trouvent les 1 800 000 élèves, étudiants et étudiantes qui fréquentent un établissement d'enseignement reconnu, auxquels s'ajoutent les personnes inscrites à des activités de formation continue dans le réseau de l'éducation.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre des services éducatifs dans chacun des réseaux. L'allocation budgétaire prend aussi en compte les investissements relatifs aux éléments contenus dans les orientations stratégiques et les engagements pris lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment :

— L'implantation du nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire, en particulier l'élaboration des programmes de formation au secondaire, le perfectionnement et le soutien du personnel enseignant;

— La mise en oeuvre des plans de réussite dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et collégial, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes;

— L'amélioration des services de garde en milieu scolaire;

— La mise en oeuvre d'un plan de lutte au décrochage dans les écoles secondaires, notamment en milieux défavorisés;

— Le développement et l'actualisation des programmes de la formation professionnelle et technique en fonction des caractéristiques socioéconomiques, des secteurs en pénurie de main-d'oeuvre et des ressources disponibles; la poursuite de l'harmonisation des programmes de formation professionnelle et technique; le soutien à l'offre de stages dans les programmes d'alternance travail-études et l'offre de services de formation de courte durée;

— L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et l'apprentissage, notamment l'implantation d'un réseau à large bande passante afin de permettre l'accès à des liens à haute vitesse au plus grand nombre possible d'établissements scolaires du Québec;

— La poursuite du réinvestissement dans les contrats de performance avec les universités;

— Le dépôt pour approbation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et de son plan d'action visant notamment un soutien accru à la formation de base;

— La poursuite des investissements nécessaires à la mise en oeuvre de la Politique de l'adaptation scolaire pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (Agir tôt pour réussir);

— L'adaptation de l'aide financière aux études aux besoins des étudiants et étudiantes et l'amélioration de la qualité des services à la clientèle, en l'occurrence, l'accessibilité à des prêts pour les étudiants et étudiantes inscrits à temps partiel;

— La réalisation du plan d'accélération des investissements publics pour l'amélioration de la qualité des lieux d'enseignement et pour la construction de nouvelles écoles et pavillons universitaires.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Le Ministère s'est donné un plan d'action en vue de l'atteinte des objectifs poursuivis à court et à moyen terme par le plan stratégique avec la collaboration de ses partenaires du réseau de l'éducation. Le tableau suivant présente les orientations, les axes d'intervention, les objectifs, les indicateurs de résultat et les cibles du plan.

Les indicateurs stratégiques retenus se rapportent essentiellement aux quatre grandes cibles à long terme établies conformément aux objectifs de la réforme de l'éducation. Ces cibles établissent pour chaque ordre d'enseignement la proportion attendue de personnes diplômées à l'intérieur d'une même génération en 2010 : 85 % des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans; 60 % un diplôme d'études collégiales; 30 % un baccalauréat universitaire; 15 % un diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans. L'horizon à moyen terme de ces cibles est imposé par la nature de l'action éducative sur les personnes en processus d'apprentissage.

La plupart des indicateurs retenus se rattachent essentiellement au cheminement des jeunes dans le système scolaire québécois. Ils permettent de mesurer la performance globale du système d'éducation dans les différents ordres d'enseignement. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs utilisés pour commenter la performance du système d'éducation au regard de sa mission.

D'autres indicateurs fournissent des résultats intermédiaires et permettent de cerner les progrès accomplis en attendant de pouvoir constater la progression du nombre de personnes diplômées. Ils font également état des étapes à franchir lors de l'implantation de nouvelles stratégies.

Orientation 1 :	**Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La diplomation	Augmenter substantiellement le taux de diplomation à tous les ordres d'enseignement.	Diplomation Proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans Proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études collégiales (DEC) Proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un baccalauréat Proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un diplôme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans Taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat au Québec comparé à des pays d'OCDE Persévérance Taux de passage en 3e année du primaire à l'âge normal de 8 ans ou moins Taux de passage du primaire au secondaire à l'âge normal de 12 ans ou moins Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation technique terminant leurs études avec un DEC Proportion des étudiantes et des étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme
Les apprentissages	Accroître la qualité des apprentissages.	Réussite Taux de réussite aux épreuves uniques du secondaire Taux de réussite des cours suivis par les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études collégiales

Orientation 1 : Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants, en visant la réalisation d'un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Position relative du Québec en ce qui a trait à la performance de ses élèves à l'intérieur du Programme d'indicateurs de rendement scolaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (PIRS) et à l'occasion des enquêtes internationales en mathématiques et en science (TEIMS) et (PISA)
L'adaptation scolaire	Mettre en oeuvre une approche de prévention et d'intégration à l'égard des élèves aux prises avec un handicap ou éprouvant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.	Taux d'intégration des élèves handicapés en classe régulière
L'accessibilité	Assurer l'accessibilité financière aux études.	Volume des bénéficiaires d'une aide financière Montant global et moyen de l'aide allouée Montant des intérêts sur les prêts pour études remboursés aux établissements financiers Nombre et montant total des bourses versées Nombre et pourcentage des étudiantes et des étudiants recevant une bourse

Actions déterminantes :

— Encore trop de jeunes ne réussissent pas leurs études malgré leur potentiel, en particulier du côté des garçons et des jeunes qui vivent dans des conditions socioéconomiques défavorables ou qui éprouvent des difficultés importantes. L'adoption et la mise en oeuvre d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement ainsi que l'adaptation et l'amélioration du Programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études font partie des actions déterminantes privilégiées pour favoriser la réussite scolaire de toutes et de tous.

Orientation 2 : Qualifier les personnes selon leurs aptitudes, en vue de leur intégration durable au marché du travail et de leur insertion sociale		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La formation de base commune et l'alphabétisation	Mettre en oeuvre une stratégie concernant la formation de base commune et l'alphabétisation à l'intention des personnes insuffisamment scolarisées.	Nombre d'inscriptions dans les programmes de formation de base
La qualification professionnelle	Adopter de nouvelles stratégies concertées en vue de la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes.	Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans — Taux d'accès à la formation professionnelle avant l'âge de 20 ans Réduction du nombre d'élèves obligés de passer l'épreuve de langue plus de deux fois pour réussir en formation technique au collégial
L'orientation scolaire et professionnelle	Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle.	Nombre et types d'activités de soutien à l'intention du réseau de l'enseignement secondaire
Les stages	Favoriser l'utilisation des divers types de stages en entreprise et dans la communauté.	Nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en alternance travail-études Cible 2002-2003 : – augmentation de 10 % des inscriptions au secondaire et au collégial, c'est-à-dire passer de 8 512 inscriptions en 2000-2001 à 9 363 inscriptions en 2002-2003

Actions déterminantes :

— Toute personne quittant le système d'éducation devrait disposer d'une qualification lui permettant de fonctionner en société et d'accéder au marché du travail. Pour ce faire, cela requiert d'appuyer les jeunes en vue d'un choix éclairé d'orientation stimulant la motivation aux études, ce à quoi contribueront les stages; d'encourager les filles à s'inscrire dans les secteurs non traditionnels et inciter les élèves qui ont quitté prématurément l'école à acquérir une formation de base. Cela implique également de diversifier les voies de formation qualifiante et de reconnaître les acquis extrascolaires. En outre, les exigences du marché du travail rendent désormais primordial une formation initiale à caractère professionnel ainsi que la formation continue.

Orientation 3 : Assurer la pertinence des programmes d'études en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le nouveau curriculum	Implanter le nouveau curriculum à l'enseignement primaire et secondaire.	Respect du calendrier prévu Cible 2002-2003 : – 3e cycle du primaire (5e et 6e années)
Les programmes de la formation professionnelle et de la formation technique	Compléter le cycle de mise à jour des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, élaborer les nouveaux programmes pertinents et assurer une offre appropriée de ces formations.	Nombre de programmes mis à jour et implantés, compte tenu des ressources financières disponibles Cible 2002-2003 : – Révision selon l'approche par compétences de huit nouveaux programmes d'études professionnelles et 21 nouveaux programmes d'études techniques Nombre de programmes actualisés (programmes déjà révisés par compétences faisant l'objet d'un diagnostic à la suite d'une veille sectorielle) Cible 2002-2003 : – 20 % des programmes révisés selon l'approche par compétences auront fait l'objet d'un diagnostic suite à une veille sectorielle
La continuité des apprentissages	Adopter une logique de continuité des apprentissages entre la formation professionnelle et la formation technique correspondante et facilitant le passage de celle-ci à des études universitaires.	Nombre de programmes harmonisés entre les différents ordres d'enseignement Cible 2002-2003 : – Établissement de passerelles entre trois programmes de DEP (secondaire) et trois programmes de DEC (collégial) en expérimentation Cible 2002-2003 : – Établissement d'une passerelle entre le DEC et le Baccalauréat en soins infirmiers
Les technologies de l'information et de la communication	Faciliter l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'enseignement et à l'apprentissage.	Nombre d'élèves par poste de travail adapté aux nouvelles technologies (poste TIC) Nombre d'élèves par poste branché au réseau Internet

Orientation 3 :	Assurer la pertinence des programmes d'études en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Pour s'adapter au rythme rapide d'évolution du monde du travail, les programmes d'études doivent être mis à jour, les nouvelles technologies de l'information et de la communication doivent être intégrées à l'enseignement et à l'apprentissage, la formation professionnelle et la formation technique doivent tenir compte des caractéristiques socioéconomiques, des secteurs en pénurie de main-d'oeuvre et répondre aux exigences de compétitivité liées à la mondialisation des marchés.		

Orientation 4 :	Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La gestion axée sur les résultats - l'efficience	Généraliser une approche de gestion axée sur les résultats. Veiller à la cohérence et à la complémentarité des interventions dans la recherche d'une plus grande efficience du système d'éducation.	Nombre de gestionnaires du Ministère ayant participé à la formation Cible 2002-2003 : 100 % Quantité et qualité des plans consolidés des commissions scolaires en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle Cible 2002-2003 : – réception par le Ministère de 100 % des plans consolidés Quantité et qualité des plans de réussite de l'enseignement collégial Programmes de formation professionnelle identifiés dans les plans de réussite présentant les taux de diplomation les plus bas qui feront l'objet d'une révision de leur conception par le Ministère Cible 2002-2003 : – cinq programmes de formation professionnelle auront été révisés par le Ministère

Orientation 4 :	**Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le partenariat	Resserrer le partenariat entre les milieux de l'éducation et du travail, de même qu'avec les acteurs socioéconomiques.	Nombre d'ententes locales et régionales entre les différents intervenants gouvernementaux offrant des services de formation continue aux entreprises et à la main-d'oeuvre
L'aide financière aux études	Améliorer la qualité des services d'aide financière aux études.	Taux d'accessibilité au service téléphonique interactif Cible 2002-2003 : – 100 % d'accessibilité au service Taux d'accessibilité au service Internet Cible 2002-2003 : – 100 % d'accessibilité au service Taux de disponibilité des services au centre d'appels et au comptoir d'accueil Cible 2002-2003 : – 100 % de disponibilité des services Taux de réponse aux appels acheminés au centre d'appels Cible 2002-2003 : – répondre à au moins 100 000 appels Pourcentage des demandes d'aide financière traitées dans le délai fixé Cible 2002-2003 : – traiter l'ensemble des demandes d'aide dont le dossier est complet dans un délai maximal de 6 semaines Pourcentage des demandes dérogatoires traitées dans le délai fixé Cible 2002-2003 : – traiter l'ensemble des demandes dérogatoires dont le dossier est complet dans un délai maximal de 6 semaines

Orientation 4 : Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Pourcentage des demandes de révision traitées dans le délai fixé Cible 2002-2003 : – traiter l'ensemble des demandes de révision dont le dossier est complet dans un délai maximal de 4 semaines Pourcentage des plaintes traitées dans le délai fixé Cible 2002-2003 : – traiter l'ensemble des plaintes dans un délai maximal de 4 semaines Taux global de satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité des services Cible 2002-2003 : 75 %
Actions déterminantes : — Parallèlement à l'adoption de la *Loi sur l'administration publique* visant la modernisation de la fonction publique, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience de sa gestion et, parallèlement, demander à tous les acteurs du système de l'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte publiquement des résultats obtenus. Les plans de réussite et les contrats de performance comptent parmi les moyens privilégiés visant l'amélioration continue de la qualité des services offerts à la population. La Commission d'évaluation d'enseignement collégial procédera, par des visites dans des collèges, à l'évaluation de la mise en oeuvre des plans de réussite et de l'efficacité de la gestion de l'enseignement de tous les établissements collégiaux, à compter du printemps 2002.		

Orientation 5 : Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'accessibilité	Consolider les acquis en matière d'accessibilité aux études universitaires.	Taux d'accès aux programmes d'études conduisant au baccalauréat
La réussite et la diplomation	Favoriser la réussite des études et accroître le taux de diplomation	Proportion d'une génération d'élèves qui obtiennent un baccalauréat

Orientation 5 : Engager les universités à poursuivre l'amélioration de leur performance		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme
La formation et la recherche	Consolider la qualité de la formation et l'excellence de la recherche universitaire.	Montant des subventions et des contrats de recherche alloué aux universités en dollars Montant par professeur-chercheur en dollars Dépense de fonctionnement et d'immobilisation par étudiant des universités du Québec Dépense globale pour l'enseignement universitaire par rapport au PIB
L'efficience	Accroître l'efficience du système universitaire et de la gestion des établissements.	Dépense par équivalent étudiant à temps plein (EETP) Déficit d'opération de l'ensemble des établissements Cible 2002-2003 : – Déficit prévu en vertu des contrats de performance pour l'année concernée Dépense terrains et bâtiments par m^2 Ratio des coûts d'administration par rapport aux dépenses
L'offre de services et lien avec les besoins de la société	Augmenter la capacité de réponse des universités aux besoins de la société.	Proportion des titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en emploi, deux ans après l'obtention de leur diplôme

Actions déterminantes :

— Le gouvernement s'est engagé à réinvestir de façon importante dans l'enseignement universitaire et à établir des contrats de performance avec les universités, afin que ces nouveaux fonds publics aient le maximum de retombées pour la société québécoise.

L'évaluation de programme

Pour l'exercice 2002-2003, le ministère de l'Éducation se propose de poursuivre l'évaluation des programmes suivants :

— Le programme de soutien à l'école montréalaise;

— Le programme de soutien au développement de l'alternance travail-études;

— La politique de la formation continue;

— Le programme de prêts et bourses, volet formation professionnelle au secondaire.

Pour l'exercice 2002-2003, le ministère de l'Éducation se propose d'initier l'évaluation des programmes suivants :

— Le programme Aide à la pension ou au déplacement pour les jeunes en formation générale;

— Le Centre collégial de développement de matériel didactique;

— La politique à l'égard des universités;

— Le programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants étrangers.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le présent plan budgétaire prend en compte la dernière tranche des sommes annoncées au Discours sur le budget 2000-2001 pour la consolidation et le développement des services éducatifs lesquels donnaient suite aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Ainsi sur une période de trois ans, le réinvestissement dans les différents réseaux de l'éducation totalise un milliard de dollars.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Administration et consultation	114 886,7	5 172,5	109 714,2	112 683,6
2. Formation en tourisme et hôtellerie	17 426,2	914,1	16 512,1	16 106,5
3. Aide financière aux études	355 033,3	2 499,0	352 534,3	317 235,0
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	6 721 139,4	324 186,6	6 396 952,8	6 479 329,0
5. Enseignement supérieur	3 371 163,3	149 014,2	3 222 149,1	3 077 462,7
6. Régimes de retraite	564 198,8	27 002,8	537 196,0	537 196,0
Total	11 143 847,7	508 789,2	10 635 058,5	10 540 012,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 395	—	1 395	—

Le budget de dépenses 2002-2003 du ministère de l'Éducation augmente de 508,8 M$ par rapport au budget de l'année précédente et de 603,8 M$ par rapport à la dépense probable. Cette augmentation du budget s'explique principalement par le financement des coûts de conventions collectives, la dernière tranche du réinvestissement en éducation, l'ajout pour la politique d'adaptation scolaire (Agir tôt pour réussir) et pour les autres facteurs de croissance.

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2002-2003 augmente de 5,2 M$ par rapport à celui de 2001-2002 principalement pour couvrir les coûts pour la rémunération du personnel et certains ajustements pour assurer la réalisation des différents mandats du Ministère.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle et technique dans le domaine de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il vise également à faire de la recherche, à produire de l'information et à fournir de l'aide technique et des services dans ces domaines.

La hausse de 0,9 M$ du budget de dépenses 2002-2003 par rapport à celui de 2001-2002 est attribuable principalement à des ajustements reliés à la rémunération du personnel ainsi qu'à l'amélioration de son parc et réseau informatiques.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires ou aux études secondaires en formation professionnelle en fournissant un soutien financier aux personnes qui désirent poursuivre de telles études à temps plein et à temps partiel mais dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

La hausse de 2,5 M$ du budget de dépenses 2002-2003 par rapport à celui de 2001-2002 est essentiellement causée par l'indexation de certains paramètres servant au calcul des bourses ainsi que par l'élargissement du programme de prêt aux étudiants à temps partiel tel qu'annoncé lors du Discours sur le budget 2001-2002. Une baisse des taux d'intérêt vient limiter la croissance de ce budget de dépenses.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, de ces niveaux, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes, les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 324,2 M$ et permettra de continuer les investissements entrepris en 2000-2001 dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse en plus de financer la croissance des coûts découlant des conventions collectives, de l'indexation des autres dépenses et des différents autres facteurs de croissance.

Afin de prévenir le décrochage scolaire au secondaire et de façon à aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Ministère continue d'investir dans la politique en matière d'adaptation scolaire (Agir tôt pour réussir). Cette politique comporte un ajout graduel de ressources financières qui atteindra environ 180,0 M$ à terme en 2003-2004. Pour l'année financière 2002-2003, un ajout de 60,9 M$ est donc consenti à cette politique.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 149,0 M$. Cet ajout permettra ainsi de continuer le réinvestissement entrepris en 2000-2001 dans le cadre du Sommet du Québec et de la Jeunesse, en plus de financer la croissance des coûts de système, soit les conventions collectives, l'indexation des autres dépenses et d'autres facteurs de croissance.

Il y a lieu de préciser que les crédits à voter comprennent un montant de 80,1 M$ pour des dépenses imputables à l'année financière 2003-2004, relativement aux contrats de performance de l'année scolaire 2002-2003. En effet, il est prévu dans ces contrats que les sommes sont payables à la fin de l'exercice financier des universités qui se termine le 31 mai 2003.

Programme 6 : Régimes de retraite

Ce programme est composé du régime de retraite des enseignants (RRE), du régime des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) applicables aux réseaux.

La hausse du budget de dépenses de 27,0 M$ résulte principalement des augmentations salariales accordées lors du renouvellement des conventions collectives.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	30 572,0	20 878,7
Prêts, Placements et Avances	163 000,0	163 000,0

L'augmentation de 9,7 M$ en immobilisation est principalement attribuable à la continuité et à la mise en oeuvre de développements informatiques au programme Administration et consultation et à la poursuite du projet Contact au programme Aide financière aux études.

EMPLOI, SOLIDARITÉ SOCIALE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du ministère de l'Emploi, Solidarité sociale découle d'une priorité de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage.

En matière de solidarité sociale : la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance assume les responsabilités de l'assistance-emploi, de l'action communautaire autonome et du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, en collaboration avec la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces responsabilités consistent à :

— Attribuer une aide financière aux ménages dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;

— Aider les personnes menacées d'exclusion à résoudre les problématiques sociales qui constituent un frein à leur insertion sociale et économique;

— Soutenir financièrement les organismes communautaires dans l'action qu'ils mènent auprès de la population québécoise et réaliser des activités visant la reconnaissance de cette action.

En matière d'emploi : le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, en collaboration avec la ministre déléguée à l'Emploi, a la responsabilité de coordonner les actions du gouvernement en matière de main-d'oeuvre et d'emploi, de concert avec la Commission des partenaires du marché du travail. Ses principales responsabilités en matière d'emploi consistent à :

— Contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et au maintien et à la création des emplois;

— Développer la main-d'oeuvre disponible;

— Assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre;

— Contribuer à réduire le chômage et la dépendance aux programmes publics de soutien du revenu.

En tenant compte de la mission, des responsabilités, des clientèles et des partenaires du Ministère, ses activités administratives se regroupent en quatre grands domaines, à savoir :

— Les services d'emploi;

— Le soutien du revenu et l'aide aux personnes à risque d'exclusion;

— Le développement de politiques, d'orientations et de mesures d'intervention;

— La conformité et le recouvrement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le plan stratégique 2001-2004 du portefeuille Emploi, Solidarité sociale comporte les quatre orientations qui suivent :

1. Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi;

2. Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale;

3. Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes;

4. Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises.

La grande majorité des ressources financières du Ministère est consacrée à la réalisation des objectifs prévus aux deux premières orientations. En effet, les montants qui y sont alloués incluent à la fois les budgets relatifs aux mesures d'emploi et à l'aide financière.

Près de 710,0 M$ sont consacrés à Emploi-Québec pour permettre à des personnes d'intégrer le marché du travail. Pour 2002-2003, Emploi-Québec continuera d'améliorer ses mécanismes de soutien aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, dont les jeunes de 18 à 29 ans, afin d'accroître leur accès aux mesures d'insertion en emploi. Ce choix permet de réduire la dépendance face aux programmes publics d'indemnisation du chômage et aussi, de répondre à des recommandations formulées lors du Sommet du Québec et de la jeunesse. Afin de maximiser l'efficacité du repérage des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi, les actions se font en concertation avec le réseau de la sécurité du revenu. Aussi, des interventions seront accentuées afin de soutenir davantage les prestataires dans leurs démarches de recherche et d'intégration à un emploi. Par ailleurs, Emploi-Québec consacre des ressources importantes à la formation de la main-d'oeuvre de manière à contribuer de façon significative à la mise en oeuvre de la politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue.

De plus, près de 80 M$ sont attribués à Emploi-Québec pour permettre à des entreprises de bénéficier de services de placement, de l'expertise d'un conseiller, d'un diagnostic relatif à leur main-d'oeuvre, d'un comité d'adaptation de main-d'oeuvre, d'information sur la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L .R.Q. c. D-7.1) et d'interventions permettant la stabilisation et la création d'emplois. Depuis sa création, le 1er avril 1998, Emploi-Québec avait porté l'accent sur la mise en place de mesures et de services à l'intention des personnes, alors qu'en ce qui concerne le service aux entreprises, la stratégie retenue consistait à assurer une continuité des services de base, tels que ceux offerts par les trois organisations d'origine, soit le Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) et le ministère de la Sécurité du revenu (MSR). En matière de services aux entreprises, certains développements restent à faire, notamment pour s'ajuster à la conjoncture économique actuelle. Le dépôt d'éléments de stratégie à la Commission des partenaires du marché du travail a amené le déploiement d'une offre de services améliorée en matière de services aux entreprises en 2001-2002. De plus, Emploi-Québec a amélioré le service aux individus et aux entreprises en instaurant un service de placement en ligne.

Par ailleurs, près de 2 597,7 M$ sont affectés à la Sécurité du revenu pour assurer le soutien financier approprié aux personnes démunies. Ces montants sont versés en conformité avec le cadre législatif et réglementaire. La Sécurité du revenu voit également à ce que les prestataires aptes au travail s'acquittent de leurs obligations légales en matière de recherche d'emploi adapté à leur situation. Pour ce faire, le Ministère poursuit ses efforts pour augmenter leur participation aux mesures d'intégration au

travail d'Emploi-Québec et les appuyer dans leur démarche. De plus, le Ministère a mis en place en 2001-2002, le programme Action emploi qui vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi.

Au cours de 2001-2002, en plus de l'ajustement des prestations des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, le Ministère a ajusté au 1er juin 2001 et au 1er janvier 2002 les prestations de celles sans contraintes à l'emploi, représentant ainsi annuellement près de 117,0 M$ additionnels. Il a aussi poursuivi la mesure Solidarité jeunesse à l'intention des jeunes de moins de 21 ans. De plus, au cours de la dernière année, une consultation des partenaires du Ministère a été menée afin d'intensifier les efforts du Ministère dans la lutte contre la pauvreté et dans le but de procéder à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le développement de cette stratégie vise d'abord à structurer et à coordonner l'action gouvernementale des ministères et des organismes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La réalisation des objectifs prévus à la troisième orientation implique une complémentarité entre les ressources externes et le personnel du Ministère. Les ressources externes contribuent à l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec en lui assurant un effet de levier. Par ailleurs, l'accroissement du taux de participation des prestataires de l'assistance-emploi aux projets soutenus financièrement par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail contribue à donner à ces personnes une expérience de travail favorisant une réintégration sur le marché du travail. Ceci est rendu possible grâce à l'engagement des différents partenaires du milieu socio-économique. De plus, dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, le Ministère compte déployer les efforts nécessaires afin de procéder à une implantation harmonieuse de cette politique en sollicitant l'appui des autres ministères et organismes impliqués.

Enfin, la mise en oeuvre de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens ainsi que la réalisation de projets en matière de technologies de l'information notamment ceux relatifs à la prestation électronique des services jouent un rôle important dans les efforts de modernisation du Ministère.

Ainsi, le Ministère investira environ 40,0 M$ en matière de technologies de l'information. Cet investissement permettra d'améliorer l'accès aux services ainsi que la rapidité de réponse. Il est prévu, entre autres, de développer l'appariement des offres aux demandes d'emploi et l'envoi de formulaires par Internet.

De plus, afin d'engager davantage son personnel quant au maintien de standards élevés de qualité des services, le Ministère investira environ 4,5 M$ pour la formation de son personnel. De façon générale, cette formation permettra d'assurer la prise en charge des changements apportés à l'offre de service et aux outils technologiques. Pour Emploi-Québec, la formation des agents sera ajustée afin d'assurer le meilleur arrimage possible de l'offre d'emploi et de la demande. Du côté de la Sécurité du revenu, la formation sera axée sur la poursuite de l'évolution de son offre de services.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Maximiser l'insertion en emploi des personnes en situation de chômage	Augmenter le nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. Cible 2002-2003 : – 117 544 par rapport à 114 390 en 2001-2002	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec
Actions déterminantes : — Améliorer la performance des mesures actives d'emploi; améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi; maximiser la contribution de l'information sur le marché du travail et des services de placement pour l'insertion des personnes capables de se trouver seules un emploi; intervenir rapidement et de façon proactive auprès des personnes à risque de chômage prolongé afin qu'elles bénéficient d'une entrevue d'évaluation et d'une aide spécialisée appropriée.		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Mener des offensives en faveur de certains groupes défavorisés pour les aider à intégrer le marché du travail	Accroître l'accès aux mesures d'insertion sociale et professionnelle aux membres des groupes défavorisés sur le plan de l'emploi. Cibles 2002-2003 : – 45 856 par rapport à 45 496 en 2001-2002	Nombre de participants distincts aux mesures qui présentent un risque élevé de chômage prolongé
	– 28,8 % par rapport à 28 % en 2001-2002	Taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec

Orientation 1 : Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Réduire la dépendance des jeunes à l'égard du régime de l'assistance-emploi et soutenir leur entrée sur le marché du travail. Cibles 2002-2003 : – 6,4 % par rapport à 6,6 % en 2001-2002	Taux de dépendance à l'assistance-emploi des jeunes de 18 à 29 ans par rapport au total des jeunes de 18 à 29 ans
	– 43 030 par rapport à 41 875 en 2001-2002	Nombre de personnes de moins de 30 ans en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec
Actions déterminantes : — Intervenir de façon ciblée, précoce et proactive auprès des personnes menacées par le sous-emploi, le chômage de longue durée et l'exclusion sociale et professionnelle; poursuivre l'application de la stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'oeuvre féminine; offrir aux jeunes des mesures de rechange à l'assistance-emploi (Solidarité jeunesse, parcours individualisé, stages en entreprise).		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Renforcer, dans toutes les régions du Québec, la capacité des entreprises à maintenir et créer des emplois par des actions en matière de développement de main-d'oeuvre	Augmenter le nombre d'interventions auprès des entreprises visant à renforcer leur capacité d'adaptation. Cible 2002-2003 : – 3 375 par rapport à 3 200 en 2001-2002	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les mesures actives

Orientation 1 : Contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Contribuer à la hausse du nombre d'entreprises assujetties à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) qui investissent 1 % ou plus de leur masse salariale en formation. Cibles 2002-2003 : – 10 000 par année	Nombre d'employeurs rejoints par des activités visant à promouvoir la Loi (L.R.Q., c. D-7.1) et les orientations du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre
	– 71 % en 2001-2002 (résultat applicable à l'année fiscale antérieure à l'année courante)	Proportion des entreprises assujetties à la Loi dont la masse salariale est inférieure à 1 M$ et qui investissent au moins 1 % de cette dernière dans la formation de leur main-d'oeuvre

Actions déterminantes :

— Contribuer à prévenir les pénuries de main-d'oeuvre en assurant une meilleure adéquation de l'offre de main-d'oeuvre aux besoins des entreprises; renforcer la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, dont les changements technologiques; intervenir auprès des entreprises pour stabiliser, maintenir ou créer des emplois par des actions touchant les divers aspects de la gestion des ressources humaines; informer et sensibiliser les employeurs pour les inciter à investir davantage dans la formation de leur main-d'oeuvre.

Orientation 2 : Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Élaborer, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté	Proposer des interventions ciblées à l'intention des clientèles fragilisées et des territoires à forte concentration de pauvreté. Cibles 2002-2003 : – Élaboration d'un plan d'action en 2002 – Mise en oeuvre progressive des actions du plan de 2002 à 2004	Élaboration et mise en oeuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
	Prestataires nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec. Cible 2002-2003 : – 123 702 par rapport à 117 943 en 2001-2002	Nombre de prestataires de l'assistance-emploi touchés par les mesures incitatives d'insertion sociale et professionnelle
	Prestataires référés à Emploi-Québec dans le cadre de Destination-emploi, Solidarité jeunesse et du processus d'accompagnement social. Cible 2002-2003 : – Maintien de la cible à 155 207	
	Cible 2002-2003 : – Suivi par rapport à 406 382 en novembre 2001	Variation du nombre d'adultes prestataires de l'assistance-emploi.
	Accentuer l'incitation au travail en privilégiant la supplémentation du revenu. Cible 2002-2003 : – 11 % en 2002-2003 par rapport à 2,6 % en 2001-2002	Taux de participation à la mesure Action emploi par rapport à la clientèle des prestataires de l'assistance-emploi potentiellement admissibles

Orientation 2 : Contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Favoriser le soutien aux familles. Cible 2002-2003 : – 30 000 par rapport à 32 000 en 2001-2002	Nombre de familles participantes au programme Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT)
Actions déterminantes : — Favoriser la participation des clientèles ciblées à des mesures et activités visant à prévenir et à réduire la pauvreté (mesures d'emploi et d'insertion, accompagnement social, Destination-emploi, Action emploi, Solidarité jeunesse); mettre en oeuvre des mesures et des programmes d'aide aux familles.		

Orientation 3 : Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Améliorer la complémentarité d'actions avec les partenaires institutionnels, les ressources externes et les organismes communautaires qui contribuent à la réalisation de la mission du Ministère	Augmenter le taux de participation des prestataires de l'assistance-emploi aux projets soutenus financièrement par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Cible 2002-2003 : – Maintien de la cible à 70 %	Taux des nouvelles participations au Fonds rattachées aux prestataires de l'assistance-emploi
Actions déterminantes : — Informer et sensibiliser les entreprises et organismes soutenus par le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (FLCP) au sujet de l'objectif poursuivi; négocier pour l'embauche et la participation des prestataires lors de la signature des protocoles d'entente avec le FLCP.		

Orientation 3 : Mobiliser les différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Contribuer à consolider l'action communautaire et à favoriser sa contribution au développement social du Québec	Mettre en oeuvre une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Cible 2002-2003 : – Engagement des 22 ministères et organismes gouvernementaux identifiés dans la politique à appliquer les dispositions prévues	Nombre de ministères et organismes gouvernementaux s'étant engagés à appliquer les dispositions de la politique
Actions déterminantes : — Produire et diffuser un document sur les balises nationales définies par le Comité interministériel de l'action communautaire (financement, reddition de comptes, critères de définition, etc.); produire un plan d'action pour l'implantation et l'application de la politique et des balises nationales; soutenir l'élaboration des plans d'action ministériels; financer les organismes communautaires en fonction de la compatibilité de leur mission avec celle du ministère responsable; reconnaître les organismes au sein des structures de consultation.		

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Centrer la prestation des services sur l'approche-client	Améliorer l'organisation et la prestation des services en tenant compte des engagements découlant de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens en mettant à contribution le personnel. Cibles 2002-2003 : – Mise en oeuvre du plan à compter d'avril 2002 – Produire des orientations en vue de dégager une vision pour orienter les décisions à partir de juin 2002	 Élaboration d'un premier plan ministériel d'amélioration des services Dégagement d'une vision stratégique de la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Accroître l'utilisation des technologies de l'information pour améliorer l'accès aux services et la rapidité de réponse et pour simplifier les transactions avec les clientèles. Cibles 2002-2003 : – Mise en oeuvre du Plan de prestation électronique des services (PES) à compter d'avril 2002	Élaboration d'un plan ministériel pour la PES arrimé au Plan d'amélioration des services
	– 9 livraisons planifiées ou en cours pour 2002-2003	Mise en service des outils libre-service et de certains outils d'amélioration des communications pour les clientèles
Actions déterminantes : — Intégrer et mettre en oeuvre les plans d'action locaux, régionaux et centraux découlant de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens; concevoir et mettre en oeuvre le plan ministériel d'amélioration des services; développer des services en ligne et les outils de communication avec la clientèle (recherche des offres d'emploi, service d'information professionnelle et sectorielle sur le marché de l'emploi, fusion des avis de convocation et demandes de documents, évolution de la vocation du Centre de communication avec la clientèle, réponse vocale interactive, révision des avis de décision et automatisation de certaines fonctions au générateur d'appels en recouvrement).		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Implanter la gestion par résultats en favorisant la responsabilisation à tous les paliers de l'organisation	Stimuler et valoriser la contribution des ressources humaines à l'atteinte des résultats et à l'amélioration de la qualité des services. Cibles 2002-2003 : – 3,1 % par rapport à 3 % en 2001-2002	Taux du nombre de jours/personne consacrés aux activités de formation par rapport au total des jours/personne travaillés
	– 2,3 % par rapport à 2,9 % en 2001-2002	Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation du personnel

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'information de gestion et des technologies pour la gestion des ressources, la mesure et le suivi de la performance ainsi que pour la prise de décisions. Cibles 2002-2003 : – 4 projets d'amélioration touchant l'information de gestion et la gestion des ressources	Nombre et nature des mesures visant à améliorer la disponibilité et l'utilisation de l'information de gestion
Actions déterminantes : — Poursuivre la planification annuelle touchant la formation du personnel; faciliter la participation du personnel à des projets d'innovation et d'amélioration des services à la clientèle; développer de nouveaux indicateurs pour la mesure des résultats; améliorer le suivi et la mesure des résultats (système ministériel de suivi des indicateurs de résultats, accroissement de la fréquence et de la qualité des rapports de suivi budgétaire, de financement des technologies et des coûts administratifs, nouveaux mécanismes et outils pour accroître la fiabilité de l'information financière, travaux préparatoires au déploiement de GIRES, élaboration et implantation du programme ministériel de contrôle de gestion, évaluation par sondage de la satisfaction de la clientèle en lien avec la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens et refonte du système informatisé de suivi des renseignements et plaintes).		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Assurer une saine gestion des sommes versées	Assurer un traitement juste et équitable des clientèles de l'assistance-emploi. Cibles 2002-2003 : – 3 ententes révisées, une nouvelle entente à conclure et 27 en vigueur par rapport à 3 révisées et 23 en vigueur en mars 2002 – Maintien de la cible à 2,9/1 000	Nombre d'ententes d'échange de renseignements révisées ou conclues entre des ministères et organismes publics et la Sécurité du revenu Ratio par 1 000 dossiers traités en assistance-emploi des demandes de modification en prétraitement de révision, en révision et en appel (Tribunal administratif du Québec)

Orientation 4 : Moderniser la gestion et la prestation des services aux citoyennes et aux citoyens ainsi qu'aux entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	– Maintien de la cible à 25 %	Taux composé des demandes modifiées après prétraitement de révision, révision et appel par rapport aux demandes traitées en assistance-emploi
	Intensifier le recouvrement des sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère.	
	Cibles 2002-2003 :	
	– 69,8 M$ par rapport à 69,2 M$ en 2001-2002	Montants recouvrés par l'action des agents de recouvrement sur les comptes à recevoir d'assistance-emploi, de garants défaillants et des mesures actives d'emploi
	– 667,3 M$ par rapport à 690,6 M$ en 2001-2002	Solde des comptes à recevoir à l'assistance-emploi, aux garants défaillants et aux mesures actives d'emploi selon les objectifs du Plan annuel d'action du Centre de recouvrement
Actions déterminantes : — Informer les clientèles de leurs droits et obligations; poursuivre les activités de conformité tant à l'attribution initiale qu'en gestion des dossiers actifs; poursuivre les activités de recouvrement des sommes versées en trop.		

L'évaluation de programme

Les études d'évaluation de programme, réalisées en 2001-2002, et celles planifiées pour l'année 2002-2003 s'inscrivent dans les orientations et les objectifs prioritaires retenus par le Ministère dans sa planification stratégique 2001-2004. De nombreuses évaluations portent directement sur les programmes et les politiques identifiés dans les orientations stratégiques et les objectifs prioritaires visés par le Ministère au cours des trois années concernées. D'autres évaluations s'inscrivent dans les activités de continuité du Ministère et pour lesquelles des besoins d'évaluation ont été identifiés par l'organisation. La planification des évaluations se fait sur la base d'une année financière. Toutefois, plusieurs des stratégies d'évaluation couvrent un horizon de deux ou trois ans et parfois plus.

Le premier axe de l'orientation visant à contribuer à la croissance de l'emploi et à réduire la dépendance aux régimes d'assurance-emploi et d'assistance-emploi, correspond à maximiser l'insertion en emploi des personnes en situation de chômage. Les mesures actives d'emploi offertes aux individus constituent une

part très importante de l'investissement du Ministère à cet égard. Une stratégie d'évaluation formative a d'abord été mise en place de 1998 à 2001. Les divers constats qui sont ressortis de cette évaluation ont été largement diffusés auprès des autorités du Ministère et des partenaires. Cela a permis de mettre en place des mécanismes visant à consolider la mise en oeuvre des mesures actives, de poursuivre le déploiement de l'offre de mesures et services et le développement d'outils de suivi. De plus, des évaluations de fonctionnement et de satisfaction touchant la salle multiservice ont été réalisées au cours de l'année et des pistes d'amélioration ont été dégagées.

Une stratégie d'évaluation sommative a été planifiée sur un horizon de cinq ans (2000-2005) et comprend un large éventail d'études, notamment, l'évaluation des impacts des mesures, l'évaluation des interruptions avant terme de la participation, l'évaluation des acquis de formation et la diplomation, de même que l'évaluation du rendement des investissements associés à la mise en place des mesures. L'année 2001-2002 a permis de réaliser l'évaluation des interruptions avant terme. L'évaluation a, notamment, identifié les causes des interruptions et les pistes d'intervention pour diminuer les risques.

Concernant le deuxième axe de cette même orientation, le Ministère vise prioritairement certains groupes défavorisés. On pense en particulier aux personnes handicapées et aux travailleurs âgés. Deux Ententes Canada-Québec ont été signées en regard de l'intervention sur l'aide à l'employabilité de ces clientèles. Des évaluations sont prévues dans ces ententes. En ce qui concerne les personnes handicapées, les travaux sont amorcés et se poursuivront en 2002-2003. Pour les travailleurs âgés, les projets pilotes mis en place en 2001-2002 seront évalués en 2003-2004.

Le troisième axe de l'orientation précédente vise l'implantation d'une véritable culture de formation dans les entreprises. L'évaluation de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'oeuvre* est amorcée depuis trois ans. Elle se poursuivra au cours des deux prochaines années.

La deuxième orientation vise à contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs moyens sont identifiés dans la planification stratégique du Ministère, dont la nouvelle mesure Action emploi qui a été mise en place à la fin de 2001. Celle-ci vise l'incitation au travail en privilégiant la supplémentation du revenu. L'évaluation s'amorcera en 2002-2003. L'autre programme de supplémentation du revenu de travail, APPORT, a fait l'objet de révision à la suite d'une évaluation.

D'autres mesures visant à contribuer à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale ont été identifiées, notamment le projet Solidarité jeunesse. À la suite de l'évaluation d'un projet pilote Solidarité jeunesse en 2000-2001, l'intervention a été élargie à l'ensemble du Québec. Cette nouvelle mesure est examinée dans le cadre d'une large stratégie d'évaluation couvrant deux années. Une première étape a été réalisée en 2001-2002. Il s'agit de la satisfaction des participantes et participants. L'évaluation en termes d'insertion en emploi et de diminution de la dépendance par rapport à l'assistance-emploi est en cours de réalisation. De plus, deux équipes de recherche externes au Ministère sont à l'oeuvre pour évaluer les effets sur les attitudes et les comportements et évaluer la nature de l'intervention et le partenariat. L'ensemble de ces résultats servira, notamment, à alimenter la réflexion ministérielle sur l'aide à apporter aux jeunes. Des projets pilotes se greffent à Solidarité jeunesse. Ils s'adressent à des clientèles spécifiques : les jeunes de la rue, les familles monoparentales et les minorités visibles. Des cadres d'évaluation de ces projets ont été développés en 2001-2002. L'évaluation sera conduite au cours des deux prochaines années.

En regard de la réciprocité des droits et obligations des prestataires de l'assistance-emploi, l'offre de service a été modifiée par un nouveau cadre d'intervention, Destination-emploi. De plus, de nouvelles dispositions ont été mises en place pour les prestataires de moins de 25 ans. Des cadres d'évaluation ont été produits en 2001-2002 concernant ces deux approches. L'évaluation est amorcée et elle devrait se terminer en 2002-2003.

En ce qui concerne la troisième orientation, qui vise la mobilisation des différents acteurs sociaux et économiques en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes, au cours des années 1997 à 2000, de nombreux travaux d'évaluation ont été menés et ont permis des ajustements au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Ces évaluations ont d'ailleurs fait l'objet de reddition de comptes en Commission parlementaire en 2000-2001 et en 2001-2002. Une évaluation menée en action concertée avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) a été finalisée en 2001-2002. De plus, la stratégie d'évaluation du Fonds prévoit des études à réaliser, principalement en 2002-2003.

La quatrième orientation du Ministère vise la modernisation de la gestion et de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Une évaluation des attentes des clients de chacune des agences de prestation de services a été menée en 2000-2001, ce qui a contribué à définir les engagements du Ministère en regard de la Déclaration de services aux citoyens. L'année 2001-2002 a permis de retenir la stratégie de mesure dans le cadre du suivi couvrant la période 2001-2004. Il s'agit d'une stratégie combinant le développement de l'information de gestion et la réalisation de sondages qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des services.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2002-2003 du portefeuille Emploi, Solidarité sociale est établie à 3 967,8 M$ en baisse de 138,7 M$ comparativement au budget de dépenses 2001-2002.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	962 610,5	2 559,6	960 050,9	954 262,2
2. Mesures d'aide financière	2 801 343,6	(147 339,9)	2 948 683,5	2 905 746,4
3. Soutien à la gestion	203 828,5	6 086,9	197 741,6	196 010,5
Total	3 967 782,6	(138 693,4)	4 106 476,0	4 056 019,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 787	—	3 787	—

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Il vise également le développement des politiques de main-d'oeuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 960,0 M$ à 962,6 M$ en 2002-2003, soit une augmentation de 2.6 M$. Cette augmentation s'explique principalement par la variation des crédits de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et les augmentations salariales.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail.

Par ailleurs, la mesure Action emploi, instaurée en 2001-2002, vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires au revenu de travail.

De plus, le programme accorde à l'Office de sécurité des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Enfin, il vise le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 2 948,7 M$ à 2 801,4 M$ en 2002-2003, soit une diminution de 147,3 M$. Cette diminution résulte principalement d'une baisse prévue de 25 920 ménages à l'assistance-emploi en 2002-2003 par rapport à l'année précédente. Le nombre de ménages passe donc de 364 000 à 338 080. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs dont notamment l'implantation de la mesure Action emploi, les activités d'encadrement soutenu des prestataires de la sécurité du revenu dans leurs démarches de recherche et d'intégration en emploi et le programme d'action du gouvernement visant l'accélération des investissements du secteur public. Le Ministère poursuit ses activités de prévention à l'entrée de la sécurité du revenu et favorise la participation des prestataires de la sécurité du revenu aux mesures d'aide à l'emploi destinées à les soutenir dans leur démarche vers l'emploi.

Ainsi, l'instauration au 1er janvier 2002 de la mesure Action emploi à l'intention des prestataires de longue durée implique des coûts additionnels de 28,5 M$. Les autres éléments de la variation des coûts concernent notamment les indexations des traitements pour tenir compte des conventions collectives (3,3 M$) et la réduction de 25,5 M$ de la provision pour mauvaises créances.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 197,7 M$ à 203,8 M$ en 2002-2003, soit une augmentation de 6,1 M$. Cette augmentation s'explique par l'indexation salariale de 1,3 M$, l'augmentation des coûts de loyers découlant de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et d'autres ajustements de 4,8 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	1 176,2	1 176,2
Prêts, Placements et Avances	750,0	100,0

Le budget total d'investissements passe de 1,3 M$ à 1,9 M$ en 2002-2003, soit une augmentation de 0,6 M$ afin de permettre au Centre de recouvrement de procéder aux engagements budgétaires nécessaires pour les services de recouvrement qu'il rend à Emploi-Québec.

LES FONDS SPÉCIAUX

En 2002-2003, quatre fonds spéciaux disposant d'un effectif de 2 693 ETC seront utilisés. Ce nombre inclut 78 ETC du Fonds national de formation de la main-d'oeuvre (Fonds fiduciaire).

LE FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	37 500,0	25 837,2
Dépenses	37 500,0	19 708,5
Excédent (déficit)	-	6 128,7
Investissements	5,0	16,0
Effectif (ETC)	25	25

Ce Fonds, mis en place le 1er avril 1995, a permis au gouvernement du Québec d'injecter depuis sept ans 86,4 M$ d'argent neuf dans l'action communautaire autonome. Ces sommes ont bénéficié à environ 700 organismes dans l'action qu'ils mènent auprès de milliers de Québécoises et de Québécois de toutes les régions. Les revenus prévus comprennent un montant de 20 M$ alloué pour le financement de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire annoncé à l'Énoncé complémentaire à la politique budgétaire du gouvernement.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL (FDMT)

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	960 989,0	956 403,6
Dépenses	972 402,7	977 226,9
Excédent (déficit)	(11 413,7)	(20 823,3)
Investissements	52,5	50,0
Effectif (ETC)	2 580 [1]	2 580 [1]

[1] Ne comprend pas les 268 personnes prêtées par la Ville de Montréal

Ce Fonds, mis en place le 1er janvier 1998, vise à financer la mise en oeuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

L'augmentation des revenus de 4,6 M$ provient principalement de l'augmentation des salaires pour une somme de 3,0 M$, de la majoration de 0,9 M$ de la somme mise à la disposition du gouvernement du Québec par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et d'un transfert de 0,7 M$ entre ministères pour certaines activités administratives.

La diminution des dépenses de 4,8 M$ s'explique par le fait que le surplus disponible anticipé au 31 mars 2002 sera inférieur à celui de l'an dernier. En effet, le surplus cumulé au 31 mars 2001 était de 35,2 M$. Compte tenu de l'utilisation probable d'une somme de 20,8 M$ en 2001-2002, le surplus cumulé au 31 mars 2002 devrait s'établir à 14,4 M$. Le déficit prévu de 11,4 M$ au cours de l'année 2002-2003 sera compensé par le surplus accumulé.

LE FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL (FLCP)[1]

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	836,2	44 942,4
Dépenses	65 000,0	64 470,3
Excédent (déficit)	(64 163,8)	(19 527,9)
Investissements	-	-
Effectif (ETC)	10	10

[1] Les engagements initiaux de 250 M$ ont été portés à 410 M$ lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Ce Fonds, mis en place le 26 novembre 1996, concerne le financement des mesures visant à lutter contre la pauvreté en favorisant l'intégration au travail des personnes démunies. Au cours des cinq premières années de son existence, les revenus du Fonds provenaient principalement des sommes perçues des particuliers et des sociétés par la voie de la fiscalité. Depuis sa mise en place, le Fonds a permis la création de plus de 39 000 postes en emploi ou places en formation, en insertion ou stages en entreprises. Le déficit prévu de 64,2 M$ en 2002-2003 est couvert par le surplus accumulé provenant des années antérieures.

Le surplus estimé au 1er avril 2002 est de l'ordre de 95,7 M$ auquel des revenus évalués à 0,8 M$ s'ajouteront en cours d'année. Compte tenu de dépenses prévues de 65,0 M$ en 2002-2003 et d'engagements qui chevaucheront cette année et la suivante, le surplus cumulé au 31 mars 2003 est estimé à 31,5 M$.

LE FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (FTI)

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	44 851,6	46 861,2
Dépenses	44 851,6	46 861,2
Excédent (déficit)	-	-
Investissements	40 000,0	35 000,0

Ce Fonds, qui a débuté ses activités le 1er avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 40,0 M$ en 2002-2003 comparativement à 35,0 M$ en 2001-2002. Les investissements 2002-2003 portent, notamment, sur les développements de systèmes nécessaires à Emploi-Québec pour les mesures et services aux individus et aux entreprises et les services de placements en ligne. Des investissements sont également prévus pour la Sécurité du revenu.

Le coût des investissements est amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agit d'achat d'équipement ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement et les frais financiers, financés à même les budgets du Ministère sont estimés à 44,9 M$ en 2002-2003 comparativement à 46,9 M$ en 2001-2002.

ENVIRONNEMENT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du ministère de l'Environnement est d'assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement. Ainsi, le Ministère contribue à la qualité de vie des Québécoises et des Québécois par la conservation des écosystèmes, de manière à répondre aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le Ministère exerce son activité dans les domaines suivants :

— La protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois, notamment par l'établissement de réserves écologiques et la sauvegarde des espèces floristiques et de leurs habitats;

— La prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air;

— La gestion du domaine hydrique de l'État et des barrages publics;

— La sécurité des barrages publics et privés;

— La promotion au sein de la société québécoise du développement durable;

— L'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;

— Les relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Le Ministère intervient dans ces domaines d'activités en utilisant les moyens suivants :

— Il propose au gouvernement des stratégies, des lois et des règlements;

— Il conclut des ententes en matière de protection de l'environnement avec un gouvernement autre que celui du Québec, un ministère, un organisme, une organisation internationale ou avec toute personne, toute municipalité ou tout groupe concerné;

— Il procède à des enquêtes et à des inspections pour vérifier l'application des normes environnementales;

— Il effectue des activités de contrôle et de surveillance pour prévenir toute pollution de l'environnement;

— Il mène ou il fait effectuer des recherches pour favoriser le développement du savoir environnemental;

— Il soutient financièrement des projets environnementaux ou des projets de recherche et de développement qui contribuent à une meilleure protection de l'environnement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le Ministère entre dans la dernière année de la réalisation de son Plan stratégique 2000-2003 (mise à jour de janvier 2001). Les grands enjeux stratégiques énoncés dans ce plan demeurent encore de grands défis en matière de protection de l'environnement. La gouvernance de la ressource eau et la qualité de l'eau figurent parmi les principales priorités. Compte tenu des conséquences de la pollution d'origine agricole sur la ressource eau, la gestion environnementale en milieu agricole représente également une priorité pour le Ministère. D'autres priorités sont déterminées par les enjeux internationaux et nationaux au regard des changements climatiques et de la diversité biologique.

Les choix budgétaires du Ministère s'alignent donc sur ces priorités. Des crédits additionnels sont alloués notamment pour les priorités suivantes : la protection de la ressource eau, la gestion environnementale en milieu agricole, la sécurité des barrages et le développement du réseau québécois d'aires protégées.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Le ministère de l'Environnement présente dans cette section les principaux résultats visés en 2002-2003 au regard de son plan stratégique.

Orientation 1 : Améliorer les services aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Processus de traitement des demandes d'autorisations	Accroître la proportion de dossiers assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans un délai de 15 mois à compter de la réception de l'avis de projet (excluant les délais imputables au demandeur).	Pourcentage de dossiers traités à l'intérieur d'un délai de 15 mois Cible 2002-2003 : 25 %
	Accroître la proportion des autorisations délivrées à l'intérieur d'un délai de 90 jours (excluant les délais imputables au demandeur).	Pourcentage des autorisations délivrées à l'intérieur d'un délai de 90 jours Cible 2002-2003 : 80 %
Actions déterminantes : — Introduction d'une démarche d'accompagnement du client; — Élaboration d'un guide sur l'analyse environnementale d'un projet.		

Orientation 2 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Politique sur la ressource eau	Proposer au gouvernement une politique sur la gestion de l'eau.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Politique présentée au gouvernement
Qualité de l'eau destinée à la consommation	Présenter au gouvernement un projet de règlement pour régir le captage des eaux souterraines.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Projet de règlement présenté au gouvernement
Gestion environnementale des activités agricoles	Présenter au gouvernement un projet de règlement modifiant le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Projet de règlement présenté au gouvernement
Sécurité des barrages	Assurer la conformité de la gestion des barrages publics avec la *Loi sur la sécurité des barrages* selon le calendrier prévu à la réglementation.	Nombre d'études d'évaluation de la sécurité réalisées Cible 2002-2003 : – La cible apparaîtra dans le plan d'action 2002-2003 du Centre d'expertise hydrique du Québec

Actions déterminantes :

— Représentation du Québec sur divers forums internationaux de gestion de l'eau;

— Mise en place progressive au Québec d'une gestion intégrée de la ressource eau par bassin hydrographique en créant des organismes de bassins;

— Élaboration du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent;

— Inventaire, contrôle et inspections des systèmes d'exploitation d'eau potable privés et publics;

— Étude de caractérisation des eaux souterraines de bassins hydrographiques dans des zones en surplus de fumier;

— Élaboration d'un guide sur les ouvrages de captage des eaux souterraines;

— Présentation au gouvernement d'un nouveau Code de gestion des pesticides;

— Élargissement du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale au domaine agricole;

Orientation 2 : Doter le Québec d'un cadre de gestion durable de l'eau		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Soumettre au gouvernement le projet de règlement concernant l'application de la *Loi sur la sécurité des barrages* (2000, c. 9); — Publication du répertoire des barrages; — Diffusion dans Internet de la troisième édition du bilan quinquennal de la qualité de l'eau potable au Québec; — Présentation au gouvernement d'un projet de règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains contaminés; — Poursuite du programme Revi-Sols, le Programme d'aide financière à la réhabilitation des terrains contaminés et élaboration d'un nouveau volet d'aide destinée aux zones périurbaines.		

Orientation 3 : Donner suite aux engagements du Québec relatifs à la problématique des changements climatiques		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Coordination interministérielle	Mettre en oeuvre les 36 mesures du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques. Mettre en place un programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles.	Nombre de mesures amorcées Cible 2002-2003 : – 36 mesures Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Projet de loi présenté au gouvernement
Actions déterminantes : — Négociation d'une entente bilatérale avec le gouvernement canadien sur le Protocole de Kyoto; — Participation à la mise en oeuvre du consortium Ouranos; — Mise en oeuvre du Plan d'action sur le changement climatique établi par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.		

Orientation 4 : Donner suite aux engagements du Québec concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone, les pluies acides, le smog et les toxiques aéroportés		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cible**
Renouvellement du cadre réglementaire	Proposer au gouvernement la réglementation requise pour chaque groupe de substances.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Deux projets de règlements présentés au gouvernement
Actions déterminantes : — Refonte du règlement sur la qualité de l'atmosphère et du règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.		

Orientation 5 : Conserver la diversité biologique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Approche intégrée de conservation de la biodiversité	Coordonner la révision de la Stratégie et du Plan d'action québécois pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Présentation au gouvernement de la Stratégie et du Plan d'action révisés
	Proposer au gouvernement une stratégie québécoise sur les aires protégées en vue d'accroître la proportion du territoire désigné comme aires protégées.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Présentation au gouvernement d'une stratégie
Gestion environnementale relative aux organismes génétiquement modifiés (OGM)	Déposer un cadre de gestion sur les risques environnementaux associés aux produits OGM.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Présentation au gouvernement du cadre de gestion
Actions déterminantes : — Préparation d'un atlas cartographique des sites candidats d'un réseau d'aires protégées; — Dépôt au gouvernement d'un plan 2002-2007 visant la création de 25 nouvelles réserves écologiques; — Mise en place d'un programme d'aide financière en appui à la conservation volontaire.		

Orientation 6 : Favoriser l'application du développement durable au sein de la société québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Coordination interministérielle	Proposer aux intervenants gouvernementaux une approche globale de développement durable en intégrant l'évaluation environnementale stratégique.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Présentation au gouvernement d'une politique gouvernementale sur le développement durable
Production et diffusion de connaissances sur l'état de l'environnement	Diffuser dans Internet des connaissances sur l'état des milieux.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Publication du Rapport gouvernemental sur l'état de l'environnement dans Internet
Actions déterminantes : — Consultation interministérielle sur l'évaluation environnementale stratégique; — Préparation, dans le cadre de la tenue du Sommet sur le développement durable de Rio + 10, d'un bilan 1992-2002 du développement durable au Québec; — Poursuite du programme Aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles et du programme Aide aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.		

Orientation 7 : Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Proposition d'une approche pour la modernisation	Proposer au gouvernement un projet de modernisation du régime de protection de l'environnement.	Degré d'avancement du projet Cible 2002-2003 : – Analyse du régime actuel déposée au ministre
Responsabilisation des milieux industriels	Poursuivre la mise en oeuvre du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI) en délivrant une première attestation à chacune des industries du secteur de la métallurgie et des mines.	Nombre d'attestations d'assainissement émises Cible 2002-2003 : – Environ 70 (La cible est tributaire de la date d'entrée en vigueur du décret et du nombre d'industries en activité)

Orientation 7 : Moderniser le régime québécois de protection de l'environnement		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Analyse des forces et faiblesses du régime actuel de protection de l'environnement; — Suivi des attestations d'assainissement délivrées.		

L'évaluation de programme

Le Ministère compte poursuivre le développement des outils nécessaires à une fonction d'évaluation de programme structurée. De plus, il entend notamment conclure les travaux entrepris en 2001-2002 concernant le Programme de réduction des rejets industriels, à savoir l'élaboration du cadre d'évaluation du programme pour le secteur des pâtes et papiers. Ce programme s'inscrit sous l'orientation stratégique visant la modernisation du régime québécois de protection de l'environnement.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. À cette fin, il mène des périodes d'information et de consultation publiques, des enquêtes et des audiences publiques ainsi que des médiations en environnement. Il transmet au ministre des rapports contenant ses constatations et son analyse.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires s'inscrivent dans la continuité des exercices antérieurs. La charge de travail du BAPE est directement liée au développement économique du Québec et est dictée par l'arrivée des projets à cet égard. Le nombre, la simultanéité, l'envergure et la localisation des projets sont les principaux facteurs qui influent sur le coût de réalisation des mandats. L'ampleur des ressources affectées aux mandats est calibrée par ces facteurs.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Améliorer les services aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Déclaration de services aux citoyens	Réviser la Déclaration de services aux citoyens. Cible 2002-2003 : – Publication d'une déclaration de services aux citoyens révisée découlant de la consultation de notre clientèle, consultation qui se terminera à la fin mars 2002	Déclaration de services aux citoyens publiée
Connaissance des perceptions et des attentes de la clientèle	Analyser les sondages et les consultations sous l'angle de l'amélioration des services. Cible 2002-2003 : – Mise en place des modifications qui découleront de la consultation de notre clientèle	Nombre de services améliorés

Orientation 1 : Améliorer les services aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Évaluer et traduire les attentes de la clientèle en services améliorés.		

Orientation 2 : Favoriser le développement durable dans l'implantation des projets et la mise en oeuvre des programmes et des politiques soumis à la consultation publique		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Principes de développement durable	Analyser les projets soumis au BAPE à la lumière des principes de développement durable. Cible 2002-2003 : – Mise en évidence dans les rapports du BAPE de la valeur des caractéristiques des projets en regard du développement durable	Nombre de rapports du BAPE ayant mis en évidence la valeur des caractéristiques des projets en regard du développement durable
Actions déterminantes : — Développer des outils et des méthodes qui permettront de mieux prendre en compte les principes de développement durable dans l'analyse des projets soumis.		

Orientation 3 : Améliorer les façons de faire		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Nouveaux modes de consultation	Améliorer les modes de consultation. Cible 2002-2003 : – Mise en place des améliorations qui proviendront de la consultation de notre clientèle ou qui seront des adaptations de modes de consultation utilisés par d'autres organisations	Nombre d'améliorations apportées

Orientation 3 : Améliorer les façons de faire		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Nouvelles technologies	Favoriser l'accessibilité de l'information. Cible 2002-2003 : – Publication dans Internet de tous les documents rendus publics lors des consultations menées par le BAPE lorsque le format de ces documents s'y prête	Nombre de documents sur Internet par rapport au nombre total des documents rendus publics
Actions déterminantes : — Évaluer les modes de consultation des ministères et organismes et mettre en place les outils technologiques favorisant l'utilisation optimale de l'autoroute de l'information.		

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Protection de l'environnement	176 701,2	15 003,3	161 697,9	169 301,7
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	4 538,8	62,2	4 476,6	4 926,6
Total	181 240,0	15 065,5	166 174,5	174 228,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 839	4	1 835	—

Le budget de dépenses 2002-2003 du portefeuille Environnement s'établit à 181,2 M$ répartis dans deux programmes : la protection de l'environnement et le Bureau des audiences publiques sur l'environnement. La variation de 15,0 M$ par rapport au budget de dépenses 2001-2002 se situe principalement au programme 1.

Programme 1 : Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et programmes ayant comme objectif la prévention, la réduction ou la suppression de la contamination de l'eau, du sol et de l'air, la restauration des sites et la protection des milieux et des ressources.

L'augmentation du budget de dépenses de 15,0 M$ de ce programme s'explique par deux facteurs : un ajout de l'ordre de 9,2 M$ pour donner suite aux décisions du gouvernement au regard de la protection de l'environnement et du développement durable et par un ajustement de 5,8 M$ compte tenu des facteurs de croissance des coûts incluant l'indexation salariale.

L'ajout de 9,2 M$ sera utilisé d'une part, pour assurer l'application de la *Loi sur la sécurité des barrages*, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2002 (2,0 M$) et, d'autre part, afin de poursuivre la réalisation des mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2001-2002 concernant la mise en oeuvre de la politique québécoise de gestion de l'eau, la réduction de la pollution en milieu agricole, la réhabilitation des terrains contaminés et la conservation de la diversité biologique (7,2 M$).

Programme 2 : Bureau des audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévue dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultation sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Le budget de dépenses de ce programme est semblable à celui de l'année précédente.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	12 325,7	10 250,7
Prêts, Placements et Avances	—	—

En 2002-2003, le budget d'investissements du Ministère s'établit à 12,3 M$, soit une augmentation de 2,1 M$ par rapport au budget d'investissements 2001-2002. Cette augmentation sera principalement utilisée pour assurer les travaux de réfection des barrages publics conformément à la *Loi sur la sécurité des barrages*.

FAMILLE, ENFANCE ET CONDITION FÉMININE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère

La mission du ministère de la Famille et de l'Enfance consiste à valoriser la famille et l'enfance et à favoriser leur plein épanouissement. Par ses interventions, il doit faire en sorte que la société accorde une meilleure place aux familles et aux enfants.

Pour accomplir sa mission, le Ministère assume deux grandes responsabilités :

— La coordination interministérielle de la Politique familiale québécoise;

— Le développement et la mise en oeuvre de programmes pour les familles et les enfants.

Le Ministère intervient dans des créneaux d'activités qui concernent le développement de la petite enfance, la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles, le soutien à la responsabilité parentale et le soutien financier aux familles.

Actuellement, il est responsable des programmes suivants :

— Les services de garde éducatifs à contribution réduite pour les enfants de moins de cinq ans;

— Les prestations familiales, c'est-à-dire les allocations familiales pour les enfants de moins de 18 ans et les allocations pour enfant handicapé.

Le Ministère a également la responsabilité de mettre en oeuvre le régime québécois d'assurance parentale.

La mission du Secrétariat aux aînés est de favoriser le plein épanouissement et le mieux-être des aînés. À cet effet, il doit principalement susciter une action concertée des actions gouvernementales à l'égard des aînés.

Les organismes

Le Conseil de la famille et de l'enfance a pour mission de conseiller la Ministre et l'ensemble du gouvernement au regard de la famille et de l'enfance et de les accompagner dans le développement de la Politique familiale québécoise. Consultations, études et recherches, production d'avis et de rapports, communications et information marquent les activités principales du Conseil de la famille et de l'enfance. Plus particulièrement, le Conseil doit produire à chaque année un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, à la manière d'une vigie permanente.

Le Conseil des aînés a pour mission de promouvoir les droits des aînés, leurs intérêts et leur participation à la vie collective, tout en conseillant le gouvernement sur les questions qui concernent ses citoyens et citoyennes, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude créé par le gouvernement du Québec en 1973 pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises. Il a aussi comme mandat d'informer la population en général sur ces matières. L'action du Conseil du statut de la femme s'ordonne autour de deux grands créneaux d'activités, soit la recherche et le conseil, l'information et la sensibilisation, qui couvrent un large éventail de domaines d'intervention. Mentionnons, entre autres, la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation, l'économie; la santé et le bien-être; le milieu de vie, le développement local et régional; la politique, l'engagement social.

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La fonction conseil, conjuguée au développement d'expertise qu'elle implique, est la principale voie par laquelle s'exerce le mandat du Secrétariat à la condition féminine. Ce dernier coordonne également l'activité gouvernementale au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes et représente le Québec sur la scène intergouvernementale canadienne et sur la scène internationale en ces mêmes matières.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

L'allocation des ressources dans l'ensemble du portefeuille a été faite en fonction des orientations stratégiques et des enjeux qui se dégagent du contexte particulier dans lequel évoluent le ministère de la Famille et de l'Enfance, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés, le Conseil du statut de la femme ainsi que le Secrétariat à la condition féminine. Au cours de la prochaine année, les principales activités s'inscriront dans le cadre des orientations définies à leurs planifications stratégiques pluriannuelles et des objectifs qui y sont précisés.

Les cibles et les indicateurs de résultat

LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Orientation 1 : Favoriser le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles qui contribuent au développement des enfants		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les services de garde éducatifs à contribution réduite	D'ici avril 2004, faire en sorte que 179 000 places soient disponibles dans les services de garde éducatifs à contribution réduite. Cible 2002-2003 : – 16 500 nouvelles places	Nombre de places développées

Orientation 1 : Favoriser le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles qui contribuent au développement des enfants		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	D'ici juin 2002, établir la pertinence et la possibilité d'offrir des services de garde diversifiés et selon des horaires non usuels en évaluant les projets-pilotes qui permettent d'expérimenter ce type de service. Cible 2002-2003 : – Dépôt du rapport d'évaluation des projets-pilotes	Rapport d'évaluation des projets-pilotes
	D'ici 2004, poursuivre les efforts de soutien des centres de la petite enfance (CPE) et des garderies dans le développement de la qualification du personnel éducateur et des compétences des gestionnaires. Cibles 2002-2003 : – 100 % des garderies – 100 % des CPE	Pourcentage de garderies dont au moins 1 membre du personnel sur 3 possède les qualifications requises Pourcentage de CPE dont au moins 2 membres du personnel sur 3 possèdent les qualifications requises
Le régime québécois d'assurance parentale	Sous réserve d'une entente avec le gouvernement fédéral, faire en sorte que l'ensemble des parents travailleurs aient un accès élargi à des congés parentaux offrant une meilleure couverture financière.	
L'engagement des milieux de travail	D'ici 2004, encourager les milieux de travail, notamment les entreprises, à poursuivre le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles.	Mise en place du site Internet, d'une amorce de réseau d'intervenants et de l'équipe de conseillers d'ici décembre 2002

Orientation 1 : Favoriser le développement de mesures de conciliation des responsabilités parentales et professionnelles qui contribuent au développement des enfants		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Cibles 2002-2003 : – Mise en place d'un réseau d'intervenants en conciliation famille-travail – Mise en place d'un site Internet dédié à ce sujet – Mise en place d'une équipe de conseillers spécialisés	
Actions déterminantes : — Entreprendre un recours juridique contre le gouvernement fédéral en vue de mettre en place le régime d'assurance parentale; — Développer de façon accélérée 3 000 places en CPE-installation; — Compte tenu de l'accélération du développement, cibler les régions où le besoin de personnel éducateur est plus significatif et développer des plans d'action adaptés.		

Orientation 2 : Soutenir, en concertation avec les partenaires, les parents et les enfants en favorisant l'offre de services intégrés, adaptés et axés sur la prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Des services intégrés, adaptés et axés sur la prévention	D'ici 2004, accroître l'offre de services de garde éducatifs à l'intention des enfants ayant des besoins spécifiques ou vivant des situations particulières de manière à augmenter de 1 500 annuellement le nombre d'enfants accueillis. Cible 2002-2003 : – 1 500 nouveaux enfants accueillis	Nombre de nouveaux enfants accueillis

Orientation 2 :	**Soutenir, en concertation avec les partenaires, les parents et les enfants en favorisant l'offre de services intégrés, adaptés et axés sur la prévention**	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Augmenter annuellement l'offre de services préventifs, intégrés et adaptés aux enfants ayant des besoins spécifiques ou vivant des situations particulières en favorisant l'adoption d'ententes entre les centres de la petite enfance et les organismes du milieu. Cible 2002-2003 : – 30 ententes	Nombre d'ententes entre les centres de la petite enfance et les organismes du milieu
L'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles	À compter de 2002, mettre en oeuvre progressivement des mesures qui visent une adaptation adéquate des milieux de vie à l'évolution des besoins des familles. Cible 2002-2003 : – Création du programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM de concert avec la Société d'habitation du Québec (SHQ)	Soutien financier à la hauteur de 200 000 $ à des projets-famille d'ici le 31 mars 2003
Le soutien au rôle parental	À compter de 2002, mettre en oeuvre progressivement des mesures qui visent à susciter l'implication de partenaires oeuvrant auprès des familles et des enfants dans le soutien au rôle parental. Cibles 2002-2003 : – Poursuivre la mesure de soutien à des projets d'organismes communautaires intervenant auprès des familles – Amélioration de l'accès à l'information destinée aux parents	Soutien à des projets-famille à la hauteur de 1 500 000 $ d'ici au 31 mars 2003 Publication d'un répertoire sur l'information destinée aux parents à l'été 2002

Orientation 2 : Soutenir, en concertation avec les partenaires, les parents et les enfants en favorisant l'offre de services intégrés, adaptés et axés sur la prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Produire un cadre de référence sur l'intervention en milieu défavorisé; — Signer l'Entente cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux relativement à l'offre de services spécifiques ou préventifs pour les enfants en service de garde.		

Orientation 3 : Soutenir financièrement les familles, particulièrement celles à faible revenu		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les programmes de soutien financier aux familles	Assurer un suivi des mesures de soutien financier aux familles et des impacts au regard des objectifs de la politique familiale. Cible 2002-2003 : – Rapport sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les prestations familiales*	Dépôt du rapport à l'Assemblée nationale

Orientation 4 : Se rapprocher de la clientèle et renforcer les liens avec les partenaires		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les services à la clientèle en matière de services de garde éducatifs	D'ici 2004, accroître la présence du Ministère en région en déconcentrant les activités des directions des services à la clientèle (DSC) en ouvrant cinq points de service en 2002-2003 et en concluant des ententes avec les partenaires de régions non desservies directement en 2003-2004. Cible 2002-2003 : – 5 points de services	Nombre de points de services ouverts en région

Orientation 4 : Se rapprocher de la clientèle et renforcer les liens avec les partenaires		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les services à la clientèle en matière d'information	D'ici 2004, améliorer l'accessibilité à l'information sur les programmes et services et les échanges avec la clientèle et les partenaires en utilisant les technologies de pointe. Cible 2002-2003 : – Approbation de l'analyse préliminaire	Analyse préliminaire approuvée
Actions déterminantes : — Prendre entente avec la Société immobilière du Québec (SIQ) pour trouver des emplacements adéquats afin de procéder à l'ouverture des points de services; — Entreprendre le développement d'un système d'information favorisant les échanges électroniques avec la clientèle et les partenaires.		

Orientation 5 : Voir à la prise en compte des besoins des personnes âgées		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La concertation avec les partenaires gouvernementaux	D'ici 2004, assurer la cohérence et la coordination des interventions de l'État envers les personnes aînées en réalisant le plan d'action présenté dans les « Engagements et perspectives 2001-2004 – Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action ». Cibles 2002-2003 : – Coordination des travaux des comités interministériels responsables des projets mobilisateurs concernant : - les résidences pour personnes âgées avec services - la lutte contre les abus dont sont victimes les aînés - la simplification des modes de soutien financier aux aînés	Nombre de mesures sectorielles implantées Nombre d'organismes rejoints Nombre de projets déposés Nombre de projets financés Financement accordé

Orientation 5 : Voir à la prise en compte des besoins des personnes âgées		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	– Coordination de l'implantation des mesures sectorielles – Support financier aux organismes communautaires qui s'occupent des aînés.	
Actions déterminantes : — Renouveler les 17 protocoles nécessaires au fonctionnement des tables régionales de concertation des aînés.		

LE CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Orientation 1 : Développer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Avis et rapports à la Ministre	Influencer la prise de décision gouvernementale et institutionnelle.	Production des dossiers annoncés
	Ajouter, dans les débats publics, des considérations spécifiques à la famille et à l'enfance.	Production des dossiers annoncés
Actions déterminantes : — Produire un avis sur des aspects juridiques de la famille et un avis sur l'amélioration de la situation financière des familles; — Diffuser et faire connaître l'« Avis démographie et familles » et le « Rapport sur les familles avec adolescents »; — Assurer des suivis au dossier de la conciliation famille et travail et au dossier de la famille et les écoles; — Produire un outil pour favoriser la conciliation famille et travail en entreprise avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec.		

Orientation 2 : Développer des liens de collaboration et de partenariat		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Liens avec les organismes gouvernementaux, les groupes préoccupés par la famille et les enfants, les milieux de recherche sur la famille	Augmenter la capacité d'influencer du Conseil en s'associant à d'autres organismes.	Nombre de liens, d'activités conjointes et de partenariats
	Influencer les programmes de travail des autres organismes.	Nombre de liens, d'activités conjointes et de partenariats
Actions déterminantes : — Tenir une consultation sur les dossiers d'ordre juridique de la famille et sur l'amélioration de la situation financière des familles; — Tenir une rencontre avec les principaux partenaires nationaux; — Collaborer à l'organisation et à la remise des Prix ISO Familles ainsi qu'au comité thématique pour l'organisation de la Semaine québécoise des familles.		

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Communications, documentation et activités diverses	Faire connaître le Conseil et ses travaux.	Publication du CFE Express
		Accessibilité des informations et disponibilité à répondre aux invitations
	Susciter des débats sur les enjeux relatifs à la situation des familles.	Participation aux médias
	Devenir une référence incontournable pour les milieux associatifs, de recherche et pour les médias.	Qualité de la réponse aux demandes d'information

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Refaire le site Internet; — Collaborer à différentes revues par des articles de fond (entre autres avec le Conseil de la santé et du bien-être, la Fédération des unions de famille, etc.); — Tournée régionale de la présidente.		

LE CONSEIL DES AÎNÉS

Orientation 1 : Accentuer les moyens de sensibilisation des ministères et organismes gouvernementaux concernant l'amélioration de la qualité de vie des aînés		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Accroître ses interventions par des comités de travail, des avis, des recommandations, des prises de position, etc., eu égard aux aînés	S'impliquer dans divers dossiers et actions touchant les aînés. Cibles 2002-2003 : – Avis sur la situation des travailleuses et travailleurs vieillissants – Avis concernant la retraite – Document d'information concernant La santé des aînés	Élaboration et transmission des documents produits Réalisation des actions identifiées Intégration des recommandations du Conseil dans les orientations et les actions gouvernementales
Actions déterminantes : — Mettre sur pied un comité national d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif et participer à la mise sur pied du Plan d'action national sur la maladie d'Alzheimer. — Compléter la recherche sur la participation bénévole et sociale chez les personnes âgées de 50 ans ou plus dans la société québécoise.		

Orientation 2 : Intensifier la concertation avec les partenaires		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Augmenter son implication auprès des organismes d'aînés et des autres partenaires	Traiter divers dossiers touchant les aînés (voir actions déterminantes).	Nombre de rencontres tenues avec les représentants d'organismes d'aînés et de divers autres partenaires Identification des collaborateurs

Actions déterminantes :

— Assurer le suivi du rapport final « R.S.V.P. Le Québec vieillissant, un enjeu de société » et celui des réalisations des mesures identifiées dans « Le Québec et ses aînés : engagés dans l'action. Engagements et perspectives 2001-2004 »;

— Animer les Tables régionales de concertation des aînés et collaborer à leurs travaux.

Orientation 3 : Maximiser le rayonnement du Conseil des aînés		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Faire connaître les travaux du Conseil et faire la promotion d'une image valorisante du vieillissement	Entreprendre diverses actions (voir actions déterminantes).	Mentions du Conseil des aînés et de ses diverses actions dans les médias Suivi de satisfaction et d'utilisation des diverses publications du Conseil

Actions déterminantes :

— Mettre à jour le site Internet du Conseil et en faire la promotion;

— Publier des bulletins d'information et des articles dans les journaux et revues spécialisées et participer à diverses actions médiatiques;

— Promouvoir la Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre et promouvoir, auprès de l'ONU, l'épinglette commémorative élaborée par le Conseil.

LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Orientation 1 : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La connaissance élargie des réalités des femmes et la diffusion de celles-ci	Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins. Cibles 2002-2003 : – 3 avis régionaux – Recherches ou avis – Activités de communication	Nombre d'avis régionaux produits Nombre d'avis et de recherches réalisés Nombre d'activités de communication tenues
Actions déterminantes — Poursuivre la réalisation des avis régionaux sur la situation des femmes; — Dresser un portrait de la situation des femmes de diverses origines vivant à Montréal, évaluer leurs besoins et sensibiliser les divers intervenants à une approche adaptée à leurs réalités; — Effectuer une analyse de l'avant-projet de loi sur l'union civile de personnes de même sexe sous un angle féministe afin de déterminer les conséquences pour les femmes; — Produire un portrait décrivant les diverses réalités des femmes autochtones (santé, travail, éducation, etc.); — Organiser un colloque sur les grands débats de l'heure en matière de condition féminine.		

Orientation 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La connaissance des conditions de travail pour les femmes et la diffusion de celles-ci	Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail. Cible 2002-2003 : – Recommandations au gouvernement	Nombre d'avis ou de recommandations formulés Nombre d'améliorations apportées par les instances concernées à la suite des observations ou recommandations du Conseil

Orientation 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration. Cible 2002-2003 : – Recommandations au gouvernement	Nombre d'avis ou de recommandations formulés Nombre d'améliorations apportées par les instances concernées à la suite des observations ou recommandations du Conseil
Actions déterminantes : — Analyser les lois du travail et les programmes d'accès en emploi pour qu'ils répondent mieux aux réalités des femmes (ex. : modifications à la *Loi sur les normes du travail*); — Conseiller le gouvernement au regard des politiques fiscales afin qu'elles répondent mieux aux besoins des femmes; — Dans le cadre de la mondialisation, examiner de façon plus concrète la situation des femmes sur le marché du travail.		

Orientation 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La connaissance élargie des diverses réalités des femmes en matière de santé et de bien-être et la diffusion de celles-ci	Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités. Cible 2002-2003 : – 2 nouvelles études	Nombre d'études produites et diffusées
Actions déterminantes : — Intervenir dans les divers débats entourant la santé et évaluer leurs impacts sur les femmes (ex. : assurance médicaments, assurance vieillesse, cadre de référence en matière de services à domicile pour les personnes âgées, politique vieillesse, etc.);		

Orientation 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
— Assurer un suivi à la « Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale » et aux « Orientations en matière d'agression sexuelle » et notamment la montée des revendications des hommes et celles des groupes en matière de financement; — Mener une réflexion sur l'impact sur les femmes des nouvelles technologies de reproduction en prévision du dépôt d'un projet de loi fédéral au printemps 2002; — Amorcer une réflexion sur « Femmes et environnement » en effectuant une documentation de la perspective féministe développée en environnement en vue de dégager des priorités d'action (ex. : expérience développées en Suède, en France, etc.).		

Orientation 4 : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation de citoyenne		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La sensibilisation des femmes à l'importance d'occuper les lieux de pouvoir	Déterminer divers moyens pour favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation de citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision. Cible 2002-2003 : – Recommandations au gouvernement afin de favoriser une meilleure représentation des femmes dans les instances de pouvoir	Degré de pertinence des recommandations formulées Nombre de recommandations prises en considération par les instances ou intervenants concernés aux divers paliers d'intervention
Actions déterminantes : — Rendre publique l'étude sur les diverses expériences de parité dans le monde incluant un volet sur la représentation proportionnelle comme mode de scrutin; — Poursuivre les analyses et les actions de sensibilisation des instances locales, régionales et nationales et des groupes de femmes afin de favoriser une meilleure participation des femmes au développement local et régional, une présence plus grande de ces dernières dans les lieux de décision et une meilleure prise en considération de leurs besoins dans ces mêmes lieux.		

LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Orientation :	**Consolider l'intervention du gouvernement du Québec visant l'égalité entre les femmes et les hommes**	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
L'actualisation des orientations du gouvernement en vue d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes	Proposer des orientations gouvernementales au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cibles 2002-2003 : – Proposition d'ici juin 2002 d'indicateurs pour mesurer la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au cours de la dernière décennie – Tenue de 20 rencontres de consultation en vue d'élaborer des orientations gouvernementales en matière d'égalité – Élaboration des propositions relatives aux orientations gouvernementales	Approbation des indicateurs par la ministre Nombre de rencontres de consultation Dépôt des propositions relatives aux orientations gouvernementales au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes
L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) au gouvernement du Québec	Poursuivre l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes dans des domaines de l'activité gouvernementale où elle est le plus nécessaire. Cibles 2002-2003 : – Tenue de six rencontres pour rejoindre les membres des comités ministériels concernés et les hauts fonctionnaires – Expérimentation de huit projets pilotes intégrant l'ADS	Nombre de rencontres tenues Nombre de personnes rejointes Nombre de projets pilotes Nombre de ministères ayant participé aux projets pilotes

Orientation :	Consolider l'intervention du gouvernement du Québec visant l'égalité entre les femmes et les hommes	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Travaux préparatoires à la production d'un bilan de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec; — Rencontres de consultation auprès de partenaires externes et gouvernementaux pour consolider l'intervention du gouvernement du Québec visant l'égalité; — Travaux préparatoires à la proposition de nouvelles orientations gouvernementales au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes; — Échange d'information et partage de l'expertise sur l'ADS avec les partenaires gouvernementaux, universitaires, communautaires et internationaux.		

L'évaluation de programme

Au cours de l'année financière 2002-2003, différents travaux d'évaluation seront réalisés.

Programme : Services de garde éducatifs

L'enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde éducatifs rendue publique en novembre 2001 fait ressortir des attentes de la population, notamment à l'égard des services de garde éducatifs à horaires non usuels. À cet effet, le Ministère réalise actuellement des projets-pilotes expérimentant des horaires non usuels auprès d'un certain nombre de services de garde éducatifs. Le rapport d'évaluation de ces projets-pilotes sera déposé au printemps 2002.

Le Ministère a récemment sollicité la collaboration de l'Institut de la statistique du Québec, afin de concrétiser un vaste projet d'évaluation de la qualité des services de garde régis au Québec. Une enquête qui sera réalisée à l'automne 2002 auprès de plus de 600 services de garde (publics et privés), servira de point de départ au processus d'évaluation continue que le MFE entend mettre en oeuvre à compter du 1er avril 2003. Le Ministère vise donc à assurer à la population du Québec des services de qualité.

Programme : Prestations familiales

En ce qui concerne le programme de Prestations familiales, le Ministère, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec, procédera à son évaluation. Le rapport final devra être déposé au gouvernement au plus tard le 19 juin 2002, tel que stipulé par l'article 79 de la *Loi sur les prestations familiales* (L.R.Q., c. P-19.1.)

Programme : Condition féminine

Le Conseil du statut de la femme a procédé au cours des deux dernières années à la mise en place et à la bonification d'un système de mesure continue afin d'évaluer l'efficacité de ses initiatives et de mesurer la satisfaction de ses clientèles gouvernementales ou individuelles au regard de certains de ses produits. Au cours de la prochaine année, il entend raffiner ces modes d'évaluation, notamment au regard de ses avis, de ses recommandations, de ses mémoires au gouvernement et de ses actions de communications. Il procédera à des méthodes d'évaluation quantitative et des évaluations qualitatives de ceux-ci afin de mieux baliser, suivre et évaluer la progression vers l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixés. Le Conseil cherchera à identifier les écarts et les tendances afin de rajuster le tir au besoin dans une perspective d'amélioration constante des produits et services et en vue d'une plus grande utilisation ou appropriation de ceux-ci par les instances gouvernementales concernées et les groupes de femmes.

Le Secrétariat à la condition féminine administre le programme « À égalité pour décider » depuis trois ans. Un bilan annuel est produit. Une évaluation globale sera réalisée après la cinquième année, soit en 2004.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses du portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine atteint, en 2002-2003, 1 859,1 M$, en hausse de 179,9 M$ ou 10,7 % par rapport à l'exercice financier 2001-2002. L'allocation de ressources pour le portefeuille Famille, Enfance et Condition féminine reflète les priorités gouvernementales définies à la politique familiale et vise le mieux-être des enfants et des familles.

L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par la poursuite du développement de places à contribution réduite pour les services de garde éducatifs à la petite enfance et l'impact des ajustements au programme des prestations familiales.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Planification, recherche et administration	42 148,9	1 923,8	40 225,1	39 125,1
2. Services à la famille et à l'enfance	1 210 011,4	185 572,8	1 024 438,6	1 037 488,6[1]
3. Prestations familiales	595 945,0	(7 945,0)	603 890,0	617 352,5[1]
4. Organismes-conseils	3 707,5	187,6	3 519,9	3 504,9
5. Condition féminine	7 255,6	168,2	7 087,4	7 025,4
Total	1 859 068,4	179 907,4	1 679 161,0	1 704 496,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	566	20	546	—

[1] Un redressement a été effectué afin de présenter la dépense probable 2001-2002 sur la même base qu'en 2002-2003. Ce redressement entraîne une hausse de la dépense probable de 38,4 M$ en 2001-2002 au portefeuille « Famille, Enfance et Condition féminine » vu que la politique familiale a pour effet de remplacer graduellement certaines mesures auparavant comptabilisées en déduction des revenus.

Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles et des enfants en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux et d'autre part, l'administration et le développement des services de garde éducatifs. Ce programme inclut également les coûts administratifs du Ministère.

L'ajout de personnel, autorisé pour le développement des activités et responsabilités du Ministère, explique en grande partie l'écart budgétaire entre les deux années financières.

Programme 2 : Services à la famille et à l'enfance

Ce programme vise d'une part, à développer et à favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité et d'autre part, à soutenir financièrement les associations et les regroupements de services de garde ainsi que les organismes familiaux et communautaires ayant des intérêts en matière de famille et d'enfance.

La hausse de 185,6 M$ dans ce programme est principalement due à l'augmentation de la capacité d'accueil du réseau des services de garde éducatifs par le développement de nouvelles places dans les centres de la petite enfance et les garderies, l'annualisation du développement des places ainsi que la poursuite du redressement de la rémunération du personnel et des responsables des services de garde éducatifs. Cette augmentation prend également en compte les crédits nécessaires à l'accélération du développement des places pour le Plan d'accélération des investissements publics (PAIP) annoncé dans le discours sur le budget de novembre 2001.

Programme 3 : Prestations familiales

Ce programme vise à permettre le versement des prestations familiales comprenant l'allocation familiale et l'allocation pour enfant handicapé. Il inclut également les coûts de gestion et d'administration de ce programme.

La baisse de 7,9 M$ dans ce programme reflète les ajustements apportés aux montants versés à la suite notamment, de l'amélioration des revenus familiaux considérés dans le calcul de l'allocation familiale.

Programme 4 : Organismes-conseils

Ce programme vise à assurer le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance dont le rôle principal consiste à donner des avis à la Ministre sur toute question relative à la famille et à l'enfance, à la demande de la Ministre ou de sa propre initiative.

Ce programme inclut également le Conseil des aînés et le Secrétariat aux aînés dont les mandats permettent d'obtenir un éclairage sur les besoins des personnes aînées du Québec, de définir des orientations à cet égard, d'identifier et de favoriser la mise en œuvre d'actions significatives et structurantes, de même que de projets mobilisateurs sectoriels ou multisectoriels devant être inclus dans le plan d'action gouvernemental pour cette clientèle.

Le budget de dépenses de ce programme est semblable à celui de l'an dernier.

Programme 5 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Il regroupe le Secrétariat à la condition féminine de même que le Conseil du statut de la femme.

Le budget de dépenses de ce programme est semblable à celui de l'an dernier.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	4 457,5	3 427,0
Prêts, Placements et Avances	2,0	2,0

L'investissement en immobilisations en 2002-2003 servira principalement au développement et à la mise à niveau des systèmes informatiques pour faciliter la mise en oeuvre de la politique familiale ainsi que le développement de systèmes de gestion documentaire et de télécommunications.

F3

FAUNE ET PARCS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La Société de la faune et des parcs du Québec a pour mission, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat; elle doit s'assurer également, dans la même perspective, du développement et de la gestion des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques d'activités récréatives.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Société exerce différentes fonctions dont la nature même induit les champs et les créneaux d'activités suivants :

— En matière de faune, d'habitats et de parcs, proposer au Ministre des politiques, en assurer la mise en oeuvre et en coordonner l'exécution;

— Dans le domaine de la faune, assurer la gestion des activités d'exploitation, notamment en ce qui a trait à l'élaboration et à l'application des normes s'y rattachant et à l'émission d'autorisations, de permis et de baux de droits exclusifs;

— Concernant les parcs, administrer les territoires délimités, notamment en ce qui a trait aux autorisations et permis;

— Quant au patrimoine faunique et naturel, assurer une surveillance adéquate et le contrôle de l'utilisation;

— Pour ce qui concerne la gestion et le développement de la faune et des habitats, de même qu'en matière de développement et de gestion des parcs, assurer un rôle de concertation et de coordination avec les partenaires et les intervenants des milieux intéressés;

— Relativement à la gestion des ressources du milieu forestier, participer à des activités de concertation.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le plan stratégique de la Société répond au contexte particulier dans lequel elle évolue. La Société a retenu cinq orientations qui concernent la protection des milieux de vie et des habitats, la conservation des espèces, la mise en valeur durable de la faune, le développement des parcs et la gestion efficace des activités. Elles traduisent la volonté d'orienter les actions de la Société vers des cibles porteuses de retombées significatives pour la faune, ses habitats et les parcs. Pour l'année 2002-2003, l'accent sera mis sur :

— La mise en oeuvre d'une politique de gestion intégrée des ressources, la gestion efficace des espèces par des plans de gestion pour les espèces les plus recherchées et le déploiement de programmes pour contrer la dégradation d'habitats fauniques;

— La lutte au braconnage lourd et la protection d'espèces fauniques menacées ou vulnérables;

— La maximisation de l'activité économique des régions par des plans de gestion de la faune, l'accompagnement de la croissance des activités avec et sans prélèvement pour stimuler la demande;

— La poursuite des démarches de développement du réseau de parcs et d'aires protégées ainsi que la modernisation de la gestion des parcs;

— L'amélioration des produits et services destinés aux citoyens, la modernisation des façons de faire et l'augmentation de l'efficacité et de l'efficience.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Les tableaux qui suivent rappellent en bref les objectifs stratégiques de la Société, retenant parmi eux les plus déterminants en regard du budget de dépenses 2002-2003. Ils présentent également les indicateurs et les cibles annuelles qui y sont associés. Ainsi, près du tiers des objectifs du plan stratégique 2001-2004 de la Société sont sommairement repris, compte tenu des besoins en crédits qu'ils exigent.

Le lecteur comprendra que les autres objectifs et les activités du plan stratégique demeurent prioritaires et nécessaires afin d'atteindre l'ensemble des résultats qui y sont déterminés. Il peut compléter sa perspective en consultant le plan stratégique 2001-2004 de la Société de la Faune et des Parcs.

Orientation 1 : La protection des milieux de vie et des habitats	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Susciter et soutenir scientifiquement et techniquement la réalisation de six projets pilotes de restauration d'habitats en milieu agricole.	Nombre de projets soutenus Cible 2002-2003 : – Identification de 6 projets potentiels
S'assurer, avec ses partenaires, de la réalisation de plans de gestion intégrée des ressources pour 9 territoires fauniques.	Nombre de plans de gestion intégrée des ressources Cible 2002-2003 : – Deux plans de gestion complétés
Accroître l'efficacité opérationnelle et concertée de la Société dans les causes de dégradation d'habitats fauniques.	Programme de formation appliqué à l'ensemble du personnel Programme d'éducation et de sensibilisation diffusé
Actions déterminantes : — Compléter le travail préparatoire et les études nécessaires à un programme de la Société pour le milieu agricole; — Compléter les plans de gestion intégrée des ressources pour deux territoires; — Mettre en oeuvre la stratégie d'intervention adaptée pour contrer la dégradation d'habitats fauniques.	

Orientation 2 : La conservation des espèces	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Augmenter l'efficacité des activités reliées aux démantèlements de réseaux ou de groupes pratiquant le braconnage organisé.	Nombre de groupes organisés pratiquant le braconnage démantelés Cible 2002-2003 : – 9 groupes
Proposer l'adoption des décrets de désignation pour les espèces menacées ou vulnérables.	Nombre d'espèces proposées pour désignation par décret Cible 2002-2003 : – 4 espèces proposées
Actions déterminantes : — Mettre en application les nouvelles façons de faire énoncées au « Guide de traitement d'une demande d'enquête ou de renseignements pour les opérations de démantèlement »; — Conclure les travaux amorcés pour le fouille-roche gris, la tortue géographique, la tortue des bois et l'aigle royal.	

Orientation 3 : La mise en valeur durable de la faune	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réviser les plans de gestion de la grande faune (5) et compléter celui du petit gibier.	Nombre de plans de gestion nouveaux ou révisés Cible 2002-2003 : – Un nouveau plan et un plan révisé
Soutenir techniquement et financièrement la réalisation de projets d'aménagement des habitats fauniques en forêt privée et publique.	Nombre de projets soutenus Cible 2002-2003 : – 50 projets
Poursuivre l'implantation du programme de consolidation de la pourvoirie.	Mise en oeuvre du programme Cible 2002-2003 : – Réception de projets selon les échéances prévues au programme

Orientation 3 : La mise en valeur durable de la faune	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réaliser avec les partenaires un plan de gestion et de mise en valeur du saumon atlantique ainsi que d'autres espèces.	Nombre de plans de gestion et de mise en valeur Cible 2002-2003 : – Plan de gestion du saumon Nombre d'études sur d'autres espèces Cible 2002-2003 : – Études complétées pour deux autres espèces
Actions déterminantes : — Réviser le plan de gestion de l'ours noir et élaborer celui du caribou nordique; — Mettre en oeuvre le programme Faune Forêt en synergie avec le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du ministère des Ressources naturelles; — Poursuivre l'implantation des programmes s'adressant aux pourvoiries (clientèles hors-Québec) et aux zecs (potentiel récréatif); — Poursuivre l'état des connaissances pour le doré jaune et le touladi.	

Orientation 4 : Le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Compléter le processus en vue de créer 4 parcs au nord du Québec et réaliser les études établissant l'état des connaissances pour 6 autres projets de parcs au nord du Québec.	Nombre de parcs pour lesquels le processus est complété Cible 2002-2003 : – Processus complété pour un parc Progression des six études en cours
Finaliser les études en vue de créer 2 parcs représentatifs de la forêt boréale à même les territoires mis en réserve actuellement.	Nombre d'études finalisées Cible 2002-2003 : – Études finalisées pour 1 des 2 territoires

Orientation 4 : Le développement et la gestion du réseau des parcs et d'autres milieux naturels	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Revoir le cadre de gestion des parcs.	Révision des 6 cahiers de gestion Cible 2002-2003 : – 2 cahiers révisés Élaboration ou révision de 9 plans directeurs de parcs Cible 2002-2003 : – 2 plans directeurs rédigés
Revoir l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs.	Nouveau cadre de gestion déposé
Actions déterminantes : — Compléter le processus de création d'un parc dans le nord du Québec et poursuivre les travaux et études; — Compléter la synthèse des potentiels et contraintes pour le « Parc Lac Albanel, rivière Témiscamie et Mont Otish » de la forêt boréale; — Réviser le contenu de deux cahiers d'accompagnement (1 et 5), rédiger deux plans directeurs (Mont Saint-Bruno et de la Jacques-Cartier) et produire les indicateurs d'impact sur le patrimoine naturel; — Mettre en oeuvre le nouveau cadre de gestion déléguée dans les parcs.	

Orientation 5 : La gestion efficace des activités	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
D'ici mars 2004, moderniser les infrastructures et les équipements technologiques afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de la Société.	Proportion des dépositaires qui utilisent le nouveau système de vente des permis Cible 2002-2003 : – 80 % des dépositaires
Actions déterminantes : — Déployer le nouveau système électronique de vente des permis de chasse et de pêche; — Poursuivre le développement géomatique, compléter la numérisation des territoires.	

L'évaluation de programme

La Société a comme prévu entrepris les démarches de révision de plusieurs de ses processus et façons de faire en 2001-2002 et entend poursuivre dans cette voie qui lui permet d'assurer l'amélioration de la performance de ses programmes. Notamment, en lien avec sa première orientation concernant la protection des milieux de vie, la Société a réalisé un bilan de l'application réglementaire en matière de protection des habitats fauniques et s'est dotée d'une stratégie d'amélioration qu'elle mettra en oeuvre au cours des prochains exercices.

Dans le sens de la seconde orientation portant, notamment sur la conservation de la faune et le contrôle du prélèvement, la Société a analysé le système actuel de gestion déléguée en matière de protection et d'enregistrement du gros gibier et a établi de nouvelles modalités qui, elles aussi, seront mises en oeuvre au cours de l'exercice 2002-2003. Toujours pour cette seconde orientation, la Société a amorcé l'évaluation de ses activités en éducation, information et sensibilisation envers la faune, son habitat et les parcs et poursuivra ses travaux au cours de l'exercice 2002-2003 afin de proposer un plan d'action, des outils et une amélioration des processus d'éducation, d'information et de sensibilisation.

Pour sa troisième orientation de mise en valeur durable de la faune, la Société a porté son attention sur la spécificité et la complémentarité des divers territoires fauniques (réserves, pourvoiries, zecs, etc.), ce qui lui permettra au terme de sa réflexion et des discussions avec ses partenaires de revoir le cadre de référence et d'apporter les corrections nécessaires aux règles d'encadrement.

Finalement, pour sa quatrième orientation traitant du développement des parcs et de la gestion efficace des activités, la Société a amorcé la révision de l'encadrement de la gestion déléguée dans les parcs. Ces efforts se poursuivront en 2002-2003, afin d'améliorer l'encadrement des activités déléguées à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) et d'assurer l'application et le suivi des clauses des baux de superficie.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Société de la faune et des parcs du Québec	107 416,2	(6 531,1)	113 947,3	121 471,5
Total	107 416,2	(6 531,1)	113 947,3	121 471,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 054	—	1 054	—

Programme 1 : Société de la faune et des parcs du Québec

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable et harmonieux sur les plans culturel, social, économique et régional, la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat ainsi que des parcs.

En 2002-2003, le budget de dépenses alloué à ce programme s'élève à 107,4 M$, soit 6,5 M$ de moins qu'en 2001-2002. Cette diminution s'explique d'une part :

— Par la réduction progressive de 8,7 M$ des investissements annoncés au Discours sur le budget 2000-2001 et devant être réalisés par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) dans les parcs, réserves et établissements récréotouristiques;

— Par la fin en 2001-2002 du programme de création d'emploi pour les jeunes en région, soit 8,0 M$;

et d'autre part, par des ajouts totalisant 10,2 M$, dont :

— 4,0 M$ Pour permettre à la SÉPAQ d'améliorer les services dans les parcs;

— 4,0 M$ Pour permettre à la SÉPAQ d'offrir des services dans le parc Anticosti et le parc Plaisance ainsi que pour améliorer la qualité des infrastructures dans ces deux parcs;

— 1,1 M$ Pour permettre à la SÉPAQ d'amorcer le développement de l'offre touristique dans les Monts Chic-Chocs;

— 1,1 M$ Pour défrayer le coût des conventions collectives de travail du personnel de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	9 251,3	7 851,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

Le niveau d'investissements requis en 2002-2003 s'établit à 9,2 M$ en hausse de 1,4 M$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation du niveau d'investissements est requise pour permettre à la Société de la Faune et des Parcs du Québec de parachever le développement du système d'émission et de vente des permis de chasse et de pêche.

FINANCES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Finances a pour mission d'assurer une saine gestion des finances publiques, de financer les services offerts aux citoyens et de favoriser la croissance de l'économie, la redistribution de la richesse et la création d'emplois.

L'Inspecteur général des institutions financières a pour mission de surveiller et de contrôler les institutions financières et de contribuer à la protection des entreprises et du public en administrant plusieurs lois concernant les entreprises et en diffusant des renseignements sur celles-ci.

Les principaux créneaux d'activités du ministère des Finances sont les suivants :

— Politiques budgétaires : proposition au gouvernement d'un cadre financier compatible avec une saine gestion des finances publiques et recommandation d'actions à prendre pour respecter ce cadre financier; avis sur les mémoires et les décrets présentés au Conseil des ministres;

— Politiques fiscales : formulation de propositions de mesures fiscales pour financer les activités et programmes de l'État, tout en favorisant le développement économique et la réalisation des objectifs sociaux du gouvernement; études et propositions concernant divers aspects de la politique fiscale, entre autres la fiscalité des individus, des sociétés ainsi que la fiscalité municipale;

— Politiques économiques : élaboration de politiques et de stratégies favorisant le développement de la compétitivité de l'économie et la création d'emplois; coordination de l'action des ministères et organismes en matière économique afin d'accroître la cohérence des politiques et l'efficacité de leur mise en oeuvre; examen des propositions de soutien financier gouvernemental aux projets économiques impliquant notamment les sociétés d'État; gestion des placements du gouvernement dans les sociétés d'État;

— Secteur financier : révision périodique des lois et règlements concernant les institutions financières (caisses d'épargne et de crédit, sociétés de fiducie, intermédiaires de marché, domaine des assurances, des valeurs mobilières et du courtage immobilier) en vue de promouvoir le bon fonctionnement des marchés et la protection des consommateurs; développement du secteur financier de façon à faciliter l'accès des entreprises au capital et à créer de l'emploi;

— Organisation financière : élaboration de lois, règlements et pratiques concernant l'administration financière du gouvernement et la modernisation de sa gestion; conseil et soutien aux ministères et organismes en ce qui concerne les instruments de gestion financière tels que les comptes à fins déterminées, les fonds spéciaux, les organismes à but non lucratif et les agences (unités autonomes de service);

— Financement et gestion de la dette : réalisation du programme d'emprunts du gouvernement en poursuivant la diversification des marchés et des instruments d'emprunt de façon à minimiser les coûts et les risques; conseil et encadrement des institutions publiques, en particulier les sociétés d'État et les municipalités, qui ont des besoins d'emprunt;

— Comptabilité gouvernementale et information financière : élaboration et proposition pour approbation au Conseil du trésor des conventions comptables, des règles relatives aux paiements, de même que celles concernant la perception et l'administration des revenus; production des états financiers consolidés du gouvernement et des comptes publics;

— Opérations financières et bancaires : administration du Fonds consolidé du revenu de façon à conserver des liquidités suffisantes tout en minimisant les soldes bancaires; émission des paiements du gouvernement et tenue de la comptabilité des opérations financières; conseil aux ministères en matière de contrats de services bancaires et financiers.

Les principaux créneaux d'activités de l'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) sont :

— Surveillance et contrôle des institutions financières : contrôle du droit d'exercice par l'opération d'un régime de permis, contrôle de la solvabilité, surveillance des pratiques commerciales, redressement de situations critiques le cas échéant et diffusion d'information sur les institutions financières;

— Protection des entreprises et du public : application de la législation en regard de la constitution des personnes morales et de l'attribution du numéro d'entreprise du Québec (NEQ); mise à jour et diffusion d'un registre des entreprises faisant affaires au Québec.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Répartition des ressources financières par orientation

	ORIENTATION	Budget de dépenses (000 $)
Ministère		
Orientation 1	Élaborer les politiques budgétaires, fiscales et économiques du gouvernement	19 185,1
Orientation 2	Élaborer les politiques et programmes relatifs au secteur financier	2 135,2
Orientation 3	Soutenir le développement de l'économie	444 667,9
Orientation 4	Pourvoir au paiement de la dette du gouvernement	6 497 000,0
Orientation 5	Administrer le fonds consolidé du revenu et gérer la dette du gouvernement	17 687,7
Orientation 6	Tenir la comptabilité gouvernementale et rendre compte de la situation financière du gouvernement (1)	17 254,8
Orientation 7	Conseiller la ministre dans son rôle d'actionnaire des sociétés d'État	2 869,1
Orientation 8	Financer les mesures pour assurer la perception complète des sommes dues au gouvernement	57 875,4
Orientation 9	Fournir les informations statistiques sur la situation du Québec	14 556,3
Orientation 10	Assurer la gestion interne du Ministère	27 418,7
	Total ministère	7 100 650,2
Inspecteur général des institutions financières		
Orientation 1	Assurer la surveillance et le contrôle des institutions financières	8 673,8
Orientation 2	Assurer la protection du public et des entreprises	10 474,1
Orientation 3	Assurer le support aux opérations	6 030,2
	Total IGIF	25 178,1
	TOTAL	7 125 828,3

(1) Budget du programme 3

Les cibles et les indicateurs de résultat

Plusieurs actions déterminantes du ministère des Finances pour l'année 2002-2003 ont été explicitées dans le document intitulé Le plan d'action et la politique économique du gouvernement rendu public lors du Discours sur le budget du 1er novembre 2001. Ces actions déterminantes et les autres actions prioritaires du Ministère sont les suivantes :

— Soutien aux consommateurs;

— Accélération des investissements publics;

— Bonification du programme FAIRE afin d'accélérer le déclenchement de grands projets;

— Réduction de la taxe sur le capital et exemption progressive de cette taxe pour les PME afin de stimuler les investissements privés;

— Bonification des mesures fiscales en faveur de la nouvelle économie;

— Poursuite et accentuation de l'effort en faveur des régions;

— Soutien à l'économie sociale;

— Soutien à l'infrastructure agroalimentaire;

— Mise en place de la Financière du Québec;

— Suites au rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal;

— Suites au rapport du Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier;

— Élargissement du processus de consultations pré-budgétaires;

— Suites au rapport sur l'application de la *Loi sur les assurances* (L.R.Q., c. A-32);

— Rapport sur l'application de la *Loi sur le courtage immobilier* (L.R.Q., c. C-73.1).

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

— Taux de croissance des investissements;

— Nombre d'emplois créés.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Politiques économiques et fiscales	35 876,6	983,2	34 893,4	34 126,7
2. Politiques et opérations financières	20 556,8	1 319,9	19 236,9	19 356,9
3. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	17 254,8	468,5	16 786,3	16 286,3
4. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 497 000,0	(235 000,0)	6 732 000,0	6 732 000,0
5. Gestion interne et soutien	27 418,7	3 476,1	23 942,6	23 897,9
6. L'Inspecteur général des institutions financières	25 178,1	554,4	24 623,7	24 733,7
7. Soutien au développement de l'économie	196 277,9	38 191,1	158 086,8	270 630,3
8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	248 390,0	3 700,0	244 690,0	87 351,3
9. Provision pour des initiatives concernant les revenus	57 875,4	10 000,0	47 875,4	14 243,1
Total	7 125 828,3	(176 306,8)	7 302 135,1	7 222 626,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 099	—	1 099	—

Note : Les programmes 8 et 9 contiennent des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres programmes. Les montants comptabilisés à la dépense probable tiennent compte de ces transferts; ceux effectués à partir du programme Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi s'élèvent à 157,3 M$ alors que ceux faits à partir du programme Provision pour des initiatives concernant les revenus se chiffrent à 33,6 M$.

La diminution nette de 176,3 M$ entre le budget total de dépenses 2002-2003 et celui de 2001-2002 s'explique principalement par les variations de coût au service de la dette, au programme Soutien au développement de l'économie, au programme Provision pour des initiatives concernant les revenus et au programme FAIRE.

Programme 1 : Politiques économiques et fiscales

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Politiques économiques, fiscales, budgétaires et institutions financières : conseiller la ministre et le gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires et effectuer les travaux requis relativement au Discours sur le budget; conseiller le gouvernement en ce qui concerne les institutions financières et la distribution des produits et services financiers; analyser les projets d'investissements des entreprises dans les secteurs de la nouvelle économie et des services financiers	16,3
– Institut de la statistique du Québec : fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes; établir et tenir à jour le bilan démographique du Québec et informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés syndiqués des secteurs public et parapublic	14,6
– Suivi et prévision de l'économie et des revenus budgétaires : produire les suivis, les analyses et les prévisions requises, à court, moyen et long termes, pour établir les cadres économique et financier ainsi que les revenus budgétaires du gouvernement; conseiller la ministre et le gouvernement au sujet des pistes d'action à privilégier pour intervenir au plan conjoncturel ou structurel; évaluer les impacts économiques et les effets structurants de projets économiques et conseiller la ministre et le gouvernement en matière de relations financières fédérales-provinciales	5,0

La hausse des dépenses de 1,0 M$ de ce programme s'explique principalement par un report de crédits et par des ajustements à la rémunération.

Programme 2 : Politiques et opérations financières

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Frais de services bancaires : assumer le coût des opérations bancaires du gouvernement	10,3
– Financement, gestion de la dette et opérations financières : réaliser le financement du gouvernement et assurer la coordination du financement de l'ensemble du secteur public; gérer la dette du gouvernement en minimisant les coûts et les risques; effectuer la gestion des opérations de financement, de gestion de la dette et de trésorerie; orienter et contrôler la mise en marché, la distribution et la gestion des produits d'épargne du gouvernement (Placements Québec); gérer le Fonds de financement, Financement-Québec et la dette liée aux régimes de retraite	7,4

– Sociétés d'État, projets économiques et organisation financière : conseiller la ministre dans son rôle d'actionnaire des sociétés d'État et analyser la situation financière de ces sociétés; conseiller la ministre dans la mise en oeuvre de la stratégie d'accroissement des investissements privés et de création d'emplois; coordonner l'analyse du financement de certains projets majeurs; conseiller la ministre en ce qui concerne la mise en place de mécanismes financiers et lors de restructurations d'organismes ou d'activités gouvernementales	2,9

L'accroissement des dépenses de 1,3 M$ de ce programme s'explique principalement par un report de crédits et par des ajustements à la rémunération.

Programme 3 : Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Définir le cadre comptable du gouvernement et voir à l'intégrité du système comptable; s'assurer de la fiabilité des données financières enregistrées dans le système comptable; veiller au respect des normes, principes et conventions comptables; préparer les comptes publics, y compris les états financiers du gouvernement, ainsi que les autres rapports financiers gouvernementaux	17,3

L'augmentation de 0,5 M$ des dépenses de ce programme résulte principalement d'un report de crédits.

Programme 4 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Les dépenses de ce programme qui totalisent 6 597,0 M$ se divisent en deux éléments :	M$
– Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement	3 829,0
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts applicables au compte des régimes de retraite du gouvernement	2 668,0

Par rapport aux dépenses de 2001-2002, les crédits de 2002-2003 affectés à ce programme diminuent de 235,0 M$. Cette diminution s'explique par :

	M$
– Service de la dette directe : principalement, diminution des taux d'intérêt	(171,0)
– Intérêts sur le compte des régimes de retraite : hausse des revenus d'intérêts du Fonds d'amortissement des régimes de retraite à la suite de l'augmentation des dépôts à ce Fonds. Ces revenus sont comptabilisés en réduction des dépenses d'intérêts sur le compte des régimes de retraite	(64,0)

Programme 5 : Gestion interne et soutien

	M$
– Ce programme a pour objet d'assurer au Ministère le soutien professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles. Sont incluses dans les dépenses de ce programme, les contributions du gouvernement à titre d'employeur et les dépenses de loyers pour l'ensemble du Ministère	27,4

Les dépenses de ce programme augmentent de 3,5 M$ en raison notamment de l'augmentation des dépenses de loyers, de certaines autres dépenses reliées à la préparation du Budget et du report de crédits.

Programme 6 : L'inspecteur général des institutions financières

	M$
– Ce programme a pour but la surveillance et le contrôle des institutions financières et l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales	25,2

La variation de 0,6 M$ s'explique par un report de crédits et par une réduction de crédits non récurrents octroyés en 2001-2002.

Programme 7 : Soutien au développement de l'économie

Ce programme se compose des activités suivantes :

	M$
– Investissement Québec : coordonner l'action gouvernementale auprès de plusieurs intervenants en matière de démarchage et d'aide à l'investissement	124,1
– Provision pour le soutien au branchement des familles à Internet	35,1
– Initiatives pour le développement économique et l'emploi	26,2
– Aide aux organismes engagés dans le développement de l'économie	10,9

L'augmentation de 38,2 M$ des dépenses de ce programme résulte principalement de l'accroissement de l'effort en matière de développement économique qui se traduit notamment par une hausse des montants consentis à Investissement Québec et aux initiatives pour le développement économique et l'emploi.

Programme 8 : Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi

– Ce programme a pour objectif d'offrir différentes formes de soutien financier pour stimuler l'investissement et la création d'emplois. Il vise prioritairement les projets de plus de 5,0 M$, notamment dans le secteur manufacturier, les technologies de pointe et la transformation des ressources naturelles	248,4

Les dépenses de ce programme augmentent de 3,7 M$ en considérant l'évolution des déboursés prévus.

Programme 9 : Provision pour des initiatives concernant les revenus

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Provision pour percevoir les revenus dus au gouvernement	53,5
– Provision pour des mesures de tarification	4,4

L'augmentation de 10,0 M$ des dépenses de ce programme résulte d'une réévaluation des besoins relatifs à la Provision pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	9 061,9	4 651,7
Prêts, Placements et Avances	5,0	5,0

L'augmentation de 4,4 M$ du budget d'investissement s'explique principalement par le projet de modernisation du registre des entreprises de l'Inspecteur général des institutions financières.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE FINANCEMENT

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	227 039,5	284 493,0
Dépenses	210 193,6	274 290,7
Excédent (Déficit)	16 845,9	10 202,3
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la *Loi sur le ministère des Finances* (L.Q., 1999, c. 77), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

La diminution des revenus et des dépenses s'explique principalement par l'effet de la baisse des taux d'intérêts sur les prévisions de 2002-2003.

LE FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	14 390,0	13 890,0
Dépenses	14 390,0	13 890,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds est constitué par la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visés par la *Loi sur les courses* (L.R.Q., c. C-72.1).

LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	88 700,0	80 200,0
Dépenses	88 733,4	80 168,8
Excédent (Déficit)	(33,4)	31,2
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 la *Loi constituant un fonds spécial olympique* (1976, c. 14). Ce Fonds et les revenus qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques.

LE FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	1 784,5	1 728,5
Dépenses	1 750,0	1 700,0
Excédent (Déficit)	34,5	28,5
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds a été institué par la *Loi sur les centres financiers internationaux* (L.Q., 1999, c. 86). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

INDUSTRIE ET COMMERCE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

« Contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emplois. »

Cette mission traduit le mandat et les créneaux d'activités du Ministère définis par les lois qui relèvent de lui et par sa loi constitutive. En bref, celle-ci énonce que le mandat du Ministère consiste à « Élaborer et proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie, ..., et du commerce, voir à leur mise en oeuvre, en surveiller l'application et en coordonner l'exécution ». Pour réaliser son mandat, le Ministère doit notamment :

— Élaborer et mettre en oeuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec et de promouvoir l'exportation de produits et services québécois;

— Élaborer, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, en vue de les proposer au gouvernement, des objectifs, des priorités et des stratégies de développement industriel et commercial;

— Fournir aux entreprises et aux investisseurs les services qu'il juge nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec;

— Favoriser le développement des coopératives au Québec;

— Favoriser la concertation des intervenants économiques;

— Soumettre des recommandations au gouvernement sur les orientations et activités de l'État et des organismes publics à incidence sur l'industrie et le commerce;

— Participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent en vertu de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales;

— Accorder, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et avec l'autorisation du gouvernement, une aide financière à toute personne ou organisme;

— Exécuter ou faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;

— Recueillir, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Il convient de spécifier que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB), la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (SPIPQS), la Société Innovatech du sud du Québec (SISQ), la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA), la Société Innovatech Régions Ressources, la Société Innovatech du Grand Montréal et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) relèvent aussi de la responsabilité du ministre.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

En tenant compte du niveau de budget accordé en 2002-2003, les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent dans les priorités de son plan stratégique 2000-2003 déposé à l'Assemblée nationale le 11 avril 2001 et permettent ainsi de continuer à favoriser le développement des facteurs internes et externes de compétitivité des entreprises.

Dans le but de supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises, le Ministère concentrera ses actions afin d'accroître la productivité des entreprises québécoises par la mise en oeuvre de la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques et de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises. Cette dernière stratégie requiert une part importante du budget du Ministère, notamment dans le volet Innovation du programme Impact PME, ce qui a permis de réviser à la hausse certaines cibles en 2002-2003 concernant les facteurs internes de compétitivité des entreprises.

Pour appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs, le Ministère aidera les entreprises à consolider et à diversifier leurs marchés extérieurs, et il continuera à inciter les entreprises qui n'exportent pas à réaliser une première vente hors Québec. L'action du Ministère visera des territoires prioritaires et nécessitera des sommes dans le volet Développement des marchés d'exportation du programme Impact PME ainsi que dans le programme de la Décennie québécoise des Amériques.

Pour contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship, le Ministère concentrera ses actions sur la rétention des entreprises, sur la concrétisation des projets d'investissements, et sur l'entrepreneurship, notamment l'entrepreneurship coopératif. Afin d'appuyer son action, le Ministère devra allouer des sommes significatives dans le volet Rétention – expansion du programme Impact PME, dans le programme d'Aide aux coopératives de développement régional et dans le Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels.

Enfin, pour améliorer l'environnement d'affaires des entreprises, le Ministère poursuivra ses activités de concertation en collaboration avec ses partenaires par l'intermédiaire du programme Fonds de partenariat. Par ailleurs, il portera une attention particulière à la présence d'une relève dynamique dans le bassin de main-d'oeuvre compétente grâce aux interventions du Placement étudiant du Québec.

Les cibles et les indicateurs de résultats

Orientation 1 : Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Soutenir l'appropriation de l'innovation par les entreprises	Accélérer la mutation des entreprises vers les meilleures pratiques d'affaires (MPA). Cibles 2002–2003 : – Enregistrer 7 500 participations aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires afin de former les dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques à ces pratiques	Nombre de participations de dirigeants d'entreprises et de travailleurs stratégiques aux sessions de formation sur les MPA incluant les affaires électroniques
	– Réaliser 785 diagnostics sur les meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises	Nombre de diagnostics sur les meilleures pratiques d'affaires réalisés dans les entreprises
	– Soutenir 685 nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises	Nombre de nouveaux projets d'implantation de meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises
	– Intégrer 553 spécialistes en meilleures pratiques d'affaires et de gestion dans les entreprises	Nombre de spécialistes des meilleures pratiques d'affaires et de gestion intégrés dans les entreprises
	Accélérer le virage des entreprises vers les affaires électroniques. – Sensibiliser et former les entreprises sur l'importance des affaires électroniques	

Orientation 1 : Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs	Aider les entreprises exportatrices, dont celles qui ont fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis trois ans et moins, à consolider leurs marchés actuels. Cibles 2002–2003 : – Aider 315 entreprises, dont 150 actives depuis trois ans et moins à l'exportation, à consolider leurs marchés sur les territoires suivants : – 220 entreprises en Amérique du Nord – 40 entreprises en Europe – 40 entreprises en Amérique latine – 15 entreprises en Asie-Océanie	Nombre d'entreprises ayant consolidé leurs marchés sur les territoires prioritaires grâce à l'aide du Ministère
	Aider les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation à diversifier leurs marchés. Cibles 2002–2003 : – Aider 130 entreprises à diversifier leurs marchés vers les territoires suivants : – 60 entreprises en Europe – 60 entreprises en Amérique latine – 10 entreprises en Asie-Océanie	Nombre d'entreprises ayant diversifié leurs marchés sur les territoires prioritaires grâce à l'aide du Ministère
	Élargir le bassin des nouveaux exportateurs. Cible 2002–2003 : – Cible en révision dans le cadre de la prochaine politique de développement des exportations	Nombre d'entreprises ayant effectué une première vente sur un marché hors Québec grâce à l'aide du Ministère

Orientation 1 : Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Continuer à mettre en oeuvre les trois volets de la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises, soit accélérer la diffusion des connaissances relatives aux meilleures pratiques d'affaires, soutenir l'implantation des meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises, favoriser le développement de nouveaux produits et l'intégration de nouvelles technologies et normes internationales; — Soumettre à l'approbation du gouvernement la Politique de développement des exportations du Québec et assurer par la suite sa mise en oeuvre; — Organiser des missions commerciales et ministérielles sur les territoires prioritaires.		

Orientation 2 : Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship	Consolider et renouveler la structure industrielle. Cibles 2002-2003 : – Intervenir auprès des entreprises à risque – Orienter les décisions d'investissement des organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec – Soutenir la concrétisation de projets d'investissement au Québec Cible 2002 – 2003 : – Contribuer à la création de 200 nouvelles coopératives	Nombre d'entreprises à risque auprès desquelles le Ministère et ses partenaires sont intervenus Nombre d'avis ministériels émis par le Ministère aux organismes et partenaires financiers du gouvernement du Québec relativement à des projets d'investissement Nombre et valeur des projets d'investissement concrétisés à la suite de l'aide du Ministère Nombre et valeur des projets d'investissement identifiés ou soutenus par le Ministère Nombre de nouvelles coopératives créées

Orientation 2 : Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises	Contribuer à la présence d'une relève dynamique dans le bassin de main-d'oeuvre compétente. Cibles 2002–2003 : – Placer 17 000 étudiants	Nombre d'étudiants placés

Actions déterminantes :

— Compléter et mettre en oeuvre, suite à leur adoption, les stratégies industrielles suivantes :

- stratégie industrielle dans le secteur des technologies de l'information;
- stratégie industrielle dans le secteur de l'automobile;
- stratégie industrielle dans le secteur de la transformation de l'aluminium;

— Créer dans les régions ressources un fonds d'investissement destiné aux femmes entrepreneures;

— Soumettre à l'approbation du gouvernement une politique de développement des coopératives et assurer par la suite sa mise en oeuvre.

L'évaluation de programme

En 2001-2002, différents travaux en évaluation ont contribué à maintenir et à renforcer les axes d'intervention du Ministère.

Le Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST), de même que le Programme de soutien à l'emploi stratégique - Étudiants-stagiaires (PSES) du Placement étudiant du Québec (PEQ) font l'objet d'une évaluation. Ces deux programmes s'inscrivent dans l'axe de l'appropriation de l'innovation par les entreprises.

Relativement à l'axe du développement des marchés intérieurs et extérieurs, plus particulièrement le volet du marché intérieur, le Programme de promotion de la mode et du design (PPDM) et le projet Québec en vitrine ont été évalués. La mise en vigueur des résultats de ces évaluations permettra d'accroître leur efficacité et de mieux les arrimer à la mission du Ministère.

Quant à l'axe de l'environnement d'affaires des entreprises, une étude préparatoire sur les différents programmes et activités du PEQ est en cour, ce qui permettra de mieux cibler le rôle du PEQ et de ses interventions auprès des entreprises.

Par ailleurs, le programme Brancher les familles sur Internet, dont le Ministère a assuré la mise en oeuvre et la gestion, fait l'objet d'une évaluation qui se poursuivra au cours de la prochaine année financière.

En 2002-2003, divers travaux en évaluation touchant plus singulièrement deux axes d'intervention du Ministère seront mis en oeuvre. Dans le cas de l'axe innovation, notons : l'évaluation de la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques et celle du Programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique, de même que la mise en place d'un cadre d'évaluation du Programme de soutien aux vitrines technologiques. Dans l'axe développement des marchés : l'évaluation du programme de la Décennie québécoise des Amériques et celle du Réseau économique du Québec à l'étranger. Enfin, l'année 2002 sera marquée par la deuxième édition de l'Enquête clientèle qui porte sur la satisfaction et les besoins des entreprises, enquête qui servira également à mesurer le degré de réalisation des engagements du Ministère pris dans le cadre de la Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés	139 717,1	(5 882,7)	145 599,8	208 636,9
2. Placement étudiant du Québec	5 200,0	—	5 200,0	—
Total	144 917,1	(5 882,7)	150 799,8	208 636,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	798	(4)	802	—

Note : Le programme 2 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2001-2002 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme Placement étudiant du Québec s'élèvent à 5,2 M$.

Le budget de dépenses 2002-2003 du Ministère s'établit à 144,9 M$, ce qui représente une diminution de 5,9 M$ par rapport au budget de dépenses 2001-2002.

Les crédits obtenus en cours d'exercice du ministère des Régions pour la Stratégie de développement économique des régions ressources ainsi que du ministère des Finances pour le programme Brancher les familles sur Internet expliquent l'écart important constaté entre le budget de dépenses et la dépense probable de 2001-2002 pour le programme 1.

Programme 1 : Soutien technique et financier aux entreprises et au développement des marchés

Ce programme regroupe les budgets de toutes les unités administratives et des programmes d'assistance financière du Ministère.

Ce programme se subdivise selon les éléments suivants :	M$
– Programmes d'assistance financière	62,3
– Direction du Ministère et gestion des ressources humaines, matérielles, financières, informationnelles et Direction du placement étudiant	25,3
– Opérations régionales et coopératives	16,4
– Développement des marchés	13,8
– Politiques et analyses économiques, dont le contrat de 8,0 M$ avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	13,4
– Développement des secteurs industriels	8,5

Le budget de dépenses 2002-2003 du programme 1 totalise 139,7 M$, en baisse de 5,9 M$ par rapport à 2001-2002, ce qui s'explique essentiellement par les variations mentionnées ci-dessous.

D'abord, le Programme d'appui à la formation de la main-d'oeuvre dans le domaine de l'optique, de la photonique et du laser (OPL) bénéficie de crédits additionnels de 1,0 M$ par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, des bonifications accordées dans le cadre des Discours sur le budget des années antérieures totalisant 6,2 M$ viennent à terme cette année. Elles touchent les volets Emploi stratégique pour soutenir l'innovation et Développement des marchés d'exportation du programme Impact-PME, le programme de la Décennie québécoise des Amériques, le programme de Soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale et la fin du Programme d'appui au développement d'une Cité de l'optique pour la région de Québec.

La stabilité relative des autres crédits traduit la priorité du Ministère visant à préserver un bassin de connaissance et d'expertise permettant de soutenir efficacement son action axée sur la promotion du développement industriel et le développement des marchés.

Programme 2 : Placement étudiant du Québec

Ce programme vise l'embauche dans la fonction publique du Québec d'étudiants pour la période estivale. Il s'agit d'une provision qui permet des transferts de crédits vers d'autres ministères et organismes. Cette provision est comptabilisée au budget du Ministère mais la dépense est réalisée par les ministères et organismes vers lesquels la provision a été transférée. Le budget de dépenses 2002-2003 de ce programme est maintenu à 5,2 M$, incluant, comme en 2001-2002, un relèvement de 1,8 M$ par rapport à l'enveloppe de base.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	5 325,5	4 641,9
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'augmentation du budget d'investissements du Ministère est directement liée à la poursuite de deux projets majeurs, soit le Portail gouvernemental sur le démarrage d'entreprises et le Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information.

JUSTICE

LA MISSION

Le Ministère

Le ministère de la Justice a pour mission de faire connaître et reconnaître les droits des citoyens et citoyennes, d'en favoriser leur exercice et de veiller à l'élaboration et au respect des lois. En sa qualité d'administrateur de la justice, il assure l'accès à un système judiciaire de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Il soutient le ministre de la Justice dans son rôle de procureur général en matières civiles et pénales. Enfin, le Ministère assure l'enregistrement et la publicité des documents qui lui sont confiés et la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Les organismes

Le ministre de la Justice est responsable des organismes extrabudgétaires suivants : le Tribunal administratif du Québec, le Fonds d'aide aux recours collectifs, la Commission des services juridiques, l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique. Le plan annuel de gestion des dépenses concerne le ministère de la Justice et le Conseil de la justice administrative.

La mission du Conseil de la justice administrative vise à soutenir la confiance du public dans la justice administrative et plus particulièrement, la confiance envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Régie du logement. Le Conseil exerce des fonctions d'enquête en matière de déontologie et conseille le ministre de la Justice et le président du Tribunal administratif du Québec sur l'administration de la justice administrative.

LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère

Le ministre de la Justice est procureur général, jurisconsulte, registraire et notaire général du Québec. En vertu de ses attributions et tenant compte de la mission, des fonctions et des devoirs qui lui incombent en vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice* (L.R.Q., c. M-19), ses activités administratives peuvent se regrouper en six champs: ceux de procureur général, de jurisconsulte, de registraire et de responsable de la publicité des droits, de soutien à l'activité judiciaire et enfin, ses activités sur le plan international.

Les activités du procureur général s'exercent, en matières criminelles, pénales et civiles, par des représentations devant les tribunaux et dans le cadre de certaines enquêtes publiques. Celles de jurisconsulte consistent à conseiller l'administration gouvernementale dans toutes les sphères d'activités se rapportant à la gestion des affaires publiques, notamment la préparation des lois et des règlements. Enfin, les activités de registraire consistent à enregistrer et à conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau, les lettres patentes et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement.

Les activités de soutien à l'activité judiciaire consistent à administrer et à soutenir les différentes cours de justice qui constituent l'appareil judiciaire du Québec ainsi que certains tribunaux spécialisés. Elles consistent également à rendre publics et pleinement effectifs certains droits relatifs à la publicité mobilière. Finalement, la coopération juridique et judiciaire internationale et l'élaboration ainsi que l'application de conventions et d'ententes internationales constituent l'essentiel des activités du Ministère sur le plan international.

Les organismes

Le Conseil de la justice administrative exerce des fonctions d'enquête, de conseil, de réglementation et d'information dans les domaines suivants : déontologie des membres du Tribunal administratif du Québec, des commissaires de la Commission des lésions professionnelles ou des régisseurs de la Régie du logement et conseille le président du Tribunal administratif du Québec sur l'harmonisation de la procédure applicable devant le Tribunal. De plus, il conseille le ministre de la Justice sur l'administration de la justice administrative.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Par sa déclaration de services aux citoyens, le Ministère s'engage en 2002-2003 à poursuivre ses orientations de services à la population par l'amélioration des diverses facettes du service aux citoyens en leur offrant une plus grande accessibilité.

Le Ministère continuera ce qu'il avait entrepris en 2001-2002, soit la modernisation de son administration, particulièrement par l'introduction des nouvelles technologies : la mise à niveau technologique, le Système intégré d'information de justice ainsi que le Système de gestion des infractions et de la perception des amendes.

Par ailleurs, le Ministère entend poursuivre son action dans les domaines de la lutte au crime organisé, du signalement des agressions sexuelles, de l'expertise conseil auprès des corps policiers et de la consolidation des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). De plus, il maintiendra ses opérations dans le cadre du Programme ACCÈS, lequel est une action concertée contre l'économie souterraine dont la priorité est la lutte à la contrebande d'alcool. Les derniers efforts ont été couronnés de succès comme en font foi les nombreuses arrestations de membres de groupes organisés de criminels. Toutefois, des efforts constants sont requis pour éviter, entre autres, l'émergence d'autres groupes de criminels.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Axe 1-1 La simplification et l'allégement de la procédure judiciaire	**Objectif 1 :** Alléger et simplifier la procédure civile en procédant à la révision du Code de procédure civile afin de rendre la justice plus accessible à la population et moins coûteuse en temps et en énergie. Cibles 2002-2003 : – Déposer un avant-projet de Code de procédure civile pour fin de consultation d'ici la fin de 2002. – Présenter à l'Assemblée nationale un projet de Code de procédure civile d'ici le printemps 2003. **Objectif 2 :** Privilégier l'utilisation des modes amiables pour résoudre les différends en matière civile. Cible 2002-2003 : – Mise sur pied éventuelle d'un service de référence à la médiation pour le recouvrement des petites créances en septembre 2002 **Objectif 3 :** Faciliter l'établissement, la reconnaissance et l'exécution de pensions alimentaires lorsque l'une des parties réside ailleurs qu'au Québec.	— Date du dépôt Date de présentation Date éventuelle de mise sur pied

Orientation 1 : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Cible 2002-2003 : – Dépôt, à l'automne 2002, d'un projet de loi révisant la *Loi sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*	Date du dépôt
Axe 1-2 La lutte au crime organisé	**Objectif 1 :** Assurer, par l'entremise du Bureau des substituts du procureur général spécialisé dans la lutte au crime organisé, la reconnaissance par les tribunaux de l'importance du phénomène. Cible 2002-2003 : – Avoir un substitut de cette équipe dans tous les dossiers où l'accusé est lié à un gang de motards criminalisés et fait face à des accusations reliées au crime organisé et ceci, dans 80 % des districts à travers le Québec d'ici mars 2003.	Pourcentage des districts où il y a eu la présence d'un substitut relié à l'équipe spécialisée dans la lutte au crime organisé
Axe 1-3 L'amélioration du traitement réservé aux personnes victimes de violence	**Objectif 1 :** Accroître les services d'aide aux victimes d'actes criminels. Cible 2002-2003 : – Créer deux nouveaux CAVAC d'ici mars 2003.	Nombre de nouveaux CAVAC
Axe 1-4 L'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et aux citoyennes par le Ministère	**Objectif 1 :** Respecter les objectifs de services énoncés dans la déclaration ministérielle de services aux citoyens et aux citoyennes. Cible 2002-2003 : – Avoir respecté, dans une proportion de 95 %, chacun des objectifs de services.	Écart entre la performance organisationnelle et les objectifs de services

Orientation 1 : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Axe 1-5 L'amélioration de la perception des citoyens et des citoyennes face à la justice	**Objectif 1 :** Accroître, chez les jeunes, la connaissance et la compréhension du fonctionnement du système judiciaire, en partenariat avec le ministère de l'Éducation et les divers intervenants judiciaires. Cible 2002-2003 : – Réaliser, dans 50 % des palais de justice, un programme de stages pour groupes d'étudiants ou un programme de visites, entre le 1er avril 2002 et le 1er avril 2003.	Pourcentage de palais de justice ayant réalisé un des deux programmes
	Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité des lois et des règlements. Cibles 2002-2003 : – Mettre à jour, au plus tard 40 jours ouvrables après la réception des lois adoptées à l'Assemblée nationale, la version électronique des lois refondues.	Délai de mise à jour des lois refondues depuis la réception des lois adoptées à l'Assemblée nationale
	– Mettre à jour, au plus tard 20 jours ouvrables après l'entrée en vigueur des règlements, la version électronique des règlements refondus.	Délai de mise à jour de la version électronique des règlements refondus depuis l'entrée en vigueur des règlements.
	– Faire en sorte qu'à la fin de mars 2003, la version électronique des lois et règlements refondus soit reconnue officiellement.	Reconnaissance officielle de la version électronique

Orientation 1 : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Axe 1-6 L'adaptation et l'amélioration de l'administration de la justice en milieu autochtone	**Objectif 1 :** Coopérer avec le milieu autochtone à l'établissement de structures judiciaires qui lui sont propres. Cible 2002-2003 : – Conclure cinq ententes gouvernementales en vertu du Code de sécurité routière d'ici septembre 2002.	Nombre d'ententes conclues —
	Objectif 2 : Développer et réviser la terminologie juridique en langue autochtone et accréditer des interprètes autochtones. Cible 2002-2003 : – Créer une banque d'interprètes accrédités visant six nations autochtones d'ici le 30 septembre 2002.	Date de création de la banque
Axe 1-7 L'amélioration et l'élaboration des lois et des règlements axés sur la clarification de la norme, l'allégement réglementaire et la prévention des litiges	**Objectif 1 :** Favoriser la simplification, la cohérence et l'harmonisation des infractions et des sanctions pénales dans la législation québécoise. Cible 2002-2003 : – Dépôt du projet de loi à l'automne 2003	Date du dépôt du projet de loi

Orientation 1 : Recentrer l'administration de la justice en fonction des préoccupations et des besoins des citoyens et des citoyennes		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Modifier le Code de procédure civile de façon à simplifier et alléger les règles de procédure, à faciliter un meilleur déroulement de l'instance et même à l'accélérer, tant en première instance qu'en appel; notamment en favorisant la participation active des parties au règlement de leurs litiges par l'introduction au Code des conférences de règlement amiable présidées par un juge et par la mise sur pied d'un service de médiation pour le recouvrement des petites créances; — Soutenir la lutte au crime organisé par la conduite des procédures spécifiques en portant assistance aux forces de l'ordre appelées à traiter ces dossiers et en faisant les représentations appropriées, notamment dans la tenue des procès majeurs visant les principaux membres de gangs de motards; — Traiter les nouveaux dossiers d'abus sexuels et physiques résultant de l'entente multisectorielle dans laquelle la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et/ou les corps policiers ont pris des engagements de dénonciation additionnels; — Procéder à l'ouverture de deux nouveaux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) en régions périphériques en s'associant aux intervenants du milieu; — Mettre en oeuvre le plan d'amélioration de la qualité des services aux citoyens sur la base des consultations à être effectuées et en misant sur la qualité et le développement des habiletés du personnel; — Concrétiser l'adaptation de l'administration de la justice en milieu autochtone en dotant les communautés autochtones d'activités de justice et en les aidant à établir des structures judiciaires qui leur sont propres.		

Orientation 2 : Une organisation moderne misant sur un personnel mobilisé et compétent		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Axe 2-1 L'accroissement de l'utilisation des nouvelles technologies dans l'administration de la justice	**Objectif 1 :** Réaliser les études préparatoires à l'implantation d'un Système intégré d'information de justice, en collaboration avec les autres partenaires (ministère de la Sécurité publique ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux).	

Orientation 2 : Une organisation moderne misant sur un personnel mobilisé et compétent		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Cible 2002-2003 : – Compléter la révision des processus et de la définition de la solution cible au 30 juin 2002.	Date de fin des travaux
Axe 2-2 Le renouvellement de la main-d'oeuvre et des compétences du personnel	**Objectif 1 :** Faire en sorte que le ministère de la Justice compte toujours sur des gestionnaires et autres membres du personnel qui détiennent les compétences pour répondre aux nouvelles exigences de l'organisation et de ses clientèles. Cible 2002-2003 : – Augmenter à 1,5 le pourcentage de la masse salariale affectée au développement des compétences d'ici mars 2003.	Proportion de la masse salariale affectée au développement des compétences du personnel
Axe 2-3 Le développement d'une culture de gestion axée sur les résultats et le service à la clientèle	**Objectif 1 :** Amener, d'ici mars 2004, tous les gestionnaires à gérer suivant la nouvelle culture de gestion. Cibles 2002-2003 : – Élaborer un plan ministériel d'action en lien avec le plan stratégique d'ici mars 2003;	Date de production du plan d'action
	– Évaluer annuellement, à partir d'attentes signifiées, sur la base de leur contribution aux objectifs de leur unité administrative, 75 % du personnel d'ici mars 2003.	Proportion du personnel évalué
	Objectif 2 : Transformer deux unités administratives en agences gouvernementales.	

Orientation 2 : Une organisation moderne misant sur un personnel mobilisé et compétent		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Cible 2002-2003 : – Transformer en agence la Direction du registre des droits personnels et réels mobiliers, d'ici le 1er avril 2003.	Date de signature de la convention de performance et d'imputabilité
Axe 2-4 Le renforcement du rôle de jurisconsulte et de procureur général du ministre de la Justice	**Objectif 1 :** Améliorer la qualité des services juridiques rendus aux ministères-clients et au gouvernement. Cible 2002-2003 : – Faire en sorte que, sur une base annuelle, pas moins de 90 % des ministères-clients soient satisfaits ou très satisfaits.	Taux de satisfaction des ministères envers les services rendus par le ministère de la Justice

Actions déterminantes :

— Accentuer les efforts en vue d'implanter une culture de gestion axée sur les résultats en poursuivant la diffusion du Programme de formation à la gestion axée sur les résultats et au leadership communicationnel auprès de l'ensemble des gestionnaires du Ministère de même qu'en offrant le soutien conseil aux gestionnaires dans l'élaboration des plans d'action et dans la gestion du rendement;

— Développer un outil de planification des effectifs en vue de soutenir les gestionnaires dans l'identification des besoins de relève et dans la mise en oeuvre de stratégies en vue d'assurer le renouvellement de la main-d'oeuvre. Parmi les stratégies à privilégier, soulignons la tenue de concours aux conditions minimales d'admission ou l'embauche de jeunes diplômés des institutions d'enseignement;

— Associer le personnel du Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) et des Comités locaux sur l'organisation du travail (CLOT) à des travaux de réflexion en vue de favoriser une plus grande participation et mobilisation du personnel;

— Actualiser le processus d'évaluation de la prestation des différents services juridiques en vue d'accroître le taux de satisfaction des ministères-clients.

Orientation 3 : Penser de façon prospective la justice au Québec		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Axe 3-1 Le développement de la capacité d'anticipation en effectuant une veille stratégique	**Objectif 1 :** Mieux connaître les tendances majeures qui se dessinent en matière de justice dans d'autres sociétés comparables (les Amériques, les pays de l'OCDE, les pays de droit civil et de « common law »). Cibles 2002-2003 : – Produire annuellement deux rapports synthèses.	Nombre de rapports produits
Axe 3-2 La réalisation ou la coordination de projets de réforme du droit et la réflexion sur les enjeux sociaux de la justice et sur l'éthique	**Objectif 1 :** Institutionnaliser la recherche sur la réforme du droit. Cible 2002-2003 : – Proposer la mise en place d'un organisme québécois de réforme du droit d'ici l'automne 2002.	Date de la proposition de mise en place
Axe 3-3 La promotion du règlement à l'amiable des différends entre l'État et les citoyens et les citoyennes	**Objectif 1 :** Promouvoir et accroître le recours à des modes amiables de règlement des différends auprès du personnel chargé de représenter le gouvernement devant les tribunaux. Cible 2002-2003 : – Former, d'ici mars 2003, 40 % des juristes de la Direction générale des affaires juridiques et législatives aux modes amiables de règlement des litiges.	La proportion des juristes formés

Orientation 3 : Penser de façon prospective la justice au Québec		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Développer une veille stratégique intégrée en procédant notamment à un recensement électronique sur les questions de justice par la production régulière du bulletin «La justice d'ici et d'ailleurs», et par la publication de rapports synthèses sur des thématiques d'actualité législative portant, en particulier, sur le recouvrement des petites créances, sur la reconnaissance des couples du même sexe et sur les personnes aînées et la justice; — Poursuivre les démarches en vue de structurer la recherche et la réforme du droit au Québec en favorisant les maillages entre des partenaires gouvernementaux (notamment le ministère de la Justice et le ministère de la Recherche de la Science et de la Technologie) et institutionnels du ministère de la Justice (Barreau, Chambre des notaires, Magistrature, etc).		

L'évaluation de programme

En 2001-2002, les travaux du comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants, qui avait été formé pour rendre compte de la mise en oeuvre de la *Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile* relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants, se sont poursuivis et un rapport final suivi d'un projet de loi ont été déposés à l'automne 2001.

Quant aux analyses de programme entreprises par le ministère de la Justice en 2001-2002, il y en a une qui mérite d'être signalée particulièrement :

Un comité consultatif a été formé en novembre 2001 afin de revoir le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels. Ce comité doit remettre ses recommandations au plus tard en juin 2002 et des modifications à la *Loi sur l'indemnisation aux victimes d'actes criminels* ainsi qu'à la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* pourraient être suggérées.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Activité judiciaire	67 615,0	4 653,6	62 961,4	65 631,0
2. Administration de la justice	275 418,5	12 504,7	262 913,8	270 683,3
3. Justice administrative	9 580,5	(140,0)	9 720,5	9 720,5
4. Aide aux justiciables	155 573,9	(9 729,2)	165 303,1	165 303,1
Total	508 187,9	7 289,1	500 898,8	511 337,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 386	(4)	3 390	—

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il vise également, par l'entremise du Comité sur la rémunération des juges, à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales et à formuler des recommandations au gouvernement. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent les juges par le biais du Conseil de la magistrature, le perfectionnement des juges et enfin, leur fournit le soutien administratif.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 67,6 M$ en 2002-2003, en hausse de 4,7 M$ par rapport à 2001-2002. Cette variation est attribuable à la révision du traitement des juges et à l'augmentation salariale des autres personnels.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et de la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 275,4 M$, dont 1,0 M$ en report de crédits 2001-2002, en hausse de 12,5 M$ par rapport à 2001-2002. Cette hausse découle essentiellement des augmentations salariales du personnel, du relèvement de la dépense d'amortissement, du relèvement de la dépense de loyer des différents palais de justice, des frais reliés à la tenue en 2002-2003 de procès majeurs de membres de groupes de motards criminalisés et enfin, de la réduction de la provision pour créances douteuses.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du ministère de la Justice au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme comprend le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 9,6 M$ en 2002-2003, en baisse de 0,1 M$ par rapport à 2001-2002. Cette variation résulte, notamment, de la prise en compte de surplus accumulés au fonds du Tribunal pour son financement, ce qui réduit la contribution du Ministère, et de l'augmentation de la rémunération consentie aux membres du Tribunal et aux autres personnels.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées, ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 155,6 M$ en 2002-2003, représentant une baisse de 9,7 M$ par rapport à 2001-2002. Une première partie de cette variation est reliée à la Commission des services juridiques et est imputable, entre autres, à la non-récurrence d'un forfaitaire à la rémunération des avocats de l'aide juridique et à la rétroactivité applicable aux nouveaux tarifs des avocats de la pratique privée représentant des bénéficiaires de l'aide juridique. En ce qui trait à l'autre partie, elle concerne le Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) pour laquelle l'année 2001-2002 a été exceptionnelle au niveau des réclamations, de sorte que la prévision des dépenses 2002-2003 a été établie sur la base moyenne des dernières années.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	23 364,0	14 504,9
Prêts, Placements et Avances	39,1	39,1

Le budget d'investissement 2002-2003 s'établit à 23,4 M$ dont 3,9 M$ en report de crédits 2001-2002, soit 2,5 M$ pour le Bureau des infractions et amendes, 1,0 M$ pour le Système intégré d'information de justice et 0,4 M$ pour divers projets de mise à niveau technologique. Ce budget d'investissement sera consacré principalement à la continuation de la mise à niveau technologique du Ministère, à l'implantation de la première phase du Système intégré d'information de justice ainsi qu'à la poursuite des projets de développement au Bureau des infractions et amendes et du plan d'accélération des investissements publics.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	3 480,0	3 447,4
Dépenses	2 568,9	2 523,0
Excédent (déficit)	911,1	924,4
Investissements	5,0	11,0
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent des amendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales. Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels peut aussi recevoir une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité ainsi qu'une subvention du Ministère.

LE FONDS DES REGISTRES

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	25 050,0	24 569,8
Dépenses	24 481,1	22 963,9
Excédent (déficit)	568,9	1 605,9
Investissements	2 308,1	2 498,3
Effectif (ETC)	111	111

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers ainsi que des enregistrements officiels. Les revenus du Fonds proviennent de la vente de services en matière de publicité des droits et des frais chargés pour procéder aux enregistrements officiels. En 2002-2003, les investissements sont moins importants qu'au cours des

dernières années puisque le Registre des droits personnels et réels mobiliers a pratiquement complété son développement.

La prévision de revenus 2002-2003 tient compte que les revenus provenant des droits à inscrire au Registre des droits personnels et réels mobiliers ont pratiquement atteint leur vitesse de croisière. La hausse des dépenses est attribuable à l'augmentation des traitements et du personnel, de même qu'à l'amortissement afférent aux équipements et aux développements informatiques.

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La *Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (L.R.Q.,M-19.1.2) formule ainsi la mission du ministre :

« Le ministre a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions. »

Conformément à cette mission, la ministre doit assurer la mise en oeuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI). Cette politique doit aussi faire l'objet d'une évaluation régulière visant à vérifier l'atteinte de ses objectifs, l'efficacité de ses stratégies, son adaptation aux nouveaux besoins ainsi que son impact sur les individus et sur l'ensemble de la société.

Par ses actions, le Ministère assure la cohérence de l'intervention gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et contribue au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger.

Les créneaux d'activités du Ministère correspondent aux éléments suivants :

— Mettre en oeuvre et évaluer la Politique québécoise de la science et de l'innovation;

— Suivre l'évolution du système québécois d'innovation;

— Mobiliser ses partenaires, notamment par l'intégration à des réseaux existants et l'établissement de nouveaux réseaux;

— Concevoir et réaliser des actions transversales en recherche, science, technologie et innovation (RSTI) qui complètent ou améliorent les interventions existantes;

— Gérer les programmes et les activités dont il a la responsabilité en propre.

Les organismes associés au MRST

Deux organismes budgétaires relèvent de la responsabilité du ministre :

— Le Conseil de la science et de la technologie a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative au développement scientifique et technologique du Québec, y compris la formation professionnelle, technique et scientifique, la recherche universitaire et industrielle, ainsi que le transfert de technologies;

— L'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a pour mandat d'informer et de conseiller le ministre et les instances décisionnelles du système de santé sur l'évaluation des technologies et des pratiques en santé, tout en fournissant un soutien à la mise en oeuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.

Quatre organismes extrabudgétaires, dont le financement est assuré en tout ou en partie par les crédits du Ministère, relèvent également de sa responsabilité :

— Les trois fonds subventionnaires québécois qui contribuent au développement de la recherche en appuyant la relève universitaire et en soutenant les chercheurs dans leur formation ainsi que dans leurs activités de recherche et de diffusion des connaissances, soit :

  - le Fonds de la recherche en santé du Québec dont le mandat est maintenant élargi à tout le domaine de la recherche en santé;

  - le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies qui se consacre aux domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie;

  - le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture qui est voué aux domaines reliés aux sciences sociales et humaines, ainsi qu'à l'éducation, à la gestion, aux arts et aux lettres.

— Le Centre de recherche industrielle du Québec est une société d'État dont la mission est de stimuler le développement économique du Québec par le soutien direct aux petites et moyennes entreprises et le renforcement de leur capacité d'innovation en agissant, notamment, comme centre de veille et de transfert de technologies génériques vers les entreprises.

Il y a lieu de noter que le Conseil québécois de la recherche sociale, organisme budgétaire du MRST, fut aboli par l'adoption, en juin 2001, de la *Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (2001, c. 28). Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture assume désormais les principales fonctions et obligations du Conseil québécois de la recherche sociale. Cette loi a également institué le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies en remplacement du Fonds pour la formation des chercheurs et l'aide à la recherche. En outre, elle a élargi le mandat du Fonds de la recherche en santé du Québec afin, notamment, de promouvoir et d'aider financièrement toutes les dimensions de la recherche sur la santé, y compris la recherche fondamentale, clinique et épidémiologique ainsi que la recherche en santé publique et la recherche sur les services de santé. Elle fait également obligation, aux trois fonds, de transmettre au ministre un plan triennal d'activités indiquant les enjeux, les orientations, les objectifs et les axes d'interventions retenus, les résultats visés au terme de la période couverte par le plan ainsi que les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

La Politique québécoise de la science et de l'innovation « Savoir changer le monde » a été rendue publique en janvier 2001. Depuis, les efforts du Ministère et des organismes relevant du ministre sont orientés vers la mise en oeuvre et le suivi de cette politique en concertation avec leurs partenaires sur tout le territoire du Québec. Ainsi, le Ministère compte au cours de l'année :

— Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et de l'innovation;

— Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir;

— Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international;

— Stimuler l'innovation dans toutes les organisations.

Les actions du Ministère s'appuieront sur le recours systématique aux réseaux et sur l'intensification du partenariat, en misant sur la coordination des interventions des différents partenaires en recherche et en innovation.

Enfin, le Ministère soutiendra les trois fonds subventionnaires dans l'appropriation de leurs nouveaux mandats, le développement de la concertation et l'harmonisation de leurs pratiques.

Les choix budgétaires

Le Ministère gérera un budget de dépenses pour 2002-2003 totalisant 246,5 M$, réparti comme suit :

— 223,2 M$ dédiés à la clientèle pour soutenir : la recherche et la formation des chercheurs par l'intermédiaire des fonds subventionnaires; l'innovation, la liaison et le transfert; la promotion des carrières scientifiques et techniques et la diffusion des connaissances; le rayonnement international; divers projets structurants dans le domaine de la recherche et de l'innovation;

— 20,8 M$ dédiés à la planification, à la coordination et au soutien administratif;

— 1,4 M$ versés au Conseil de la science et de la technologie et 1,1 M$ à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cibles et indicateurs de résultats

Orientation 1 : Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et l'innovation		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La responsabilité gouvernementale du MRST dans le suivi de la Politique	Coordonner l'implantation et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation.	Nombre de mesures structurantes de la Politique mises en oeuvre
La veille et la prospective	Fournir une vision complète et détaillée du système québécois de recherche et d'innovation et guider son développement.	Nombre de produits et services, et clientèles rejointes
La planification et l'évaluation	Évaluer l'intervention gouvernementale en RSTI.	Nombre de programmes ou de mesures évalués
La concertation gouvernementale	Assurer la synergie en RSTI avec les ministères et les organismes partenaires.	Nombre de mécanismes de concertation en opération
La concertation intergouvernementale	Inciter le gouvernement fédéral à collaborer sur une base d'équité au financement de la RSTI et ce, dans le respect des compétences du Québec.	Obtention de fonds additionnels du fédéral au Québec

Orientation 1 : Assurer la mise en oeuvre concertée de la Politique québécoise de la science et l'innovation		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La liaison régionale	Susciter la participation de chacune des régions du Québec, selon ses particularités, à l'essor du système de recherche et d'innovation.	Nombre d'initiatives de concertation en RSTI appuyées par le MRST
Le positionnement international	Accentuer la portée de l'action gouvernementale en RSTI au plan international.	Nombre de projets et d'événements internationaux soutenus par le MRST
Actions déterminantes : — Suivi, avec les partenaires, de l'implantation de la PQSI; mise en oeuvre d'un ensemble de produits et services d'information stratégique sur le système québécois d'innovation; développement d'une vision et d'une démarche de prospective dans le cadre de l'Observatoire-réseau; évaluation de programmes et de mesures; coordination interministérielle en RSTI; coordination de Recherche Québec, représentations auprès du gouvernement fédéral; participation aux conférences administratives régionales (CAR) et à divers comités; promotion de la coopération et rencontres technologiques; soutien à des opérations de maillage et projets de partenariat.		

Orientation 2 : Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'appropriation de la science et de la technologie	Hausser le niveau de la culture scientifique des Québécois et des Québécoises pour favoriser un meilleur exercice de leur citoyenneté.	Nombre d'actions de diffusion dans le cadre des programmes et des activités du MRST et nombre de personnes rejointes
La promotion des carrières scientifiques et technologiques	Susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques, notamment celui des filles.	Nombre d'organismes et d'entreprises menant des activités de promotion des carrières Nombre d'actions de promotion des carrières menées auprès des jeunes et nombre de personnes rejointes Nombre de projets et nombre de filles rejointes

Orientation 2 : Favoriser la diffusion et l'appropriation du savoir		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Activités régulières de diffusion de l'information scientifique; élaboration d'un plan d'action afin d'inciter les producteurs de science et technologie à diffuser davantage; préparation de l'Année de la science; activités de promotion des carrières scientifiques.		

Orientation 3 : Contribuer à développer une base de recherche scientifique de calibre international		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le soutien à la carrière des chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de recherche du réseau de la santé et des services sociaux	Contribuer au développement de la relève des chercheurs et au soutien de leurs travaux de recherche.	Montant des subventions de recherche accordées
La dotation d'infrastructures physiques	Contribuer à l'amélioration d'un environnement physique de qualité pour la recherche.	Montant d'investissements consentis pour les infrastructures de recherche financées par les gouvernements
Actions déterminantes : — Soutien des fonds subventionnaires dans le cadre de l'élaboration de leurs plans triennaux respectifs; poursuite de la mise en oeuvre du programme Appui au financement d'infrastructures - Recherche Québec.		

Orientation 4 : Stimuler l'innovation dans toutes les organisations		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La valorisation de la recherche	Assurer l'appropriation par les universités et leurs centres affiliés, des orientations de la Politique en matière de propriété intellectuelle.	Degré de conformité aux principes de la Politique et adoption de politiques de propriété intellectuelle harmonisées
	Établir les balises de la gestion de la propriété intellectuelle au gouvernement.	Adoption d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle dans les ministères et les organismes

Orientation 4 : Stimuler l'innovation dans toutes les organisations		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le transfert des connaissances	Adapter le dispositif de liaison et de transfert.	Adoption et mise en oeuvre du plan d'affaires du Centre de recherche industrielle du Québec
L'innovation technologique	Améliorer l'infrastructure de soutien nécessaire à l'accompagnement des inventeurs.	Nombre d'inventeurs soutenus Niveau de satisfaction de la clientèle
L'innovation sociale	Développer, au sein du secteur public la capacité de soutien en innovation sociale.	Nombre de projets d'innovation sociale appuyés
Actions déterminantes : — Mise en oeuvre d'un plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements affiliés; élaboration d'un cadre de gestion de la propriété intellectuelle en milieu gouvernemental; adaptation de l'offre de services en matière de liaison et de transfert aux besoins des petites et moyennes entreprises; évaluation des besoins en matière de services d'accompagnement des inventeurs; développement des compétences des accompagnateurs; évaluation des besoins de soutien et proposition de mécanismes d'appui à l'innovation sociale.		

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Orientation 1 : Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les avis du Conseil		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La recherche en sciences humaines et ses retombées sur le mieux-être de la population québécoise	Atteindre un meilleur équilibre entre les préoccupations sociales et les préoccupations économiques des avis du Conseil.	Augmentation du nombre d'avis portant sur une problématique de sciences humaines Meilleure couverture des questions d'ordre social dans l'ensemble des avis Connaissance du niveau de satisfaction des utilisateurs
La culture scientifique et technique	Accroître la prise en compte de la dimension culture scientifique et technique dans les avis du Conseil.	Comité de pilotage implanté Sondage et bilan sur la culture scientifique et technique réalisés

Orientation 1 : Renforcer la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de la science, de la technologie et de l'innovation dans les avis du Conseil		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La dimension éthique de la science et de la technologie	Informer et sensibiliser le public à ces questions.	Nombre de rapports produits par la Commission de l'éthique de la science et de la technologie

Actions déterminantes :

— Production d'avis portant sur une problématique de sciences humaines et intégration de la dimension sociale dans l'ensemble des avis du Conseil; vérification du niveau de satisfaction des utilisateurs des avis du Conseil eu égard aux préoccupations sociales et économiques; mise en place d'un comité de pilotage sur la culture scientifique et technique; réalisation d'un sondage et production d'un bilan sur l'état de la culture scientifique et technique; activités de consultation auprès des interlocuteurs et partenaires de la Commission de l'éthique de la science et de la technologie.

Orientation 2 : Mieux contrôler la pertinence, la qualité et la diffusion des avis du Conseil afin de maximiser leur impact		
Axe d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Organisation d'une vigie prospective du domaine	Maintenir et améliorer la pertinence du choix des sujets d'avis.	Connaissance du niveau de satisfaction des interlocuteurs et utilisateurs
Systématisation de la démarche de production des avis	Maintenir et améliorer la pertinence et la qualité des analyses et recommandations du Conseil.	Connaissance du niveau d'appréciation des interlocuteurs et utilisateurs Tableau de bord et rapport de gestion par projet réalisé
Diffusion stratégique des avis	Favoriser l'appropriation des avis et recommandations du Conseil par ceux qui sont le plus directement concernés.	Plan de communication adopté

Actions déterminantes :

— Vérification du niveau de satisfaction sur la pertinence des sujets d'avis du Conseil; identification périodique et suivi des sujets émergents et de pointe; vérification du niveau de qualité des analyses et recommandations du Conseil; parachèvement de la conception et de la mise en oeuvre d'un cadre de gestion de projets; élaboration d'une stratégie de communication spécifique pour chaque avis.

L'AGENCE D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES ET DES MODES D'INTERVENTION (AÉTMIS)

Orientation 1 : Accroître la capacité de l'Agence à évaluer la performance du système de santé		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Accroissement de la contribution de l'Agence à l'évaluation du système de santé	Permettre de mieux positionner les activités de l'Agence parmi les intrants requis pour évaluer la performance du système de santé.	Plan de développement publié et suivi effectué Nombre de réunions du comité d'orientation avec les 18 partenaires du réseau de la santé Développement de liens avec les CHU et les instituts universitaires
Actions déterminantes : — Développer et soutenir les liens avec les acteurs clés du réseau par des réunions et l'implication dans des projets conjoints; participation à des colloques et séminaires en évaluation.		

Orientation 2 : Accroître la capacité de l'Agence à identifier les besoins émergents d'évaluation dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans le domaine de la santé en général		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réseautage et liens avec les intervenants du domaine de la santé	Établir le réseau de l'Agence dans le milieu des aides techniques aux personnes handicapées.	Production de la cartographie du milieu des aides techniques aux personnes handicapées
Développement d'approches de veille technologique et organisationnelle en regard des besoins des décideurs	Participer à la réactivation du réseau des agences canadiennes en évaluation des technologies de la santé (ÉTS).	Tenue de la réunion annuelle du réseau des agences canadiennes en ÉTS Nombre de réunions du comité d'orientation avec les 18 partenaires du réseau de la santé
Actions déterminantes : — Inciter les échanges d'information sur l'identification des besoins prioritaires en ÉTS; identifier les mécanismes de collaboration entre les agences d'évaluation; évaluer l'expertise technique et les ressources financières appropriées.		

Orientation 3 : Améliorer la réponse aux requêtes et aux besoins d'information de la clientèle de l'Agence		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Refonte du mode de production au sein de l'Agence	Réorganiser la direction scientifique de l'Agence.	Mise en place d'une nouvelle structure de la direction scientifique
Collaboration avec les partenaires de l'Agence (chercheurs externes et autres agences)	Établir des modalités de collaboration avec les partenaires, pour la production de travaux d'évaluation ou l'adaptation de rapports.	Mise en place de protocoles standards de collaboration avec les chercheurs externes, les réseaux de recherche, les autres agences d'ÉTS et l'industrie
Actions déterminantes : — Définir la répartition des tâches et les responsabilités de la direction scientifique; identifier et sélectionner les candidats; intégrer les nouvelles expertises dans leurs postes d'activité; définir les secteurs d'intérêts entre partenaires; établir les contacts entre experts; travailler sur des projets conjointement.		

Orientation 4 : Augmenter la diffusion de la culture de l'évaluation et consolider son rôle dans la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Formation continue de chercheurs et de décideurs	Favoriser la participation des chercheurs de l'externe.	Développement et mise en place d'une politique de formation et de participation à des séminaires, colloques et congrès Nombre de réunions scientifiques hebdomadaires tenues qui sont données par des chercheurs externes
Participation au programme de maîtrise internationale en évaluation et gestion des technologies de la santé	Mettre en place la structure d'accueil et d'encadrement sur une base annuelle.	Implication dans l'organisation et l'enseignement de la maîtrise Prise en charge d'étudiants en formation

Orientation 4 : Augmenter la diffusion de la culture de l'évaluation et consolider son rôle dans la prise de décision		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Développer une méthodologie d'évaluation de référence avec les experts de l'Agence; discuter du document et finaliser le document de méthodologie; identifier les expertises techniques et les moyens financiers pour en assurer sa promotion; améliorer la diffusion des rapports auprès des clientèles cibles et des médias spécialisés.		

Orientation 5 : Consolidation du leadership de l'Agence au niveau international		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Poursuite et développement de la fonction-conseil de l'Agence auprès d'agences et d'organismes ailleurs dans le monde	Offrir un service-conseil auprès des organismes d'évaluation ailleurs dans le monde.	Nombre de contacts et projets élaborés avec les organismes internationaux
Poursuite et développement de la fonction-conseil de l'Agence auprès d'agences et d'organismes ailleurs dans le monde	Collaborer à la formation d'intervenants en évaluation ailleurs dans le monde.	Publication d'un plan d'activités de formation en Amérique latine Développement d'initiatives de formation pour les acteurs du milieu de la santé
Actions déterminantes : — Établir des contacts avec les principaux organismes internationaux et faire le suivi avec les acteurs clés du milieu de la santé en matière d'évaluation; participer à des colloques et séminaires; recevoir des missions internationales et des visiteurs.		

L'évaluation de programme

L'adoption d'un plan triennal d'évaluation des programmes gérés par le Ministère, la production de rapports de suivi de la mise en oeuvre de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et l'approche pragmatique retenue pour évaluer l'intervention gouvernementale en recherche, science, technologie et innovation, sont les trois développements significatifs survenus au cours de l'année 2001-2002.

Le plan triennal d'évaluation

Certaines évaluations prévues au plan triennal d'évaluation des programmes gérés par le Ministère sont reliées directement au plan stratégique.

L'évaluation du programme Tenue de congrès a débuté en 2002. Cette évaluation permettra d'apprécier la contribution de ce programme à l'objectif stratégique : hausser le niveau de la culture scientifique.

L'évaluation du programme Aide à la relève a également débuté en 2002. Cette évaluation permettra d'apprécier la contribution de ce programme à l'objectif stratégique : susciter l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques.

Trois mesures fiscales administrées par le Ministère en vue de favoriser la recherche dans les entreprises seront également évaluées à compter de 2002-2003.

Le suivi de la mise en oeuvre de la Politique

La loi constitutive du Ministère prévoit que la Politique fasse l'objet d'une évaluation régulière. La stratégie d'évaluation retenue comporte la production de rapports de suivi permettant de dégager une vue d'ensemble des réalisations et de contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique : coordonner l'implantation et le suivi de la Politique.

L'évaluation de l'intervention gouvernementale

L'approche retenue pour évaluer l'intervention gouvernementale en recherche, science, technologie et innovation consiste à identifier des dossiers prioritaires pouvant être évalués en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

Trois dossiers prioritaires ont été retenus pour la prochaine année : la mesure du niveau de culture scientifique, la mesure des impacts socio-économiques de la recherche et l'identification des secteurs prioritaires en liaison et transfert pour les PME québécoises.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2002-2003 du Ministère s'établit à 246,5 M$, ce qui représente une augmentation de 19,5 M$ par rapport au budget de dépenses de 2001-2002.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	23 235,7	1 300,0	21 935,7	22 202,9
2. Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation	223 222,6	18 164,1	205 058,5	201 488,5
Total	246 458,3	19 464,1	226 994,2	223 691,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	257	—	257	—

Programme 1 : Soutien administratif à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

Ce programme vise à procurer les ressources humaines et matérielles ainsi que les services administratifs nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, au développement de mécanismes d'évaluation, à la gestion de mesures, à la coordination de l'intervention gouvernementale en matière d'acquisition et de partage du savoir, de recherche et d'innovation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Planification, coordination, mise en oeuvre et soutien administratif	20,8
– Conseil de la science et de la technologie	1,4
– Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	1,1

Le budget de dépenses 2002-2003, qui totalise 23,3 M$, connaît une augmentation de 1,3 M$ par rapport au budget 2001-2002; cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des coûts salariaux et à l'ajout de ressources pour de nouvelles responsabilités de gestion.

Programme 2 : Mesures d'aide à la recherche, à la science, à la technologie et à l'innovation

Ce programme vise à fournir les ressources financières pour soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Fonds de la recherche en santé du Québec	75,0
– Soutien à la recherche et à l'innovation	56,8
– Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	46,3
– Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	38,1
– Centre de recherche industrielle du Québec	7,0

L'enveloppe budgétaire de ce programme connaît une croissance de 18,2 M$ due en majeure partie à une augmentation du financement alloué aux fonds subventionnaires et aux centres de liaison et de transfert, de même qu'à l'ajout du programme d'appui au financement d'infrastructures - Recherche Québec et de crédits dédiés au soutien à la génomique.

Afin d'appuyer les orientations issues de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, une enveloppe d'engagements de 447,0 M$ permettra de poursuivre la mise en oeuvre de divers projets dans le cadre du Programme d'appui au financement d'infrastructures - Recherche Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	521,3	521,3
Prêts, Placements et Avances	—	—

En matière d'investissements, le montant de 0,5 M$ pour 2002-2003 correspond principalement à divers projets d'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques, et au développement informatique (implantation de systèmes) nécessaire à la prestation de services du Ministère.

RÉGIONS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Régions a pour mission de susciter et soutenir le développement local et régional dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, en favorisant sa prise en charge par les collectivités intéressées dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État, ainsi que d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales touchant le développement local et régional.

Le Ministère concentre son action sur sept fonctions de base, autour desquelles gravite l'ensemble de ses activités :

— **Vigie :** observer, acquérir et diffuser les connaissances concernant les tendances en matière de développement local et régional et les caractéristiques spécifiques à chacune des régions ainsi que leur état de développement;

— **Conception et planification :** élaborer des orientations, politiques, programmes, stratégies et mesures en matière de développement local et régional;

— **Conseil :** fournir au gouvernement des avis et des conseils sur toute question relative au développement local et régional et collaborer à l'élaboration des politiques et stratégies initiées par d'autres ministères et organismes;

— **Concertation et coordination :** accompagner et soutenir les intervenants du milieu dans leur fonction de concertation pour planifier et réaliser les priorités de développement, et coordonner l'action des représentants des ministères et organismes gouvernementaux dans la perspective d'une meilleure harmonisation des interventions gouvernementales en développement local et régional;

— **Gestion de mesures :** mettre en oeuvre, directement ou par le biais de délégations auprès des partenaires locaux et régionaux, des mesures adaptées aux particularités régionales ainsi qu'attribuer, payer et effectuer un suivi des mesures, directement ou par le biais de délégations auprès des partenaires locaux et régionaux;

— **Reddition de comptes :** fixer des objectifs et mesurer l'atteinte des résultats de même que rendre compte de l'action du Ministère et de ses partenaires à l'Assemblée nationale;

— **Administration :** gérer les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du Ministère.

Les principaux partenaires

Pour réaliser sa mission, le Ministère accompagne et soutient l'action des intervenants locaux et régionaux dans la prise en charge du développement de leur milieu. Il délègue, dans le cadre d'ententes de gestion, des responsabilités à ses partenaires en y rattachant les ressources correspondantes. Ces intervenants locaux et régionaux sont regroupés au sein d'organismes autonomes composés de gens du milieu.

Les principaux partenaires mis à contribution pour la réalisation de la mission du Ministère, à l'exception des régions de Montréal et de Laval qui relèvent de la responsabilité du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole (MAMM) et de la région de la Capitale-Nationale qui relève du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, sont les suivants :

— **La municipalité régionale de comté (MRC)** ou son équivalent : elle a un rôle important à jouer dans la reconnaissance et le fonctionnement du Centre local de développement (CLD) de son territoire. Le conseil de la MRC, au nom des municipalités membres, reconnaît le CLD en adoptant une résolution à cet effet. C'est notamment sur la base de cette résolution que le ministre peut accréditer un CLD. Le conseil de la MRC signe, conjointement avec le gouvernement, une entente annuelle de gestion avec le CLD et participe à son financement. Il peut, à cet égard, signifier des attentes particulières au CLD. Elle constitue également le partenaire privilégié dans la conclusion des Pactes ruraux;

— **Le centre local de développement (CLD) :** implanté sur le territoire de chaque municipalité régionale de comté (MRC) ou son équivalent (soit 92 CLD en excluant ceux qui relèvent du MAMM et du Bureau de la Capitale-Nationale), le CLD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux acteurs socio-économiques du milieu local. Il a principalement pour mandat de regrouper ou de coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat sur son territoire et d'assurer le financement de ces services, d'élaborer un plan d'action pour l'économie et l'emploi et de définir des stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

— **Le conseil régional de développement (CRD) :** présent dans chacune des régions du Québec, le CRD réunit des représentants des élus municipaux et des principaux agents de développement économique, social et culturel de la région. Il a principalement pour mandat de favoriser la concertation entre les partenaires régionaux et d'élaborer un plan stratégique de développement pour sa région. Il constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement en région avec lequel il signe une entente cadre de développement.

Le Ministère est, de plus, en contact étroit avec les associations et groupements nationaux liés au développement des régions, soit principalement : l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ); l'Association des régions du Québec (ARQ) inc. qui regroupe les CRD du Québec; la Table Québec-régions, composée des présidents des CRD de toutes les régions du Québec, du ministre des Régions, du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et du ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, qui conseille les trois ministres sur les questions relatives au développement régional; Solidarité rurale qui conseille le ministre des Régions en matière de ruralité.

Le ministère des Régions préside également la Conférence administrative régionale (CAR) regroupant les différents ministères et organismes gouvernementaux présents en région. La CAR a pour mandat d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielle en région en vue de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur son territoire dans ses dimensions économique, sociale et culturelle.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Le Ministère est à compléter l'élaboration d'un nouveau plan stratégique 2002-2005. Ainsi, les choix budgétaires, les objectifs et les indicateurs de résultat présentés ci-après reflètent les orientations proposées. La version finale qui sera transmise à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines précisera les cibles à atteindre.

Les choix budgétaires

Le budget de dépenses alloué au ministère des Régions pour l'année 2002-2003 s'élève à 194,7 M$ et se répartit comme suit :

— Le Ministère a retenu une orientation majeure, soit le renforcement du partenariat avec ses deux réseaux de partenaires, soit les centres locaux de développement (CLD) qui interviennent au niveau local et les conseils régionaux de développement (CRD) qui agissent au niveau régional. Afin de réaliser leurs mandats, le Ministère leur alloue respectivement 41,5 M$ et 25,5 M$;

— Le Ministère a adopté également une orientation portant sur la mise en oeuvre de politiques et de stratégies particulières de développement des territoires. Ainsi, il entend allouer 68,2 M$ au plan de développement des régions ressources, 7,4 M$ pour l'appui à la restructuration de l'économie de la MRC du Bas-Richelieu, 1,9 M$ pour le plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et 17,9 M$ pour la mise en oeuvre de la Politique nationale de la ruralité;

— Différentes mesures d'aide en plus des provisions pour créances douteuses totalisent 15,1 M$;

— Finalement, pour assurer la mise en oeuvre du plan stratégique, le Ministère dispose d'un budget de fonctionnement totalisant 17,1 M$.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Le tableau suivant présente les principales actions que le Ministère entend mettre en oeuvre, au cours de 2002-2003, pour l'atteinte des objectifs et la mise en oeuvre des orientations et axes d'intervention de son plan stratégique.

Orientation 1 : Proposer une vision prospective du développement des territoires dans ses dimensions économique, sociale et culturelle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Utilisation stratégique de la connaissance	Approfondir les connaissances des caractéristiques locales et régionales, des enjeux et des tendances majeures qui se dessinent en développement local et régional.	Sujets de veille sur les enjeux et les tendances en développement local et régional convenus avec les partenaires et les ministères et organismes gouvernementaux Conception d'un tableau de bord sur l'état de développement des régions
	Rendre accessibles les connaissances acquises aux ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'à nos partenaires.	Nombre et nature des activités d'information réalisées auprès des clientèles cibles Nombre et nature des clientèles rejointes

Orientation 1 : Proposer une vision prospective du développement des territoires dans ses dimensions économique, sociale et culturelle		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Approche globale et intégrée du développement local et régional	Élaborer et proposer un cadre de référence sur le développement global et intégré du territoire québécois, dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, ainsi que des recommandations.	Nombre et nature des activités de consultation réalisées auprès des partenaires et des ministères et organismes gouvernementaux
	Contribuer à accroître la participation des jeunes et des femmes dans le développement local et régional.	Évolution du nombre de jeunes et de femmes qui ont accès aux mesures offertes par les CLD/CRD/Ministère Évolution du nombre de jeunes et de femmes sur les instances décisionnelles des CLD/CRD

Actions déterminantes :

— Convenir d'une démarche de veille stratégique avec les CRD et les CAR pour assurer la mise à jour régulière des données sur les caractéristiques et les enjeux de développement propres à chaque région;

— Mettre en place un processus de veille stratégique sur les enjeux et les tendances en développement local et régional, en collaboration avec nos partenaires et les ministères et organismes gouvernementaux;

— Développer et mettre en oeuvre des stratégies de diffusion adaptées aux clientèles ciblées pour orienter leurs actions;

— Initier avec les milieux locaux et régionaux, ainsi qu'avec les ministères et organismes gouvernementaux, une réflexion sur une vision globale et intégrée du développement du territoire québécois;

— Contribuer aux travaux de groupes ou forums de discussion;

— Documenter la problématique et les enjeux de développement local et régional propres aux jeunes et aux femmes.

Orientation 2 : Agir sur les territoires qui requièrent des interventions particulières		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Politiques et stratégies particulières de développement des territoires	Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Stratégie de développement économique des régions ressources, du Plan de relance de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Plan de relance de Sorel-Tracy.	Fréquence de réunions des comités régionaux mis en place Production d'un bilan qui contient des informations sur le nombre de mesures et de projets mis en œuvre / nombre de mesures et projets annoncés dans le budget, le nombre d'emplois créés ou maintenus, le nombre d'entreprises créées ou consolidées et le montant des investissements générés et effet levier
	Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique nationale sur la ruralité.	Mise en place du Secrétariat et des comités de mise en oeuvre Nombre de Pactes ruraux conclus
	Assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique de développement du Nord-du-Québec.	Niveau d'implantation du réseau de communications électroniques Nombre de clientèles et de ministères rejoints
	Concevoir et mettre en oeuvre des créneaux d'excellence pour assurer la promotion et le développement des territoires.	Nombre de secteurs potentiellement porteurs de créneaux sur lesquels les régions travaillent Nombre de créneaux officiellement reconnus par le gouvernement Nombre d'ententes, projets et activités qui contribuent à la mise en place des créneaux Montants des investissements consentis par le gouvernement pour la mise en place des créneaux et effet levier

Orientation 2 : Agir sur les territoires qui requièrent des interventions particulières		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Présider les travaux des comités régionaux de coordination et du Comité national de suivi de la Stratégie de développement économique des régions ressources; — Gérer, en partenariat avec le milieu, les stratégies de développement et les mesures qui relèvent du Ministère; — Effectuer un suivi des politiques et stratégies par la production de rapports périodiques et, au besoin, formuler des recommandations; — Mettre en place le Secrétariat à l'innovation rurale et le Comité des partenaires de la ruralité; — Coordonner le processus de négociation et de conclusion des Pactes ruraux et les interventions des ministères sectoriels au central et en région; — Implanter un réseau de communications électroniques; — Diffuser le concept des créneaux d'excellence auprès des partenaires et des ministères et organismes gouvernementaux; — Identifier dans les 14 régions du Québec, les secteurs qui présentent un potentiel pour les créneaux d'excellence; — Associer les partenaires du milieu et les ministères et organismes gouvernementaux à la conception et la mise en oeuvre des créneaux d'excellence et en effectuer le suivi.		

Orientation 3 : Renforcer le partenariat avec les milieux locaux et régionaux		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Amélioration de la performance des CLD	Soutenir, dans les CLD, le développement d'expertises, de connaissances, d'outils et de mesures financières en matière d'entrepreneurship local.	Nombre et nature des outils et des activités réalisés pour soutenir les CLD en entrepreneurship local Nombre de consultations exercées auprès des organismes et centres universitaires

Orientation 3 : Renforcer le partenariat avec les milieux locaux et régionaux		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Accroître la notoriété des CLD auprès des entrepreneurs, des MRC et des ministères et organismes gouvernementaux, afin de renforcer leur capacité d'action en entrepreneurship local sur leur territoire.	Niveau de financement en dollars des MRC dans les CLD Nombre de ministères et organismes gouvernementaux qui utilisent le réseau des CLD pour distribuer leurs services en entrepreneurship local / montants qui transitent vers les CLD Nombre d'entreprises qui ont utilisé les services des CLD pour le démarrage ou l'expansion de leur entreprise
	Améliorer les processus de gestion dans une optique de simplification et de stabilisation de leur source de revenus.	Nombre de processus révisés / taux de satisfaction des CLD
	Produire un bilan annuel des CLD et réaliser des évaluations de leurs actions.	Réalisation de l'évaluation du Fonds local d'investissement (FLI) Nombre de CLD qui ont produit un bilan annuel / nombre total de CLD Nombre de CLD évalués conjointement par le Ministère et les MRC / nombre total de CLD
Accentuation du rôle des CRD comme interlocuteurs privilégiés auprès du gouvernement	Valoriser le rôle conseil des CRD dans la mise en oeuvre des politiques et priorités d'action des ministères et organismes gouvernementaux.	Nombre d'avis transmis par les CRD au Ministère et aux ministères et organismes gouvernementaux Nombre d'activités de concertation / consultations effectuées par les CRD à la demande du Ministre et des ministères et organismes gouvernementaux Nombre de rencontres avec la Table Québec-régions

Orientation 3 : Renforcer le partenariat avec les milieux locaux et régionaux		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Négocier et conclure avec les CRD les ententes-cadres de développement, les plans d'action et les ententes spécifiques, dans le respect des échéanciers.	Nombre d'ententes-cadres de développement renouvelées / nombre d'ententes arrivées à échéance Nombre de régions avec des plans d'action en vigueur Nombre d'ententes spécifiques par région Intervalle de temps entre l'adoption de l'entente cadre et l'adoption du plan d'action
	Accroître, dans les unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux, la connaissance et l'utilisation des ententes-cadres de développement et des ententes spécifiques comme outils privilégiés de régionalisation.	Dépôt du rapport contenant un état de situation du processus de conclusion des ententes spécifiques et des recommandations
	Réaliser un bilan annuel des CRD.	Paramètres servant à la production du bilan annuel conclus avec les CRD

Actions déterminantes :

— Consulter les CLD pour connaître et répondre aux besoins en matière d'expertises, de connaissances, d'outils et de mesures en entrepreneurship local;

— Renforcer les relations avec l'ACLDQ par l'établissement de rencontres formelles et soutenues;

— Établir des relations avec les organismes et les centres universitaires dédiés à l'entrepreneurship local pour développer notre expertise;

— Élaborer, en concertation avec les CLD, une stratégie de promotion qui vise principalement les différentes communautés d'affaires ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux;

Orientation 3 : Renforcer le partenariat avec les milieux locaux et régionaux		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
— Rencontrer les MRC et les fédérations municipales pour définir des mécanismes de collaboration plus structurés et plus réguliers; — Consulter les CLD pour connaître leurs besoins en matière de simplification et de stabilisation de leurs revenus; — Évaluer le FLI (pratiques d'investissements, impacts dans le milieu, etc.) en 2002-2003; — Réaliser avec les MRC l'évaluation des CLD, tel que prévu dans l'entente de gestion; — Instaurer des liens plus étroits entre les CRD et les CAR; — Réviser avec l'ARQ le rôle de la Table Québec-régions; — Renforcer les relations avec l'ARQ par l'établissement de rencontres formelles et soutenues; — Coordonner les travaux des CAR pour la négociation et la conclusion des ententes cadres de développement, des plans d'action et des ententes spécifiques; — Convenir avec les CRD d'un mécanisme de suivi des plans d'action; — Améliorer le processus de conclusion de l'entente spécifique; — Convenir en 2002-2003 avec les CRD des paramètres du bilan annuel.		

Orientation 4 : Assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en région et une meilleure adaptation aux réalités régionales		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux au palier régional	Coordonner l'action des ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en oeuvre et le suivi des plans d'action qui découlent des ententes cadres de développement.	Nombre et nature des mécanismes mis en place
	Faire converger les efforts de la CAR vers la recherche de solutions face à des problématiques particulières.	Nombre et nature des rencontres réalisées pour solutionner des problématiques

Orientation 4 : Assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en région et une meilleure adaptation aux réalités régionales		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Assurer dans chacune des CAR la réalisation d'un bilan de la contribution gouvernementale à la concrétisation des plans d'action.	Tenue de la rencontre annuelle de chacune des CAR pour faire le bilan Nombre de bilans réalisés par les CAR / nombre total de plans d'action arrivés à échéance Pourcentage des actions réalisées par les ministères et organismes gouvernementaux / actions prévues dans le plan
Concertation entre les ministères et organismes gouvernementaux au palier national	Positionner les enjeux et les priorités régionales dans les orientations et les plans d'action des ministères et organismes gouvernementaux.	Nombre et nature des comités interministériels et des rencontres bilatérales sur lesquels le Ministère assure une présence Nombre et nature des avis émis par le Ministère sur les politiques et stratégies qui ont une incidence sur le développement local et régional
	Harmoniser l'action du Ministère, du MAMM et du Bureau de la Capitale-Nationale dans la oeuvre de la Politique de soutien au développement local et régional.	Nombre et nature des mécanismes de collaboration convenus avec le MAMM et le Bureau de la Capitale-Nationale
Contribution au développement de nouveaux modes d'organisation et de prestation de services	Réaliser et évaluer des expériences pilotes pour simplifier, améliorer et harmoniser l'offre des services gouvernementaux en région, et formuler des recommandations au gouvernement.	Production de rapports d'étape sur les expériences pilotes réalisées en Estrie et en Mauricie

Orientation 4 : Assurer une plus grande cohérence de l'action gouvernementale en région et une meilleure adaptation aux réalités régionales		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Mettre en place les mécanismes nécessaires pour assurer le suivi et la mise en oeuvre des plans d'action; — Tenir des rencontres interministérielles sur des projets ou des problématiques particulières; — Convenir des paramètres des bilans régionaux avec la CAR; — Instaurer et maintenir des mécanismes de concertation entre le Ministère et les unités centrales des ministères et organismes gouvernementaux; — Fournir des avis aux autorités compétentes sur les politiques et stratégies en matière de développement local et régional (notamment l'examen de la clause territoriale); — Établir et mettre en place des mécanismes réguliers de collaboration et de concertation avec le MAMM et le Bureau de la Capitale Nationale; — Assurer le suivi des expériences pilotes réalisées en Estrie et en Mauricie.		

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES	VARIATION	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSE PROBABLE
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)	(4)
1. Mesures de soutien au développement local et régional	194 715,9	6 574,6	188 141,3	141 766,0
Total	194 715,9	6 574,6	188 141,3	141 766,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	160	—	160	—

Note : Le programme 1 contient une provision qui permet des transferts de crédits à d'autres programmes et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2001-2002 comprennent de tels virements; ceux effectués à partir du programme « Mesures de soutien au développement local et régional » s'élèvent à 38,4 M$.

Le Budget de dépenses 2002-2003 du Ministère s'établit à 194,7 M$, en hausse de 6,6 M$ par rapport à 2001-2002. L'écart s'explique essentiellement par les variations mentionnées ci-dessous.

Des crédits additionnels totalisant 17,7 M$ permettent d'une part, de poursuivre les activités reliées à la Stratégie de développement économique des régions ressources et d'autre part, de bonifier l'enveloppe allouée au développement des entreprises d'économie sociale ainsi que de financer la Politique nationale de la ruralité.

Finalement, certains programmes pour lesquels les engagements se terminent le 31 mars 2002 permettent une diminution de l'enveloppe de 11,1 M$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	620,0	620,0
Prêts, Placements et Avances	32 243,7	32 843,7

La diminution de 0,6 M$ allouée aux Prêts, Placements et Avances est due à l'échéance du prêt consenti en faveur de la Société de diversification économique de l'Outaouais totalisant 1,6 M$ et à l'augmentation de 1,0 M$ relativement aux prêts consentis aux CLD dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	23 721,0	20 125,0
Dépenses	23 721,0	20 125,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de développement régional permet le financement des mesures dans le cadre des ententes spécifiques et des projets structurants ayant un rayonnement régional. On entend par projets structurants, des projets qui s'inscrivent dans les priorités régionales et ayant un impact sur le développement de la région. Quant aux ententes spécifiques, il s'agit d'une convention associant un Conseil régional de développement (CRD) et un ministère ou un organisme gouvernemental et, le cas échéant, d'autres partenaires, à la mise en place de mesures permettant l'adaptation de l'action gouvernementale aux priorités régionales.

RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET IMMIGRATION

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration recrute des immigrants et favorise l'intégration harmonieuse au sein de la société d'accueil. Il fait aussi la promotion de l'ouverture à la diversité et soutient l'exercice des droits démocratiques. Par la diffusion et l'édition d'une information gouvernementale de qualité et par la gestion de l'état civil, il contribue à la simplification et à la qualité des relations entre les citoyens et l'État et assure l'intégrité de l'identité des citoyens. Plus précisément, le Ministère :

— Recrute, sélectionne et informe les candidats à l'immigration temporaire et permanente au Québec; s'assure du respect des exigences réglementaires pour les immigrants sélectionnés et soutient les partenaires dans la détermination ou la révision de l'admissibilité des demandeurs d'asile aux services gouvernementaux;

— Favorise la réunification familiale entre les résidents québécois et les membres de leur famille immédiate et s'assure du respect des engagements pris à cet égard;

— Offre des services d'intégration et de francisation qui permettent à la personne immigrante de trouver sa place, notamment dans les réseaux francophones de la société québécoise, de remplir ses obligations civiques et de contribuer au développement de son milieu;

— Favorise l'attraction et l'établissement durable des immigrants dans les régions hors du Montréal métropolitain et dans la Capitale-Nationale de façon à ce que l'ensemble du Québec profite de l'apport de l'immigration;

— Fait la promotion et favorise la compréhension de même que le respect des droits et libertés de la personne et de la représentation équitable de la diversité dans toutes les sphères de la société; soutient des actions visant l'élimination du racisme et de la discrimination et contribue ainsi à la pleine participation de l'ensemble des citoyens;

— Fournit, à titre de diffuseur et d'éditeur officiel, une information gouvernementale qui tient compte des besoins des citoyens selon le mode d'accès de leur choix;

— Favorise l'accessibilité et la cohérence des communications gouvernementales pour les citoyens en élaborant des normes et des politiques, en coordonnant des activités et en fournissant de l'aide conseil en communication ainsi qu'en information documentaire aux ministères et organismes du gouvernement; contribue au renouvellement et à la modernisation de la prestation des services publics de première ligne, notamment, par la simplification des démarches pour les citoyens;

— Fait la promotion de l'accès des citoyens aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par le secteur privé; soutient les ministères et organismes dans l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) et gère le registre de l'état civil afin d'assurer l'intégrité de l'identité des citoyens et des actes qui y sont inscrits et leur accessibilité conformément à la Loi.

De plus, le ministre est responsable des organismes suivants :

— La Commission d'accès à l'information*, qui agit à la fois comme tribunal administratif chargé de trancher les litiges en matière d'accès aux documents des organismes publics ou aux renseignements personnels dans les secteurs public et privé et comme organisme de surveillance de l'application des lois sur l'accès et de protection de l'information;

— L'Office de la protection du consommateur, qui a pour mission d'assurer le respect des droits des consommateurs au regard des enjeux et problématiques de consommation. À cette fin, l'Office doit, notamment, surveiller l'application de la *Loi sur la protection du consommateur* (L.R.Q. c. P-40.1), éduquer et renseigner la population en matière de protection du consommateur et promouvoir les intérêts des consommateurs;

— La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse[1], qui assure le respect et la promotion de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (L.R.Q., c. C-12), veille à l'application de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1);

— Le Curateur public du Québec, qui veille à protéger, dans ses droits et dans ses biens, le citoyen déclaré inapte par le tribunal et ce, par des mesures adaptées à son état et à sa situation. Le Curateur public du Québec agit lui-même comme représentant de ce citoyen dans le cas des régimes de protection publics. Il informe, soutient et surveille les représentants légaux dans le cas des régimes de protection privés et il fait enquête, s'il y a lieu. Le Curateur public du Québec a aussi pour mission de pourvoir à l'administration provisoire des biens en déshérence, non réclamés ou saisis, afin de les remettre ultérieurement aux ayants droit ou, si aucun d'eux n'a été retrouvé, au ministre des Finances du Québec;

— Le Conseil des relations interculturelles, qui a pour fonction de conseiller le ministre sur toutes les questions relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des personnes immigrantes.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

En fonction des orientations stratégiques retenues, les choix budgétaires sont les suivants :

— En matière d'immigration, le Ministère continuera de financer la mise en oeuvre de la planification triennale des niveaux d'immigration en utilisant la formule de crédit au net;

— En matière d'intégration, il utilisera 5,8 M$ provenant de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains pour financer en partie l'impact de la nouvelle planification des niveaux d'immigration sur l'offre de service en intégration et sur l'établissement des immigrants en région;

— Des crédits seront également consentis aux projets d'amélioration de l'accès à l'information gouvernementale et de simplification des démarches du citoyen auprès de l'État;

[1] La présidence de ces deux organismes est assurée par une personne nommée par l'Assemblée nationale.

— En matière de protection des droits de la personne et des droits de la jeunesse, un budget de dépenses additionnelles de 1,3 M$ sera consacré, auquel s'ajoute un budget d'investissements de 0,2 M$;

— En ce qui a trait au Curateur public du Québec, il pourra utiliser la formule de crédit renouvelable pour le financement de certaines activités.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Augmenter les volumes d'admissions en fonction des besoins et des objectifs du Québec et hausser l'immigration francophone, tout en maintenant les exigences socio-économiques	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Atteindre les volumes totaux d'admissions adoptés pour la période 2001-2003 et inscrits à la Planification triennale de l'immigration 2001-2003 (c'est-à-dire entre 40 000 et 45 000 admissions en 2003).	Volume total d'admissions des immigrants Cible 2002 (année civile) : – entre 39 000 et 43 000 immigrants
Augmenter le nombre et la proportion d'immigrants connaissant le français à leur arrivée au Québec, pour atteindre entre 20 000 (50 % du mouvement total) et 23 200 (52 %) en 2003.	Nombre et proportion d'immigrants connaissant le français lors de leur admission Cible 2002 (année civile) : – entre 18 600 (48 %) et 20 100 (47 %) immigrants
D'ici à décembre 2003, accroître le nombre et la proportion des admissions découlant de la sélection québécoise pour atteindre entre 25 800 admissions (65 %) et 30 700 (68 %).	Nombre et proportion des immigrants découlant de la sélection québécoise Cible 2002 (année civile) : – entre 24 500 (64 %) et 27 500 (65 %) admissions
Actions déterminantes : — Délivrance de 35 200 certificats de sélection du Québec en 2002 dans les catégories soumises à la sélection du Québec dont 27 500 à des candidats sélectionnés en vertu de leur apport économique; — Intensification des activités de promotion et de recrutement notamment sur le territoire de la France; — Examen de nouveaux bassins d'immigration notamment en Amérique latine.	

Orientation 2 : Intensifier les efforts d'établissement des immigrants en région	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Faire passer de 13 % (12 000 entre 1998 et 2000), à 25 % (28 000 de 2001 à 2003), la proportion et le nombre des immigrants admis annuellement qui s'établissent à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal (villes de Montréal, de Laval et de Longueuil).	Nombre et proportion d'immigrants admis en 2002 et établis à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal Cible 2002 (année civile) : – entre 8 528 et 9 293 (22,5 %) immigrants
Faire de la région de la Capitale-Nationale le deuxième pôle d'attraction des immigrants, en faisant passer son niveau annuel d'immigration de moins de 2 000 en l'an 2000 à plus de 4 000 en 2003.	Nombre d'immigrants admis en 2002 et établis dans la région de la Capitale-Nationale Cible 2002 (année civile) : – entre 3 330 et 3 636 immigrants
Actions déterminantes : — Mise en oeuvre de quatre axes prioritaires d'intervention : l'information sur les perspectives d'emploi et d'affaires; l'accueil et le soutien aux individus ayant des besoins de formation, d'aide à la recherche d'emploi ou pour le démarrage d'une entreprise; la concertation régionale et locale; la sensibilisation de la population; — Réalisation du plan d'action découlant de l'entente avec la Ville de Québec.	

Orientation 3 : Soutenir activement l'intégration socio-économique, linguistique et culturelle des nouveaux arrivants	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
D'ici à 2004, porter à 82 % le taux de présence des immigrants au Québec.	Taux de présence des immigrants au Québec – Cible 2002 (année civile) : 80 %
D'ici à 2004, faire passer de 60 % à 75 % la part de la clientèle potentielle rejointe par les divers services de francisation disponibles au Québec.	Proportion de la clientèle potentielle rejointe – Cible en 2003-2004 : 75 %
Actions déterminantes : — Pour augmenter le taux de présence des immigrants admis : réalisation de projets d'intégration dans le cadre d'ententes avec les villes; harmonisation des services du MRCI avec ceux offerts à l'ensemble de la population en matière d'insertion en emploi; réalisation d'activités de sensibilisation portant sur la contribution de l'immigration au développement économique régional. — Pour rejoindre, par les services de francisation, une plus grande part de la clientèle potentielle : implantation d'une nouvelle offre de service pour la francisation à temps partiel mieux adaptée aux besoins de la clientèle; intensification des services de francisation offerts en entreprise.	

Orientation 4 : Réduire les obstacles freinant la contribution des immigrants au développement socio-économique du Québec	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Élaborer des mesures efficaces visant à faciliter l'accès des immigrants aux professions et métiers régis.	Degré de mise en application des actions ministérielles visant l'accès des immigrants aux ordres professionnels
Actions déterminantes : — Diffusion d'information aux candidats à l'immigration sur les conditions d'accès; — Mise sur pied d'un service conseil; — Projets pilotes avec les ordres professionnels ciblés.	

Orientation 5 : Promouvoir la compréhension et l'exercice des droits et responsabilités de tous les citoyens sans discrimination	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Accroître la portée des activités en matière de promotion des droits démocratiques.	Nombre de participants aux activités du Ministère en matière de droits démocratiques Cible 2002-2003 : – augmenter le nombre de participants Taux de notoriété des activités Cible 2002-2003 : – maintenir un taux de notoriété de 55 % pour l'Hommage au civisme et accroître à 45 % le taux de notoriété de la Campagne d'information sur les programmes d'accès à l'égalité
Actions déterminantes : — Soutien à des activités de promotion des droits et de lutte contre le racisme et la discrimination : le Programme de soutien à la participation civique; les Rendez-vous québécois de la citoyenneté, dont la Semaine québécoise de la citoyenneté, la cérémonie de l'Hommage au civisme, le Mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'actions contre le racisme; le Programme d'échanges de jeunes en milieu scolaire entre la Métropole et les régions.	

Orientation 6 : Diffuser une information gouvernementale de qualité, structurée et accessible selon le mode de communication au choix du citoyen	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Faire en sorte que les ministères et organismes appliquent des normes gouvernementales en matière d'information et de communication, notamment en offrant le soutien requis.	Proportion de ministères et organismes appliquant les normes gouvernementales en matière d'identification visuelle, de placement média, de publicité, de commandites, de salons et d'expositions ainsi que de diffusion de l'information gouvernementale dans Internet Cible 2002-2003 : – 100 % pour chacune des normes
Faire en sorte que l'information gouvernementale soit accessible et adaptée aux particularités régionales.	Accès téléphonique dans les régions de Montréal et de Laval ainsi qu'au bureau de Longueuil; ailleurs, au fur et à mesure de l'implantation du nouveau système téléphonique : Délais d'attente des appels répondus Cible 2002-2003 : – 80 % des appels répondus à l'intérieur d'un délai de 90 secondes Taux de rejet des appels reçus Cible 2002-2003 : ≤ 5 % Accès électronique : Nombre de portails régionaux mis en place Cible 2002-2003 : – 17 portails régionaux Nombre de guichets électroniques mis en place Cible 2002-2003 : – 32 guichets électroniques

Orientation 6 :	**Diffuser une information gouvernementale de qualité, structurée et accessible selon le mode de communication au choix du citoyen**
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**

Actions déterminantes :

— Poursuite des activités de sensibilisation et de soutien en matière d'information et de communication afin que les normes gouvernementales soient appliquées;

— Refonte des systèmes informatiques et téléphoniques qui soutiennent les activités de renseignement de Communication-Québec, impliquant notamment de compléter l'implantation d'un système téléphonique qui permettra la mise en réseau interrégionale de tous les appels destinés à Communication-Québec et de répartir l'achalandage au besoin, de coordonner et former les édimestres régionaux et d'organiser le volet rétroinformation des portails régionaux (ex. statistiques de fréquentation, satisfaction de la clientèle).

Orientation 7 :	**Simplifier les démarches du citoyen auprès de l'État, en partenariat avec les ministères et organismes, dans le respect de la sécurité et de la protection des renseignements personnels**
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
D'ici à mars 2004, offrir la possibilité aux citoyens d'effectuer directement diverses transactions avec le gouvernement, dont leur changement d'adresse, par le biais de Communication-Québec et ce, selon le mode d'accès de leur choix (personne à personne, téléphone, télécopieur, courrier traditionnel, courrier électronique).	Mise en place du service québécois de changement d'adresses Cible 2002-2003 : – Octobre 2002
Améliorer les pratiques sécuritaires liées à la délivrance et à l'utilisation des documents de l'état civil.	Degré de mise en application du plan ministériel Cible 2002-2003 : 70 %

Actions déterminantes :

— À l'égard du service de changement d'adresse :
  - formation de 100 préposés;
  - développement de partenariats avec des ministères et organismes offrant des services directs aux citoyens.

— À l'égard de la mise en oeuvre du plan d'action ministériel visant l'amélioration des pratiques sécuritaires liées à la délivrance et à l'utilisation des documents de l'état civil :
  - mise en application des modifications législatives;
  - campagne d'information grand public concernant les changements.

Orientation 8 :	**Fournir aux ministères et organismes une expertise quant à la connaissance des besoins des citoyens en matière de prestation des services d'information**
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
D'ici à mars 2004, en partenariat avec les principaux agents de la modernisation de l'État, accroître l'expertise à portée gouvernementale sur les besoins et le degré de satisfaction des citoyens à l'endroit des services d'information sous diverses formes et de la prestation de services.	Degré de réalisation des actions prévues – Cible 2002-2003 : 100 %
Actions déterminantes : — Participer à deux recherches permettant de déterminer les besoins et les attentes des citoyens et de mesurer leur satisfaction à l'égard des services rendus par les ministères et organismes et diffuser les résultats, soit « Les services électroniques aux citoyens et aux entreprises » (CEFRIO) et « Les citoyens d'abord 2002 » (Institut des services axés sur les citoyens); — Traduire et adapter (en collaboration avec la Régie des rentes du Québec) un guide sur les sondages auprès des clientèles; — Évaluer et adapter, s'il y a lieu, l'Outil de mesure commun; — Concevoir et tester un outil gouvernemental de mesure de satisfaction et de détermination des besoins et attentes des citoyens.	

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

Orientation 9 :	**Accroître la performance de la Commission afin de permettre l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements d'une façon plus efficace, plus efficiente et plus économique**
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réduire le temps de traitement des demandes.	Délai de traitement Cible 2002-2003 : – réduction du temps de traitement de 33 %
Augmenter le nombre de dossiers réglés par médiation.	Pourcentage de dossiers réglés par médiation Cible 2002-2003 : – 66 % des dossiers réglés par médiation
Réduire le délai d'émission des avis ou décisions.	Délai entre la demande et l'émission de l'avis ou de la décision Cible 2002-2003 : – moins de 365 jours

Orientation 9 : Accroître la performance de la Commission afin de permettre l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements d'une façon plus efficace, plus efficiente et plus économique	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Mise à jour de l'infrastructure technologique afin de permettre la production d'indicateurs de résultat; — Réorganisation du travail (ajout d'effectifs en médiation).	

OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Orientation 10 : Assurer de saines pratiques commerciales	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Intervenir lorsque des pratiques commerciales fautives sont observées.	Variation du nombre de pratiques commerciales fautives observées sur une période donnée Cible 2002-2003 : – réduction de 5 % des pratiques commerciales fautives dans le domaine du voyage et en matière d'indication des prix entre 2002-2003 et 2003-2004
Favoriser la résolution des litiges entre consommateurs et commerçants.	Taux de résolution des litiges à la suite de l'envoi d'un formulaire de plainte ou d'une médiation Cibles 2002-2003 : – litiges résolus à la suite de l'envoi d'un formulaire dans 30 % des cas; litiges résolus par médiation dans 60 % des cas
Promouvoir les intérêts des consommateurs auprès des organismes publics ou privés dont les activités ou les décisions affectent les consommateurs.	Les organismes publics ou privés appliquant les recommandations de l'Office dans leurs activités ou leurs décisions dans les secteurs de l'habitation et de l'automobile Cibles 2002-2003 : – les recommandations de l'Office appliquées dans 75 % des cas

Orientation 11 : Appuyer les consommateurs par de l'information et de l'éducation	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Offrir aux consommateurs une information fiable, compréhensible et accessible en tout temps.	Variation du taux de clients satisfaits sur une période donnée Cible 2002-2003 : – taux de clients satisfaits maintenu à 95 %

Orientation 12 : Assurer aux citoyens des protections et des services efficaces et adaptés à leurs besoins	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mettre en oeuvre les engagements pris en vertu de la *Loi sur l'administration publique* (2000,c .8) en matière de services aux citoyens et de reddition de comptes.	Cibles 2002-2003 : – implantation du plan d'action – mise en place de tableaux de bord de gestion

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

Orientation 13 : Assurer le développement des interventions de la Commission ayant une portée collective ou un effet structurant	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Maintenir et faciliter le mandat d'enquête de la Commission.	Nombre d'enquêtes menées à terme dans les 15 mois de la plainte (Charte) ou les 6 mois de la plainte (Jeunesse)
Faire le suivi des recommandations découlant de la consultation publique sur l'exploitation des personnes âgées.	Partenaires mobilisés et recommandations suivies

Orientation 14 : Mettre en place la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (L.R.Q., c. A-2.01) et intervenir pour en étendre la portée	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Transmettre aux organismes les résultats des analyses de disponibilité.	Nombre de résultats transmis Cible 2002-2003 : 204

Orientation 15 : Intervenir afin d'obtenir les modifications requises à la Charte	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mobiliser les partenaires autour des modifications proposées dans le bilan des droits et libertés.	Liens établis avec les partenaires

Orientation 16 : Participer à la révision du système de protection de la jeunesse	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mettre en place un Observatoire de la protection de la jeunesse, lieu d'échanges et de réflexion sur les droits reconnus aux enfants par la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1) et leurs conditions d'exercice.	Partenaires impliqués Études produites en rapport avec la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (L.R.Q., c. P-34.1)

Orientation 17 : Réviser et développer le cadre de gestion des ressources humaines et informationnelles	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Élaborer et mettre en place un système permettant une analyse continue des interventions et dossiers en vertu de chacun des mandats de l'organisme : caractéristiques des clientèles, problématiques, résultats obtenus suite aux interventions.	Respect des échéanciers qui auront été fixés, sur une base triennale

CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Orientation 18 : Adapter les services aux besoins des personnes déclarées inaptes	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
À la suite de la réception de l'avis d'un directeur général d'établissement constatant l'inaptitude d'une personne, effectuer le plus tôt possible le dépôt des recommandations du Curateur public en vue de demander l'ouverture d'un régime de protection.	Délai entre la réception de l'avis constatant l'inaptitude et le dépôt des recommandations du Curateur public au tribunal Cible 2002-2003 : – 3 mois
À la suite de la réception d'un jugement du tribunal constatant l'inaptitude d'une personne, établir le plus tôt possible un rapport d'orientation pour cette personne en tenant compte de ses besoins psychosociaux, biomédicaux, financiers et légaux.	Délai entre la réception du jugement et l'établissement du rapport d'orientation Cible 2002-2003 : – 2 mois Proportion de personnes nouvellement déclarées inaptes pour lesquelles un rapport d'orientation a été préparé Cible 2002-2003 : – 25 % des jugements
Établir un plan de représentation pour les personnes qui font l'objet d'une réévaluation de leur aptitude six mois ou moins après leur réévaluation.	Proportion de personnes qui ont fait l'objet d'une réévaluation pour lesquelles un plan de représentation a été préparé dans la période déterminée Cible 2002-2003 : – 25 % des cas
S'assurer que les personnes représentées sont régulièrement en contact avec le Curateur public et qu'elles vivent dans un milieu qui convienne à leurs besoins ainsi qu'à leur situation.	Proportion des personnes représentées qui ont fait l'objet de visites par les représentants du Curateur ou par une personne désignée Nombre de visites dans chaque type de milieu de vie
S'assurer, par l'élaboration de différentes mesures, que les représentants légaux ainsi que les membres des conseils de tutelle comprennent mieux leurs rôles et leurs responsabilités et qu'ils soient ainsi en mesure de mieux les assumer.	Nombre moyen de jours de retard pour la production des rapports exigibles Proportion de retards pour chaque type de rapport exigible

Orientation 19 : Assurer une gestion efficiente des biens administrés provisoirement	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Récupérer et gérer tous les biens non réclamés qui doivent être sous l'administration provisoire du Curateur public.	Nombre par catégorie de biens administrés par le Curateur public
Améliorer l'identification des propriétaires et des ayants droit par différents moyens et leur assurer la remise des biens.	Augmentation de la proportion des remises aux propriétaires et aux ayants droit Cible 2002-2003 : – 5 % de plus qu'en 2001-2002
Établir une convention de performance et d'imputabilité avec la Direction générale de l'administration provisoire des biens non réclamés et lui assurer les conditions adéquates pour respecter ses engagements.	Signature d'une convention de performance et, le cas échéant, d'une entente de gestion Cible 2002-2003 : – mars 2003

Orientation 20 : Moderniser la gestion de l'institution	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Poursuivre la réalisation de la réforme de l'institution pour assurer la consolidation de l'infrastructure, la gestion efficiente des ressources et le soutien et l'encadrement adéquats des opérations et notamment :	
– Offrir au personnel les activités de développement requises pour l'accomplissement optimal de leurs tâches et pour l'utilisation adéquate des outils à leur disposition;	Nombre de personnes ayant suivi les formations Nombre et objet des activités de formation
– Amorcer la mise en place d'un système de mission adapté à la nouvelle offre de service, au nouveau contexte organisationnel du Curateur public du Québec et aux exigences de la gestion par résultats autant en matière de protection et de représentation que d'administration provisoire des biens non réclamés;	Évolution du projet selon les échéanciers établis et dans la limite des crédits qui y seront affectés (première année de réalisation)
– Instaurer des mécanismes rigoureux de contrôle et de suivi.	Programme de contrôle et de suivi Cible 2002-2003 : – mars 2003

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

Orientation 21 : Favoriser le dialogue interculturel et le développement de relations harmonieuses entre les composantes de la société québécoise	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Consulter et produire un avis sur les interventions à privilégier compte tenu des conséquences dues aux événements du 11 septembre 2001. Établir les lignes directrices d'une politique de relations civiques et interculturelles.	Délai de production de l'avis Cible 2002-2003 : – novembre 2002 Délai de production des lignes directrices Cible 2002-3003 : – mars 2003
Actions déterminantes : — Déterminer les grands paramètres de consultation d'une politique de relations civiques et interculturelles, réaliser la consultation et produire un avis.	

Orientation 22 : Faciliter l'intégration et la représentativité des immigrés et des membres des minorités ethnoculturelles ou raciales à la société québécoise	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Favoriser l'égalité et la représentativité de tous les citoyens au sein des institutions québécoises, notamment en faisant le suivi des recommandations proposées dans « Un Québec pour ses citoyens, les défis actuels d'une société pluraliste ».	Réalisation d'un rapport sur l'adoption de mesures spécifiques Cible 2002-2003 : – Octobre 2002
Actions déterminantes : — Production d'un rapport sur les mesures spécifiques d'adaptation institutionnelle à mettre de l'avant; — Investiguer dans les six secteurs d'intervention retenus l'étendue des actions entreprises, en faire le bilan et recommander le type d'interventions à poursuivre.	

L'évaluation de programme

Au cours des derniers mois, les principales évaluations ou analyses réalisées ont porté sur les sujets suivants (2001-2002) :

— la grille de sélection des travailleurs;

— le programme de francisation;

— les systèmes d'accueil téléphonique;

— les besoins des citoyens à l'égard de l'accès à l'information;

— les activités en matière de promotion des droits démocratiques.

Pour l'exercice 2002-2003, le Ministère prévoit examiner les programmes ou services suivants :

— les programmes d'allocations aux participants à la francisation à temps plein et à temps partiel;

— le renforcement de la visibilité du service d'accueil à l'aéroport et le message de bienvenue à l'égard de l'ensemble des immigrants admis;

— le Programme d'accueil et d'installation des réfugiés en fonction des besoins réels de cette clientèle et en tenant compte du contexte de rareté des logements et d'une gestion décentralisée dans les régions d'accueil;

— la grille de sélection des travailleurs sélectionnés (poursuite des travaux).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Relations civiques, relations avec les citoyens et gestion de l'identité	24 581,9	2 700,5	21 881,4	35 129,0
2. Immigration, intégration et régionalisation	112 319,2	3 365,3	108 953,9	119 249,7
3. Conseil et organismes de protection relevant du ministre	26 303,7	1 628,1	24 675,6	25 910,5
4. Curateur public	36 684,6	1 521,4	35 163,2	35 032,8
Total	199 889,4	9 215,3	190 674,1	215 322,0
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 157	52	2 105	—

Le budget de dépenses 2002-2003 s'élève à 199,9 M$, soit une augmentation de 9,2 M$ par rapport à 2001-2002.

Programme 01 : Relations civiques, relations avec les citoyens et gestion de l'identité

L'enveloppe de ce programme augmente de 2,7 M$ en 2002-2003. Cette variation résulte principalement de crédits additionnels de 1,8 M$ consentis pour le financement des projets de sécurisation découlant des événements du 11 septembre 2001 et de différents réaménagements budgétaires.

Programme 02 : Immigration, intégration et régionalisation

L'enveloppe de ce programme passe de 108,9 M$ en 2001-2002 à 112,3 M$ en 2002-2003, soit une augmentation de 3,4 M$. Cette variation s'explique par des crédits de 2,4 M$ reçus pour l'indexation salariale et le règlement de la convention collective des professeurs ainsi que par des réaménagements budgétaires.

Programme 03 : Conseil et organismes relevant du ministre

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 1,6 M$. Cette hausse résulte principalement de crédits additionnels consentis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour une valeur de 1,3 M$ ainsi que des montants reçus pour l'indexation salariale.

Programme 04 : Curateur public

L'augmentation de ce programme résulte essentiellement d'un report de crédits de 1,1 M$ ainsi que de l'ajout de l'indexation salariale à l'enveloppe de dépenses 2002-2003.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	10 148,0	4 807,0
Prêts, Placements et Avances	198,0	176,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement informatique. Pour l'année financière 2002-2003, le Curateur public a obtenu 5,8 M$ pour la modernisation de son infrastructure technologique.

Le Ministère gère deux fonds spéciaux : le Fonds de l'état civil et le Fonds de l'information gouvernementale.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	14 000,0	14 230,6
Dépenses	13 509,3	12 609,8
Excédent (déficit)	490,7	1 620,8
Investissements	800,0	603,2
Effectif (ETC)	135	135

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des biens et services reliés à l'inscription et à la délivrance de documents en matière d'état civil ou de changement de nom. Le suivi de la réalisation du mandat du Fonds s'effectue par le biais d'objectifs quantitatifs et qualitatifs relativement aux services offerts.

LE FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

	PRÉVISIONS 2002-2003	PROBABLES 2001-2002
	(000 $)	(000 $)
Revenus	45 083,8	52 400,0
Dépenses	45 800,0	52 400,0
Excédent (déficit)	(716,2)	-
Investissements	800,0	279,5
Effectif (ETC)	139	139

Le Fonds de l'information gouvernementale offre aux ministères et organismes l'expertise-conseil et des services dans les domaines de la publicité et du placement-média des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction multilingue, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Le Fonds prévoit revoir sa tarification afin d'atteindre l'équilibre financier.

RELATIONS INTERNATIONALES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du ministère des Relations internationales est de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale.

Le ministère des Relations internationales a le mandat de planifier, d'organiser et de diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que de coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

C'est le ministère des Relations internationales qui élabore, en collaboration avec les autres ministères impliqués, une politique en matière de relations internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en oeuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Le ministère est le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux relations internationales. Il établit et maintient, avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales, les relations que le gouvernement considère opportunes. Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe. Il veille aussi à la négociation et à la mise en oeuvre des ententes internationales et est le dépositaire de tous les originaux de ces ententes.

Le ministère s'assure du respect de la compétence constitutionnelle du Québec dans la conduite des relations internationales. Il recommande au gouvernement l'adhésion aux traités et accords internationaux dans les domaines relevant de la compétence du Québec. C'est lui qui assure et dirige la représentation du Québec à l'étranger.

En outre, il est chargé de faire des recherches, des études et des analyses sur les pays étrangers et sur leur situation géopolitique et économique ainsi que d'élaborer des stratégies territoriales et sectorielles.

Il est responsable des communications officielles du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales et assure la liaison avec leurs représentants sur le territoire du Québec. Il favorise l'établissement au Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers.

Enfin, le ministère est responsable de l'application de la section 111.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* relativement à l'action humanitaire internationale.

Quatre grandes fonctions déterminent l'action du MRI et constituent autant de créneaux d'activités :

— Fonction politique : Conduite des relations du gouvernement avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales gouvernementales;

— Fonction affaires publiques : Promotion et défense à l'étranger de l'image globale du Québec;

— Fonction intégration : Coordination au Québec et direction à l'étranger de l'action internationale de l'ensemble du gouvernement;

— Fonction gestion : Conception et gestion des moyens utilisés au Québec et dans le monde.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires s'effectuent dans le cadre des orientations retenues dans le Plan stratégique 2001-2004 du ministère. Ce plan établit les fonctions que le ministère doit remplir et les objectifs qu'il vise à atteindre au cours de sa période triennale d'application. Les conjonctures internationale et interne influent évidemment sur les choix annuels au niveau des activités et des ressources allouées pour atteindre chaque objectif. La conjoncture peut aussi être à l'origine d'ajustements à certains éléments du plan, ce qui n'est toutefois pas le cas pour l'exercice 2002-2003.

Au coeur des missions à assumer par le ministère se trouve la fonction politique, c'est-à-dire celle visant à lui donner accès aux interlocuteurs étrangers oeuvrant tant au niveau bilatéral que multilatéral. Les choix budgétaires découlant des orientations prévues dans le plan impliquent donc une poursuite de l'effort visant à renforcer l'action du Québec dans les Amériques, en Europe et au palier multilatéral. Le ministère intensifie par ailleurs son implication en matière d'aide et de solidarité internationale.

Le Plan stratégique a mis en lumière la nécessité pour le ministère de conduire une action ciblée en matière d'affaires publiques pour promouvoir et défendre l'image globale du Québec dans le monde. Les choix effectués pour l'exercice 2002-2003 se situent dans cette perspective et ce, malgré une diminution apparente des montants consacrés à cette fonction, qui s'explique par la non-récurrence de budgets prévus pour la tenue d'événements spéciaux comme Québec-New York 2001.

Au titre de la fonction « intégration », c'est-à-dire la coordination de l'action internationale des intervenants gouvernementaux au Québec et la direction de leur action à l'étranger, l'action du ministère s'effectue à travers un effort important de concertation avec ses partenaires au Québec, alors qu'à l'étranger, notamment à travers son réseau de représentations, le ministère fournit un effort d'encadrement et d'appui à ceux-ci afin de favoriser l'atteinte de leurs objectifs sur le plan international. C'est ainsi que les montants consacrés à la fonction « intégration » représentent près de la moitié de l'effort consenti par le ministère dans son réseau. À noter l'importance de l'appui accordé par le ministère en vue de permettre aux autres ministères et organismes publics de promouvoir leur action au niveau multilatéral.

Les choix budgétaires effectués par le ministère pour l'exercice 2002-2003 sont placés ainsi sous le signe de la continuité, dans le but d'atteindre les objectifs stratégiques dont il s'est doté dans le cadre de son plan triennal. Cette continuité n'empêche cependant pas le ministère d'intégrer les données majeures de la conjoncture dans ses choix, comme c'est le cas pour le dossier de la mondialisation.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 :	**Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles[1]**
Amériques	Faire du Québec un acteur dynamique, apportant une contribution originale dans la construction des Amériques.	Mise en place d'un cadre de référence de l'action gouvernementale québécoise dans le processus d'intégration des Amériques (enjeux-acteurs-actions) Nombre de rencontres ministérielles interaméricaines auxquelles le Québec participe (4) Nombre de forums non gouvernementaux majeurs auxquels le Québec participe (3) Réalisation de deux missions du premier ministre et de plusieurs missions ministérielles Nombre de rencontres du premier ministre et de la vice-première ministre avec des chefs d'État, ministres et membres du corps diplomatique et consulaire
	Élargir et approfondir l'action du Québec aux États-Unis.	Nombre de forums régionaux (3) et de forums nationaux (2) auxquels le Québec participe Relations avec institutions et gouvernements des États : six missions ministérielles et deux du premier ministre Organisation d'un événement majeur (1er Sommet économique Québec-New York) Organisation de la tenue à Québec de la réunion annuelle de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et de la réunion de la Commission des Grands Lacs (CGNA/PMEC)

[1] Dans la plupart des cas, il s'agit d'indicateurs de mise en oeuvre.

Orientation 1 :	**Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Europe	Développer avec l'Union européenne ses institutions, les principaux pays et les régions qui la composent, une relation dans des secteurs jugés, aujourd'hui, d'importance de part et d'autre.	Soutien à la participation de plusieurs experts québécois aux activités du Conseil de l'Europe et aux conférences et colloques organisés par l'Union européenne Réalisation d'un projet de coopération avec le Conseil économique et social européen Élargissement du dialogue autour de la diversité culturelle à de nouveaux pays Réalisation d'une mission du premier ministre et de plusieurs missions ministérielles
	Centrer la relation franco-québécoise sur les problématiques actuelles des deux sociétés et la place qu'elles occupent dans leur continent respectif.	Formulation avec ce partenaire, d'un projet d'instrument international dans le domaine de la diversité culturelle Développement de projets de coopération dans les six thématiques retenues par la Commission permanente de coopération franco-québécoise ainsi qu'en économie sociale
Multilatéral	Assurer la prise en compte des intérêts du Québec dans l'ensemble des forums multilatéraux où sont discutées les questions relevant de sa responsabilité et ce, en y parlant de sa propre voix lorsque le gouvernement le juge nécessaire.	Participation aux réunions statutaires du système onusien traitant de questions relevant de la compétence du Québec Réalisation de 4 missions ministérielles dans le cadre de la participation à des conférences multilatérales majeures Prise en compte des positions du Québec dans les documents en négociation touchant ses compétences Production de rapports de suivi relatifs aux engagements internationaux du Québec

Orientation 1 :	**Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Oeuvrer au développement d'une Francophonie riche de sa langue commune et de la diversité de toutes ses cultures afin qu'elle soit porteuse de modernité et de démocratie et, ce, en appuyant les efforts de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et de ses composantes.	Participation aux instances statutaires de l'OIF Participation active au Sommet de la Francophonie de manière à ce que les positions mises de l'avant par le Québec se retrouvent dans la déclaration finale du Sommet de Beyrouth Accroissement de la présence de personnel québécois au sein des structures francophones
Solidarité	Appuyer les pays en développement dans la formation de leurs ressources humaines et soutenir les actions de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) québécoises.	Nombre de bourses d'exemption de droits de scolarité majorés accordées Nombre d'organismes de coopération internationale (OCI) soutenus Nombre de projets approuvés Nombre de pays couverts Cibles 2002-2003 : – 35 OCI – 50 projets approuvés – 30 pays couverts
	Contribuer à la sensibilisation de la jeunesse québécoise au développement international.	Nombre de projets de stages Nombre de participants Nombre d'OCI impliqués Cibles 2002-2003 : – 84 projets de stage – 420 participants – 16 OCI impliqués

Orientation 1 :	**Se donner accès aux interlocuteurs étrangers dont l'action a un impact sur le Québec, de manière à ce que ses intérêts soient pris en compte aussi bien sur le plan bilatéral que dans les enceintes multilatérales**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Au niveau des Amériques, monter un réseau de relations institutionnelles et politiques (Organisation des États américains (OÉA), Instituts de recherche et société civile), couverture des affaires nationales à Washington, suivi des activités et participation aux travaux de la CGNA/PMEC, du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs et de la Commission des Grands Lacs. En territoire européen, rencontres politiques avec acteurs-clés des institutions européennes et des pays prioritaires, relance des rapports politiques avec les nouvelles autorités françaises, à l'issue des présidentielles et des législatives. De façon générale, préciser, à la lumière du contexte actuel, les intérêts du Québec vis-à-vis des territoires où il y a une délégation générale. Au plan multilatéral, les dossiers prioritaires sont relatifs aux travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Commission des droits de l'homme, à la Conférence des parties sur le Protocole de Kyoto et au Forum permanent sur les questions autochtones.		

Orientation 2 :	**Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Information à l'étranger	Systématiser l'action du ministère, rendre plus performants les outils auxquels il a recours et élargir le nombre de cibles qu'il touche de manière à projeter une image positive du Québec à l'étranger.	Nombre de visites et d'activités organisées et nombre de personnalités accueillies par le Bureau d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères (BIAPE) Cibles 2002-2003 : – 25 visites et activités – 50 personnalités Fréquentation du site Internet ministériel Cible : – 300 000 consultations dont 60 % provenant de l'extérieur du Québec Accueil de journalistes étrangers Cible 2002-2003 : 25 Articulation du volet MRI du Portail international gouvernemental

Orientation 2 :	**Promouvoir une perception juste du Québec à l'étranger et sensibiliser l'opinion publique québécoise aux fondements et aux défis de l'action internationale du Québec**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Information au Québec	Faciliter l'accès du citoyen québécois aux renseignements sur les activités du ministère, ses programmes et, plus généralement, sa compréhension de la politique internationale du Québec.	Réalisation d'opérations d'information touchant les programmes du Secrétariat à l'aide internationale, de la Coopération et les activités du ministère en matière d'affaires multilatérales
Actions déterminantes : — Monitoring de la presse étrangère et réaction systématique aux articles donnant une vision factuellement erronée du Québec, systématisation des renseignements généraux sur le Québec dans les sites Internet des délégations générales, mise en service de la banque de ressources humaines du BIAPE, adoption des programmes de développement des études québécoises.		

Orientation 3 :	**Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intègrent leur action sectorielle à l'étranger à la politique mise en oeuvre par le MRI**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Cohésion	Développer avec les ministères et organismes une action internationale de plus en plus cohérente.	Nombre de rencontres officielles de concertation interministérielles Cible 2002-2003 : – entre 35 et 40 Mise en place d'un mécanisme de consultation MIC-MRI sur les enjeux de la mondialisation
Efficacité	Fournir aux ministères et aux organismes les moyens les plus efficaces afin qu'ils puissent assumer le prolongement de leur mandat à l'étranger, y compris en ce qui concerne l'action internationale de la capitale nationale, de la métropole et des régions.	Coordination des commissions mixtes de coopération bilatérale existantes (13) Installation à Montréal de l'Agence mondiale antidopage

Orientation 3 :	Appuyer les ministères et les organismes afin qu'ils assument la dimension internationale de leur mandat et intègrent leur action sectorielle à l'étranger à la politique mise en oeuvre par le MRI	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Appuyer les ministères, notamment ceux à vocation économique, afin de leur permettre de développer une action efficace dans certains pays de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique et du Moyen-Orient.	Réalisation d'une dizaine de missions ministérielles et commerciales

Actions déterminantes :

— Veille, analyse et participation à l'élaboration des positions gouvernementales sur les diverses questions et problématiques internationales interpellant le Québec, notamment celles abordées dans les grandes conférences multilatérales et mise en place d'instances de concertation interministérielles.

Orientation 4 :	Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Ressources humaines	Valoriser les ressources humaines en misant notamment sur la formation continue et la mobilité.	Taux de participation aux programmes de formation du ministère (heures de formation/ heures travaillées) Cible 2002-2003 : 1,4 % Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation Cible 2002-2003 : 1,7 % Implantation du « Plan de carrière »
	Contribuer à la formation des personnes associées aux dossiers internationaux à l'intérieur des autres ministères.	Invitation systématique aux formations offertes par le MRI aux personnes associées aux dossiers internationaux dans les principaux ministères partenaires

Orientation 4 : Poursuivre l'implantation d'une gestion pleinement adaptée aux exigences d'un ensemble international en mutation		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Ressources informationnelles	Assurer la circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège du ministère que dans le réseau.	Taux de fiabilité du réseau informatique entre 8 h et 19 h, les jours ouvrables Cible 2002-2003 : 95 % Taux de fiabilité du système de messagerie électronique, entre 8 h et 19 h, les jours ouvrables Cibles 2002-2003 : 95 %
Gestion globale	Moderniser les pratiques de gestion et assurer la reddition de comptes.	Cible 2002-2003 : – Le Rapport annuel de gestion est produit selon les exigences de la *Loi sur l'administration publique*
Actions déterminantes : — Poursuite du plan d'implantation de la modernisation, révision et allégement des processus de gestion.		

L'évaluation de programme

L'exercice 2001-2002 a donné lieu à la mise en route de l'ensemble des mécanismes permettant au ministère d'assumer ses obligations en vertu de la *Loi sur l'administration publique*, au niveau de la planification, du suivi budgétaire et de la reddition de comptes. En même temps, le ministère a mis en branle une réflexion en profondeur à propos des modalités que devrait revêtir l'évaluation de programme dans son champ spécifique d'activité. Les travaux entamés devraient se poursuivre au cours de l'exercice 2002-2003, dans le but de disposer d'un cadre d'évaluation au début de l'exercice suivant. Les activités devant faire l'objet d'une évaluation auront sans doute été identifiées lors de l'exercice de reddition de comptes précédent.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Affaires internationales	107 457,6	1 841,2	105 616,4	109 497,7
Total	107 457,6	1 841,2	105 616,4	109 497,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	583	—	583	—

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que de coordonner les activités, au Québec, de ses ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour assurer la réalisation de ce mandat, le ministère disposera en 2002-2003 d'un budget de dépenses de 107,5 M$, ce qui représente une augmentation de 1,8 M$ par rapport à l'exercice 2001-2002. Cette variation résulte notamment d'un ajustement des crédits du Programme « Québec sans frontières », lequel s'inscrit dans la foulée des décisions rendues suite au Sommet du Québec et de la Jeunesse. Des ajustements budgétaires ont aussi été apportés pour soutenir l'installation d'organisations internationales à Montréal et pour compléter les mesures mises en oeuvre en 2001-2002 concernant le renforcement du réseau de représentation du Québec aux États-Unis et les chaires en études québécoises aux États-Unis et américaines au Québec. Cette variation tient compte du retrait de crédits non récurrents alloués en 2001-2002 pour la tenue d'événements spéciaux tels que la saison culturelle, économique et scientifique à New York et les Jeux de la Francophonie.

Par ailleurs, le niveau plus élevé de la dépense probable 2001-2002 tient compte de la contribution du gouvernement du Québec au projet de mise en valeur du site archéologique de Byblos, de l'aide financière versée à des organisations internationales pour l'installation de leurs sièges sociaux à Montréal et du transfert de crédits en provenance du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour assurer la totalité du financement des activités d'immigration à l'étranger.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	1 035,0	830,0
Prêts, Placements et Avances	600,0	600,0

Dans un contexte de mondialisation et de modernisation, le ministère des Relations internationales se doit d'être à la fine pointe des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications (NTIC) afin que ses bureaux, tant au Québec qu'à l'étranger, puissent bénéficier de moyens technologiques leur permettant de travailler en étroite collaboration et de demeurer en communication constante et sécuritaire. Les investissements prévus en 2002-2003 serviront donc à maintenir la performance du parc bureautique et des appareils de télécommunication. Certaines améliorations seront de plus apportées à l'infrastructure technologique pour permettre une meilleure circulation de l'information.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER (FoGIQE)

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	9 197,7	10 134,3
Dépenses	9 197,7	10 134,3
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	3 335,0	1 772,7
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE)

Le mandat du Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger (FoGIQE) est de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. Le soutien immobilier et matériel requis par les représentations peut être brièvement présenté comme suit :

— Acquisition des espaces de bureaux et des résidences;

— Projets d'aménagement et d'investissement;

— Gestion des oeuvres d'art, du mobilier et des équipements;

— Sous-locations et autres revenus.

La prévision de 9,2 M$ vise à couvrir les besoins découlant de ce mandat. À compter de l'exercice 2002-2003, dans le cadre de diverses mesures de décentralisation, les frais d'exploitation des bureaux et des résidences seront imputés au budget de fonctionnement du ministère, ce qui explique, en grande partie, la variation des crédits affectés à ce Fonds, soit 1,3 M$, par rapport à l'exercice 2001-2002.

En matière d'investissements, la prévision de 3,3 M$ servira notamment à couvrir l'acquisition de la résidence officielle du Québec à Mexico ainsi que les travaux de rénovation prévus au bureau de la délégation générale du Québec à Londres.

RESSOURCES NATURELLES

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

À titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, minérales et énergétiques, le Ministère a pour mission de favoriser la connaissance et la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable au bénéfice de la population.

Les créneaux d'activités et les leviers d'intervention du Ministère se résument comme suit :

— Acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;

— Assurer la gestion du territoire public et de ses ressources naturelles;

— Veiller à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;

— Assurer la gestion de l'information foncière relative au territoire privé;

— Octroyer des droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles;

— Participer à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;

— Élaborer et mettre en oeuvre des politiques reliées à ses domaines d'intervention;

— Fournir à la clientèle une expertise et un soutien technique spécialisé;

— Mettre à la disposition de la clientèle de l'équipement ou biens matériels, ainsi que des productions biologiques pour renouveler les ressources;

— Fournir un soutien financier au moyen de ses programmes d'aide à l'exploration minière, à l'industrie minérale et forestière, à la forêt privée et au développement des technologies de l'énergie.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

En ce qui a trait à sa stratégie budgétaire, les choix du Ministère sont guidés par l'action gouvernementale et visent prioritairement les interventions suivantes :

— Mettre en oeuvre les décisions gouvernementales en matière de gestion des ressources naturelles;

— Améliorer la qualité de ses services aux citoyens;

— Accentuer la gestion rigoureuse de l'ensemble des dépenses du Ministère, notamment au chapitre des coûts administratifs et de fonctionnement.

Pour l'exercice 2002-2003, les choix budgétaires ont été effectués sur cette base et les principaux sont les suivants :

— Mise en oeuvre de la *Loi modifiant la Loi sur les forêts* (L.R.Q., c. F-4.1) :

- en vertu de cette nouvelle loi, toutes les activités de mise en valeur ou de transformation des ressources du milieu forestier sont maintenant gérées à l'intérieur du Fonds forestier. Les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation de cette activité sont prévues au Fonds forestier;

— Démocratisation de l'information de connaissance :

- essentiellement, le Ministère acquiert des données de connaissance sur les ressources naturelles et les rend disponibles à tous ceux qui oeuvrent à la mise en valeur et la protection des ressources naturelles au Québec. Le Ministère continuera de miser, en 2002-2003, sur l'utilisation des technologies de l'information pour faciliter l'accès à cette connaissance par ses diverses clientèles;

— Réduction des coûts administratifs et de fonctionnement :

- le Ministère poursuit ses efforts pour améliorer ses façons de faire et simplifier sa prestation de services. La gestion rigoureuse au chapitre des dépenses administratives et de fonctionnement, le rajeunissement de la main-d'oeuvre et l'implantation de nouvelles façons de faire novatrices, permettent au Ministère de réaliser, en 2002-2003, des économies de l'ordre de 4,0 M$ qui seront utilisées pour financer certains facteurs de croissance, de même que des priorités d'action.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Utilisation stratégique de la connaissance	Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives au territoire et aux ressources naturelles.	Taux d'acquisition de connaissances reliées au territoire et aux ressources naturelles Cibles 2002-2003 : – Avoir réalisé 100 % du troisième programme d'inventaire forestier – Avoir complété à 92 % la reconnaissance géologique du territoire québécois (1/250 000) – Avoir accru de 5 % l'information géographique de référence

Orientation 1 : Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		– Avoir rénové 40 % des lots dans le cadre du programme de Réforme du cadastre québécois
	Faciliter l'utilisation des données de connaissance relatives au territoire et aux ressources.	Pourcentage des données de connaissance numérisées Cibles 2002-2003 : – Avoir numérisé 93 % des feuillets cartographiques dans le système d'information écoforestière – Avoir numérisé 38 % du Fonds documentaire minier – Avoir numérisé 60 % des informations géoscientifiques sur l'exploration pétrolière et gazière – Avoir numérisé 40 % des lots dans le système de gestion des données cadastrales – Avoir numérisé à 68,3 % les index des immeubles et les contrats des 30 dernières années pour l'ensemble du territoire privé Taux de réalisation des activités planifiées en recherche forestière Cible 2002-2003 : - Avoir réalisé 82 % des activités de recherche, telles que planifiées

Orientation 1 : Favoriser le développement de la connaissance du territoire et des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Pourcentage de développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT) Cible 2002-2003 : – Avoir complété à 50 % le développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure

Actions déterminantes :

— Le Ministère poursuivra ses activités d'acquisition de connaissances afin que sa clientèle bénéficie d'une information pertinente et en temps opportun, entre autres par la poursuite du Programme d'inventaire forestier et du Programme de réforme du cadastre québécois. De plus, il intensifiera ses efforts pour la numérisation des informations liées à la connaissance : feuillets cartographiques d'information écoforestière, Fonds documentaire minier, données d'exploration pétrolière et gazière, données de la réforme cadastrale et index des immeubles et des contrats conservés au registre foncier. Il réalisera des levées géologiques dans les régions minières peu explorées ainsi que des levées géophysiques dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent afin de mieux évaluer le potentiel pétrolier et gazier et améliorera l'information géographique de référence. Finalement, il réalisera des projets de recherche et des activités de diffusion scientifique et poursuivra le développement du système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure (EDIT).

Orientation 2 : Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Soutien à la croissance économique	Contribuer à la création d'emplois, particulièrement dans les régions ressources du Québec.	Nombre d'emplois nets créés ou maintenus qui ont nécessité l'intervention du Ministère sur le territoire québécois Cible 2002-2003 : – Avoir créé ou maintenu, par les interventions du Ministère, 5 910 emplois

Orientation 2 : Contribuer au développement du potentiel économique du territoire et des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Contribuer à l'augmentation des investissements privés.	Valeur des investissements que le Ministère a contribué à générer par ses interventions Cible 2002-2003 : – Avoir contribué à générer 2,3 milliards de dollars d'investissements par les interventions du Ministère dans les ressources naturelles
	Appuyer l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur des ressources naturelles.	Valeur des projets de recherche-développement visant l'amélioration de la compétitivité des entreprises auxquels le Ministère est associé Cible 2002-2003 : – Avoir été associé à des projets de recherche-développement qui représentent une valeur de 17,8 M$

Actions déterminantes :

— Le Ministère poursuivra la mise en oeuvre de mesures incitatives à l'utilisation, à la protection et à la transformation des ressources naturelles et la révision de ses politiques de tarification relatives à l'utilisation du territoire et des ressources naturelles. Il fournira également l'expertise et le soutien technique visant le développement des entreprises et l'exportation du savoir-faire québécois. Finalement, le Ministère soutiendra la réalisation de projets d'investissement et d'activités de recherche et de développement par des programmes d'aide financière.

Orientation 3 : Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Utilisation harmonieuse du territoire	Favoriser la diversité des usages sur le territoire public.	Nombre de droits consentis par le Ministère sur le territoire public Cibles 2002-2003 : – Forêts : avoir 2 251 droits en vigueur sur le territoire public

Orientation 3 : Faciliter une utilisation polyvalente du territoire et des ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		– Mines : avoir 92 000 droits en vigueur sur le territoire public et privé pour 4,6 millions d'hectares – Énergie : avoir 198 droits en vigueur sur le territoire public – Territoire : avoir 43 400 droits en vigueur sur le territoire public Nombre de régions administratives pour lesquelles un nouveau plan d'affectation du territoire public a été adopté Cible 2002-2003 : – Cible à déterminer suite au projet-pilote en cours

Actions déterminantes :

— Le Ministère favorisera avec le milieu régional le développement de partenariats pour la gestion et la mise en valeur du territoire public et la conclusion d'ententes spécifiques sur la mise en valeur des ressources naturelles. Il continuera à émettre les droits consentis dans les secteurs d'activité et encouragera l'adoption de nouveaux plans d'affectation du territoire public ainsi que la réalisation des plans régionaux de développement du territoire public.

Orientation 4 : Contribuer au respect de l'environnement		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Utilisation durable du territoire et des ressources	Améliorer les mesures de protection et de contrôle relatives à l'utilisation du territoire et des ressources.	Taux de conformité à la réglementation du Ministère Cibles 2002-2003 : – Avoir atteint un taux de conformité de 85 % des interventions forestières des industriels relativement au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public

Orientation 4 : Contribuer au respect de l'environnement		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		– Avoir atteint un taux de conformité de 75 % pour les équipements pétroliers qui nécessitent un permis selon les termes de la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers* (L.R.Q., P-29.1) Pourcentage des interventions vérifiées Cibles 2002-2003 : – Avoir rencontré 100 % des industriels dont le taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public est inférieur à 81 % – Avoir atteint un taux de 72 % de sites miniers inspectés pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation – Avoir atteint un taux de vérification de 85 % des équipements pétroliers dont le site doit être vérifié selon les termes du Règlement sur les produits pétroliers
	Contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action québécois sur les changements climatiques.	Taux de réalisation des engagements du Ministère se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques Cible 2002-2003 : – Énergie : Avoir réalisé 100 % des engagements concernant le financement de divers projets de recherche, de développement et de démonstration

Orientation 4 : Contribuer au respect de l'environnement		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Le Ministère poursuivra le renforcement de la planification et des contrôles des interventions en forêt publique. De plus, il sensibilisera et appuiera les industriels forestiers afin qu'ils améliorent leur performance quant au Règlement sur les normes d'interventions dans les forêts du domaine public (RNI). Il poursuivra également la consultation sur la limite nordique des attributions de la matière ligneuse. Par ailleurs, il augmentera le nombre d'inspections des sites miniers et réalisera les travaux requis pour compléter la restauration des sites rétrocédés à l'État. De plus, il mettra en oeuvre les mécanismes nécessaires à l'application de la nouvelle réglementation sur la sécurité des équipements pétroliers. Finalement, il poursuivra ses efforts dans le but de réaliser ses engagements se rapportant au Plan d'action québécois sur les changements climatiques.		

Orientation 5 : Offrir des services de qualité aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Prestation efficace de services	Améliorer les services à la clientèle.	Pourcentage des services accessibles dans Internet Cible 2002-2003 : – Cible à déterminer suite à la révision des produits et services en cours Taux de satisfaction des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services (en lien avec les principes inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens) Cible 2002-2003 : – Cible à déterminer suite à la phase d'implantation du suivi de la Déclaration de services aux citoyens en cours

Orientation 5 : Offrir des services de qualité aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Taux de respect des délais de service (en lien avec les objectifs de délai inscrits dans la Déclaration de services aux citoyens) Cible 2002-2003 : – Cible à déterminer suite à la phase d'implantation du suivi de la Déclaration de services aux citoyens en cours Pourcentage des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère Cible 2002-2003 : – Avoir 75 % des points de service qui offrent à la clientèle des références sur l'ensemble des services du Ministère
	Assurer le maintien de l'expertise du Ministère.	Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée à la formation du personnel Cible 2002-2003 : – Avoir consacré 2,2 % de la masse salariale annuelle à la formation du personnel Taux annuel de recrutement de personnes au moyen de concours n'exigeant aucune expérience de travail Cible 2002-2003 : – Avoir maintenu un taux annuel de 50 % de personnes recrutées au moyen de concours n'exigeant aucune expérience

Orientation 5 : Offrir des services de qualité aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Le Ministère poursuivra la mise en oeuvre de son plan d'amélioration des services à la population et aux entreprises et rendra accessibles dans Internet les principaux programmes, services et formulaires destinés à sa clientèle. Il poursuivra également la simplification des normes, des guides et des formulaires utilisés par sa clientèle. De plus, il réalisera son plan de main-d'oeuvre en privilégiant le transfert d'expertise.		

L'évaluation de programme

Au cours de l'année 2001-2002, le ministère des Ressources naturelles, s'inscrivant dans une gestion axée sur les résultats, a procédé au redéploiement de la fonction « évaluation de programme ». Pour ce faire, il a mis en place le Comité conseil d'évaluation de programme, a élaboré un cadre de référence en évaluation de programme et a adopté un plan ministériel d'évaluation de programme.

Pour l'année 2002-2003, le Ministère commencera ou poursuivra l'évaluation des programmes suivants :

— Programme d'aide financière à la mise en valeur des forêts privées;

— Programme d'assistance à l'exploration minière du Québec. Volet A : assistance financière aux prospecteurs autonomes et Volet C : assistance financière aux fonds régionaux d'exploration (5 fonds régionaux);

— Programme d'assistance financière relatif aux dommages causés aux boisés privés par le verglas de 1998;

— Programme d'extension du réseau de distribution du gaz naturel;

— Programme FORÊT FAIRE;

— Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution;

— Traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits (éclaircie précommerciale et entretien de la régénération).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Connaissance et gestion du territoire	26 456,8	(3 811,4)	30 268,2	29 052,1
2. Connaissance et gestion du patrimoine forestier	131 285,9	(29 280,5)	160 566,4	161 629,6
3. Développement énergétique	45 145,5	(3 084,6)	48 230,1	47 408,1
4. Gestion et développement de la ressource minérale	35 151,3	50,9	35 100,4	49 482,8
5. Direction et soutien administratif	39 516,7	956,9	38 559,8	38 744,7
Total	277 556,2	(35 168,7)	312 724,9	326 317,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 378	—	1 378	—

Le budget de dépenses 2002-2003 du ministère des Ressources naturelles s'établit à 277,6 M$, soit une diminution de 35,2 M$ par rapport au budget de dépenses 2001-2002.

Programme 1 : Connaissance et gestion du territoire

Ce programme vise à assurer la production des données géographiques. Il regroupe aussi les fonctions de planification des usages des terres du domaine de l'État, l'octroi et la gestion des droits fonciers ainsi que le contrôle du territoire public.

La réduction du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par la non-récurrence de crédits additionnels de 4,0 M$ accordés lors du Discours du budget 2000-2001 pour la modernisation de l'infrastructure québécoise d'information géographique.

Programme 2 : Connaissance et gestion du patrimoine forestier

Ce programme vise à favoriser et appuyer le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources, à en planifier, contrôler et évaluer l'utilisation, et à suivre les interventions permettant d'assurer sa mise en valeur. Il vise également à favoriser la protection du milieu contre les fléaux d'origine naturelle ou humaine et à améliorer en quantité et en qualité sa capacité de production afin de répondre aux demandes de matière ligneuse ou à d'autres usages. Il vise enfin à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois et à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

Le budget de dépenses de ce programme est réduit de 29,3 M$ pour l'exercice 2002-2003.

D'abord, les crédits accordés au Fonds forestier sont réduits de 57,0 M$ dans le contexte des récentes modifications apportées à la *Loi sur les forêts et* pour anticiper une révision de la proportion des contributions respectives du Ministère et de l'industrie.

Par ailleurs, un montant de 26,0 M$ a été consenti pour un programme de création d'emplois en forêt à la suite de la signature d'une entente spécifique d'une durée de 5 ans sur la protection et la mise en valeur de la forêt bas-laurentienne.

Enfin, l'indexation des salaires et d'autres ajustements mineurs résultent en une hausse de 1,9 M$ des crédits alloués au programme.

Programme 3 : Développement énergétique

Ce programme vise à formuler les actions et les interventions du gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur, ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. Il contribue également en partie au Fonds relatif à la tempête de verglas qui apparaît au portefeuille du Conseil du trésor, Administration et Fonction publique.

Un montant additionnel de 1,7 M$ est attribué pour contribuer au programme d'enfouissement des fils électriques. En outre, des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement et une nouvelle planification pour la distribution du programme de transfert relatif à l'extension du réseau gazier permettent de dégager une somme de 4,8 M$.

Programme 4 : Gestion et développement de la ressource minérale

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, à faire la promotion de l'exploration, à promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise également à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et conseils techniques.

Une diminution des dépenses de l'ordre de 3,0 M$ est attribuable à la non-récurrence des programmes de restauration des sites miniers et du développement de l'entrepreneuriat minier autochtone. Toutefois, cette diminution est compensée par une hausse des crédits alloués à l'égard de la Société nationale de l'amiante, du soutien à l'exploration minière et de l'indexation des salaires.

Programme 5 : Direction et soutien administratif

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il regroupe aussi plusieurs services à caractère corporatif, reliés notamment à l'exploitation et au développement des technologies de l'information et à l'utilisation et à l'entretien des locaux et des équipements de bureau.

Sommairement, la variation des crédits de 1,0 M$ s'explique par l'augmentation des coûts relatifs à l'application des conventions collectives.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	19 359,9	19 359,9
Prêts, Placements et Avances	110,4	110,4

Le budget d'investissement de 19,5 M$ est maintenu en 2002-2003 afin de poursuivre notamment le renouvellement des équipements du Ministère ainsi que le développement des outils informatiques nécessaires à la prestation de services du Ministère dont, principalement, le plan d'affectation des terres publiques, l'octroi des droits miniers, ainsi que la refonte du site internet du Ministère.

LES FONDS SPÉCIAUX

Le Ministère gère trois fonds spéciaux.

LE FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	2 356,8	2 320,1
Dépenses	2 355,8	2 264,7
Excédent (Déficit)	1,0	55,4
Investissement	35,0	29,0
Effectif (ETC)	30	30

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartothèque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique et foncière, soit les données cartographiques, géodésiques d'arpentage, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents mandats de services spécialisés offerts dans ces domaines.

LE FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	81 047,6	69 651,3
Dépenses	70 339,3	50 587,9
Excédent (Déficit)	10 708,3	19 063,4
Investissement	51 422,8	41 015,0
Effectif (ETC)	556	556

Le Fonds d'information foncière, institué par l'article 17.12.1 de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles* et par l'adoption du chapitre 42 des lois de 2000 le 5 décembre 2000, comprend notamment les activités du Fonds de la réforme du cadastre québécois, de même que celles de la partie du Fonds des registres du ministère de la Justice affecté au financement des biens et services liés à la publicité des droits réels immobiliers. Le Fonds d'information foncière a donc pour objet le financement des activités relatives à la connaissance foncière du Québec. Les biens et services qui en résultent sont offerts dans trois secteurs d'activité : l'arpentage, le cadastre et le registre foncier.

LE FONDS FORESTIER

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	242 358,1	226 965,6
Dépenses	242 957,1	235 434,6
Excédent (Déficit)	(599,0)	(8 469,0)
Investissement	6 200,0	5 960,0
Effectif (ETC)	1 517	1 517

Le Ministère, les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et, depuis le 27 juin 2001, ceux des contrats d'aménagement forestier, des conventions d'aménagement forestier et de conventions de garantie de suppléance, contribuent au financement du Fonds forestier. Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et des plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie et au maintien ou l'amélioration de la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier.

REVENU

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère a pour mission :

— D'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;

— D'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;

— D'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;

— De recommander au gouvernement les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes, contribuant ainsi à l'évolution des politiques gouvernementales.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement puisqu'elle est à la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle l'est également pour certains citoyens qui comptent sur les interventions du Ministère pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le premier et principal choix budgétaire du Ministère consiste à affecter des ressources additionnelles pour améliorer les services aux citoyens.

— Des budgets sont tout d'abord réservés pour la réalisation du plan ministériel d'amélioration des services axés sur les besoins des diverses clientèles. Ce plan contribuera au respect des engagements pris dans le cadre de la déclaration des services aux citoyens qui vise notamment l'amélioration des services téléphoniques et la simplification des communications écrites, tels les formulaires.

— Le Ministère prévoit également une allocation temporaire de 3,3 M$ en raison notamment de la croissance du volume de nouveaux jugements au Programme de perception des pensions alimentaires et ce, pour permettre à un plus grand nombre de créanciers alimentaires de recouvrer les sommes qui leur sont dues.

— Les nouvelles technologies de l'information et des communications constituent un autre vecteur permettant d'améliorer les services à la population. Le Ministère a entamé en 2001-2002 la mise en oeuvre de son plan stratégique de déploiement des services d'échanges électroniques. Ce plan sera complété en 2003-2004 et exigera des investissements totaux de 24,5 M$.

— Par ailleurs, le Plan d'accélération des investissements publics annoncé lors du Discours sur le budget 2002-2003 du 1er novembre 2001 permet d'investir 57,4 M$ échelonné sur cinq ans afin de compléter la refonte de ses systèmes de mission, soit l'impôt des sociétés et l'impôt des particuliers.

Le deuxième choix budgétaire du Ministère consiste à maintenir les mesures de récupération fiscale déjà mises en place. De plus, des sommes additionnelles seront investies telles qu'annoncées lors du Discours sur le budget 2002-2003 du 1er novembre 2001.

La répartition des dépenses du Ministère

	2002-2003 M$	2001-2002 M$
– Provision pour créances douteuses	154,6	151,0
– Activités courantes de service à la clientèle, de cotisation et de vérification, de soutien aux opérations	205,6	197,7
– Activités de soutien corporatif (technologies de l'information, administration et support)	121,4	106,9
– Dépenses d'intérêts à payer sur les différents remboursements émis par le Ministère	37,8	50,0
– Fonds des pensions alimentaires (incluant l'allocation temporaire de 3,3 M$)	43,2	41,3
– Fonds de perception (excluant les activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale)	37,9	31,6
– Gestion et location d'équipements et de systèmes informatiques (excluant les activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale)	26,6	26,6
– Activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	31,5	26,2
TOTAL	658,6	631,3

Les cibles et les indicateurs de résultat

Dans son Plan stratégique 2001-2003, le Ministère a retenu cinq grandes orientations qui guideront ses actions et les résultats recherchés au cours de l'exercice 2002-2003. Ces orientations sont :

— Améliorer la qualité des services aux citoyens;

— Faciliter et accroître l'autocotisation;

— Lutter contre les pertes fiscales et récupérer les sommes dues;

— Assurer la protection des renseignements confidentiels;

— Miser sur l'expertise et l'engagement du personnel.

Pour chacune de ces orientations, le plan stratégique présente également les axes d'intervention, les objectifs et les indicateurs de résultat qui ont été retenus. Parmi les objectifs cernés, certains retiendront particulièrement l'attention au cours du prochain exercice, notamment ceux qui ont un impact sur les services à la clientèle ou sur certaines autres opérations indispensables pour le Ministère. Ces objectifs sont présentés ci-après en énonçant les principaux indicateurs de résultat, les cibles prévues et les principales actions déterminantes pour le Ministère.

Orientation 1 : Améliorer la qualité des services aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Offrir des services de qualité et adaptés aux besoins des citoyens.	Atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de services aux citoyens.	Taux d'atteinte des objectifs de la Déclaration de services aux citoyens
	Améliorer la qualité des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires.	Délai de traitement des nouveaux jugements Cible 2002-2003 : – 30 jours Délai de traitement des nouveaux dossiers de pension alimentaire faisant l'objet d'un défaut de paiement et d'exécution réciproque Cible 2002-2003 : – 60 jours Taux d'adhésion au virement automatique Cible 2002-2003 : – 70 %
Accroître l'utilisation des technologies et des télécommunications.	Offrir, dans le site Internet, des services d'échanges électroniques conviviaux en matière de services d'inscription, de déclaration, de paiement et de renseignements généraux et fiscaux.	Nombre de services implantés par rapport aux cinq cibles prévues
Réduire les contraintes administratives et réglementaires du secteur de la fiscalité.	En matière d'impôt et de taxes, réviser progressivement les mesures administratives et réglementaires touchant les entreprises et les employeurs, selon le plan gouvernemental d'allégements réglementaires.	Mesures révisées

Orientation 1 : Améliorer la qualité des services aux citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**

Actions déterminantes :

— Assurer le suivi du taux d'atteinte des objectifs de la Déclaration de services aux citoyens.

— Poursuivre la mise en place des mesures d'amélioration des services à la clientèle dont :

- moderniser la gestion et l'équipement des centres d'appels téléphoniques;
- mettre en place un programme d'évaluation continue de la qualité des renseignements fournis par téléphone;
- réviser les programmes de formation, notamment en matière de fiscalité;
- mettre à jour la documentation fiscale et opérationnelle;
- poursuivre la conversion sous forme électronique des documents de référence;
- implanter graduellement le poste de travail électronique dans un concept d'aide à la tâche.

— Tel qu'annoncé dans le Discours sur le budget 2002-2003 du 1er novembre 2001, développer et améliorer certains systèmes de technologies de l'information afin d'améliorer la qualité du service au citoyen dans le cadre du Plan gouvernemental d'accélération des investissements publics en matière de technologies de l'information et ce, pour :

- la refonte du système de l'impôt des particuliers (TP-1);
- le développement du système de traitement des déclarations de revenus des sociétés (DÉCOR).

— Poursuivre les travaux en vue d'offrir, d'ici 2003, une gamme élargie de nouveaux services électroniques dans l'Internet en lien avec cinq relations d'affaires jugées prioritaires :

- l'inscription des entreprises;
- les versements des entreprises;
- la conciliation automatisée des versements des employeurs;
- la déclaration de revenus des sociétés;
- le renseignement personnalisé, tant le renseignement général que celui relatif au dossier fiscal.

— Réaliser les travaux d'allégement réglementaire en concertation avec la clientèle concernée et/ou certains partenaires et ce, touchant :

- les obligations faites aux employeurs;
- les taxes à la consommation;
- une partie de la *Loi sur le ministère du Revenu*.

Orientation 2 : Faciliter et accroître l'autocotisation		
Axes d'intervention	**Objectif**	**Indicateur de résultat et cible**
Favoriser l'observance fiscale en renforçant les activités de prévention auprès de la clientèle.	Accroître la compréhension de la population à l'égard de la fiscalité et des autres programmes gérés par le Ministère, plus particulièrement concernant les nouveautés ou des cas problématiques cernés.	Activités de prévention entreprises
Actions déterminantes : — Réaliser des interventions ciblées de sensibilisation et de prévention.		

Orientation 3 : Lutter contre les pertes fiscales et récupérer les sommes dues		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Contrer les problèmes et les stratagèmes d'évasion fiscale, de travail au noir et d'inobservance fiscale.	Détecter et récupérer les taxes et les impôts non déclarés par des activités de contrôle.	Résultats de récupération fiscale par rapport à l'objectif annuel 2002-2003 Cible 2002-2003 : 1 150,6 M$
Percevoir les sommes dues.	Recouvrer les sommes dues au gouvernement.	Taux de réalisation des recettes prévues selon les objectifs financiers Cible 2002-2003 : 1 040 M$
Actions déterminantes : – Réaliser les activités et les projets permettant d'atteindre les objectifs ministériels de récupération fiscale; – Dans les suites du Discours sur le budget 2002-2003 du 1er novembre 2001, mettre en place de nouvelles mesures visant à réduire l'évasion fiscale. Ces initiatives, notamment pour contrer la réclamation frauduleuse de remboursements de taxes sur intrants, permettront de récupérer 100 millions de dollars par année auprès de contribuables fautifs; – Poursuivre les travaux de recherche et de conception de nouvelles approches de détection et de contrôle sur les impôts et les taxes non déclarés; – Recouvrer les créances fiscales et alimentaires.		

La stratégie d'obtention des fichiers de renseignements

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la *Loi sur le ministère du Revenu* (L.R.Q., chapitre M-31), cette section présente la stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des données.

Le recours aux technologies permet un traitement massif de l'information et assure une meilleure détection des déclarations de revenus et rapports de remise erronés, faux ou incomplets ainsi que de la non-production des déclarations. Le Ministère peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà.

La stratégie du Ministère en matière d'obtention de renseignements demeure sensiblement la même que par le passé. Les extraits de banques de données obtenus couvrent l'ensemble de la population visée par ces banques afin de permettre la détection des cas présentant un risque d'évasion fiscale. Ces extraits contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières. Ces renseignements sont demandés tant au regard des entreprises que des particuliers. Par ailleurs, le Ministère a établi un calendrier de conservation des fichiers obtenus. Le délai de conservation et de destruction s'harmonise avec la période de prescription fiscale habituelle, soit l'année en cours de cotisation et les trois années précédentes. À l'expiration du délai applicable, ces fichiers sont détruits.

L'acquisition d'extraits de banques de données s'effectue avec rigueur et transparence. Le plan d'utilisation initial d'extraits de banques de données de 1996 a été soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI), puis déposé à l'Assemblée nationale. Par la suite, le Ministère a produit trois mises à jour du plan d'utilisation. Le Ministère a entrepris récemment une révision importante de ses besoins en renseignements externes et une quatrième mise à jour du plan d'utilisation est en préparation et devrait être déposée à la CAI au cours de l'exercice 2002-2003.

Concernant la reddition de comptes, le Ministère soumet annuellement à l'Assemblée nationale un rapport d'activités au 31 mars, lequel inclut un avis de la CAI. Le rapport d'activités au 31 mars 2001, déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2001, constitue le cinquième rapport produit par le Ministère. Finalement, le Ministère tient un registre public des extraits de banques de données reçus en vertu du plan d'utilisation.

L'évaluation de programme

Le choix des mandats en matière d'évaluation de programme s'effectue principalement en lien avec les orientations stratégiques et les engagements ministériels en matière de service. Les résultats d'évaluation contribuent à l'amélioration de la qualité des services et à l'efficience des programmes.

Ainsi, la Direction de l'évaluation des programmes a entrepris en 2001-2002 et poursuivra en 2002-2003 des travaux liés :

— Aux orientations stratégiques et engagements ministériels; définition des objectifs et mesure des résultats portant sur :
  - les attentes et satisfaction de la clientèle;
  - la qualité des renseignements fournis à la clientèle;
  - les résultats des services d'aide au démarrage d'entreprise;
  - la satisfaction des ministères et organismes pour lesquels le Ministère fournit des services de perception et de redistribution;

— À l'efficience de l'administration de la TVQ-TPS;

— À la collaboration au mandat réalisé par le ministère de la Famille et de l'Enfance sur l'impact psychosocial de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (suite du rapport sur l'application de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* déposé par le Ministère en décembre 2000).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses

Tout le budget du ministère du Revenu du Québec est regroupé dans le programme Administration fiscale. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociaux à caractère fiscal et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Administration fiscale	658 648,6	27 382,1	631 266,5	626 755,6
Total	658 648,6	27 382,1	631 266,5	626 755,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 958	—	6 958	—

Pour l'exercice 2001-2002, la dépense probable du Ministère s'établit à 626,8 M$, soit une réduction de 4,5 M$ par rapport au budget de dépenses 2001-2002.

Le budget de dépenses 2002-2003 est de 658,6 M$, soit une augmentation de 27,3 M$ par rapport au budget comparatif de 631,3 M$ en 2001-2002. Cette augmentation s'explique ainsi :

	M$
— Financement de l'augmentation des coûts liés aux conventions collectives, aux avancements d'échelon et au rattrapage salarial et statutaire pour les cadres ainsi que les bénéfices marginaux	11,0
— Financement des coûts de croissance du Fonds des pensions alimentaires et du Fonds de perception	8,1
— Report de crédits votés	6,9
— Financement des activités de recherche et de développement en matière de lutte contre l'évasion fiscale	5,0
— Financement des coûts de croissance liés aux dépenses de fonctionnement	4,1
— Augmentation de la provision pour mauvaises créances	3,6
— Financement du centre permanent d'assistance en Gaspésie	1,0
— Financement des activités d'intensification de la lutte contre le tabac	1,0
— Autres	0,2
— Diminution des compensations aux mandataires	(1,4)
— Diminution des intérêts sur remboursements	(12,2)

Pour l'exercice 2002-2003, l'effectif total du Ministère est de 8 374 ETC dont 6 958 pour les activités régulières, tel que présenté au tableau du budget des dépenses par programmes. Ce nombre inclut le personnel chargé du compte de gestion de la TPS qui totalise 1 393 ETC dont 159 ETC sous la responsabilité du Fonds de perception.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	4 138,5	3 749,0
Prêts, Placements et Avances	15,0	15,0

En 2002-2003, le Ministère prévoit faire l'acquisition de véhicules automobiles, de matériel audiovisuel ainsi que d'équipements liés au courrier et à la sécurité des immeubles.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE PERCEPTION

	PRÉVISIONS 2002-2003	PROBABLES 2001-2002
	(000 $)	(000 $)
Revenus	74 216,8	67 791,0
Dépenses	76 542,0	68 987,8
Excédent (déficit)	(2 325,2)[1]	(1 196,8)
Investissements	1 823,2	2 550,8
Effectif (ETC)	733[2]	733[3]

1 En 2002-2003, le maintien des effectifs en place résulte en un déficit de 2,3 M$ qui sera assumé par les surplus accumulés au 31 mars 2002, lesquels devraient atteindre 5,9 M$.

2 Pour 2002-2003, le Fonds de perception inclut 119 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, 10 ETC affectés aux activités de recherche et développement en matière de lutte à l'évasion fiscale mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 892 ETC.

3 Pour 2001-2002, le Fonds de perception inclut 144 ETC financés par le Fonds des pensions alimentaires, 10 ETC affectés aux activités de recherche et développement en matière de lutte à l'évasion fiscale mais il exclut 159 ETC financés par le compte de gestion de la TPS, ce qui correspond à un effectif total de 917 ETC.

Les objectifs

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues au ministère du Revenu en impôt, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociaux et à des pensions alimentaires impayées.

Les indicateurs de résultat

— Coût par dollar perçu : le Centre de perception fiscale (CPF) s'efforce d'améliorer sa productivité mesurée par un indicateur simple : le coût par dollar perçu. De 7,9 cents par dollar qu'il était en 1993-1994, le coût par dollar devrait s'établir à 5,6 cents pour 2001-2002. Pour l'exercice 2002-2003, le CPF prévoit poursuivre l'objectif de réduire le coût par dollar perçu à 5,5 cents.

— Services à la clientèle : dans son Plan d'action 2001-2002, le CPF se fixe des objectifs d'amélioration des relations avec les contribuables, les mandataires et les débiteurs alimentaires. Le CPF s'engage ainsi à traiter 80 % de la correspondance et des plaintes écrites dans un délai n'excédant pas 26 jours après leur réception.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

	PRÉVISIONS 2002-2003	PROBABLES 2001-2002
	(000 $)	(000 $)
Revenus	44 519,8[1]	41 104,2
Dépenses	44 519,8	41 104,2
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	1 792,6	1 797,7
Effectif (ETC)	683 [2]	683 [3]

1 En 2002-2003, les revenus du Fonds proviennent du ministère du Revenu (affectation d'un montant de 43,2 M$) et de la facturation de frais administratifs (1,4 M$).
2 Allocation de 683 ETC du programme 1, excluant les 119 ETC pour le CPF.
3 Allocation de 667 ETC du programme 1, excluant les 144 ETC pour le CPF.

Les objectifs

Les objectifs sont :

— Améliorer la qualité des services rendus à la clientèle bénéficiant du Programme de perception des pensions alimentaires;

— Accroître la compréhension de la clientèle à l'égard des diverses dispositions du Programme de perception des pensions alimentaires, incluant les dispositions d'adhésion ou d'exemption;

— Recouvrer les sommes dues aux créanciers alimentaires.

Les indicateurs de résultat

— Délai de traitement de service à la clientèle pour les nouveaux jugements et les dossiers en défaut de paiement;

— Taux d'adhésion au dépôt direct;

— Taux d'adhésion aux dispositions d'exemption;

— Taux d'appels répondus dans un délai de 60 secondes;

— Taux de traitement des plaintes dans un délai de 35 jours.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus[1]	36 628,7	31 237,4
Dépenses	36 628,7	31 237,4
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	68 297,0	39 116,4
Effectif (ETC)[2]	—	—

1 En 2002-2003, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent du Ministère et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.
2 La dépense de rémunération imputée au FTI correspond à 270 ETC en 2001-2002 et 2002-2003. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés du Ministère.

Les objectifs

Le Fonds des technologies de l'information (FTI) permet au ministère du Revenu du Québec de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

LES INVESTISSEMENTS DU FTI

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Développement informatique	45 239,0	15 504,0
Améliorations et mises à niveau	23 058,0	23 612,4
TOTAL	68 297,0	39 116,4

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégré et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système et du réseau, sur son orientation générale en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

À titre de mandataires du Ministère dans chacune des régions, les régies régionales sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination des programmes et des services ainsi que de l'allocation des ressources sur leur territoire. Elles ont également pour mandat d'adapter les services sociosanitaires aux besoins et aux réalités des divers groupes qui composent la population de leur territoire.

Le réseau des établissements de santé et de services sociaux, quant à lui, produit et dispense les services directs à la population selon les clientèles spécifiques auxquelles il s'adresse et la nature des services à dispenser, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la loi.

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) administre le régime d'assurance maladie, le programme d'assistance maladie et le régime général d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). De plus, la RAMQ agit comme mandataire de la gestion des banques d'information sociosanitaire d'intérêts commun et assure la diffusion des informations aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Enfin, la mission de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est d'assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale pleine et entière. L'Office s'assure de la cohérence, de la complémentarité et de l'harmonisation des interventions à l'égard des personnes handicapées et ce, de concert avec les ministères et organismes concernés.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Les tableaux qui suivent présentent les principales cibles que le Ministère entend atteindre au cours de l'année 2002-2003 afin de réaliser les objectifs fixés au plan stratégique 2001-2004 du secteur de la santé et des services sociaux, ainsi que les indicateurs de suivi concernés. Ces éléments sont regroupés selon les grandes orientations du plan stratégique.

Orientation 1 : Convenir des objectifs prioritaires de santé et de bien-être auxquels doivent travailler les différents acteurs		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Au plan gouvernemental et au niveau du réseau de la santé et des services sociaux	Renouveler, pour les dix prochaines années, les objectifs et les stratégies de la Politique de la santé et du bien-être (1992). Cibles : – Consultation sur une version préliminaire de la politique – Production d'une version finale de la politique Assumer le rôle-conseil du Ministère auprès des autres ministères quant à l'impact de leurs activités sur la santé et le bien-être. Cibles : – Élaboration d'un mécanisme d'analyse d'impacts des projets gouvernementaux sur la santé et le bien-être – Rencontres interministérielles portant sur l'impact des projets gouvernementaux	Publication de la Politique de la santé et du bien-être accompagnée d'un plan d'action Proposition d'un mécanisme d'analyse d'impacts Nombre de ministères avec lesquels une démarche d'intégration des objectifs ministériels a été engagée

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Les efforts en matière de promotion, de prévention et de protection	Développer les activités de promotion, de prévention et de protection et les intégrer aux pratiques cliniques et dans les continuums de services. Cibles : – Élaboration du programme national de santé publique – Consultation sur les éléments constituants du programme – Production d'une version finale du programme	 Diffusion du programme national de santé publique accompagné d'un plan d'action
Une première ligne de services comme assise du système	Identifier l'offre de services de première ligne devant être accessibles dans chaque territoire de CLSC. Cibles : – Élaboration d'un cadre de référence sur les services de première ligne – Définition d'une première ligne de services devant être disponibles à l'intention des jeunes et de leur famille dans chaque CLSC Mettre en place, graduellement, des groupes de médecine de famille, oeuvrant soit en cabinet, soit en CLSC, avec responsabilité quant à la clientèle et quant à l'accès 24/7 aux services. Cibles : – Développement fonctionnel de 20 projets groupes de médecine de famille (GMF)	 Adoption d'un cadre de référence Nombre de CLSC ayant atteint l'offre minimale de services Nombre de projets opérationnels

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Mettre en place un système de services préhospitaliers d'urgence qui prend assise sur une chaîne complète d'interventions. Cibles : – Adoption d'un projet de loi spécifique au secteur préhospitalier d'urgence	Adoption du projet de loi
	– Planification des mesures contenues au projet de loi	
	– Mise en place d'une première phase portant sur l'implantation des centrales de communication et des services de premiers répondants	Nombre de centrales et de services de premiers répondants en opération
La qualité, la continuité et la coordination des interventions	Faire de la gestion des risques une préoccupation majeure pour les établissements de santé. Cibles : – Préparation d'un plan d'action sur la gestion des risques	Dépôt du plan d'action
	– Proposition de modifications législatives touchant à la sécurité du patient et à l'imputabilité	Dépôt d'un projet de loi
	Mettre en place des réseaux de services intégrés pour des clientèles plus vulnérables en raison d'une perte d'autonomie. Cible : – Mise en place d'un réseau de services intégrés par région pour les personnes âgées en perte d'autonomie	Nombre de territoires locaux où existent des réseaux de services intégrés

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Mise en place d'un réseau de services intégrés par région pour les personnes ayant des troubles graves et persistants de santé mentale.	Nombre de territoires locaux où sont implantés des réseaux de services intégrés
	Intensifier les efforts de continuité de services et de mise en relation des intervenants pour les clientèles ayant des problèmes complexes.	—
	Cibles : – Élaboration de tous les plans d'action régionaux pour les personnes ayant une déficience intellectuelle	Nombre de plans d'action adoptés Nombre de régions qui ont amorcé la mise en oeuvre de leur plan d'action
	– Élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre des orientations ministérielles pour les personnes ayant une déficience physique	Dépôt de la stratégie ministérielle et du plan d'action qui l'accompagne
	– Élaboration d'un plan d'action à l'intention des personnes ayant des troubles envahissant du développement	Dépôt du plan d'action et nombre de régies ayant amorcé la mise en oeuvre du plan d'action
	Atteindre une performance maximale dans l'utilisation et le fonctionnement des services d'urgence.	
	Cibles : – Implantation des mesures du guide sur les urgences dans tous les centres hospitaliers	Nombre de centres hospitaliers ayant amorcé l'implantation des mesures du guide et niveau d'implantation des mesures
	– Réaménagement prioritaire de quatre salles d'urgence ayant des déficiences majeures au niveau de l'organisation physique des lieux	Nombre d'urgences où le processus de rénovation est débuté et niveau d'avancement des travaux

Orientation 2 : Améliorer l'accès aux services et assurer une organisation optimale des ressources		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La hiérarchisation des services de santé et des services sociaux	Procéder à la hiérarchisation des services médicaux et hospitaliers. Cible : – Définition des services spécialisés et ultraspécialisés en 2e et 3e ligne	 Dépôt d'un cadre de référence touchant chacune des spécialités
Accessibilité des services spécialisés et ultraspécialisés	Amélioration de l'accessibilité aux services spécialisés et ultraspécialisés pour les personnes de toutes les régions. Cibles : – Amélioration de la capacité de traitement en cardio-tertiaire – Consolidation des services existants en radio-oncologie – Amélioration des services de dyalise rénale	 Volume d'interventions Volume de traitements associés aux cas de cancer Volume d'interventions
L'amélioration des actions relatives aux médicaments	Améliorer le processus décisionnel et les mécanismes visant l'inscription, le suivi et l'utilisation optimale des médicaments. Cible : – Identification des modifications réglementaires et législatives à apporter au régime d'assurance médicaments et déposer un projet de loi	 Adoption d'un projet de loi pour mettre en oeuvre les mesures structurantes

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La planification de la main-d'oeuvre médicale et le mode de rémunération des médecins	Assurer la disponibilité d'une main-d'oeuvre médicale qualifiée, en nombre suffisant et améliorer la répartition des effectifs médicaux.	
	Cibles : – Détermination des objectifs de croissance 2003-2004 pour l'ensemble des futurs plans régionaux d'effectifs médicaux en spécialités	Nombre de régions à qui ont été signifiées leurs objectifs de croissance
	– Approbation ministérielle de tous les plans régionaux d'effectifs médicaux pour les omnipraticiens	Nombre de plans régionaux d'effectifs médicaux adoptés
	– Amélioration de la répartition des effectifs médicaux sur le territoire	Atteinte des cibles prévues aux plans régionaux d'effectifs médicaux
	Revoir les modes de rémunération des médecins en tenant compte des nouvelles orientations en matière d'organisation des services et des objectifs de contrôle des coûts.	
	Cible : – 2 800 médecins spécialistes adhérents au mode de rémunération mixte	Nombre de médecins spécialistes ayant la rémunération mixte

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La planification de la main-d'oeuvre	Assurer la disponibilité d'une main-d'oeuvre qualifiée, en nombre suffisant, particulièrement dans les secteurs considérés comme prioritaires. Cibles : – Développement de projets pilote d'organisation du travail pour le personnel infirmier dans tous les établissements déficitaires, dans toutes les régions et dans quelques centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD)	Nombre de projets pilotes démarrés
	– Augmentation de 5 du nombre de bourses pour les étudiants en pharmacie	Nombre de bourses octroyées
	– Poursuite du plan d'utilisation des étudiants et étudiantes en sciences infirmières durant la période estivale	Nombre d'étudiantes et d'étudiants embauchés par les établissements en pénurie de main-d'oeuvre pendant la période estivale
Des systèmes d'information efficaces et sécurisés	Mettre en place une infrastructure d'accès et d'échange d'information entre les intervenants. Cible : – Mise en réseau des 20 groupes de médecine de famille	Nombre de groupes de médecine de famille en réseau

Orientation 3 :	**Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées**	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Déployer progressivement les applications relatives à la télésanté en vue d'améliorer l'accessibilité aux services spécialisés et surspécialisés.	
	Cible : – 90 sites de télésanté opérationnels	Nombre de sites opérationnels Nombre de sites en régions éloignées
	Mettre en place les systèmes d'information nationaux.	
	Cibles : – Déploiement du système d'information sur les banques de sang	Nombre de sites sur lequel le système est déployé
	– Poursuite de l'implantation des systèmes d'information sur les listes d'attente dans tous les établissements où il y a de la chirurgie cardiaque et/ou de la radio-oncologie	Nombre d'établissements où le système d'information est opérationnel
L'allocation interrégionale des ressources et la budgétisation des établissements	Modifier les modes d'allocation des ressources et de budgétisation des établissements pour qu'ils correspondent aux nouveaux modes d'organisation des services.	
	Cibles : – Élaboration d'un nouveau mode de budgétisation des établissements, pour application en 2003-2004	Adoption d'un nouveau mode de budgétisation des établissements
	– Création d'une table de consultation sur l'implantation et l'enrichissement d'un nouveau mode de budgétisation des établissements	Dépôt d'une planification en vue de l'implantation d'un nouveau mode de budgétisation

Orientation 3 :	Doter le réseau de la santé et des services sociaux de ressources humaines qualifiées, de moyens informationnels adéquats et des méthodes de budgétisation appropriées	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	– Communication aux établissements de leur performance relative.	Nombre d'établissements qui ont intégré la performance relative à leur mode de gestion et, s'il y a lieu, à leur plan de retour à l'équilibre budgétaire

Orientation 4 :	Stabiliser le financement des services de santé et des services sociaux ainsi que la croissance des dépenses	
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Le contrôle de la croissance des dépenses	Identifier et « monitorer » les principaux facteurs de croissance des dépenses. Cibles : – Élaboration de la liste des facteurs de croissance et leur poids relatif sur les dépenses «réseau» et sur celles administrées par la RAMQ – Inscription de tous les établissements dans un processus de maintien ou de retour à l'équilibre budgétaire	Diffusion de la liste et analyse des facteurs Intégration des facteurs de croissance dans la stratégie d'allocation et de budgétisation Nombre d'établissements ayant une entente Nombre d'établissements en équilibre budgétaire

Orientation 5 : Clarifier les responsabilités des différents acteurs et accroître leur imputabilité		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
La gouverne du réseau de la santé et des services sociaux	Instaurer une culture de gestion par résultats. Cibles : – Dépôt au Ministère des plans stratégiques régionaux par les régies régionales	Nombre de plans stratégiques déposés au Ministère
	– Définition des paramètres pour l'élaboration des ententes de gestion	Dépôt d'un projet d'entente type
	– Signature d'ententes de gestion MSSS régies régionales	Nombre d'ententes signées

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2002-2003 augmente de 312,1 M$ par rapport au budget de dépenses de 2001-2002. Par rapport à l'enveloppe de dépenses initiale, l'augmentation est de 735,6 M$.

L'augmentation du budget pour l'exercice 2002-2003 permet d'assurer le financement des coûts reliés aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'augmentation des prix des biens et services et à la hausse du coût des services médicaux.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Fonctions nationales	218 335,4	(12 787,9)	231 123,3	234 877,4
2. Fonctions régionales	12 913 829,6	309 987,8	12 603 841,8	12 559 441,8
3. Office des personnes handicapées du Québec	51 062,4	3 844,7	47 217,7	58 530,3
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	4 268 197,2	11 091,0	4 257 106,2	4 257 106,2
Total	17 451 424,6	312 135,6	17 139 289,0	17 109 955,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	960	—	960	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 231,1 M$ à 218,3 M$. Cette variation découle principalement d'une diminution des déboursés prévisibles en 2002-2003 concernant le programme québécois d'intervention auprès des personnes infectées par le virus de l'hépatite C.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la Politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 310,0 M$. La croissance de ce programme aurait atteint 430,0 M$ n'eut été de la dépense exceptionnelle survenue en 2001-2002 pour la vaccination contre la méningite. Cette croissance est attribuable notamment aux ajustements salariaux prévus aux ententes, à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales, à l'augmentation des prix des biens et services ainsi qu'aux ajustements budgétaires prévus pour la mise à niveau des services. Elle comprend aussi les coûts supplémentaires attribuables au service de la dette, aux régimes de retraite et au système du sang.

Le Ministère, de concert avec les régies régionales, poursuivra la démarche de retour à l'équilibre budgétaire du réseau de la santé et des services sociaux entreprise au cours de l'exercice 2001-2002.

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 3,8 M$. Cette croissance découle principalement d'un ajustement de 2,9 M$ au budget prévu pour les subventions aux centres de travail adapté, des ajustements salariaux prévus aux ententes ainsi que de l'indexation des dépenses autres que salariales.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 11,1 M$. Cette augmentation est attribuable principalement à la rémunération des professionnels de la santé et aux coûts reliés au programme des aides techniques. Une consultation est prévue actuellement afin d'examiner les mesures qui pourraient permettre de contenir l'évolution des coûts du régime d'assurance médicaments.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	1 167,4	1 020,0
Prêts, Placements et Avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2002-2003 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

LE FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probable 2001-2002 (000 $)
Revenus	444 437,6	432 726,1
Dépenses	444 437,6	427 212,1
Excédent (Déficit)	-	5 514,0
Investissement	-	-
Effectif (ETC)	-	-

Le Fonds de l'assurance médicaments a été institué en vertu de la *Loi sur l'assurance médicaments* (L.R.Q., c. A-29-01). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux. Il exclut les services aux personnes âgées de 65 ans ou plus et aux prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds est constitué des primes versées par les personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont prévues dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires d'un programme d'aide de dernier recours.

Le Fonds, dont les activités ont débuté le 1er janvier 1997, est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont prévues dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre à long terme le paiement de ses obligations.

La loi prévoit également que le montant maximal de la prime annuelle est ajusté le 1er janvier de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer aux Québécoises et aux Québécois un milieu de vie sécuritaire qui leur permet d'exercer leurs droits et libertés individuelles et propice au développement des individus et des collectivités. Cette mission du Ministère s'articule autour de quatre créneaux d'activités :

— Veiller à la prévention des incendies et des sinistres ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs conditions de vie dans l'éventualité de tels événements;

— Concourir sur tout le territoire québécois au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes et à la protection de leurs biens, à la prévention et à la répression des infractions aux lois municipales, provinciales et fédérales ainsi que soutenir la communauté policière, coordonner des opérations policières d'envergure, contribuer à l'intégrité des institutions étatiques et assurer la sécurité des réseaux de transport québécois;

— Fournir aux tribunaux les éclairages appropriés, administrer certaines de leurs décisions en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes tant en détention que dans la communauté, dans le respect de la sécurité de la population et des droits fondamentaux de la personne contrevenante;

— Faire respecter les lois et les règlements relevant de sa compétence et qui régissent la vie en société.

Le Ministère exerce également un rôle prépondérant en matière de prévention dans d'autres champs : criminalité, récidive et certains types de décès violents ou obscurs.

Pour réaliser cette mission, le Ministère peut compter sur cinq directions générales (Coordination et planification, Services à la gestion, Services correctionnels, Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie), ainsi que sur la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes et un conseil relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du Comité de déontologie policière, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Les choix budgétaires retenus en 2002-2003 favoriseront l'atteinte des orientations stratégiques élaborées par le Ministère et les organismes pour rencontrer les priorités gouvernementales :

— Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique :

- améliorer la sécurité sur le territoire du Québec;
- augmenter la sécurité de la population face à la menace d'un acte terroriste;

- définir et consolider les responsabilités de la police nationale (services généraux, spécialisés et nationaux);
- développer les compétences policières;
- implanter la réforme en sécurité civile et poursuivre la mise en oeuvre de la réforme en sécurité incendie;
- optimiser l'évaluation du risque et le niveau de transparence dans le processus décisionnel en matière de remises en liberté et améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès des personnes contrevenantes tant en détention que dans la communauté;
- améliorer le suivi et l'encadrement des personnes contrevenantes;
- actualiser la mission de la Régie des alcools, des courses et des jeux et poursuivre les réformes nécessaires pour assumer pleinement le mandat qui lui est dévolu;
- optimiser l'évaluation du risque et le niveau de transparence dans le processus décisionnel en matière de libération conditionnelle, notamment en permettant aux victimes de faire des représentations à la Commission québécoise des libérations conditionnelles avant l'audience;
- améliorer la qualité dans l'exercice de la fonction des coroners;
- poursuivre les démarches pour assurer la rigueur et la diligence du processus déontologique.

— Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention (en sécurité publique et en déontologie policière).

— Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques :

- moderniser les pratiques;
- améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Ministère et favoriser la gestion par résultats;
- améliorer la connaissance des mesures de remise en liberté, notamment de l'absence temporaire et de la libération conditionnelle;
- favoriser une meilleure compréhension par les citoyens et les policiers du système déontologique;
- développer une approche de gestion et d'évaluation de la performance en déontologie policière.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Les services policiers et la professionnalisation policière	Réorganiser la prestation des services policiers.	Capacité des corps de police à donner le niveau de services exigés Cible 2002-2003 : – 100 % des plans d'organisation des corps de police mis en oeuvre [1]
Les services généraux offerts à proximité des citoyens par la Sûreté du Québec [2]	Procéder à un redéploiement cohérent et efficace de la desserte policière des MRC et des municipalités en harmonie avec la redéfinition de la carte policière.	Nombre de nouvelles municipalités desservies Nombre de dessertes maintenues Cible 2002-2003 : – Fournir des services aux municipalités départies de leur service de police municipal en vertu de la redéfinition de la carte policière.
Les services spécialisés en complémentarité et en soutien aux services généraux de la Sûreté du Québec [3]	Axer davantage les interventions sur des problématiques plutôt que sur des événements particuliers.	Nombre de programmes mis en oeuvre Diversité et ampleur des problématiques touchées Cible 2002-2003 : – Favoriser un effet réel et durable sur un certain nombre de problématiques de sécurité publique.
	Augmenter la qualité et la disponibilité des services spécialisés à la grandeur du Québec.	Taux de satisfaction à l'égard des services spécialisés Cible 2002-2003 : – Croissance de la satisfaction des partenaires et de la clientèle interne et externe, quant aux services spécialisés

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Les services nationaux de la Sûreté du Québec soutenant l'organisation policière et l'État au Québec [4]	En matière d'enquêtes criminelles, réaliser ou coordonner des projets d'enquête sur des crimes graves, en réseau ou en série.	Nombre de projets sous la coordination de la Sûreté du Québec Diversité des partenaires Taux de satisfaction des clients et des partenaires Cible 2002-2003 : – Assumer un leadership compétent dans la réalisation des enquêtes d'envergure.
	En matière de protection et de surveillance du territoire, instaurer une gestion concertée et efficace des divers plans et programmes de sécurité.	Nombre de missions ou de programmes conjoints Niveau du sentiment de sécurité de la population Cible 2002-2003 : – Assurer la sécurité de la population.
La lutte au terrorisme	Renforcer la connaissance de la vulnérabilité de la société québécoise face aux risques chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)/ technologique.	Création et mise en opération du centre de veille en sécurité civile [5] Cible 2002-2003 : – Mise en opération du centre de veille Création d'un réseau d'échange et partage d'expertise Cible 2002-2003 – Embauche de cinq ressources

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
		Inclusion du volet CBRN au plan national de sécurité civile Cible 2002-2003 : – Complété
	Renforcer le volet sécurité des édifices qui abritent des suites ministérielles ainsi que des centres de services importants regroupant plusieurs ministères et organismes.	Mesures de sécurité Cible 2002-2003 : – Mesures de sécurité additionnelles des édifices concernés
	Assurer une garde légale, sécuritaire et adaptée des personnes incarcérées reliées au terrorisme.	Identification des besoins en matière d'hébergement à vocation spécifique pour les personnes reliées au terrorisme Cible 2002-2003 : – Identification des disponibilités des secteurs d'hébergement Identification des mesures de sécurité appropriées Cible 2002-2003 : – Mesures de sécurité identifiées
La lutte au crime organisé	Documenter et analyser le phénomène du crime organisé, élaborer des stratégies d'action concertées et soutenir les organisations policières.	Nouveaux moyens de lutte au crime organisé Cible 2002-2003 : – Mise en place de stratégies d'actions concertées

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Les services correctionnels et la réinsertion sociale des personnes contrevenantes	Améliorer les modes d'évaluation et d'intervention auprès de toutes les personnes contrevenantes en milieu ouvert et en milieu fermé.	Nombre de personnes contrevenantes qui font l'objet d'une intervention individualisée Cible 2002-2003 : – 100 % des personnes [6] Nombre de personnes condamnées en milieu ouvert ou détenues qui sont l'objet d'une évaluation élaborée, d'un plan d'intervention et d'un suivi Cible 2002-2003 : – 100 % de la clientèle condamnée à six mois et plus [6]
	Soutenir la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en milieu ouvert.	Activités de contrôle des conditions et de réinsertion sociale de l'emprisonnement avec sursis Cible 2002-2003 : – 100 % des activités de réinsertion sociale après l'implantation des activités de contrôle en 2001-2002
L'encadrement et la surveillance des secteurs des alcools, des jeux, des courses et des sports professionnels de combat	Actualiser la mission de la RACJ.	Rapport énonçant la mission de la RACJ Cible 2002-2003 : – Dépôt du rapport au ministre

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Poursuivre les travaux d'allégements réglementaires et administratifs et initier la réforme de la législation concernant le commerce des boissons alcooliques.	Propositions législatives et réglementaires visant le système de délivrance des permis d'alcool et la gestion de ces secteurs Cible 2002-2003 : – Dépôt des propositions législatives
	Mettre en oeuvre des décisions prises par le gouvernement en regard de la phase II de la réforme sur le bingo.	Révision des processus et mise en place d'une structure administrative Cible 2002-2003 : – Processus révisés et structure administrative implantée
	Gérer l'attribution et le maintien des licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo de façon à minimiser les impacts sociaux.	Proposition de modifications législatives et réglementaires Cible 2002-2003 : – Mise en oeuvre
L'exercice de la fonction des coroners	S'assurer de la qualité et de l'uniformité de l'exercice de la fonction des coroners.	Programme de formation continue et de contrôle de la qualité [7] Cible 2002-2003 : – Mise en place
L'évaluation du risque dans le cadre du processus décisionnel en matière de libération conditionnelle [8]	Optimiser les moyens relatifs à l'évaluation du risque dans le cadre du processus décisionnel.	Pourcentage des dossiers conformes aux critères de qualité Cible 2002-2003 : – Accroître le pourcentage des dossiers conformes aux critères de qualité.
Communications publiques de la Commission québécoise des libérations conditionnelles	Mieux faire connaître les activités de la Commission aux personnes détenues, aux intervenants du système de justice pénale et à la population.	Rapports publics et nombre d'interventions de communication Cible 2002-2003 : – Réaliser dix activités de communication.

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'amélioration du système de déontologie policière	Poursuivre les démarches requises pour assurer la rigueur et la célérité du processus déontologique.	Nombre de compléments d'enquête par le Commissaire à la déontologie policière Cible 2002-2003 : – Réduire le nombre de compléments d'enquête d'au moins 25 %.
	Limiter les délais d'analyse des dossiers après enquête.	Durée moyenne de l'analyse du dossier après enquête par le Commissaire à la déontologie policière Cible 2002-2003 : – Diminuer de 172 jours à 90 jours le délai moyen pour disposer d'une enquête par rejet de la plainte.
	Améliorer, avec la collaboration des parties, les procédures de mise au rôle et de gestion des remises.	Délai moyen de mise au rôle des citations par le Comité de déontologie policière Cible 2002-2003 : – Délai réduit à 6 mois vs 11 mois en 2000 Pourcentage des remises accordées par le Comité de déontologie policière Cible 2002-2003 : – 35 % vs 46 % en 2000 Délai moyen de délibéré en matière de citation par le Comité de déontologie policière Cible 2002-2003 : – 35 jours vs 46 jours (moyenne au 31 décembre 2000)

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La sécurité civile et la sécurité incendie	Implanter la réforme de la sécurité civile.	Dépôt des orientations ministérielles Cible 2002-2003 : – Énoncé public des orientations ministérielles [9]
		Publication de programmes généraux et permanents d'assistance financière Cible 2002-2003 : – 100 % des programmes publiés
	Améliorer l'organisation municipale en sécurité incendie, conformément à la loi sanctionnée en juin 2000.	Nombre d'autorités municipales régionales ayant reçu un avis du ministre pour l'élaboration des schémas de couverture de risques Cible 2002-2003 : – 100 % des avis émis
		Nombre d'autorités municipales régionales ayant désigné un chargé de projet pour l'élaboration des schémas de couverture de risques Cible 2002-2003 : – 100 % des chargés de projet désignés

Orientation 1 : Assumer le leadership dans l'adaptation du système québécois de sécurité publique		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**

Actions déterminantes :

(1) Renforcer les organisations policières dans l'ensemble des régions (nouvelle carte policière).

(2) Intégrer les nouvelles municipalités à la desserte de la Sûreté du Québec;
Coordonner les programmes de prévention et d'intervention sur des problématiques provinciales.

(3) Moderniser le système relié à l'identification des criminels;
Procéder à divers travaux en vue de l'acquisition d'un système de communication pour le Service de la surveillance physique.

(4) Mettre en oeuvre les plans d'intervention contre le terrorisme à la suite de l'adoption d'un plan québécois de gestion contre le terrorisme par le gouvernement du Québec;
Implanter des unités de soutien en sécurité routière;
Moderniser la banque de renseignements criminels;
Implanter un nouveau système d'écoute électronique.

(5) Mettre en place un centre de veille en sécurité civile, un centre de crise et une équipe ministérielle permettant de lutter efficacement contre le terrorisme et le crime organisé;
Poursuivre et développer la coordination de projets conjoints sur des enquêtes d'envergure nationale.

(6) Modifier la *Loi sur les services correctionnels* permettant de préciser les modes d'évaluation et d'intervention auprès des personnes contrevenantes.

(7) Évaluer la qualité d'exercice des coroners.

(8) Modifier la *Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus* en permettant l'amélioration des moyens relatifs à l'évaluation du risque et la participation des victimes au processus décisionnel de mise en liberté sous condition par le biais de représentations écrites devant la Commission avant l'audience.

(9) Mettre en oeuvre la nouvelle *Loi sur la sécurité civile* en publiant les orientations ministérielles devant encadrer la réalisation des schémas de sécurité civile et publier des programmes généraux d'aide financière à l'égard de sinistres, d'accidents majeurs ou d'autres événements.

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'élaboration de politiques publiques	Développer une approche québécoise de prévention de la criminalité.	Politique de prévention de la criminalité Cible 2002-2003 : – Implantation progressive de la politique [1]
La prévention aux services correctionnels	Améliorer la prestation de services aux clientèles spécifiques du réseau correctionnel.	Politique et plan d'action pour les communautés culturelles et les autochtones Cible 2002-2003 : – Adoption et mise en oeuvre des politiques
	Améliorer les services de réinsertion sociale rendus avec des partenaires.	Plan d'action conjoint et nouveau partage des responsabilités avec le Fonds au bénéfice des personnes incarcérées Cible 2002-2003 : – Mise en oeuvre du plan d'action [2]
L'approche préventive en sécurité civile et en sécurité incendie	Augmenter la connaissance en gestion des risques de sinistres.	État de situation de l'érosion des berges de la Côte-Nord Cible 2002-2003 : – Complété Dépôt du plan de mesures d'urgence externes pour la centrale nucléaire Gentilly II Cible 2002-2003 : – Dépôt du plan et mises à jour périodiques
Développer une culture de prévention en déontologie policière	Exploiter une grille d'analyse systémique des plaintes déposées en déontologie policière (Commissaire à la déontologie policière).	Diffusion aux intervenants des informations et analyses colligées Cible 2002-2003 : – Diffuser annuellement les résultats auprès des services de police.

Orientation 2 : Développer l'approche préventive et une véritable culture de prévention		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Utiliser plus largement son pouvoir de recommandation auprès des autorités policières (Commissaire à la déontologie policière).	Nombre de dossiers où des recommandations sont transmises Cible 2002-2003 : – Formuler annuellement des recommandations basées sur des recherches exhaustives.
Actions déterminantes : (1) Travailler avec les partenaires publics et privés dans l'implantation de la Politique de prévention de la criminalité déposée en novembre 2001. (2) Modifier la *Loi sur les services correctionnels* pour réaliser cette cible.		

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'information et les communications [1]	Améliorer la connaissance et l'accessibilité des services du Ministère et des organismes.	Nombre de visites des sites intranet et Internet du Ministère Cible 2002-2003 : – 45 000 visites par mois vs 30 000 visites par mois en 2000-2001
	Augmenter le recours aux technologies de l'information dans la gestion des opérations courantes du Ministère et assurer la sécurité des actifs informationnels.	Formation du personnel sur les nouvelles technologies et la bureautique Cible 2002-2003 : – 1,0 jour-personne vs 0,5 jour-personne en 2000-2001
	Intégrer les processus et les activités de communication internes à la Sûreté du Québec.	Nombre d'employés qui consultent le site intranet de la Sûreté du Québec Cible 2002-2003 : – Susciter la mobilisation par une meilleure circulation de l'information.

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Moderniser les technologies de l'information à la Sûreté du Québec.	Nombre de mécanismes de sécurité Cible 2002-2003 : – Assurer l'intégrité des données pour préserver l'efficacité des opérations policières et la sécurité des personnes. Nombre et nature des transactions Vitesse des liens de télécommunications Nombre de dépôts documentaires Cible 2002-2003 : – Soutenir un échange des informations policières efficient et conforme à la loi.
La gestion par résultats [2]	Moderniser la gestion du Ministère et des organismes.	Degré de mise en oeuvre du plan d'action ministériel et des plans des organismes Cible 2002-2003 : – Respect des échéances ministérielles
	Adapter la structure de la Sûreté du Québec aux besoins contemporains et anticipés.	Nombre de demandes d'analyse de situation de travail Nombre d'interventions en développement organisationnel Nombre de personnes atteintes par les interventions au développement organisationnel Cible 2002-2003 : – Améliorer l'organisation du travail pour offrir de meilleurs services.

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Renforcer et moderniser les communications externes au Bureau du Coroner.	Traitement des plaintes Cible 2002-2003 : – Mise en place d'un nouveau processus de traitement des plaintes
	Rejoindre les citoyens et leur diffuser plus largement de l'information sur le système déontologique.	Développement par le Commissaire à la déontologie policière et par le Comité de déontologie policière d'un site Internet officiel commun Cible 2002-2003 : – Mettre en ondes le site Internet commun. Fréquentation du site Internet Cible 2002-2003 : – Augmenter le taux de fréquentation du site Internet commun de déontologie policière. Nombre de points de service Cible 2002-2003 : – Accroître les points de service où les formulaires de plaintes sont disponibles.
	Moderniser les instruments de gestion et d'évaluation de la performance du Comité de déontologie policière.	Instruments développés Cible 2002-2003 : – Développer des instruments de gestion et d'évaluation.
Planification et organisation optimale à la Sûreté du Québec [3]	Terminer la mise à jour de l'ensemble des politiques de gestion.	Proportion de politiques publiées, modifiées ou annulées Cible 2002-2003 : – Simplifier les procédures administratives pour améliorer leur compréhension.

Orientation 3 : Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Disponibilité et mobilité du personnel à la Sûreté du Québec [4]	Combler les besoins en ressources policières.	Nombre de policiers embauchés/ intégrés Taux de vacance des postes Délai de dotation des emplois Cible 2002-2003 : – Maintenir un effectif policier optimal pour assurer un service efficace et garantir une relève.
Développement et respect des personnes à la Sûreté du Québec [4]	Hausser le niveau des compétences du personnel policier et civil.	Nombre de jours-personnes en formation Nombre de programmes de formation élaborés ou révisés selon l'approche par compétence Nombre et taux de policiers suivant des cours Cible 2002-2003 : – Répondre aux plus hautes normes de compétence.
	Promouvoir la rigueur et l'intégralité dans l'exécution et l'encadrement des activités de la Sûreté du Québec.	Nombre de plaintes en déontologie et en discipline Nombre de jours-personnes de formation/sensibilisation en éthique Cible 2002-2003 : – Assurer l'intégrité et la probité des personnes qui oeuvrent à la Sûreté du Québec.

Orientation 3 :	**Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques**	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le partenariat	Défendre les positions du Québec en sécurité publique lors des échanges fédéraux-provinciaux-territoriaux.	Rencontres fédérales-provinciales-territoriales Cible 2002-2003 : – Présence continue aux rencontres Avis sur les projets de lois fédéraux stratégiques Cible 2002-2003 : – Bilan des avis Signature d'ententes fédérales – provinciales Cible 2002-2003 : – Bilan des ententes signées
	Développer des liens et des mécanismes de consultation et de concertation de la RACJ avec les clientèles et les partenaires.	Identification des représentants des partenaires et des clients et constitution de différentes tables de concertation et de consultation Cible 2002-2003 : – Mise en opération des premières tables de concertation et de consultation

Orientation 3 :	Améliorer les services aux personnes et aux collectivités, moderniser la gestion des ressources et des activités et consolider les partenariats stratégiques	
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : (1) Implanter une nouvelle architecture de sécurité et de confidentialité des données à la Sûreté du Québec; Implanter des terminaux dans les véhicules de patrouille de la Sûreté du Québec. (2) Déposer un tableau de bord ministériel permettant le suivi des cibles annuelles prévues au plan stratégique, au Comité de gestion du Ministère, trois fois par année; Implanter une nouvelle structure d'encadrement policier à la Sûreté du Québec; Faire approuver le nouveau plan d'action ministériel par les autorités du Ministère. Révision des processus et procédures dans certains secteurs d'activités de la RACJ, notamment en matière de bingo. (3) Compléter l'informatisation des formulaires de la Sûreté du Québec. (4) Développer et mettre en place divers programmes de formation à la Sûreté du Québec; Actualiser ou implanter les programmes de gestion et d'évaluation des risques en enquêtes en matière de crime organisé et de crimes majeurs; Mettre en place un programme d'analyse de la déviance policière à la Sûreté du Québec.		

L'évaluation de programme

Certains programmes ou activités ont fait l'objet d'une évaluation en 2001-2002. L'examen a été réalisé à l'interne, généralement de façon décentralisée, ou à l'externe, notamment :

— L'examen de la libération et de l'encadrement des détenus (rapport Corbo);

— La réforme correctionnelle et l'impact des recommandations du rapport Corbo;

— Une analyse spécifique du positionnement des fonctions veille et évaluation de programme;

— L'examen du degré de préparation des municipalités à réaliser leur schéma de couverture de risques en incendie et du degré de préparation des orientations ministérielles en matière de sécurité civile afin que les municipalités puissent rapidement identifier et prendre en charge des vulnérabilités sur leur territoire;

— L'examen de la problématique du jeu pathologique.

L'évaluation des programmes au Ministère fera l'objet d'une analyse et de recommandations en 2002-2003.

La Sûreté du Québec élabore présentement sa stratégie en évaluation de programme et son plan de réalisation sera introduit au cours de son prochain exercice financier.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

Tout comme dans le plan budgétaire soumis en 2001-2002, l'allocation des ressources est faite en fonction des priorités. Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2002-2003 se chiffre à 790,1 M$, une augmentation de 39,2 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent, soit une hausse de 5,2 %. L'écart entre la dépense probable 2001-2002 et le budget de dépenses 2001-2002 s'explique principalement par l'impact des diverses ententes concernant la rémunération du personnel conclues en 2001-2002, aux mesures de lutte au terrorisme, aux mesures de lutte au commerce illégal de tabac ainsi qu'aux mesures de lutte au crime organisé.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	371 079,7	25 704,5	345 375,2	377 484,4
2. Sûreté du Québec	393 902,0	13 183,7	380 718,3	385 711,3
3. Organismes relevant du ministre	25 155,8	347,7	24 808,1	26 761,6
Total	790 137,5	39 235,9	750 901,6	789 957,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	6 692	(254)	6 946	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Les principales activités qui sont regroupées dans ce programme sont celles qui représentent les fonctions propres du Ministère à savoir, les services de soutien à la gestion (incluant notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à la dépense d'amortissement), les Services correctionnels, les expertises judiciaires, les Affaires policières et de sécurité-protection et finalement, la sécurité civile et la sécurité incendie. Ce programme dispose d'un budget de dépenses totalisant 371,1 M$, en hausse de 25,7 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par les mesures de lutte au terrorisme totalisant 16,8 M$, l'impact de la nouvelle convention collective des agents des services correctionnels de 4,4 M$, l'augmentation de la rémunération représentant 3,6 M$, le financement de l'aide aux MRC pour les activités de sécurité incendie de 2,3 M$, l'intensification de la lutte au crime organisé pour 2,0 M$, la subvention à l'École nationale de police du Québec de 1,4 M$ pour la rénovation de l'édifice qui l'abrite, le financement du coût supplémentaire des ententes de services de police autochtones pour 0,6 M$ et enfin, des mesures de réduction de la croissance de 5,4 M$ ont été appliquées.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec, à titre de police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 393,9 M$, en hausse de 13,2 M$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par l'ajout de crédits de 12,0 M$ pour la lutte au terrorisme, de 6,6 M$ pour l'indexation des salaires et par un transfert vers un autre ministère de 0,4 M$. Des mesures de réduction de la croissance de 5,0 M$ ont été appliquées, notamment par un étalement des dépenses relatives à l'optimisation de la sécurité autoroutière.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la tarification des services de base aux municipalités, estimés à 183,0 M$, ainsi que par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu au montant de 13,9 M$ et pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de l'ordre de 3,0 M$. Ces revenus, respectivement gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée, portent le niveau des dépenses prévues de la Sûreté du Québec à 593,8 M$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend la Régie des alcools, des courses et des jeux chargée de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement, de concours publicitaires et de l'administration du chapitre V de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., ch. S-3.1) portant sur les sports de combat pratiqués par des professionnels, la Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas de personnes détenues admissibles et d'octroyer ou de refuser une libération sous condition, le Bureau du coroner chargé d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes, le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière qui permettent le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions. Un budget de dépenses de 25,2 M$ est alloué à ce programme, en hausse de 0,3 M$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	19 498,6	28 218,0
Prêts, Placements et Avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 19,6 M$. De ce montant, 14,7 M$ sont alloués aux activités de la Sûreté du Québec et 4,9 M$ sont utilisés au développement des systèmes et à l'acquisition d'équipements informatiques pour les autres activités du Ministère.

À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 14,7 M$ se répartit comme suit : 8,8 M$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 5,9 M$ aux équipements spécialisés et au développement informatique.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DES SERVICES DE POLICE

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	331 800,3	233 372,7
Dépenses	331 800,3	233 372,7
Excédent (déficit)	—	—
Investissements	14 967,3	9 053,9
Effectif (ETC)	2814	2562

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police* (L.Q. 2000, c. 12). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les MRC basée sur le modèle de police de proximité.

L'adoption de la *Loi concernant l'organisation des services policiers* (L.Q. 2001, c.19) a un impact important sur les dépenses du Fonds des services de police. La desserte de nouveaux territoires municipaux par la Sûreté du Québec engendre l'intégration d'effectifs policiers municipaux au sein de la Sûreté provenant des corps policiers municipaux abolis. Ainsi, la Sûreté a un plus grand territoire à desservir et des coûts additionnels sont à considérer.

Le budget de dépenses s'élève à 331,8 M$ en 2002-2003, en augmentation de 98,4 M$ par rapport au budget prévu de 2001-2002. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses reliées à l'intégration de corps policiers ainsi que par l'affectation au Fonds des services de police des enquêteurs de poste qui étaient auparavant imputés au programme 2 de la Sûreté du Québec.

Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, au montant prévu de 183,0 M$, par ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,0 M$ et d'autre part, d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 145,8 M$. L'investissement prévu de 15,0 M$ tient compte de la nouvelle desserte policière prévue; cette somme comprend un montant de 10,6 M$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules de police dans les postes MRC et un montant de 4,4 M$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

TOURISME, LOISIR ET SPORT

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission de Tourisme Québec consiste à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec. Pour sa part, le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) a pour mission de favoriser le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise. Enfin, soulignons que le portefeuille Tourisme, Loisir et Sport comprend également les activités de la Société du Centre des congrès de Québec.

Pour remplir sa mission, **Tourisme Québec** concentre ses ressources et ses efforts sur trois mandats stratégiques et les activités qui en découlent.

Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

Leader gouvernemental en matière de tourisme, Tourisme Québec a le mandat de rallier tous les acteurs publics et privés qui désirent s'associer au développement de l'industrie touristique vers une vision commune et des stratégies concertées qui permettront d'assurer la croissance de l'industrie touristique. En ce sens, les activités de Tourisme Québec s'attachent aux priorités suivantes :

— Développer la connaissance touristique et l'information de gestion;

— Élaborer et mettre en oeuvre des politiques, plans d'action et programmes;

— Fournir une expertise touristique aux partenaires publics et privés.

Susciter et soutenir le développement de l'offre touristique

Tourisme Québec travaille à développer une offre touristique qui répond aux attentes des clientèles et reflète la société québécoise. Dans le cadre de ce deuxième mandat, Tourisme Québec pose des gestes concrets visant à :

— Cibler et structurer les occasions de développement de l'offre;

— Soutenir et accompagner les initiatives de développement de l'offre;

— Promouvoir la qualité des services touristiques.

Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

Enfin, Tourisme Québec doit faire connaître l'offre touristique québécoise aux clientèles issues des marchés prioritaires, pour les inciter à visiter le Québec. À cette fin, Tourisme Québec réalise des activités dans les champs d'activités suivants :

— Soutenir la commercialisation des expériences touristiques;

— Promouvoir le Québec comme destination touristique;

— Faciliter la consommation des expériences touristiques.

Cette mission et ces mandats stratégiques convergent vers un seul objectif : augmenter les recettes touristiques du Québec.

Par ailleurs, les interventions du **Secrétariat au loisir et au sport** (SLS) visent l'ensemble de la population. La jeunesse constitue une clientèle prioritaire, de même que les athlètes inscrits dans un processus de développement de l'excellence sportive et leurs entraîneurs. Bien que l'ensemble de la population soit visée par les actions du SLS, ce dernier offre peu de services directs à la population. Pour atteindre ses objectifs, le SLS compte sur un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux. Selon les champs d'intervention, ils proviennent des milieux associatif et municipal, du secteur de l'éducation, de la santé ou du privé.

Par ses interventions, le SLS exploite les créneaux d'activités suivants :

— Le développement du loisir avec des responsabilités spécifiques au loisir socio-éducatif, au plein air et au loisir touristique;

— Le développement du sport, dans les quatre sphères qui constituent la dynamique de la pratique sportive soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;

— La promotion d'un mode de vie physiquement actif;

— La promotion de la sécurité, la protection de l'intégrité et la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le budget de **Tourisme Québec** en 2002-2003 est principalement affecté à la réalisation de trois des cinq orientations de son plan stratégique 2001-2004.

La première orientation stratégique vise à doter l'industrie touristique d'atouts qui lui permettront de mieux répondre aux attentes des clientèles, de plus en plus segmentées et exigeantes au plan du rapport qualité/prix. Pour ce faire, le Québec doit connaître et cibler davantage ses clientèles, rehausser la qualité de ses produits et services et proposer des expériences touristiques mémorables. Pour relever ces défis, le budget affecté à la première orientation sera maintenu en 2002-2003. Environ 5 % du budget du Fonds de partenariat touristique sera consenti à cette orientation.[1]

La deuxième orientation stratégique vise à permettre à l'industrie touristique québécoise de mieux relever les défis découlant de la segmentation des clientèles et du resserrement de la concurrence entre les destinations touristiques. Afin de maintenir la croissance de son industrie touristique, le Québec doit intensifier ses efforts promotionnels sur les marchés les plus porteurs et chercher à diversifier ses marchés internationaux. Ces défis sont au coeur de la Stratégie de marketing touristique 2000-2005. Environ 40 % du budget du Fonds de partenariat touristique sera consenti à cette orientation.

1 Les pourcentages du budget du Fonds de partenariat touristique consentis à chacune des orientations tiennent compte des montants qui devraient être alloués à même la provision du Conseil exécutif concernant les activités promotionnelles.

La troisième orientation stratégique vise à augmenter les investissements publics et privés consentis tant au chapitre du développement de l'offre qu'à celui de la promotion touristique. Dans ce cadre, Tourisme Québec a mis l'accent depuis 1996 sur l'augmentation de la capacité d'investissement des régions. De plus, Tourisme Québec accorde un soutien particulier au développement touristique des régions ressources par l'entremise d'ententes spécifiques en tourisme. Pour maximiser l'impact positif du développement touristique sur les régions du Québec, Tourisme Québec a misé sur de nouvelles avenues de financement, plus particulièrement sur l'instauration volontaire d'une taxe spécifique sur l'hébergement, dont le produit est retourné par Tourisme Québec aux Associations touristiques régionales (ATR) des régions touristiques participantes. Le budget affecté à cette orientation stratégique sera à nouveau en croissance en 2002-2003, avec l'adhésion d'au moins une nouvelle région, et ce malgré le fait que les revenus actuels de la taxe soient à la baisse dans les régions où elle est en vigueur, à la suite des événements du 11 septembre 2001. Près de 40 % du budget du Fonds de partenariat touristique sera consenti à cette orientation.

Le budget du **Secrétariat au loisir et au sport** (SLS) est principalement affecté à la réalisation des quatre orientations stratégiques suivantes :

— Lutter contre la sédentarité;

— Favoriser le développement du loisir et du sport;

— Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport;

— Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Les actions liées à la première orientation stratégique visent à poursuivre nos efforts afin de réduire le nombre de personnes qui ne pratiquent pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé. Kino-Québec, un programme conventionné dont le SLS, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les Régies régionales de la santé et des services sociaux sont signataires, représente le véhicule priorisé pour lutter contre la sédentarité. Le SLS consacre près de 1,6 M$ pour soutenir ce programme et contribuer à la réalisation du plan d'action 2000-2005 de Kino-Québec.

Les actions reliées à la deuxième orientation visent essentiellement à soutenir les partenaires nationaux et régionaux responsables de développer le loisir et le sport au Québec. Par ses actions, le SLS fait la promotion du loisir et du sport, favorise une meilleure accessibilité aux lieux de pratique et un meilleur encadrement des participants. Un peu plus de 47,0 M$ soit environ 70 % du budget total du SLS est ainsi consacré au développement du loisir et du sport.

Les actions liées à la troisième orientation permettent au SLS de veiller à ce que chaque citoyen puisse pratiquer des activités de loisir et de sport dans un contexte sain et sécuritaire. Considérant l'incidence des traumatismes et les problèmes de nature éthique qui surviennent chez les 12-17 ans lorsqu'ils pratiquent des activités de loisir et de sport, le SLS concentrera de plus en plus ses interventions en fonction de ce groupe d'âge, et ce, au cours des cinq prochaines années. L'année 2002-2003 permettra d'identifier les stratégies d'intervention particulières pour intervenir auprès de cette clientèle et les mesures à mettre en place pour obtenir le maximum d'impact.

Les actions liées à la quatrième orientation sont en lien avec le plan de développement de l'excellence sportive lancé en juin 2002. Un peu plus de 10,0 M$ sont consentis pour soutenir les athlètes québécois dans leur cheminement vers les plus hauts niveaux de compétition.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une orientation inscrite au plan stratégique, le SLS consacrera finalement des énergies à poursuivre ses travaux visant à moderniser l'organisation et lui permettre d'améliorer ses performances, et ce, à divers niveaux.

Les cibles et les indicateurs de résultat

SECTEUR TOURISME

Orientation 1 : Poursuivre le virage client		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Accentuer et mettre en valeur la qualité des produits et services touristiques	Susciter l'adhésion des entreprises des différents secteurs touristiques au programme de qualité. Cible 2002-2003 : – Adhésion de 12 secteurs et de 200 entreprises	Nombre d'adhésions de secteurs et d'entreprises au programme de qualité
	Adopter et implanter une politique d'accueil et de renseignements touristiques en concertation avec les acteurs du milieu. Cible 2002-2003 : – Visite et accréditation de 200 lieux d'accueil dans le cadre de la politique des lieux d'accueil et de renseignements touristiques	Nombre d'adhésions au programme d'accréditation des bureaux d'information touristique
Favoriser le développement et la promotion des expériences touristiques en émergence	Augmenter la fréquentation touristique du Québec pendant l'hiver et les retombées économiques qui en découlent. Cible 2002-2003 : – 21 % du volume de voyages et 19 % des dépenses réalisées en hiver; mêmes cibles qu'en 2001-2002 compte tenu de l'impact des événements du 11 septembre 2001	Proportion des voyages et des dépenses touristiques réalisés en hiver par rapport au total de l'année

Orientation 1 : Poursuivre le virage client		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Actions déterminantes : — Implanter un modèle de gestion de l'information stratégique et opérationnelle; — Débuter l'implantation du Programme Qualité; — Implanter la Politique des lieux d'accueil et de renseignements touristiques; — Organiser et réaliser le Sommet mondial de l'écotourisme (Québec, mai 2002); — Délivrer les attestations de classification à tous les établissements d'hébergement touristique.		

Orientation 2 : Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Adapter les stratégies promotionnelles à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de communication	Promouvoir l'adhésion de l'industrie à Bonjour Québec.com. Cible 2002-2003 : – Adhésion de 950 établissements d'hébergement à la fonction réservation de Bonjour Québec.com	Nombre d'adhésions au centre d'affaires électronique
Accorder la priorité aux marchés offrant le meilleur retour sur l'investissement	Accélérer la croissance du volume et des recettes touristiques sur les marchés cibles. Cible 2002-2003 : – Touristes québécois au Québec : 14,2 millions de voyages et 2,1 milliards de dollars de recettes – Touristes canadiens au Québec : 3,4 millions de voyages et 860,0 M$ de recettes – Touristes américains au Québec : 2,2 millions de voyages et 1,1 milliard de dollars de recettes	Volume de voyages et de recettes

Orientation 2 : Consolider les marchés actuels et en conquérir de nouveaux		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	– Touristes provenant des autres pays : 1,2 millions de voyages et 1,2 milliard de dollars de recettes Ces cibles sont les mêmes qu'en 2001-2002, compte tenu de l'impact des événements du 11 septembre.	

Actions déterminantes :

— Poursuivre le développement de Bonjour Québec.com par, entre autres, le déploiement des fonctions informations et réservation dans des bureaux d'information touristique et l'accessibilité d'un répertoire de documents d'information touristique et de promotion sur le site WEB;

— Intensifier la stratégie des porte-parole de Tourisme Québec dans les différents marchés, notamment le marché américain.

Orientation 3 : Consolider le financement de l'industrie touristique		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Maximiser l'utilisation du Fonds de partenariat touristique	Contribuer à accroître le nombre de régions adhérant à la taxe spécifique sur l'hébergement. Cible 2002-2003 : – Adhésion de 2 autres régions touristiques	Nombre de régions touristiques adhérant à la taxe
Harmoniser les interventions gouvernementales et régionales en matière de développement de l'offre touristique	Accroître les investissements dans le développement de l'offre touristique. Cible 2002-2003 : – Générer des investissements privés de l'ordre de 85,0 M$	Investissements privés dans le soutien au développement de l'offre

Orientation 3 : Consolider le financement de l'industrie touristique		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
	Soutenir la conclusion d'ententes spécifiques en tourisme avec les autres régions. Cible 2002-2003 : – Ententes spécifiques en tourisme conclues avec toutes les régions ressources	Nombre d'ententes spécifiques conclues
Actions déterminantes : — Renouveler le protocole d'entente triennal avec les ATR (2002–2005).		

SECTEUR LOISIR ET SPORT

De façon générale, le SLS travaille avec de nombreux partenaires pour favoriser le développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire et promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de la population québécoise. Il n'est donc pas le seul responsable de l'atteinte des résultats et des cibles inscrites dans l'actuel plan de gestion de dépenses. Depuis le lancement de son plan stratégique, le SLS poursuit ses efforts afin de se doter d'indicateurs fiables et de cibles réalistes vers lesquelles orienter ses actions. Ceci explique qu'en certains cas, les indicateurs soient pluriannuels et que des cibles restent à confirmer.

Orientation 1 : Lutter contre la sédentarité		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La diminution du nombre de personnes sédentaires	Tel qu'inscrit dans le plan d'action de Kino-Québec, d'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion des personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.	Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques
	D'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices appréciables pour sa santé.	Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques

Orientation 1 : Lutter contre la sédentarité		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	D'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices appréciables pour sa santé.	Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques

Actions déterminantes :

— Poursuivre la sensibilisation des jeunes à l'importance d'être physiquement actifs et l'incitation amorcée dans les différents milieux où évoluent les jeunes afin que leur soient offerts des environnements favorables à la pratique d'activités physiques en toute sécurité;

— Consolider les actions de promotion entreprises pour sensibiliser les adultes à l'importance d'adopter un mode de vie physiquement actif et favoriser la création d'environnements ou de mesures, en milieu de travail, qui encouragent la pratique d'activités physiques;

— Consolider les acquis des dix dernières années (programme Viactive) en travaillant avec les associations de personnes âgées pour rejoindre les aînés de 65 ans et plus, les sensibiliser à l'importance de rester actifs et leur offrir des outils appropriés à leurs besoins.

Orientation 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La promotion du loisir et du sport	Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que la diversité et l'originalité des formes de pratique.	Mise sur pied d'une activité nationale de promotion du loisir Cible 2002-2003 : – Activité mise sur pied en 2003
	En matière de sport, consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales.	Nombre de participants aux finales régionales Réception des plans de développement des unités régionales de loisir et de sport en lien avec les Jeux du Québec; analyse et évaluation de l'atteinte des objectifs
L'accessibilité à la pratique	Renforcer la capacité des acteurs à améliorer les services offerts à leurs clientèles respectives.	Soutien financier et professionnel offert aux partenaires

Orientation 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
L'encadrement des pratiquants	Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants.	Nombre de stages offerts et nombre d'intervenants formés Outils de formation développés Nombre de contenus de cours complétés pour dispenser une formation aux entraîneurs, axée sur les compétences
L'engagement bénévole	Promouvoir le rôle social du bénévole.	Réalisation du Prix du bénévolat Dollard-Morin, édition 2002 Cible 2002-2003 : – Événement tenu en octobre 2002
	Consolider les moyens de développement de l'action bénévole.	Adoption d'un plan d'intervention sur le bénévolat Cible 2002-2003 : – Plan adopté en décembre 2002

Actions déterminantes :

— Effectuer un positionnement stratégique dans les unités administratives responsables de développer le loisir et le sport (avec plan d'action pluriannuel);

— Développer et renforcer les liens de partenariats avec les acteurs du milieu responsables de développer le loisir et le sport et favoriser l'émergence d'actions concrètes;

— Mettre sur pied l'Observatoire en loisir (vigie, études comparatives, colloque, etc.);

— Identifier et développer des outils de soutien à la gestion bénévole (promotion, formation, recrutement) en collaboration avec des acteurs du milieu.

Orientation 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
La sécurité dans la pratique	Diminuer les taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès qui surviennent lors de la pratique d'activités de loisir et de sport.	Taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès Nombre de secteurs jugés prioritaires (sur un total de 8) couverts par un projet de prévention Cible 2002-2003 : – Établissement des secteurs prioritaires en septembre 2002
	Faire un bilan de l'application de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1) et de ses règlements, et émettre des recommandations appropriées.	Taux de conformité au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin et au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace Cible 2002-2003 : – Dépôt des taux de conformité en juin 2002 Formation d'un comité conjoint avec la Direction de la sécurité/Corporation Sports- Québec /Conseil québécois du loisir et développement d'un plan d'analyse Cible 2002-2003 : – Comité formé en mars 2003
	Développer et mettre en oeuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport.	Adoption et lancement d'un plan d'action Cible 2002-2003 : – Mai 2002
La protection de l'intégrité des participants	Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage).	Nombre d'organismes et d'interventions en matière de protection de l'intégrité

Orientation 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Actions déterminantes : — Effectuer un positionnement stratégique qui conduise à l'adoption d'un plan d'action quinquennal en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport; — Participer concrètement à la Conférence mondiale sur les traumatismes en y présentant des expériences québécoises et en y déposant le plan d'action quinquennal; — Faire le bilan de l'application de la *Loi sur la sécurité dans les sports* (L.R.Q., c. S-3.1); — Prioriser les interventions auprès des jeunes de 12 à 17 ans, compte tenu de l'incidence des traumatismes et les problèmes de nature éthique qui surviennent dans ce groupe d'âge, lors de la pratique d'activités de loisir et de sport.		

Orientation 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau	Tel qu'inscrit dans le plan d'action en matière d'excellence sportive lancé en juin 2001, soutenir les entraîneurs d'athlètes de haut niveau (subventions pour l'engagement d'entraîneurs et participation à des activités de perfectionnement).	Nombre d'entraîneurs engagés à demi-temps Nombre d'entraîneurs engagés à plein temps
	Soutenir la participation de Québécois, athlètes, entraîneurs et officiels, à des compétitions canadiennes et internationales, ainsi qu'à des camps d'entraînement.	Nombre de compétitions canadiennes et internationales auxquelles les athlètes du Québec participent et nombre d'athlètes concernés
L'amélioration de la structure québécoise soutenant le sport de haut niveau	Soutenir chez les fédérations sportives québécoises ciblées, l'engagement de personnes ressources chargées de veiller aux programmes de développement des athlètes.	Nombre de répondants engagés pour superviser les plans de développement de l'excellence
	Soutenir l'offre de services périphériques (plan médical et scientifique) aux athlètes de haut niveau et aux entraîneurs.	Nombre d'athlètes et d'entraîneurs ayant bénéficié de ces services

Orientation 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
	Appuyer concrètement les athlètes identifiés par une mesure de crédit d'impôt remboursable.	Nombre d'athlètes ayant bénéficié de la mesure

Actions déterminantes :

— Coordonner la gestion d'un programme Soutien au développement de l'excellence :

- soutien aux fédérations sportives pour la mise en oeuvre de leurs plans de développement de l'excellence;
- soutien aux fédérations sportives pour l'engagement d'entraîneurs à temps plein et à mi-temps;
- soutien aux fédérations sportives pour l'engagement d'un responsable du plan de développement de l'excellence.

L'évaluation de programme

En 2002-2003, Tourisme Québec entend poursuivre ses travaux reliés à la définition d'indicateurs de performance pour évaluer ses produits et services.

Le Secrétariat au loisir et au sport entend mettre en place, en 2002-2003, un processus de réflexion qui lui permettra de se doter d'un programme de mesure du rendement de ses interventions. Cette réflexion comprendra tant les mesures continues (tableaux de bord de gestion) que l'évaluation proprement dite de certaines interventions ou programmes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Promotion et développement du tourisme	61 453,4	1 356,9	60 096,5	84 177,0
2. Développement du loisir et du sport	66 666,4	6 568,0	60 098,4	73 183,2
Total	128 119,8	7 924,9	120 194,9	157 360,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	73	9	64	—

Programme 1 : Promotion et développement du tourisme

Le budget de dépenses du portefeuille du Tourisme pour l'année financière 2002-2003 s'élève à 61,5 M$ et se répartit de la façon suivante :

	M$
– Affectation au Fonds de partenariat touristique	46,2
– Subvention à la Société du Centre des congrès de Québec	15,3

La variation s'explique principalement par l'octroi de crédits additionnels de 2,0 M$ pour le soutien au développement de l'offre touristique.

Programme 2 : Développement du loisir et du sport

La variation de 6,6 M$ s'explique principalement par l'octroi de crédits additionnels pour la Fête nationale (2,0 M$) et le plan de développement du loisir et du sport (3,0 M$).

Le budget de dépenses du Secrétariat au loisir et au sport pour l'année financière 2002-2003 s'élève donc à 66,7 M$ et se répartit comme suit :

	M$
– Promotion du loisir et action bénévole	40,8
– Promotion du sport	18,6
– Administration du loisir et du sport	7,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	683,0	30,0
Prêts, Placements et Avances	—	—

L'accroissement du budget d'investissements permettra au SLS de se doter d'une infrastructure technologique distincte et de débuter la refonte de son programme de gestion des subventions.

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE

	PRÉVISIONS 2002-2003 (000 $)	PROBABLES 2001-2002 (000 $)
Revenus	102 800,0	118 300,0
Dépenses	102 800,0	116 100,0
Excédent (Déficit)	0,0	2 200,0
Investissement	600,0	800,0
Effectif (ETC)	363	363

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1er avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristique du Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2002-2003 :

	M$
– Affectation au Fonds par Tourisme Québec	46,2
– Provision du Conseil exécutif concernant les activités promotionnelles	18,6
– Taxe spécifique sur l'hébergement	14,2
– Montant forfaitaire provenant de la taxe de vente du Québec	10,0
– Provision du ministère des Régions (régions ressources)	7,0
– Partenariat et commercialisation des produits et services	3,5
– Revenus reportés	3,3

TRANSPORTS

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

Le Ministère a comme mission d'assurer, sur tout le territoire du Québec, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement économique, social et durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se matérialisent par le biais des activités suivantes :

— Planifier, concevoir et réaliser les travaux d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui sont sous sa responsabilité;

— Soutenir techniquement et financièrement les municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;

— Soutenir les systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté et le transport aérien dans les régions;

— Promouvoir le développement et la mise en oeuvre de programmes de sécurité et de prévention des accidents en transport;

— Soutenir le transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire et maritime).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Le ministère des Transports entend jouer un rôle de premier plan dans la relance de l'économie du Québec avec une majoration de 507,1 M$ du niveau des investissements du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, qui passera ainsi de 883,1 M$ en 2001-2002 à 1 390,2 M$ en 2002-2003. La contribution de 400,0 M$ au Plan d'accélération des investissements publics annoncé par la ministre des Finances, lors du Discours sur le budget 2002-2003, constitue la première étape d'un vaste Plan de reconstruction et de réhabilitation du réseau routier de 3 000,0 M$ sur dix ans, dont les modalités sont à préciser prochainement.

La gestion et la préservation d'un réseau routier vieillissant constituent le principal enjeu des prochaines années. En vue de l'exercice 2002-2003, le Ministère a donc cherché à maximiser les ressources consacrées à maintenir l'état des chaussées et des structures et à optimiser leur durée de vie utile. Ainsi, un budget de 400,1 M$ sera consacré à l'exploitation et à l'entretien du réseau. Par ailleurs, des travaux totalisant 450,0 M$ seront réalisés en matière de conservation des chaussées et des structures; de plus, une portion importante des travaux prévus en amélioration du réseau (environ 415,0 M$) auront un impact direct sur la qualité des chaussées.

Le Ministère entend poursuivre et même augmenter ses efforts en matière de sécurité routière. Tel que mentionné, des travaux de l'ordre de 415,0 M$ viseront l'amélioration du réseau, dont 104,0 M$ dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal. Une très forte

proportion des projets impliqués auront pour effet de corriger des sites ayant une fréquence élevée d'accidents. Des crédits additionnels de 12,0 M$ seront consacrés à l'exploitation du réseau routier, qui totaliseront 400,1 M$ en 2002-2003. Un montant de 190,0 M$ sera consacré à l'exploitation hivernale et un autre de 172,0 M$ aux travaux d'entretien courant et périodique. Dans ce dernier cas, le Ministère entend privilégier les interventions ayant un impact sur la sécurité (marquage, glissières, accotements). Un montant de 38,1 M$ sera enfin affecté à la gestion des corridors routiers, à la surveillance du réseau, aux mesures d'urgence et à l'information aux usagers.

Le Ministère entend consacrer environ 300,0 M$ en travaux visant à développer le réseau routier et à augmenter la capacité de certains axes pour réduire la congestion et assurer une meilleure desserte de toutes les régions. De ce montant, 77,0 M$ seront investis dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal.

Dans le but d'assurer une plus grande sécurité et un meilleur confort des usagers des routes du Québec, lesquels principes sont au coeur de ses préoccupations, le Ministère va initier en 2002-2003 un important programme de modernisation de ses parcs routiers, lequel s'appliquera éventuellement à l'ensemble du territoire. Au cours de cette année, le Ministère complétera en outre les travaux pouvant conduire à la mise en place d'une nouvelle agence qui prendrait en charge tout le réseau des parcs routiers à compter du 1er avril 2003.

Le Ministère maintiendra le support technique et financier qu'il accorde aux municipalités québécoises pour assurer l'entretien et l'exploitation du réseau routier. Un montant de 124,9 M$ sera consacré au programme d'Aide au réseau municipal en 2002, soit une majoration de 7,4 M$ par rapport à l'année précédente. Compte tenu des modifications au calendrier de versement des subventions, l'enveloppe budgétaire qui sera imputée à ce programme au cours de 2002-2003 sera de 65,1 M$. À ce montant s'ajouteront des investissements de 17,0 M$, dont 10,0 M$ dans le cadre du volet du Plan d'accélération des investissements publics consacré aux infrastructures municipales et 7,0 M$ dans le cadre d'un programme de 35,0 M$ visant le pavage des chemins publics des villages nordiques.

En 2002-2003, le Ministère participera pour un montant de 326,0 M$ à la réalisation d'investissements de 464,0 M$ en matière d'immobilisations en transport en commun par l'Agence métropolitaine de transport et les organismes publics de transport en commun. Ce dernier montant comprend les investissements prévus pour le prolongement du métro à Laval et pour les autres projets majeurs prévus dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal. La participation du Ministère au financement de ce type d'infrastructures, laquelle est versée sous forme de contribution aux services de dette des organismes impliqués, devrait totaliser 168,2 M$ en 2002-2003.

Le Ministère prévoit en outre maintenir le soutien qu'il apporte à différents systèmes de transport des personnes, notamment le fonctionnement des services municipaux et intermunicipaux de transport en commun, de transport aérien dans les régions et de transport adapté aux personnes handicapées. Dans le cas de ce dernier programme, le Ministère poursuivra les efforts réalisés au cours des dernières années en augmentant sa contribution de 7,4 M$, soit 16 % de l'enveloppe budgétaire qui y est consacrée. Le Ministère ajoutera de plus 1,4 M$ au nouveau programme d'Aide à l'adaptation des taxis pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Le soutien aux services de traverses maritimes publiques sera pour sa part augmenté à la suite d'une hausse de 3,1 M$ de la contribution au budget de la Société des traversiers du Québec (STQ), de façon à permettre à cette dernière d'assurer le coût du financement de son programme de réfection de navires. L'année 2002-2003 sera aussi marquée par la poursuite de deux programmes d'aide aux infrastructures soit, d'une part, le programme d'Aide au soutien des compagnies de chemin de fer d'intérêt local (CFIL) et, d'autre part, pour le programme d'Aide aux infrastructures en transport maritime. Un montant de 9,0 M$ sera consacré à ces deux programmes.

Enfin, le Ministère entend poursuivre de façon intensive sa contribution à la réalisation de la Route verte. Pour la portion aménagée en site propre, son implication se fera dans le cadre des programmes d'aide au développement (4,0 M$) et à l'entretien (2,0 M$). De plus, dans sa programmation des travaux routiers, le Ministère a mis un accent particulier sur le pavage des accotements se situant dans l'axe de la Route verte.

Les cibles et les indicateurs de résultat

Orientation 1 : Des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socio-économique du Québec et de ses régions		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Favoriser la compétitivité du Québec par des systèmes de transport plus efficaces pour accéder aux marchés extérieurs	Améliorer la qualité et le niveau de service du réseau stratégique québécois.	
	Cible 2002-2003 : 72,8 %	Proportion des chaussées du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur en bon état
	Cible 2002-2003 : 61,3 %	Proportion des structures du réseau stratégique en soutien au commerce extérieur en bon état
		État d'avancement des travaux prévus au Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal
Appuyer le développement socio-économique des régions du Québec	Adapter les systèmes de transport et leurs niveaux de service afin de mieux soutenir le développement des régions.	
	Cible 2002-2003 : 8 plans	Nombre de plans de transport régionaux adoptés
	Cible 2002-2003 : 63,5 %	Proportion des chaussées du réseau routier supérieur québécois en bon état
	Cible 2002-2003 : 58,1 %	Proportion des structures du réseau routier supérieur québécois en bon état
	Cible 2002-2003 : 75,0 %	Pourcentage du circuit de la Route verte réalisé

Orientation 1 : Des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socio-économique du Québec et de ses régions		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Accroître l'efficacité des systèmes de transport dans les grandes agglomérations	Faciliter les déplacements dans les grandes agglomérations tout en contribuant à la préservation de la qualité de vie et de l'environnement.	Achalandage du transport en commun

Actions déterminantes :

— Mise en oeuvre ou poursuite des plans et programmes suivants : Plan d'accélération des investissements du secteur public; Plan de développement des régions; Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal; Aide aux investissements dans les immobilisations de transport en commun; Aide au fonctionnement des organismes municipaux et corporations intermunicipales de transport en commun; Aide au maintien de services aériens en région; Aide à l'amélioration des infrastructures en transport ferroviaire; Aide au maintien de services de traverses maritimes publiques et privées; Aide financière et pavage des accotements pour la réalisation de la Route verte;

— Adoption de nouveaux plans de transport régionaux;

— Priorisation des travaux qui ont une incidence sur la qualité des chaussées et des structures dans la programmation annuelle des travaux en conservation et en amélioration du réseau routier;

— Études pour le prolongement de l'autoroute 25 qui considéreront la réalisation avec des partenaires privés;

— Création d'un bureau mixte de gestion du projet de réfection de l'Autoroute métropolitaine.

Orientation 2 : Des transports plus sécuritaires en collaboration avec tous les organismes privés et publics concernés		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Accroître la sécurité dans les transports	Réduire le nombre de morts et de blessés graves dus aux accidents routiers d'ici 2005.	Nombre de morts et de blessés graves sur les routes du Québec Taux moyen de respect des niveaux de service pour l'entretien d'hiver sur les routes sous la responsabilité du Ministère

Orientation 2 : Des transports plus sécuritaires en collaboration avec tous les organismes privés et publics concernés		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
		Nombre de sites à fréquence d'accidents élevée qui ont été corrigés Nombre de km de marquage réalisés Nombre de glissières réparées
	Cible 2002-2003 : 100 %	Pourcentage des accotements en gravier dont le niveau a été ramené à celui du revêtement d'asphalte

Actions déterminantes :

— Ajustement des contrats d'entretien d'hiver pour assurer un niveau de service répondant aux besoins;

— Correction de la géométrie de sites ayant une fréquence élevée d'accidents;

— En matière d'entretien du réseau routier, donner la priorité aux interventions ayant un impact sur la sécurité (particulièrement au niveau du marquage des chaussées);

— Mise en place d'un programme de modernisation des parcs routiers et travaux pouvant conduire à la création d'une nouvelle agence.

Orientation 3 : Une organisation plus performante afin d'améliorer les services à la population		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Mieux servir la population	Améliorer la qualité du service à la population.	Taux de satisfaction de la population à l'égard des produits et services ciblés
Implanter une gestion dynamique et plus efficace	Améliorer la performance de l'organisation.	Nombre de directions territoriales certifiées ISO pour l'inspection des structures

Orientation 3 : Une organisation plus performante afin d'améliorer les services à la population		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
		État d'avancement de la mise en place du système d'information de gestion intégrée : Banque d'information corporative (BIC), Gestion intégrée des ressources (GIRES), Solutions administratives et informatiques (SAI)

Actions déterminantes :

— Sondage pour connaître les préoccupations des citoyens et leur niveau de satisfaction en regard des services offerts;

— Poursuite de l'implantation de la gestion axée sur les résultats;

— Obtention de la certification ISO par les directions territoriales pour l'inspection des structures;

— Signature de conventions de performance et d'imputabilité pour encadrer la gestion;

— Poursuite des projets de mise en place du système d'information de gestion intégrée.

L'évaluation de programme

État de situation des évaluations réalisées au cours de l'exercice 2001-2002 :

Le programme d'aide à la voirie locale

Le programme d'aide à la voirie locale est composé de trois sous-programmes :

— Le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

— Le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

— Le programme d'aide à la réfection des ponts et ouvrages d'art municipaux.

Les négociations avec les unions municipales pour la révision du programme n'ont débuté que pour le programme d'aide à la réfection des ponts et ouvrages d'art municipaux.

Le programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées

Les 35 mémoires reçus lors de la consultation de février 2001 ont fait l'objet d'une analyse et ont permis l'élaboration d'un nouveau cadre organisationnel et financier du transport adapté.

Les orientations du nouveau programme d'aide ont fait l'objet d'une approbation de la part du Conseil des ministres lors de la séance du 14 novembre 2001. Les principaux éléments du nouveau programme ont été annoncés par le ministre des Transports, le 13 décembre dernier. Le nouveau programme est en vigueur depuis le 1er janvier 2002 et les organismes de transport adapté ont été informés de leur enveloppe de base.

Le programme d'aide au transport en commun

Le ministère des Transports a poursuivi en 2001 l'analyse du financement des services de transport en commun. Les travaux effectués ont, entre autres, permis d'identifier les principales lacunes et faiblesses du programme d'aide actuel.

Le processus des fusions municipales enclenchées avec l'adoption de la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, c.56) obligeait à revoir d'abord l'encadrement institutionnel du transport en commun. Cela s'est concrétisé par la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.Q., 2001, c.23), adoptée en juin 2001.

Le Ministère a aussi manifesté son intention de revoir en profondeur l'encadrement financier du transport en commun au Québec. Il a annoncé la mise en place d'un mécanisme de consultation chargé d'analyser, d'évaluer l'encadrement actuel et de lui faire des propositions sur les paramètres d'un nouveau cadre financier.

Évaluations prévues pour l'année 2002-2003

Le ministère des Transports du Québec compte renforcer la fonction évaluation et établir une programmation en conséquence. Il entend élaborer en 2002-2003 un plan pluriannuel d'évaluation de programmes et d'activités. Les travaux seront orientés principalement sur l'élaboration des cadres d'évaluation de programmes ou d'activités dont l'évaluation est à venir.

Le programme de réduction des tarifs aériens pour les résidents des Îles-de-la-Madeleine, de la Basse-Côte-Nord et de l'Île-d'Anticosti

Ce programme a été initié dans les années 1988-1989 par le Ministère. Il a subi au fil des ans plusieurs modifications afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de ses résidents. Par ailleurs, s'inscrivant parfaitement dans l'orientation 1 du Plan stratégique 2001-2004 du Ministère « des systèmes de transport plus efficaces au service du développement socio-économique du Québec et de ses régions », son objectif principal est de maintenir les prix du transport aérien à un niveau acceptable pour les résidents des régions ciblées. Le Ministère élaborera le cadre d'évaluation de ce programme et amorcera la réalisation de l'évaluation.

Le programme d'aide à la voirie locale

À la suite de la révision de ce programme, le Ministère entend élaborer un cadre d'évaluation des trois sous-programmes : le programme d'aide à l'entretien du réseau local, le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et le programme d'aide à la réfection des ponts et ouvrages d'art municipaux.

Le programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées

Un cadre d'évaluation du nouveau programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées sera entrepris afin de préciser les objectifs de l'évaluation, faciliter le suivi et l'obtention d'informations sur les résultats des actions du Ministère. Cette étape permettra de soutenir une évaluation afin de bonifier le programme pour le second cycle triennal prévu pour janvier 2005.

Le programme d'aide au transport en commun

Le Ministère a manifesté son intention de revoir éventuellement le programme d'aide au transport en commun au niveau des paramètres financiers.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Infrastructures de transport	970 984,7	117 981,8	853 002,9	919 057,9
2. Systèmes de transport	298 618,6	(24 063,8)	322 682,4	354 145,9
3. Administration et services corporatifs	92 711,8	2 742,6	89 969,2	90 697,6
Total	1 362 315,1	96 660,6	1 265 654,5	1 363 901,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 850	(99)	3 949	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 96,7 M$ entre 2001-2002 et 2002-2003, passant de 1 265,6 M$ à 1 362,3 M$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

— Augmentation de 116,8 M$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;

— Augmentation de 13,9 M$ des dépenses prévues de la rémunération résultant des conventions collectives et de la dotation de postes vacants.

— Augmentation de 9,8 M$ des dépenses prévues de fonctionnement, laquelle s'explique par la croissance des coûts d'entretien du réseau routier, notamment de la viabilité hivernale;

— Réduction de 33,4 M$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte principalement de modifications apportées au calendrier de versement des subventions dans les programmes Aide à la voirie locale, Aide au transport adapté pour les personnes handicapées et Aide au fonctionnement des organismes municipaux de transport en commun;

— Réduction nette de 10,4 M$ de la dépense prévue d'amortissement, particulièrement de celle reliée aux immobilisations réalisées avant le 31 mars 1997;

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	409,8
– Entretien des infrastructures de transport	400,1
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	93,6
– Programme d'aide financière au réseau routier local	65,1
– Autres activités	2,4

L'augmentation de 118,0 M$ du budget de dépenses en 2002-2003 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La principale a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 116,6 M$. L'entretien des infrastructures de transport augmente de 12,4 M$. Le coût de l'amortissement des infrastructures réalisées avant la création du Fonds diminue pour sa part de 10,0 M$.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	168,2
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	40,3

– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers	47,8
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,8
– Aide au transport ferroviaire	5,0
– Aide à la réalisation et à l'entretien de la Route verte (vélo route)	6,4
– Aide au transport aérien	1,7
– Autres activités	16,4

La diminution nette de 24,1 M$ du budget de dépenses en 2002-2003 résulte principalement de variations dans les transferts. D'une part, la modification du calendrier de versements des subventions relatives aux programmes Aide au transport adapté pour les personnes handicapées et Aide aux organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun occasionne une diminution de 32,5 M$. D'autre part, les mesures annoncées par la ministre des Finances lors du Discours sur le budget 2001-2002 amène la mise en oeuvre des nouveaux programmes Aide à l'adaptation des taxis pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant, Aide aux infrastructures en transport maritime et Aide à l'entretien de la Route verte qui ont pour effet d'ajouter 7,4 M$. Enfin, il faut aussi souligner la contribution du Ministère à la Politique nationale sur la ruralité d'un montant de 2,0 M$ pour soutenir et consolider des expériences de mise en commun de transport collectif.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :	M$
– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	59,4
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	21,7
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	11,6

L'augmentation de 2,7 M$ du budget de dépenses en 2002-2003 résulte, d'une part, d'une hausse de 3,4 M$ de la rémunération reliée aux ajustements des salaires et, d'autre part d'une diminution de 0,5 M$ du coût prévu de l'amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	39 316,1	30 344,0
Prêts, Placements et Avances	200,0	138 300,0

Le budget d'investissements de 39,3 M$ permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime, aérien et terrestre, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

L'augmentation de 9,0 M$ par rapport à l'exercice précédent s'explique par l'accélération des développements informatiques, notamment pour l'adaptation des systèmes ministériels en vue de l'implantation du système gouvernemental de gestion intégrée des ressources (GIRES).

La révision, à compter de 2001-2002, des estimations des durées de vie utile relatives aux immobilisations du réseau routier a eu pour effet de réduire les dépenses d'amortissement. Cette réduction se reflète dans les dépenses du Ministère aux supercatégories « Fonctionnement » et « Affectation à un fonds spécial ». Afin de présenter les données 2001-2002 sur la même base que les données du budget de dépenses, de 2002-2003,des corrections ont été apportées à ces deux postes de dépenses et les crédits excédentaires à la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » ont été inscrits à la supercatégorie « Prêts, Placements et Avances ».

LES FONDS SPÉCIAUX

LE FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	428 164,0	312 409,3
Dépenses	428 164,0	312 409,3
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	1 292 802,4	786 892,4
Effectif (ETC)	2 215	2 116

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissement affecté depuis le 1er avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des travaux prévus en 2002-2003 totalise 1 390,2 M$, soit un montant supérieur de 507,1 M$ à celui de l'exercice précédent. Cet écart s'explique notamment par des investissements de 400,0 M$ qui

seront réalisés en 2002-2003 dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics annoncé par la ministre des Finances, lors du Discours sur le budget 2002-2003, et des investissements additionnels de 91,7 M$ dans le cadre du Plan de gestion des déplacements de la région métropolitaine de Montréal et du Plan de transport de l'agglomération de la Capitale nationale du Québec.

Ces travaux se subdivisent en deux catégories :

— Des investissements de 1 292,8 M$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;

— Des coûts indirects estimés à 97,4 M$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 428,2 M$ en 2002-2003 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui de l'amortissement et du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 409,8 M$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

LE FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	61 036,0	57 455,0
Dépenses	61 036,0	57 455,0
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	20 000,0	18 000,0
Effectif (ETC)	280	280

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1er avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. À moyen terme, il vise en outre à offrir un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2002-2003, le Fonds présente un budget équilibré de 61,0 M$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 49,0 M$. Un budget d'immobilisations de 20,0 M$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

LE FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	62 196,5	61 580,7
Dépenses	62 196,5	61 580,7
Excédent (Déficit)	—	—
Investissement	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1er janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30,00 $ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2002-2003, les revenus de ce Fonds, estimés à 62,2 M$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

LE FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	Prévisions 2002-2003 (000 $)	Probables 2001-2002 (000 $)
Revenus	4 088,8	4 746,0
Dépenses	4 079,8	4 807,8
Excédent (Déficit)	9,0	(61,8)
Investissement	40,0	73,9
Effectif (ETC)	31	31

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du ministère des Transports a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la *Loi sur l'administration publique* (L.Q. 2000, c. 8).

Le Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports est affecté, depuis le 1er avril 2001, au financement des activités reliées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

Pour 2002-2003, le Fonds présente un budget avec des revenus de 4,1 M$ tirés de la vente de produits de signalisation et prévoit un léger excédent.

TRAVAIL

LA MISSION ET LES CRÉNEAUX D'ACTIVITÉS

La mission du Ministère est de promouvoir des rapports de travail justes et équilibrés qui favorisent l'adaptation et le dynamisme des organisations et des milieux de travail, tout en assurant la protection et le respect de la personne au travail. En réalisant sa mission, le ministère du Travail contribue à l'objectif gouvernemental de soutenir et de promouvoir un développement durable fondé sur la réciprocité entre ses dimensions économiques et sociales. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'adaptation des régimes de relations du travail et de la législation du travail à l'évolution des besoins des personnes, du marché du travail et de l'économie;

— Le soutien à l'établissement ou au maintien de relations harmonieuses entre employeurs et salariés ou les associations qui les représentent;

— La promotion de l'évolution des modes d'organisation du travail en fonction des besoins des personnes, du marché du travail et de l'économie.

LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

La Commission des relations du travail est chargée de l'application diligente et efficace du Code du travail. Sa mise en place effective se fera au plus tôt le 1er septembre 2002 et il reviendra aux administrateurs de la Commission d'entreprendre leur planification stratégique. Pour cette raison, la mission, les créneaux d'activités ainsi que les cibles et les indicateurs de résultat ne peuvent être présentés ici.

LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE (CCTM)

La mission du CCTM est de développer et de maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'oeuvre. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— La consultation des parties patronales et syndicales en vue de conseiller le gouvernement;

— Les études et la recherche;

— Le soutien à l'administration de la législation du travail.

LA COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

La mission de la Commission est de veiller à l'application de la *Loi sur l'équité salariale* (L.R.Q., c. E-12.001) et au maintien de l'équité salariale dans les entreprises de dix personnes salariées ou plus. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'assistance aux entreprises dans l'établissement des programmes d'équité salariale;

— La diffusion d'information auprès de ses principales clientèles et de la population en général;

— La réalisation d'enquêtes en vue de favoriser un règlement entre les parties;

— Le développement d'outils et la réalisation d'études et de recherches en vue de faciliter l'atteinte de l'équité salariale dans l'ensemble des entreprises.

LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

Le Conseil des services essentiels a pour mission de s'assurer que les citoyens continuent de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Le Conseil doit donc assurer, par le maintien des services essentiels, la protection de la santé ou de la sécurité du public sans empêcher l'exercice du droit de grève. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— L'évaluation des services essentiels;

— La médiation;

— Les pouvoirs de réparation et les pouvoirs de redressement;

— L'information du public et des parties.

LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

La mission de la Régie est d'assurer la qualité des travaux de construction et la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public ou qui utilisent une installation non rattachée à un bâtiment. Ses principaux créneaux d'activités sont :

— La normalisation de la qualité des travaux de construction et la sécurité du public;

— La qualification professionnelle;

— La surveillance de l'application de la réglementation et l'inspection;

— La lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET LES ORIENTATIONS

Les choix budgétaires

Des crédits budgétaires récurrents de 2 M$ ont été alloués à la Régie du bâtiment du Québec afin d'assurer l'affectation permanente d'une équipe de 20 enquêteurs dédiés à la lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction. Un montant de 0,4 M$ a également dû être consenti à cet organisme pour lui permettre d'assumer les activités d'inspection des travaux de plomberie sur le territoire de la Ville de Montréal, cette dernière ayant renoncé à la délégation dont elle bénéficiait.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Les cibles et les indicateurs de résultat

Le Ministère a procédé à l'automne 2001 à un important redéploiement de sa structure administrative qui, d'une part, prend appui sur de nouveaux axes prioritaires de développement et, d'autre part, résulte d'un transfert de son pouvoir juridictionnel vers la Commission des relations du travail qui a été créée récemment. Le Ministère aura d'ailleurs à soutenir sa mise en place effective prévue pour septembre 2002. Ces changements organisationnels impliquent une nécessaire période d'ajustement et auront des impacts significatifs sur le plan stratégique du Ministère, mais ils représentent aussi une opportunité d'appuyer davantage l'implantation d'une gestion axée sur les résultats.

Orientation 1 : Assurer aux travailleurs et aux employeurs une législation et des politiques du travail qui soient capables de s'adapter aux nouveaux besoins individuels et collectifs, qui garantissent la protection des droits, qui misent sur la responsabilité des acteurs et qui contribuent à un juste équilibre entre le développement économique et le développement social

Axes d'intervention :

— Rapports et droits individuels du travail
— Rapports et droits collectifs du travail
— Réglementation et ententes sectorielles

Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Assurer au processus législatif, politique et administratif tous les intrants nécessaires à une prise de décision éclairée, dans le meilleur intérêt du public.	Livraison du produit final selon l'échéance prescrite Cibles 2002-2003 : – Mémoire sur la révision du salaire minimum (printemps 2002) – Document d'orientation et de consultation sur une révision de la *Loi sur les normes du travail* (printemps 2002) et projet de loi (automne 2002) – Renouvellement de l'entente Québec-Ontario sur la mobilité de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (printemps-été 2002) – Recommandations concernant le régime collectif de travail en milieu forestier (été 2002) – Rapport sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle (printemps 2003) – Rapport du groupe d'experts sur la machinerie de production dans l'industrie de la construction (printemps 2002)

Orientation 1 :	**Assurer aux travailleurs et aux employeurs une législation et des politiques du travail qui soient capables de s'adapter aux nouveaux besoins individuels et collectifs, qui garantissent la protection des droits, qui misent sur la responsabilité des acteurs et qui contribuent à un juste équilibre entre le développement économique et le développement social**

Actions déterminantes :

— Réalisation d'études comparatives des législations de nos principaux partenaires économiques sur les rapports individuels et collectifs du travail : rapports en juin et décembre 2002;

— Analyses thématiques et études d'impact relatives à la révision de la *Loi sur les normes du travail*, réalisées conjointement avec la Commission des normes du travail.

Orientation 2 :	**Contribuer à la résolution de toute forme de mésententes entre les parties, à la promotion de rapports de travail individuels et collectifs empreints d'équilibre et de respect fondés sur la responsabilité des acteurs**

Axes d'intervention :

— Prévention, médiation et conciliation
— Promotion des meilleures pratiques
— Expertise médicale
— Information auprès des clientèles

Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Assurer la qualité, la pertinence et l'efficacité des interventions et des services du Ministère.	Services en relations du travail – Réalisation de diverses évaluations des besoins et du degré de satisfaction des clientèles qui serviront à définir des cibles spécifiques Expertise médicale – Proportion des dossiers entraînant une demande d'avis complémentaire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) : réduction de 2,8 % à 2,3 % – Délais de traitement des demandes d'avis : réduction de 34 à 18 jours (moyenne annualisée) – Évaluation des avis médicaux des membres du Bureau d'évaluation médicale : maintien du nombre d'évaluations à 40 par année – Construction d'un nouvel instrument de mesure de la qualité des avis médicaux : indice de conformité (été 2002)

Orientation 2 : Contribuer à la résolution de toute forme de mésententes entre les parties, à la promotion de rapports de travail individuels et collectifs empreints d'équilibre et de respect fondés sur la responsabilité des acteurs

Actions déterminantes :

— Refonte du mode de gestion de l'arbitrage des griefs et des différends et de la rémunération des arbitres;

— Élaboration d'un règlement général concernant la régie interne des comités paritaires et d'un programme de vérification annuelle;

— Soutien administratif, technologique et organisationnel pour la mise en place effective de la Commission des relations du travail;

— Intégration sous une même plate-forme de traitement de l'ensemble des systèmes de gestion des interventions et services en relations du travail;

— Refonte du système de gestion des demandes d'évaluation médicale et établissement de liens électroniques avec la CSST.

Objectifs	Indicateurs de résultat et cibles
Diffuser, promouvoir et développer les meilleures pratiques de relations du travail.	– Analyses de cas de négociations basées sur les intérêts (NBI) – Préparation d'un Forum avec les partenaires patronaux et syndicaux sur la négociation basée sur les intérêts (hiver 2003) – En collaboration avec d'autres ministères et organismes, organisation d'un événement de reconnaissance des meilleures pratiques en conciliation travail-famille (prix Iso-familles, date à déterminer)

Actions déterminantes :

— Mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de promotion des services en relations du travail;

— Analyse de l'évolution des dispositions conventionnelles en matière de conciliation travail-famille.

Orientation 3 : Élargir nos pratiques de communication, d'échanges et de consultation de façon à mieux prendre en compte les transformations du marché du travail et la multiplicité des acteurs

Axes d'intervention :

— Informations sur les services

— Production de données et de statistiques sur le travail

— Partage et mise en commun de ressources et d'expertise

— Systèmes d'échanges et d'information internes et externes

Orientation 3 :	**Élargir nos pratiques de communication, d'échanges et de consultation de façon à mieux prendre en compte les transformations du marché du travail et la multiplicité des acteurs**
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Rejoindre un plus grand nombre d'acteurs et de clientèles.	Site Web – Fréquentation et nombre de téléchargements – Mise à jour continue des informations – Mise en ligne des nouveaux documents ou formulaires Production et diffusion de données sur le travail – Nombre de conventions collectives analysées : augmentation de 325 à 600 par année – Nombre de résumés d'ententes négociées : maintien de la production à 160 par année – Nombre d'analyses des dispositions salariales : maintien de la production à 450 dossiers par année – Validation de la codification de certaines informations dans 60 % des conventions collectives – Diffusion du Bilan des relations du travail au Québec, édition 2001 (avril 2002) – Diffusion électronique des données mensuelles sur les arrêts de travail

Actions déterminantes :

— Production de données

- Numérisation des données et réalisation d'études préalables pour une éventuelle mise en ligne des conventions collectives;
- Révision du manuel de codification des conventions collectives et comparaison des procédures d'analyse utilisées dans les autres provinces;
- Formation et perfectionnement du personnel affecté à l'analyse des conventions collectives;

— Sécurité informatique

- Établissement d'un plan directeur de la sécurité des informations numériques (printemps 2002).

Orientation 3 : Élargir nos pratiques de communication, d'échanges et de consultation de façon à mieux prendre en compte les transformations du marché du travail et la multiplicité des acteurs	
Objectifs	**Indicateurs de résultat et cibles**
Développer une plus grande synergie en matière de planification stratégique, de recherche et d'élaboration de politiques entre le Ministère et les organismes du portefeuille.	Échanges et concertation avec les organismes du portefeuille sur le prochain cycle de planification stratégique (en continu)
Développer ou susciter des partenariats externes en matière de recherche et de veille stratégique sur les questions relatives au travail.	En partenariat avec le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, revoir les mécanismes de consultation ministérielle auprès des partenaires et identifier des thèmes prioritaires de recherche (automne 2002).

CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

Orientation 1 : Orienter et soutenir, de façon proactive, l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'oeuvre		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Mécanismes d'échange et de discussions entre les parties	Favoriser et faire connaître les positions consensuelles des parties.	Accroître le nombre et l'impact des interventions du Conseil.
Mécanismes consultatifs entre le gouvernement et le Conseil	Consolider le processus consultatif entre le gouvernement et le Conseil.	Accroître l'efficacité des actions concertées entre le Conseil et le gouvernement.
Actions déterminantes : — Poursuivre le développement de l'expertise en matière de concertation et de paritarisme; — Développer des collaborations entre le ministère du Travail et d'autres organismes d'ici et d'ailleurs.		

Orientation 2 : Développer au Conseil la fonction Recherche en soutien à la mission et à l'approche concertée		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Outils et activités d'information et d'analyse destinés aux milieux de travail	Assurer la valorisation et le transfert d'outils d'information et d'analyse vers les milieux de travail.	Accroître le nombre et la diversité des outils. Accroître le niveau de diffusion et d'impact des outils.
Actions déterminantes : — Assurer la diffusion et le suivi des travaux réalisés ou en cours; — Développer des orientations sur des thématiques prioritaires.		

Orientation 3 : Adapter le régime d'arbitrage des griefs aux nouvelles réalités du monde du travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Application de la politique du Conseil	Consolider les nouveaux mécanismes de confection de la liste des arbitres de grief. Favoriser le recours aux nouveaux arbitres.	Assurer la relève et le renouvellement du corps arbitral.
Rémunération des arbitres	Mettre à jour les règles de rémunération des arbitres.	Adapter le niveau et le mode de rémunération des arbitres.
Accès des femmes à la profession d'arbitre	Favoriser la présence accrue des femmes sur la liste des arbitres.	Accroître le nombre de candidatures féminines. Accroître le nombre de femmes inscrites sur la liste des arbitres.
Modes alternatifs de résolution des conflits	Identifier et promouvoir les modes alternatifs de résolution des conflits. Accroître le recours au Tribunal d'arbitrage procédure allégée (TAPA).	Accroître le recours aux mécanismes alternatifs. Accroître le nombre de demandes et de causes entendues par le TAPA.
Actions déterminantes : — Développer des moyens de favoriser l'utilisation des nouveaux arbitres; — Poursuivre l'information et la sensibilisation auprès des milieux de travail en vue de favoriser l'accès des femmes à la profession d'arbitre; — Réaliser des travaux d'analyse et d'évaluation des mécanismes alternatifs de résolution des conflits.		

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

Orientation1 : S'assurer de bien cerner les pistes d'amélioration à apporter en connaissant l'évolution des besoins de nos clientèles		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Implanter un processus d'amélioration continue des services.	Évaluer l'opportunité de vérifier directement l'opinion des intervenants (employeurs et syndicats) sur les actions du Conseil.	Bilan de réalisation
Actions déterminantes — Définir les objectifs poursuivis; — Le cas échéant, déterminer la méthode appropriée.		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Vérifier la perception des citoyens envers le Conseil.	Effectuer des sondages auprès des citoyens.	Mesurer la connaissance du grand public quant aux rôles du Conseil.
Actions déterminantes : — Effectuer deux sondages; — Déterminer les outils de communication les plus efficaces.		

Orientation 2 : Poursuivre le développement de nos outils de travail technologiques ainsi que la formation sur une base continue du personnel permettant notamment l'amélioration des processus de travail		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Compléter le développement de la base de données des intervenants patronaux et syndicaux.	Entreprendre la phase II.	Disponibilité et performance des nouveaux outils
Actions déterminantes : — Mise en production complète de la phase I; — Définir les formats de rapports; — Préparer le système pour la prochaine ronde de négociation dans le secteur public.		

Orientation 3 : Permettre une diffusion toujours plus large de l'information pertinente auprès des intervenants et des citoyens		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Diffuser la jurisprudence du Conseil et en favoriser une plus large diffusion.	Améliorer la rapidité d'accès aux décisions du Conseil.	– Statistiques des visites des pages contenant les décisions sur le site Internet – Respect des délais de parution du recueil de jurisprudence
Actions déterminantes : — Rendre disponibles sur notre site Internet les décisions du Conseil immédiatement après que les parties aient été avisées; — Mise à jour du recueil de jurisprudence sur les Services essentiels dans les services publics – de 1983 à 2002.		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Assurer la mise à jour du site Internet.	Viser l'amélioration de notre site à chaque mise à jour.	– Statistiques de visites du site – Analyse des commentaires reçus
Actions déterminantes : — Incorporer les nouvelles normes visuelles.		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Réaliser un bilan statistique des interventions du Conseil de 1982 à 2002.	Produire le bilan statistique des 10 dernières années.	Respect des délais
Actions déterminantes : — Production du bilan statistique intégré des 20 dernières années présentant l'évolution du Conseil		

Orientation 4 : Développer des mécanismes d'échanges auprès d'organismes d'ici ou d'ailleurs		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Redéfinir les mécanismes d'intervention auprès des municipalités fusionnées	Déterminer les structures d'interventions auprès de ces entités	Respect des délais de réalisation
Actions déterminantes : — Réalisation du plan d'action		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Planification de la prochaine ronde dans le secteur public	Mise en place des mécanismes d'échange d'information	Respect des délais
Actions déterminantes : — Assurer la conformité de l'information dont dispose le Conseil; — Mise à jour des outils de travail.		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Établir des contacts avec d'autres organismes de maintien de services essentiels.	Établir et maintenir des contacts.	Réalisation selon des délais prévus
Actions déterminantes : — Établir des contacts au niveau international; — Définir des mécanismes d'échanges d'information.		
Axes d'intervention	**Objectifs**	**Indicateurs de résultat et cibles**
Ouvrir le Conseil sur les autres et sur le monde.	Évaluer l'opportunité de tenir un colloque international dans le domaine des services essentiels.	
Actions déterminantes : — Production d'un échéancier		

COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Plusieurs objectifs ne comportent ni cible ni délai précis, car la Commission ne dispose pas des données historiques lui permettant de les quantifier. Elle verra, dans un premier temps, à mettre en place les mécanismes requis pour mesurer le niveau actuel et en suivre l'évolution. Les cibles pourront ensuite être précisées.

Orientation 1 : Faciliter l'application de la loi et le maintien de l'équité salariale dans les entreprises visées par la loi

Axes d'intervention	Objectifs et cibles	Indicateurs de résultat
Information auprès des entreprises quant à la démarche liée à l'application de la *Loi sur l'équité salariale*	Accroître le service direct à la clientèle.	Nombre d'entreprises informées Taux de satisfaction des clientèles
Formation principalement auprès des petites entreprises	Assurer la formation du plus grand nombre d'intervenants dans les petites entreprises visées par la loi.	Taux de participation des petites entreprises
Élaboration des outils simplifiés à l'intention des personnes impliquées dans la mise en oeuvre de la *Loi sur l'équité salariale*	Augmenter l'utilisation des outils nécessaires à la réalisation de l'exercice d'équité salariale.	Taux d'utilisation des outils
Assistance spécifique aux clientèles	Offrir un soutien spécialisé dans les meilleurs délais.	Nombre de services spécialisés offerts Délai
Proposition d'une méthodologie pour les entreprises sans comparateur masculin	Élaborer un règlement pour les entreprises sans comparateur masculin	Pertinence de l'approche proposée
Étude de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* dans les entreprises de 10 à 49 employés	Analyser la mise en oeuvre de la loi dans les entreprises de 10 à 49 employés. Cible : – compléter les travaux d'ici le 21 novembre 2002.	Degré d'appréciation de l'analyse

Actions déterminantes :

— Diffuser l'information aux employeurs sur les exigences de la loi et son application;

— Diffuser les outils de soutien à l'exercice imposé par la loi;

— Fournir un service d'assistance spécialisé;

— Effectuer les travaux nécessaires à l'élaboration du rapport du Ministre sur la mise en oeuvre de l'équité salariale dans les petites entreprises prévue pour 2002.

Orientation 2 : Assurer une meilleure connaissance de la *Loi sur l'équité salariale*.		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Information auprès de la population sur la loi et la Commission de l'équité salariale	Accroître la connaissance du principe de l'équité salariale et du rôle de la Commission.	Taux de connaissance de la population
Sensibilisation des travailleuses sur la loi et les recours	Faire en sorte que les travailleuses non syndiquées connaissent leurs droits et recours.	Degré de sensibilisation des travailleuses
Actions déterminantes : — Diffuser de l'information aux travailleuses sur la loi et ses enjeux ainsi que sur leurs droits en matière d'équité salariale.		

Orientation 3 : Assurer le traitement efficace des plaintes et des différends soumis à la Commission de l'équité salariale et le respect de la loi.		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Traitement et règlement des plaintes et des différends	Effectuer les enquêtes dans les meilleurs délais.	Délai de traitement
	Favoriser le règlement des plaintes et des différends par la conciliation.	Taux d'acceptation de l'offre de conciliation par les parties
Actions déterminantes : — Réaliser les enquêtes dans les dossiers concernés; — Traiter les plaintes et les différends soumis à la Commission.		

Orientation 4 : Optimiser la performance de la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Communication interne	Renforcer la communication interne.	Taux de satisfaction du personnel
Développement d'outils de mesure de la qualité des services aux clientèles	Assurer la qualité des services aux clientèles.	Taux de satisfaction des clientèles

Orientation 4 : Optimiser la performance de la Commission		
Axes d'intervention	**Objectifs et cibles**	**Indicateurs de résultat**
Développement d'une culture organisationnelle	Accroître l'intégration des compétences et l'adhésion aux objectifs de la Commission.	Degré d'intégration des compétences Niveau d'adhésion aux objectifs
Consolidation des processus administratifs et des mécanismes de planification et de suivi	Améliorer la performance de l'organisation du travail.	Degré de performance
Actions déterminantes : — Poursuivre la mesure des besoins, attentes et satisfaction des clientèles et l'établissement des normes relatives aux niveaux des produits et services requis; — Poursuivre la mise en place des processus et des politiques internes et l'implantation de la gestion axée sur les résultats.		

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Le Plan stratégique 1999-2002 de la Régie prendra fin le 31 mars 2002 et un bilan complet des résultats sera présenté dans le premier Rapport annuel de gestion 2001-2002 de la Régie. Le Plan stratégique 2002-2005 de la Régie est présentement en élaboration et sera déposé à l'Assemblée nationale en avril ou mai 2002.

Enjeu 1

Assurer le leadership de la Régie et continuer le développement d'une expertise de pointe en ce qui concerne la normalisation.

Orientation 1 : Assurer l'unification et la modernisation de la législation de l'industrie de la construction et du bâtiment	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Assurer le passage à la *Loi sur le bâtiment* par l'entrée en vigueur du Code de construction et du Code de sécurité.	Prépublication du Code de construction et du Code de sécurité pour les appareils sous pression et les appareils de levage Prépublication du Code de sécurité dans le bâtiment

Enjeu 2

Repenser et redéfinir le rôle et les façons de faire de la Régie en regard de la surveillance et du respect des normes.

Orientation 1 : Moderniser et adapter les programmes de surveillance dans une perspective de responsabilisation de la clientèle et en privilégiant le suivi de la performance	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Organiser et mettre en place un système de suivi de la performance des entrepreneurs et des propriétaires non performants.	Adoption du plan d'action annuel 2002-2003 pour les interventions d'inspection selon la nouvelle politique

Orientation 2 : Explorer et développer des partenariats avec les secteurs parapublics ou privés en ce qui concerne la normalisation et la surveillance de l'application des normes	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Évaluer la possibilité de conclure, au cours des trois prochaines années, des ententes de partenariats au fur et à mesure et dans l'année qui suit l'adoption des différents chapitres du Code de construction et du Code de sécurité.	Nouvelles ententes à conclure avec les autres municipalités les plus importantes au Québec Négociations avec les unions municipales et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole

Enjeu 3

Contribuer à l'allégement des contraintes administratives et réglementaires dans l'industrie de la construction au Québec.

Orientation 1 : Moderniser le système de qualification professionnelle à l'égard des entrepreneurs de construction	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Tenir des consultations et recommander une nouvelle façon de faire en matière de qualification professionnelle, préparer les amendements législatifs et débuter le nouveau programme.	Préparation des amendements réglementaires Dépôt des amendements réglementaires Début de la mise en oeuvre du nouveau programme de qualification

Orientation 1 : Moderniser le système de qualification professionnelle à l'égard des entrepreneurs de construction	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Évaluer la faisabilité d'implanter un système de paiement direct.	Implantation du nouveau système de paiement direct

Enjeu 4

Moderniser la gestion et accroître l'efficacité et l'efficience de la Régie.

Orientation 1 : Mettre en place un cadre de référence institutionnel axé sur la gestion par résultats.	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Implanter un cadre de gestion global ainsi qu'un concept de reddition de comptes visant à responsabiliser davantage les gestionnaires et les employés.	Premier Rapport annuel de gestion de la Régie incluant une attestation du président-directeur général Donner suite aux recommandations du cabinet KPMG afin d'améliorer les contrôles internes.
Développer, implanter et parfaire des indicateurs de résultats dans tous les secteurs d'activité.	Préparation d'indicateurs de résultats dans le Plan stratégique 2002-2005

Orientation 2 : Assurer l'autofinancement de la Régie tout en étant équitable pour la clientèle	
Moyens d'action	**Indicateurs de résultat et cibles**
Intégrer dans la gestion le suivi du prix de revient des produits et services.	Élaboration d'une démarche de détermination et de suivi Estimation du coût des produits et services pour 2001-2002
Développer, recommander et mettre en place une stratégie financière (tarification).	Des modifications seront introduites dans les domaines qui passeront à la *Loi sur le bâtiment* (installations de gaz et appareils sous pression). Examen de l'introduction d'une tarification dans le domaine des bâtiments Examen de modifications à la tarification dans le domaine de la qualification professionnelle

L'évaluation de programme

Dans une perspective d'amélioration continue, le Ministère procède à l'évaluation de ses interventions législatives, notamment celles touchant :

— L'interdit relatif aux disparités de traitement (les clauses dites « orphelins »);

— Les normes minimales du travail dans le secteur du vêtement;

— Les conventions collectives de longue durée;

— Le mécanisme d'arbitrage de différends chez les policiers et les pompiers.

De plus, des études d'impact économique touchant deux décrets de convention collective seront réalisées, soit ceux touchant les secteurs du camionnage et des déchets solides dans la région de Montréal.

Enfin, dans le cadre du suivi du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels, entré en vigueur le 1er janvier 1999, la Régie du bâtiment du Québec évaluera l'application de ce règlement afin de soumettre son rapport au ministre au plus tard le 30 juin 2003. La Régie entend procéder par sondage auprès des consommateurs qui ont acquis une propriété couverte par le plan de garantie et par rencontre des intervenants (administrateurs, arbitres, personnel de la Régie, groupes de protection des consommateurs...).

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2002-2003		2001-2002	
	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (1)	VARIATION (000 $) (2)=(1)-(3)	BUDGET DE DÉPENSES (000 $) (3)	DÉPENSE PROBABLE (000 $) (4)
1. Travail	61 227,7	(12 073,9)	73 301,6	77 157,1
Total	61 227,7	(12 073,9)	73 301,6	77 157,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	854	—	854	—

Le portefeuille du Travail comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2002-2003 est de 61,2 M$. Il a diminué de 12,1 M$ par rapport à celui de 2001-2002. Cette variation s'explique d'abord par le retrait de 16,4 M$ de l'enveloppe du portefeuille selon les éléments suivants :

— 16,0 M$ considérant la venue à terme en 2001-2002 de l'entente de cinq ans entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail et le gouvernement relativement au financement des activités d'inspection de cette Commission;

— 0,4 M$ a été transféré au ministère de l'Emploi afin de tenir compte de la nouvelle structure des responsabilités ministérielles dans le budget du Cabinet du ministre;

et par l'ajout de 4,3 M$ pour les éléments suivants :

— 2,0 M$ pour la continuité des activités de la Régie du bâtiment (RBQ) visant à enrayer le travail au noir dans l'industrie de la construction;

— 0,8 M$ pour la portion 2002-2003 des hausses salariales négociées;

— 0,6 M$ de report de crédits non utilisés en 2001-2002 par le Ministère et la Commission de l'équité salariale;

— 0,4 M$ pour le redressement salarial des médiateurs-conciliateurs et commissaires du travail;

— 0,4 M$ pour la surveillance de travaux de plomberie à Montréal par la RBQ;

— 0,1 M$ d'ajustement aux crédits d'amortissement de la RBQ.

La dépense probable 2001-2002 dépasse de 3,8 M$ le budget de dépenses en raison, essentiellement, des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement dans le cadre de la lutte contre le travail au noir dans l'industrie de la construction.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2002-2003 (000 $)	2001-2002 (000 $)
Immobilisations	2 641,9	2 641,9
Prêts, Placements et Avances	1,0	1,0